



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

2021

Rapport d'activité

Avril 2022

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu

021

21

021

2021

21

021

Sommaire

I. Mot de la ministre de la Culture	5
II. 2020 – 2021	8
1. Mesures de soutien du ministère de la Culture pour le secteur culturel face à la pandémie de Covid-19	10
III. KEP - Stratégie et développement	18
1. Assises sectorielles 2021	18
2. Mise en œuvre des recommandations du KEP	20
3. État des lieux par secteur culturel	48
4. Publications du KEP	48
5. www.kep.lu 2.0	48
IV. Le ministère de la Culture	52
1. Service du personnel	52
2. Service juridique	58
3. Service informatique	60
4. Service des infrastructures et équipements culturels	63
5. Service de la communication et des relations publiques	68
6. Service des études et statistiques et de la documentation	71
7. Service financier	73
V. Promotion artistique et culturelle	92
1. Les prix et concours	92
2. Les commandes d'œuvres musicales	94
3. Acquisition d'œuvres d'artistes luxembourgeois	95
4. Les ateliers et résidences d'auteurs et d'artistes	96
5. Les salons, foires, festivals & biennales	98
VI. Action et médiation culturelle	104
1. Professionnalisation du secteur culturel	104
2. Accès à la culture	104
3. Actions culturelles	105
VII. Patrimoine	110
1. Loi relative au patrimoine culturel	110
2. UNESCO	110
3. Stratégie numérique du patrimoine culturel	114
VIII. Affaires culturelles régionales	118
1. Guichet des infrastructures et équipements culturels	118
2. Centres culturels régionaux	119
3. Musées régionaux	119
IX. Affaires européennes et internationales	122
1. Union européenne	122
2. Conseil de l'Europe	126
3. Grande Région	128
4. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie	129
5. Relations culturelles bilatérales	130
6. Autres	131
X. Les structures culturelles et commissions sous tutelle du ministère	134
1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère	134
2. L'observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les structures culturelles liées au ministère	140
3. Les conseils et commissions consultatives	141
XI. Perspectives	148
1. Assises sectorielles	148
2. Les réformes législatives	148
3. Les grands événements	149
4. Les grands chantiers immobiliers	150
XIX. Nécrologie	151

021

21

021

2021

21

021

I. Mot de la ministre de la Culture

Il y a un an en ce lieu, j'avais exprimé mon profond souhait de voir, en 2021, un secteur culturel à nouveau débridé et libéré de contraintes. Alors que nous ne sommes, hélas, pas encore venus à bout de cette pandémie qui envahit notre quotidien depuis deux ans déjà, je reconnais en l'année 2021 des motifs d'espoir qui confirment et renforcent mon optimisme pour les mois et années à venir.

Que l'on ne s'y méprenne pas, le secteur culturel reste durement touché par cette épreuve sanitaire et continue d'en souffrir les conséquences à tous les niveaux. Indépendamment de toutes les répercussions financières évidentes et désastreuses qui affectent les acteurs et institutions culturels, c'est le bilan sociétal d'un secteur culturel entravé deux ans durant, qui se fait ressentir quotidiennement.

Toujours est-il qu'en ce début 2022, les perspectives d'avenir se présentent sous un jour différent qu'il y a un an encore. Les confinements et restrictions sociales étaient alors nos seuls moyens pour affronter la pandémie. Malgré la lassitude et la fatigue de ces deux dernières années, nous pouvons désormais affronter l'avenir avec un espoir confiant de voir le secteur culturel renaître.

En parallèle des défis que pose la crise sanitaire à ce ministère, de multiples dossiers ont cependant connu des développements significatifs. La boussole qui oriente nos travaux en faveur du secteur culturel, le Kulturentwécklungsplang 2018-2028 (KEP), reflète les efforts que nous avons investis dans sa mise en œuvre. Parmi ses 64 recommandations, nombreuses sont celles qui ont significativement progressé. Le KEP a toujours été un projet collaboratif, émanant du secteur culturel, et sa transposition en mesures concrètes continue à se faire dans le dialogue et l'échange avec les concerné/es.

Un secteur culturel résilient doit pouvoir reposer sur des bases légales solides. En 2021, nous avons pu réaliser des progrès significatifs en adoptant notamment le cadre réglementaire relatif aux bourses d'aide à la création, et en introduisant un projet de loi visant à moderniser la loi de 2014 relative aux mesures sociales pour artistes professionnel/les indépendant/es et intermittent/es du spectacle, afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des concerné/es. Parallèlement, le projet de loi portant institution d'un congé culturel a pu être déposé et l'avant-projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques a été finalisé.

Alors que nous avons réussi, enfin, à doter le Luxembourg d'une nouvelle législation relative à la protection et à la sauvegarde du patrimoine culturel, l'année 2021 nous aura signalé de manière manifeste l'urgence qu'il y avait en la matière. Que ce soit par la pression ressentie sur le marché de l'immobilier ou par des découvertes spectaculaires, telles que les vestiges mis au jour à Echternach, tous les signaux pointent du doigt la nécessité d'un cadre législatif offrant une prévisibilité et sécurité juridique accrues. Je suis confiante que la nouvelle loi relative au patrimoine culturel induira le changement de paradigme nécessaire afin de réconcilier la sauvegarde du patrimoine avec une logique de développement durable d'espaces de vie.

Tout au long de l'année 2021, nous avons pu consolider nos efforts de promotion et de soutien de la création artistique. Que ce soit par la mise à disposition de 45 ateliers de création au Verlorenkost, par de nouveaux appels en faveur de la création artistique et de l'édition littéraire, ou encore par le biais du lancement des activités internationales de Kultur | lx, nous avons réussi à proposer de nouveaux outils de développement à une scène créative qui continue à croître et à se professionnaliser en dépit de toutes restrictions. La remise, en septembre dernier, des premiers Theaterpräisser, conjointement avec le Lëtzeburger Danzpräis, nous a fait vivre des moments intenses et fut une occasion symbolique pour tout un secteur de célébrer sa propre résilience et créativité.

Alors que la levée récente des restrictions sanitaires sur le secteur culturel lui apporte une bouffée d'air frais, je forme ce vœu : que la culture nous guide, qu'elle nous donne l'espoir, qu'elle nous aide à garder le cap, et qu'elle nous accompagne à travers les épreuves du présent comme celles à venir. En contrepartie, continuons à soutenir celles et ceux qui s'engagent sans cesse à enrichir notre quotidien par cette dimension culturelle si vitale, si essentielle, et en fin de compte, indispensable.



Sam Tanson lors des Assises sectorielles de la musique classique (10.11.2021), © MCULT

Afin de pouvoir mener à bien une politique culturelle ciblée et cohérente, j'avais lancé en 2019 la réalisation d'une douzaine d'études sectorielles par des expert/es externes et internes devant aboutir à une cartographie de tous les acteurs et un état des lieux précis du secteur artistique et culturel luxembourgeois. Les résultats des trois premières études sectorielles ont ainsi pu être présentés et discutés avec les acteurs concernés à l'occasion des assises sectorielles du secteur rock/pop/électro, du théâtre et de la musique classique respectivement. Je tiens à remercier tous les acteurs et institutions qui ont participé aux études et qui ont contribué au dialogue en offrant leurs perspectives et points de vue.

Sam Tanson
Ministre de la Culture

II.
2020 – 2021
Années COVID-19



BnL Summer School 2021, © Sven Muhlen/BnL

II. 2020 – 2021

Années COVID-19

La pandémie de la Covid-19 a percuté le secteur culturel de plein fouet. Alors que le contenu qu'il produit, que les livres, les disques, les films, les œuvres qui en émanent, ont aidé nos concitoyens confinés à soulager ces premiers mois de pandémie, à s'évader au sein de leurs quatre murs même, les créateurs du contenu ont, quant à eux, vu leurs existences mises en péril par une série de restrictions et de fermetures, nécessaires certes, mais en fin de compte désastreuses pour un secteur qui se nourrit et qui vit du contact avec son public.

Un inconvénient, un mal inévitable, bref, un effet de la pandémie pour les uns, s'est avéré pour les autres la cause d'une remise en question existentielle. La fermeture des institutions culturelles, vécue par le public comme une privation supplémentaire parmi d'autres, revient du côté du travailleur culturel à une censure, une interdiction d'exercer son métier et de gagner sa vie.

Le secteur culturel a cependant répondu aux restrictions avec une énergie et une solidarité inouïes. Dès les premiers jours de confinement, les initiatives de culture à domicile se sont démultipliées. En un temps record, des alternatives aux moyens traditionnels d'accéder à la culture ont été développés, des concerts en ligne diffusés, des expositions virtuelles organisées, des projets respectant la distanciation sociale montés.

Ceci dit, l'impact des restrictions sur le secteur culturel ne peut être nié. Rappelons en ce lieu les dates décisives avec leurs conséquences sur les activités culturelles :

- 11.03.2020 : par [décision du Conseil de gouvernement](#), toutes les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 1.000 personnes sont interdites.
- 13.03.2020 : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 100 personnes et les manifestations en milieu non-confiné rassemblant plus de 500 personnes sont interdites.
- 13.03.2020 : par [décision du ministère de la Culture](#), les institutions culturelles de l'Etat sont fermées.
- 16.03.2020 : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les activités de nature culturelle sont suspendues.
- 18.03.2020 : par voie de [règlement grand-ducal](#), l'état de crise est déclaré, les activités de nature culturelle sont suspendues et les établissements relevant du secteur culturel sont fermés.
- 11.05.2020 : par voie de [règlement grand-ducal](#), plusieurs institutions culturelles (bibliothèques, musées, archives, centres d'exposition et de représentation) sont à nouveau autorisés à ouvrir leurs portes aux visiteurs individuels.
- 29.05.2020 : par voie de [règlement grand-ducal](#), toutes les institutions culturelles peuvent à nouveau accueillir le public, sous réserve du respect de mesures sanitaires strictes.
- 17.07.2020 : la loi du [17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19](#) confirme l'obligation d'attribuer des places assises au public qui doit porter un masque ou bien maintenir une distanciation interpersonnelle de deux mètres lors des rassemblements de plus de 20 personnes, ces restrictions ne s'appliquant pas aux acteurs culturels.
- 25.07.2020 : la loi du [24 juillet 2020](#) ramène la limite au-delà de laquelle les restrictions concernant les rassemblements sont en place à 10 personnes.
- 23.09.2020 : la loi du [23 septembre 2020](#) libère les acteurs culturels de l'obligation du port du masque lors de l'exercice de leurs activités
- 30.10.2020 : la loi du [29 octobre 2020](#) introduit de nouvelles restrictions en termes d'accueil du public, qui ne peut dépasser les 100 personnes, doit porter un masque et se voir assigner des places assises en observant une distance minimale de deux mètres.
- 26.11.2020 : la loi du [25 novembre 2020](#) réintroduit une fermeture généralisée des établissements culturels à l'exception des musées, centres d'art, bibliothèques et archives nationales.
- 16.12.2020 : la loi du [15 décembre 2020](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- 26.12.2020 : la loi du [24 décembre 2020](#) introduit la fermeture de tous les établissements culturels.
- 11.01.2021 : la loi du [9 janvier 2021](#) introduit la réouverture de tous les établissements culturels. Les rassemblements au-delà de 100 personnes restent interdits. Le public des événements culturels doit porter un masque, se voir attribuer des places assises en observant une distance minimale de deux mètres. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux acteurs de théâtre et de film, aux musiciens, ainsi qu'aux danseurs qui exercent une activité artistique professionnelle
- 01.02.2021 : la loi du [29 janvier 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- 22.02.2021 : la loi du [20 février 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- 15.03.2021 : la loi du [12 mars 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- 03.04.2021 : la loi du [2 avril 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.

- 26.04.2021 : la [loi du 23 avril 2021](#) réintroduit la possibilité d'une pratique musicale sans distanciation et port de masque jusqu'à deux personnes. Un maximum de 10 personnes peut désormais se rassembler pour pratiquer une activité musicale au sein d'un établissement accueillant des ensembles de musique ou en plein air, à condition de respecter une distance minimale de deux mètres et d'occuper une place assise pour la pratique à l'intérieur. Les activités musicales scolaires, péri- et parascolaires sont exemptes de ces restrictions.
- 16.05.2021 : la [loi du 14 mai 2021](#) introduit la possibilité d'organiser des rassemblements jusqu'à 150 personnes voire de 1000 personnes, sous condition que les rassemblements de plus de 150 personnes aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- Le nombre de personnes pouvant exercer une pratique musicale sans restrictions est porté à 4. Pour la pratique musicale à l'intérieur, avec distanciation et places assises, la limite reste 10 personnes, alors qu'elle est augmentée à 40 pour la pratique en plein air, avec distanciation de deux mètres.
- 13.06.2021 : la [loi du 12 juin 2021](#) introduit le régime du CovidCheck qui limite l'accès aux rassemblements aux personnes vaccinées, rétablies ou testées. Sont désormais permis les rassemblements jusqu'à 50 personnes avec port du masque et distanciation de deux mètres, voire jusqu'à 300 personnes avec l'obligation supplémentaire d'attribuer des places assises. Ces restrictions ne sont pas applicables lorsque les rassemblements ont lieu sous le régime CovidCheck.
- Des rassemblements jusqu'à 2.000 personnes sont désormais possibles, sous condition que ces rassemblements de plus de 300 personnes aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- La loi porte le nombre de personnes pouvant exercer une pratique musicale sans restrictions à 10 et le nombre de personnes pouvant se rassembler pour pratiquer une activité musicale au sein d'un établissement accueillant des ensembles de musique ou en plein air à 50, sous condition de respecter une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les différents acteurs musicaux. Ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque l'activité se déroule sous le régime CovidCheck.
- 16.07.2021 : la [loi du 15 juillet 2021](#) n'introduit pas de changements significatifs au niveau du secteur culturel.
- 15.09.2021 : la [loi du 14 septembre 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- 19.10.2021 : la [loi du 18 octobre 2021](#) introduit la possibilité d'organiser des rassemblements jusqu'à 2.000 personnes avec l'obligation du port du masque, d'une distanciation de deux mètres et l'attribution de places assises, ces restrictions n'étant pas applicables lorsque les rassemblements ont lieu sous le régime CovidCheck. La loi abroge en outre la limite de 2.000 personnes pour les rassemblements, à condition que ces rassemblements aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- 17.12.2021 : la [loi du 16 décembre 2021](#) limite les rassemblements sans régime CovidCheck à 200 personnes et à 2.000 personnes avec CovidCheck. Tout rassemblement au-delà de 2.000 personnes est interdit, à moins d'avoir fait l'objet d'un protocole sanitaire à accepter préalablement par la Direction de la santé.
- 25.12.2021 : la [loi du 24 décembre 2021](#) limite les rassemblements avec CovidCheck à 200 personnes. Tout rassemblement au-delà de 200 personnes est interdit, à moins d'avoir fait l'objet d'un protocole sanitaire à accepter préalablement par la Direction de la santé.

Sur base de sondages effectués auprès des institutions culturelles du pays, les services du ministère de la Culture ont estimé le nombre d'expositions fermées à une centaine, le nombre de manifestations annulées ou reportées à plus de mille, et le nombre de spectateurs ainsi affectés à un million, et ce pour la période entre mars et septembre 2020 seulement.

Au-delà du simple facteur économique quantifiable et chiffrable, la culture reste un besoin humain. A l'échelle sociétale, elle est de surcroît un facteur de construction citoyenne, d'émancipation personnelle, d'identification collective et d'information. Les chiffres ne permettent pas de rendre compte des effets intangibles de la pandémie sur une société en privation d'expériences culturelles. L'engouement du public pour les alternatives proposées cependant, en en dit long.

Dès la première heure, l'attention du ministère s'est concentrée sur les efforts de soutien pour un secteur en crise, avec un focus particulier sur les professions les plus vulnérables, à savoir les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle. Entre mars 2020 et décembre 2021, plusieurs initiatives de soutien, allant de la simple information à des modifications législatives, en passant par diverses aides financières ont été développées et mises en œuvre.

1. Mesures de soutien du ministère de la Culture pour le secteur culturel face à la pandémie de Covid-19

1.1 Aides financières et en nature

Neistart Lëtzebuerg – Culture

En date du 27 mai 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté à la Philharmonie plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg. Sous la dénomination *Neistart Lëtzebuerg*, ce plan de relance pour le secteur culturel de 5 millions d'Euros s'est décliné en plusieurs programmes d'aides financières, regroupées dans trois catégories de soutien.



OPL Bus – Promo nouvelle saison 2021/2022 (Musiciens de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg) (19.06.21) © Alfonso Salgueiro

Mesures compensatoires pour structures/associations conventionnées

Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de fermeture de l'institution entre le 14 mars et le 1 ^{er} juin 2020.	29 bénéficiaires	1.499.500 EUR
--	------------------	---------------

Aides en faveur de la relance de la culture et de la créativité artistique

Résidence-mission aux annexes du château de Bourglinster pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble "les annexes du château de Bourglinster" sur une période de trois ans	1 collectif d'artiste bénéficiaire	300.000 EUR
Artistes-associés en résidence: aide pour établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture, pour l'accueil en résidence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes associé pendant une durée minimale de 6 mois	18 projets d'artistes, auteurs ou commissaires associés dans 13 établissements culturels	416.000 EUR

Commandes musicales: lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021 avec la participation de 8 nouveaux partenaires	8 commandes attribuées	48.600 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès de galeries luxembourgeoises	31 œuvres de 15 artistes acquises auprès de 8 galeries	149.700 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès des artistes	23 œuvres acquises auprès de 22 artistes	107.870 EUR
Soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques en faveur des structures théâtrales professionnelles afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques originales	10 créations par 8 structures soutenues	200.000 EUR
Aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle en faveur des équipes artistiques des arts de la scène professionnelle établis au Luxembourg afin de les encourager à réaliser, au cours des prochains 36 mois, des spectacles qui initient de nouvelles voies créatives et des formats alternatifs de mise en scène dans le respect des restrictions sanitaires	7 projets soutenus	71.675 EUR
Indemnités pour surcoûts financiers résultant de la captation audiovisuelle en direct d'une manifestation du à la fermeture des portes au public de l'institution	17 projets de 6 bénéficiaires soutenus	58.424 EUR
Bourses de « Résidence à domicile » pour artistes/auteurs et travailleurs culturels professionnels indépendants	123 candidatures	861.395 EUR
Investissement en faveur des musées régionaux et sites patrimoniaux à vocation touristique		
Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux	12 projets de 9 bénéficiaires soutenus	720.630 EUR
Soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique	8 projets de 4 bénéficiaires soutenus	559.805 EUR
TOTAL		5.000.000 EUR

Aides sociales en faveur des artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle

Dès le début de la crise, le ministère de la Culture a mis l'accent sur le soutien des professions les plus vulnérables et les plus exposées aux effets néfastes des restrictions sanitaires successives. Les cadres législatif et réglementaire relatifs aux aides sociales en faveur des artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle ont donc connus des modifications répétées afin d'adapter les aides à la situation de crise déclenchée par la pandémie, et de faciliter les conditions d'accès auxdites aides.

- La [loi du 3 avril 2020](#) introduit des aides supplémentaires pour artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle pour les périodes au cours desquelles a lieu un « événement imprévisible exerçant un impact dommageable » sur leurs activités.

Ce régime d'aides supplémentaires garantit notamment:

- des aides à caractère social pour artistes professionnels indépendants, avec la possibilité de verser une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées (au lieu de 50 % du salaire social minimum pour personnes qualifiées, en temps «normal»);
- des indemnités journalières supplémentaires pour intermittents du spectacle, et ce jusqu'à 20 indemnités journalières par mois, en cas d'inactivité involontaire, par rapport aux 121 indemnités journalières prévues en temps «normal».
- Le [règlement grand-ducal du 3 avril 2020](#) fixe une première période au cours de laquelle ces aides supplémentaires peuvent être attribuées, à savoir du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020.
- Le [règlement grand-ducal du 20 mai 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 30 juin 2020.
- Le [règlement grand-ducal du 18 juin 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 31 août 2020.

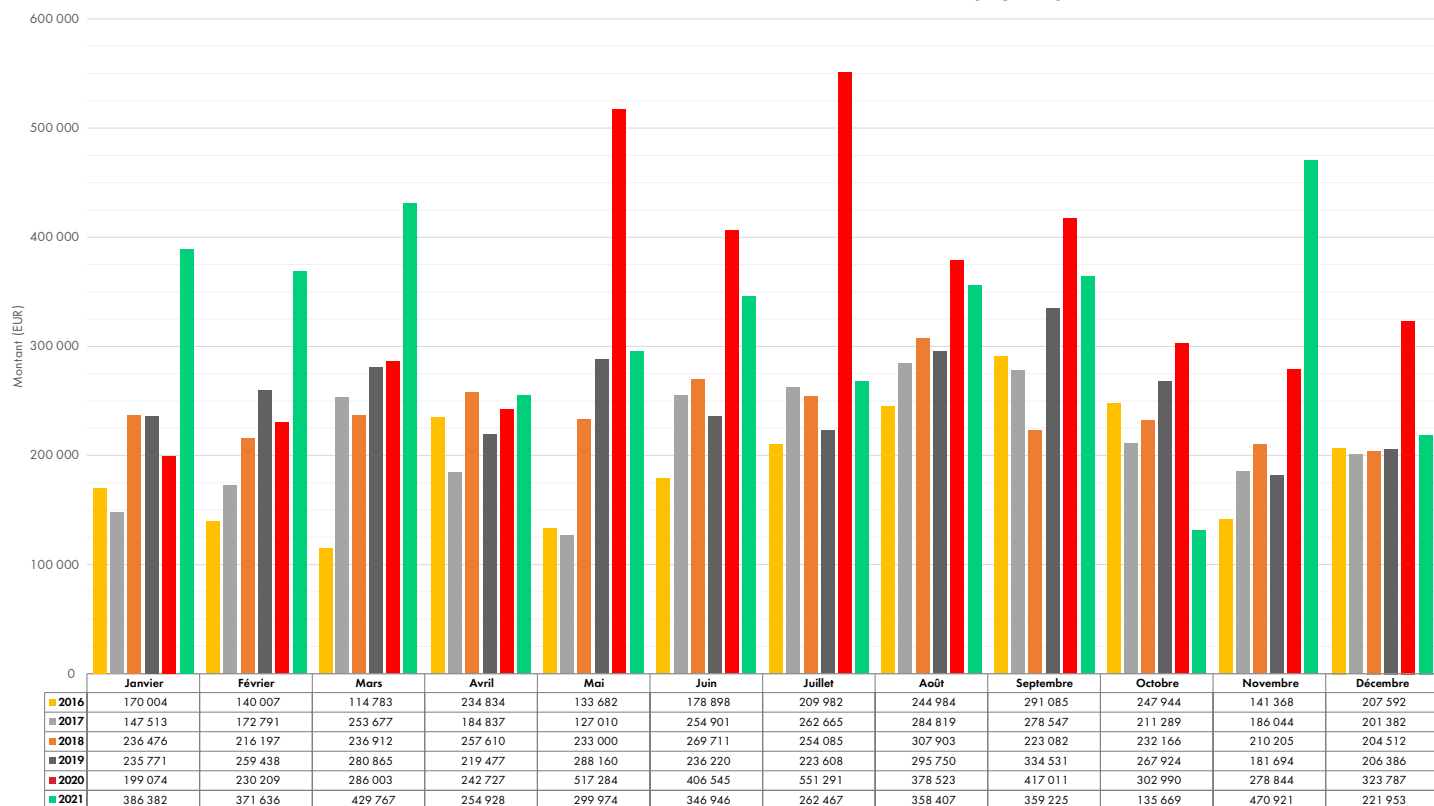
- Le [règlement grand-ducal du 24 novembre 2020](#) introduit une nouvelle période d'aides supplémentaires, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020
- Le [règlement grand-ducal du 19 décembre 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 28 février 2021.
- Le [règlement grand-ducal du 25 février](#) prolonge cette période jusqu'au 30 avril 2021.
- Le [règlement grand-ducal du 30 avril 2021](#) prolonge cette période jusqu'au 30 juin 2021.
- Le [règlement grand-ducal du 24 décembre 2021](#) prolonge cette période jusqu'au 28 février 2022.

Entre mars 2020 et décembre 2020, 1.134.549 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle.

Entre janvier 2021 et juin 2021, 334.561 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle.

Le graphique suivant juxtapose les aides aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle versées en 2020 et en 2021 (y inclus les aides supplémentaires) à celles des années précédentes. L'augmentation conséquente des montants pendant les mois de crise en 2020 et 2021 témoigne non seulement de la nécessité des mesures d'urgence introduites, mais illustre de surcroît l'échelle de l'impact subi par le secteur culturel face aux conséquences de la pandémie.

Ordonnances payées par le fonds social culturel 2016-2021



(Notons que ce tableau reprend les engagements financiers effectivement liquidés par mois. Etant donné que les opérations financières relatives aux aides sollicitées s'effectuent généralement le mois après celui pour lequel l'aide est demandée, la lecture de ce tableau exige la prise en compte de ce décalage d'au moins un mois.)

Subsides

• Demandes de subsides

Le dispositif des subsides pour projets culturels du ministère de la Culture a été maintenu tout au long de la crise. Dans ce contexte, le ministère de la Culture a priorisé les projets qui peuvent être effectués malgré les contraintes résultant de la situation sanitaire et les demandes émanant d'entités ou d'artistes se retrouvant en difficulté financière suite à l'annulation d'un projet planifié.

• Subsides pour projets annulés

Le ministère de la Culture n'a pas demandé le remboursement des subsides accordés pour des événements qui ont dû être annulés suite à l'épidémie de coronavirus, à condition que les engagements pris par les bénéficiaires du subside envers les artistes soient également respectés majoritairement et que le subside accordé soit utilisé pour un projet culturel endéans deux ans.

• Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année

Afin de favoriser la relance de l'activité artistique dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le ministère de la Culture a lancé un appel à projets destiné aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année, pour l'an 2021. Cette aide vise le soutien des lieux de petite et moyenne jauge, mettant l'accent sur une programmation culturelle régulière, et a pour objet de couvrir les frais liés à l'organisation et à la diffusion de la programmation artistique et culturelle de ces lieux. Le montant global de ce dispositif d'aide s'élève à 50.000 EUR.

En 2021, le dispositif a été renouvelé, avec un nouvel appel pour l'année 2022, doté de 40.000 EUR au total.

• Aide aux maisons d'édition professionnelles pour l'élargissement du nombre de publications de fiction et/ou de non-fiction

Afin de favoriser la relance de l'activité éditoriale luxembourgeoise, durement touchée par la crise sanitaire, le ministère de la Culture a lancé un appel à projets destiné aux maisons d'édition luxembourgeoises professionnelles ayant une production éditoriale régulière, de qualité et accessible au plus grand nombre. Cette aide visait l'élargissement du nombre d'ouvrages de fiction et/ou de non-fiction publiés en 2021, et avait pour objet de couvrir les frais liés à la réalisation et à la diffusion des publications de ces maisons d'édition. Le montant global de ce dispositif d'aide s'élevait à 50.000 EUR.

Prix de l'innovation artistique COVID 2020

Afin d'honorer la résilience et la créativité d'un secteur culturel durement affecté par les restrictions et les fermetures répétées, le ministère de la Culture a décerné, le 16 décembre 2020, le *prix de l'innovation artistique COVID 2020* aux lauréats suivants :

- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour un artiste / collectif d'artistes, doté de 5.000 EUR
Lauréate: Nora Wagner pour son exposition *jamais peut-être*
- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour une structure / association culturelle, doté de 9.000 EUR

Deux lauréats se partagent le prix:

- Les Théâtres de la Ville de Luxembourg et le Kinneksbond Centre culturel Mamer pour leurs collaborations et leur programmation artistique dans le cadre d'une crise sanitaire (prix de 4.500 EUR)
- L'association sans but lucratif Grand H pour son projet *Window Loving* (prix de 4.500 EUR)

Le prix de l'innovation artistique COVID 2020 a pour objectif de récompenser une initiative d'un projet innovant réalisé dans le cadre des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, entre le 15 mars et le 15 décembre 2020 par un artiste professionnel ou collectif d'artistes ou par une structure ou association culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Tests gratuits Covid-19 par PCR pour les artistes et professionnels du secteur culturel

Afin de favoriser la reprise dans le secteur culturel, ainsi que la mobilité internationale des artistes, le ministère de la Culture a, au courant de 2021, offert des tests de dépistage de la COVID-19 par voie orale gratuits aux artistes, auteurs et professionnels du secteur culturel luxembourgeois et aux structures culturelles luxembourgeoises accueillant des artistes et professionnels du secteur culturel étrangers. Quelque 350 personnes ont pu profiter de cette offre en 2021.

Distribution de tests antigéniques rapides aux structures culturelles

Suite à la décision du gouvernement de distribuer des tests antigéniques rapides (TAR) au secteur culturel au Luxembourg, le ministère de la Culture s'est occupé de l'organisation pratique de cette opération, qui visait autant les établissements, les associations culturels (dont notamment les sociétés membres de l'Union Grand-Duc Adolphe et de l'Union St Pie X) que les cinémas.

La distribution d'environ 300.000 TAR au mois de mai fut organisée avec le concours de trois établissements culturels, à savoir, le Mierscher Kulturhaus, la Rockhal et la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Une deuxième distribution de quelque 400.000 TAR au profit des mêmes acteurs eut lieu fin décembre et en début du mois de janvier 2022 à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

1.2 Information et échange avec le secteur culturel

Assises culturelles 2020

Alors que les Assises culturelles 2020, qui se sont tenues le 26 octobre 2020 à la Philharmonie, étaient avant tout l'occasion de dresser un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028*, elles n'ont pas moins servi de lieu de débat et d'échanges entre les différents acteurs de la scène culturelle Filip Markiewicz, Simone Mousset, Marc Nickts, Michel Polfer, Marc Rettel, Anne Simon et Odile Simon. A l'occasion d'une table ronde intitulée *Kultursektor 2020 am Schiet vu Corona : Konsequenzen, Defien a Perspektiven*, et animée par Samuel Hamen, les participants ont échangé leurs différentes positions et points de vue sur la crise de Covid-19 et ont également réagi aux questions et observations du public.

Assises sectorielles 2021

À l'occasion des trois assises sectorielles qui se sont déroulées en 2021, les acteurs des secteurs rock/pop/électro, théâtre, et musique classique respectivement ont eu l'occasion de mener des échanges thématiques, entre autres, les effets de la crise sur leurs secteurs respectifs et les réponses y apportées.

Union européenne

Au niveau de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, la crise sanitaire, ses impacts et les mesures prises ont été suivis de près depuis 2020, que ce soit dans les différents Etats membres ou par la mobilisation collective et solidaire, dans le cadre des différents programmes multilatéraux ou par le biais d'études spécifiques, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, il a constamment été souligné que le rôle de la culture pour les sociétés va bien au-delà de l'événementiel, la culture étant le reflet de l'identité et de l'héritage, et générant une réflexion prospective. Dans ces discussions, le Luxembourg a toujours souligné tout particulièrement l'importance de l'esprit critique que permet de traduire la culture face aux mesures imposées par la pandémie, ainsi que l'importance de faire revenir les publics.

En 2021, ce sont surtout la reprise et la résilience du secteur culturel, créatif et audiovisuel qui ont été thématiques de manière transversale, en particulier à travers les conclusions que les ministres de la Culture ont adoptées au niveau de l'UE sur la reprise, la résilience et la durabilité des secteurs de la culture et de la création.

Recommandations sanitaires

Suite aux premiers mois de confinement et de fermetures générales de tous les établissements culturels du pays, et afin d'accompagner la réouverture progressive desdits lieux culturels, la Direction de la santé a, en collaboration avec le ministère de la Culture, édité une série de recommandations sanitaires pour le secteur culturel. Publiées le 15 mai 2020, les premières recommandations, visaient :

- les bibliothèques, archives et centres documentaires ;
- les musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation ;
- les organisateurs d'activités culturelles de type « drive-in ».

Ces textes ont par la suite été complétés par des recommandations visant :

- les cinémas, salles de spectacles, théâtres et salles de concerts ;
- les sites touristiques à vocation culturelle, sites et attractions touristiques.

Les textes ont été continuellement adaptés et mis à jour au fil de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures préventives y relatives.

Consultation du secteur culturel et webinaires avec la ministre de la Culture

Dans le contexte de la crise, le ministère de la Culture s'est efforcé à maintenir un échange régulier avec les différents représentants du secteur culturel. En 2020, la ministre de la Culture a invité le secteur culturel à plusieurs séances d'information et de questions/réponses qui se sont tenues par webinaire.

- **29.10.2020** – Webinaire avec le secteur culturel au sujet de la loi du 29 octobre 2020
- **17.11.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **18.11.2020** – Webinaire avec les fédérations professionnelles du secteur culturel au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **09.12.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **06.01.2021** – Webinaire avec les artistes et intermittents du spectacle au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **06.05.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **10.06.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **01.12.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **22.12.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19

FAQ pour le secteur culturel

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a publié sur son site internet une rubrique FAQ (Foire aux questions) pour le secteur culturel, afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les acteurs culturels du Luxembourg. Entre avril et août 2020, ainsi que pour les mois de novembre et décembre, la rubrique FAQ était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture.

1.3 Information du public

Répertoire de la culture à domicile

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a instauré sur son site internet une rubrique intitulée *Coronavirus - Répertoire de la culture à domicile*. Dans le contexte de la fermeture des institutions culturelles y figuraient toutes les initiatives alternatives d'accéder à la culture, telles que proposées par les artistes et institutions luxembourgeoises et répertoriées par les services du ministère de la Culture. Des dizaines de projets culturels ont ainsi pu être répertoriés et présentés aux internautes, regroupées en sept catégories :

- Live performances
- Actions participatives
- Cinéma
- Spectacles de danse et de théâtre
- Musées, centres d'art, galeries et expositions
- Ressources numériques
- Jeune public

La rubrique *Répertoire de la culture à domicile* était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture pour le mois de mars.

« 3 questions à ... »

Dans un effort d'attirer l'attention du public sur les différents métiers culturels et les défis qui se posent à eux dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le ministère de la Culture a introduit dès le 8 avril 2020 une série d'entretiens intitulée *3 questions à ...* avec des représentants du secteur. Ont ainsi été interrogés :

- Serge Tonnar de Live aus der Stuff
- l'équipe des Crazy Quarantine Sessions
- Jacques Schiltz de l'ensemble Volleksbühn
- Pit Vinandy du théâtre de marionnettes Popespënnchen
- Le Musée national d'histoire et d'art
- Julie Reuter du groupement d'État muséeën
- Romy Grandgenet de l'initiative D'Späicherliicht
- David Ianni
- Claude Conter du Centre national de littérature
- Le Luxembourg City Film Festival
- Bernard Baumgarten du TROIS C-L
- Anne-Laure Letellier du CNA
- Suzanne Cotter du Mudam
- Tom Leick-Burns des Théâtres de la Ville
- Maxime Bender du Trifolion
- Gina Árvai du Koll an Aktioun Festival
- Krisztián Kolesár de la Philharmonie
- Ainhoa Achutegui du neimënster

III.

KEP - Stratégie et développement



Table ronde « Un secteur en voie de développement ? » aux Assises sectorielles rock/pop/électro (Stéphanie Baustert, David Galassi, Vicky Zeimetz, Yves Stephany, Sacha Hanlet, Bob Konsbrück) (06.03.2021) © MCULT

III. KEP - Stratégie et développement



Sam Tanson aux Assises sectorielles de la musique classique (09.11.2022) © MCULT

1. Assises sectorielles 2021

Après les Assises culturelles d'octobre 2020, le ministère de la Culture a organisé trois Assises sectorielles thématiques en 2021, à savoir :

- Assises sectorielles rock/pop/électro, le 6 mars à la Rockhal à Esch-sur-Alzette
- Assises sectorielles théâtre, le 28 juin au Escher Theater
- Assises sectorielles musique classique, le 9 novembre au Cape à Ettelbruck

Durant ces Assises sectorielles ont été présentés et discutés les *États des lieux* respectifs commandités à des expertes externes sur les domaines en question. Ainsi, Aurélie Colling a dressé un panorama du paysage luxembourgeois de la musique rock/pop/électro, Josée Zeimes de celui du théâtre et Sara Kaiser de la musique classique. Ces inventaires ont été discutés lors des Assises sectorielles respectives avec des artistes et professionnel/les.

Ces panels ont abordé les thèmes suivants :

Assises sectorielles rock/pop/électro (modération : Yves Stéphan, radio 100,7) :

1. « Le secteur rock/pop/électro/urbain au Luxembourg – un modèle (trop) particulier ? » avec Tun Biever, artiste, fondateur de Two Steps Twice; Priscila Da Costa, musicienne ; Tom Gatti, producteur, ingénieur du son et musicien (Unison Studios), Luka Heindrichs, venue- et festival-manager et Damiano Picci, producteur et strategy (Foqus)
2. « Un secteur en voie de développement ? » avec Stéphanie Baustert, manageuse, David Galassi, musicien, booker et artist manager (De Läßel / Konektis Entertainment Booking), Sacha Hanlet, musicien et producteur (Them Lights / Schalltot Collective asbl), Bob Konsbrück, animateur-rédacteur RTL Radio Lëtzebuerg et Vicky Zeimet, booker chez A-Promotions (den Atelier)

Assises sectorielles théâtre (modération : Christiane Kremer, RTL Radio Lëtzebuerg)

1. « La durabilité et l'écoresponsabilité au théâtre », avec Nathalie Jacoby, directrice du Centre national de littérature, Carole Lorang, directrice du Escher Theater, Stéphane Ghislain Roussel, metteur en scène, directeur structure de création Projeten, membre du groupe de travail sur le sujet à la Theater Federatioun et Peggy Wurth, scénographe et costumière indépendante
2. « Des conditions de travail au théâtre » avec Luc Feit, acteur, Sophie Langevin, actrice, metteuse en scène et présidente d'Actors.lu, Tom Leick, directeur des Théâtres de la Ville, Konstantin Rommelfangen, acteur, membre de l'Aspro et Anne Simon, metteuse en scène

Assises sectorielles musique classique (modération : Luc Boentges, radio 100,7)

1. « La structuration du paysage orchestral au Luxembourg – Situation actuelle, besoins et perspectives » avec Carl Adelsteinsson, directeur artistique du Cape et président de l'Alliance Musicale, Pit Ewen, administrateur du nouvel Orchestre National des Jeunes Luxembourg, Stephan Gehmacher, directeur général de la Philharmonie, Florence Martin, administratrice de l'ensemble United instruments of Lucilin et Anik Schwall, musicienne

2. « Comment définir le/la musicien/ne professionnel/le d'aujourd'hui ? – Quels plans de carrière ? » avec Arend Herold, directeur de l'Inecc et secrétaire de l'Alliance Musicale, Max Mause, musicien, Marc Meyers, directeur du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, Alben Petrovic Vrachanska, compositrice et Francesco Tristano, pianiste et compositeur

Ces trois Assises sectorielles ont été diffusées en direct via streaming et les enregistrements sont disponibles sur le [site du Kulturentwicklungsplang 2018-2028](https://www.kulturentwicklungsplang.lu/). Le public a pu intervenir et poser des questions sur place ou via une application. Les États des lieux respectifs et des résumés des discussions aux Assises sectorielles seront compilés et publiés sous forme d'e-books au courant de l'année 2022.

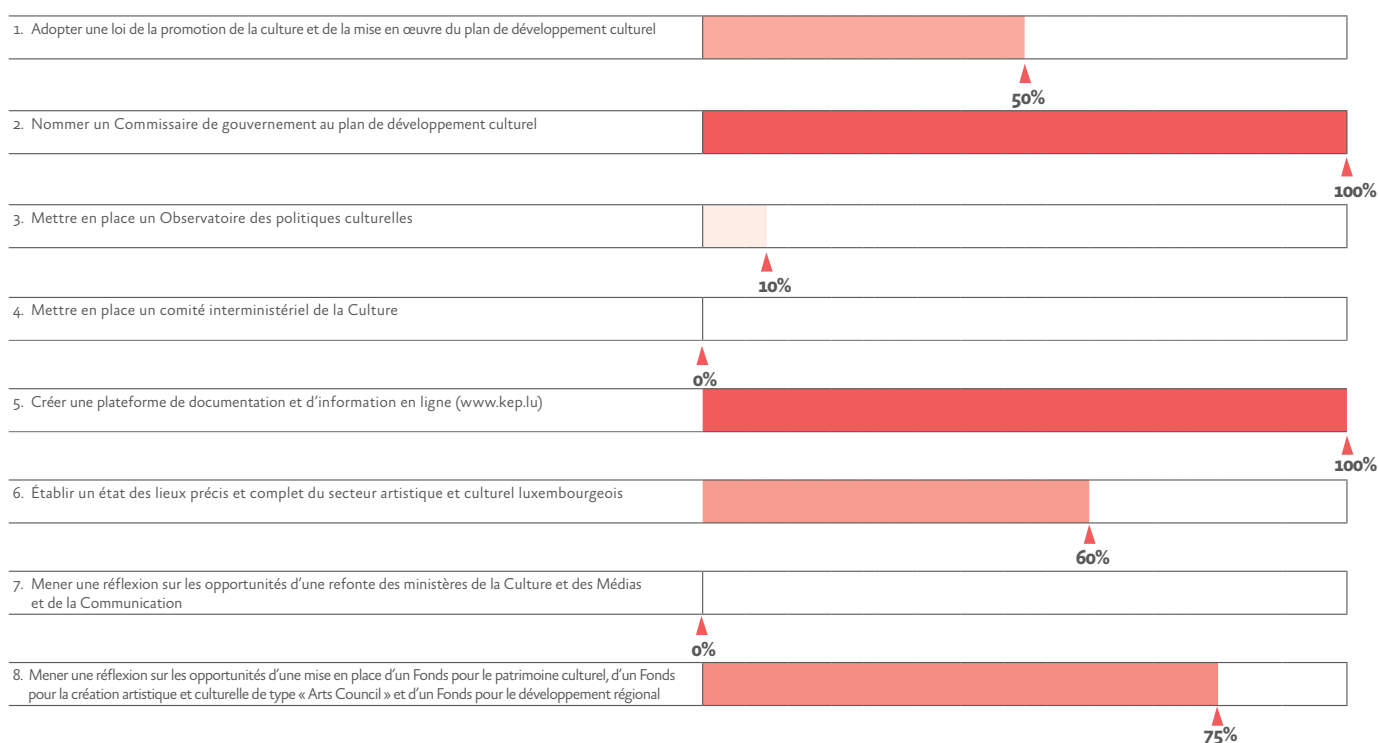


Table ronde « La durabilité et l'écoresponsabilité au théâtre » aux Assises sectorielles théâtre (Anne Simon, Sophie Langevin, Luc Feit, Christiane Kremer, Tom Leick, Konstantin Rommelfangen) (28.06.2022) © MCULT

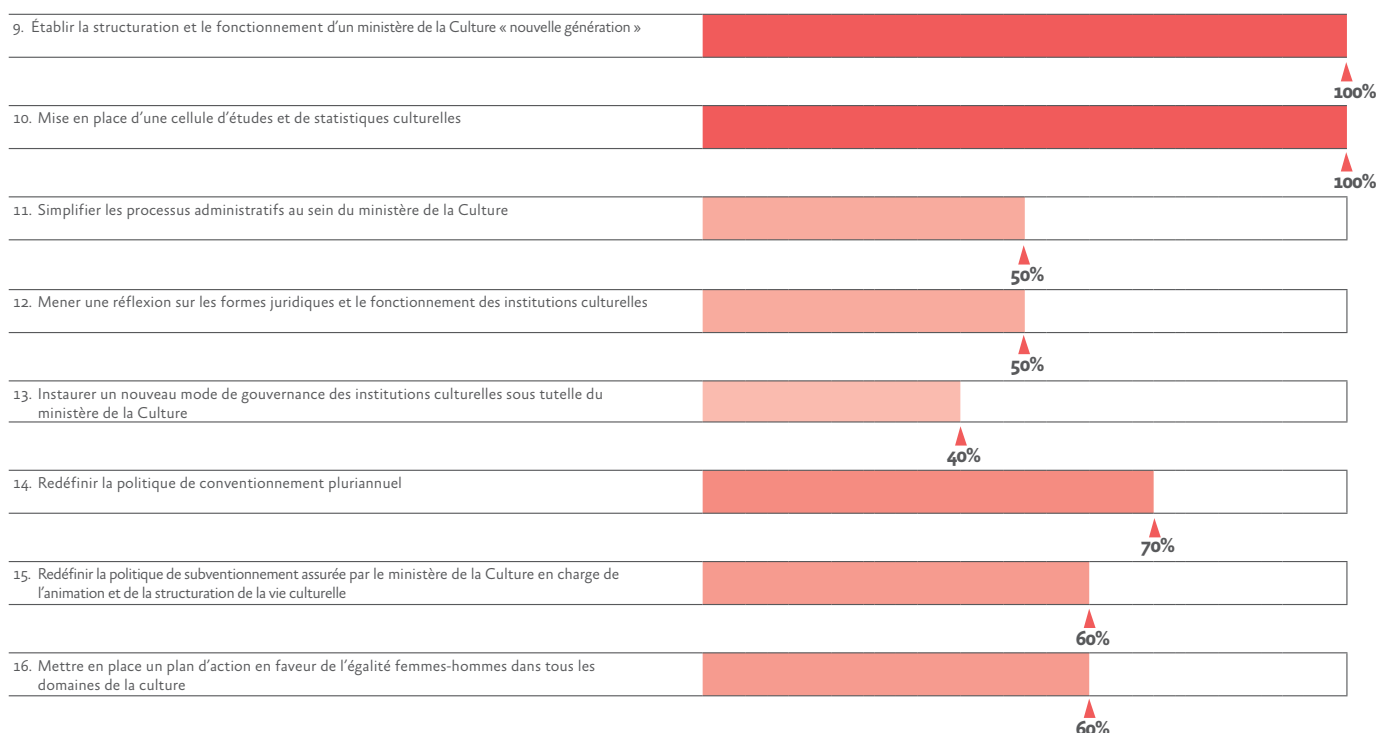
2. Mise en œuvre des recommandations du KEP

Le *Kulturentwécklungsplang 2018–2028* (KEP), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur culturel, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de Gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP est accompagné du plan d'action 2018–2028, une représentation synoptique des recommandations du KEP, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Deux mesures supplémentaires s'ajoutent au plan initial. Sur ces 64 recommandations du KEP, un nombre important est en train d'être mis en œuvre par le ministère. Le tableau suivant avec 12 rubriques, qui correspondent aux différents chapitres du KEP, permet de représenter l'évolution des travaux relatifs à la mise en œuvre des 64 recommandations en 2021 :

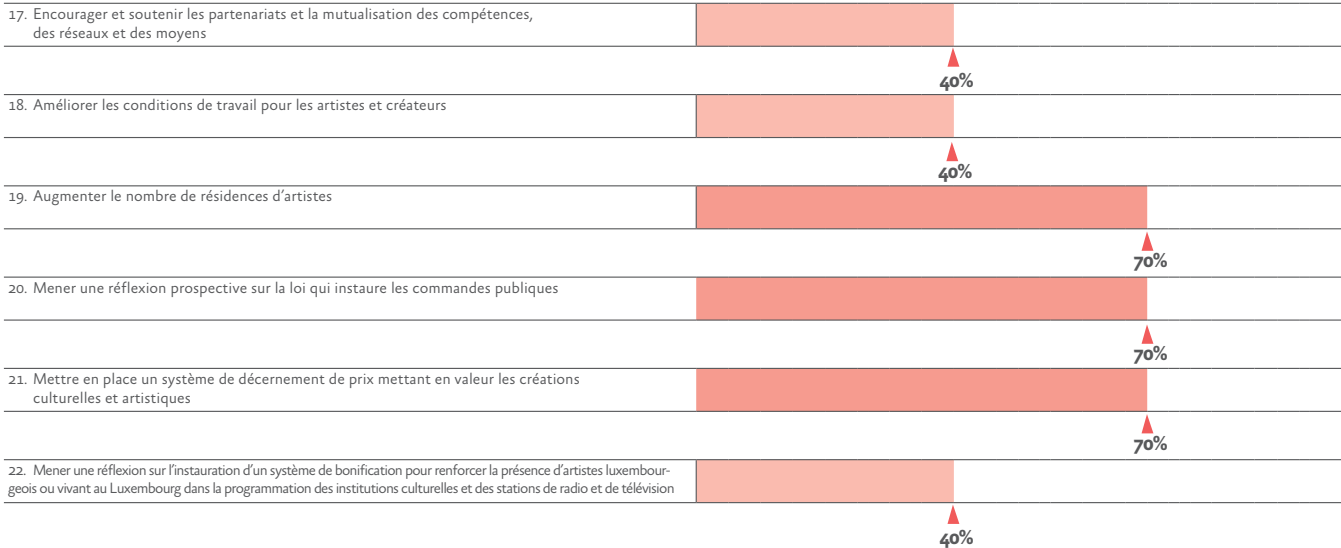
PRÉFIGURATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION



GOVERNANCE



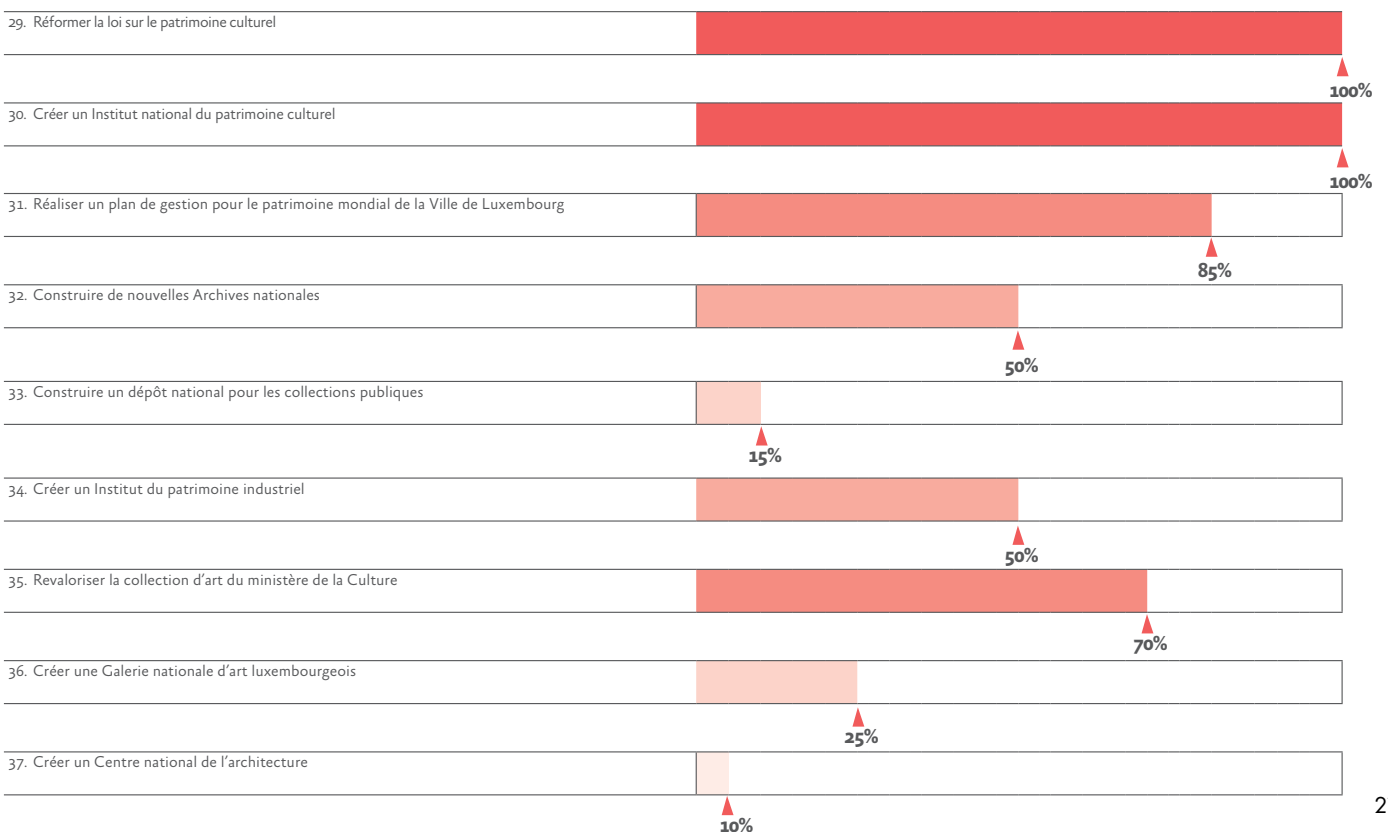
CRÉATION



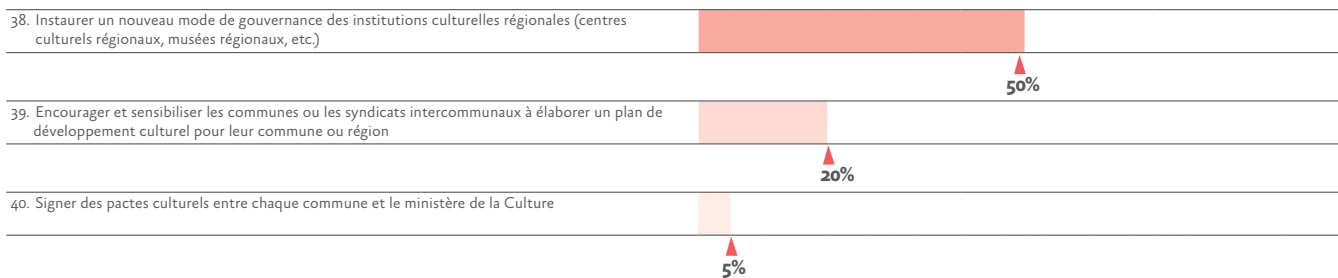
VALORISATION DU TRAVAIL CULTUREL ET PROFESSIONALISATION



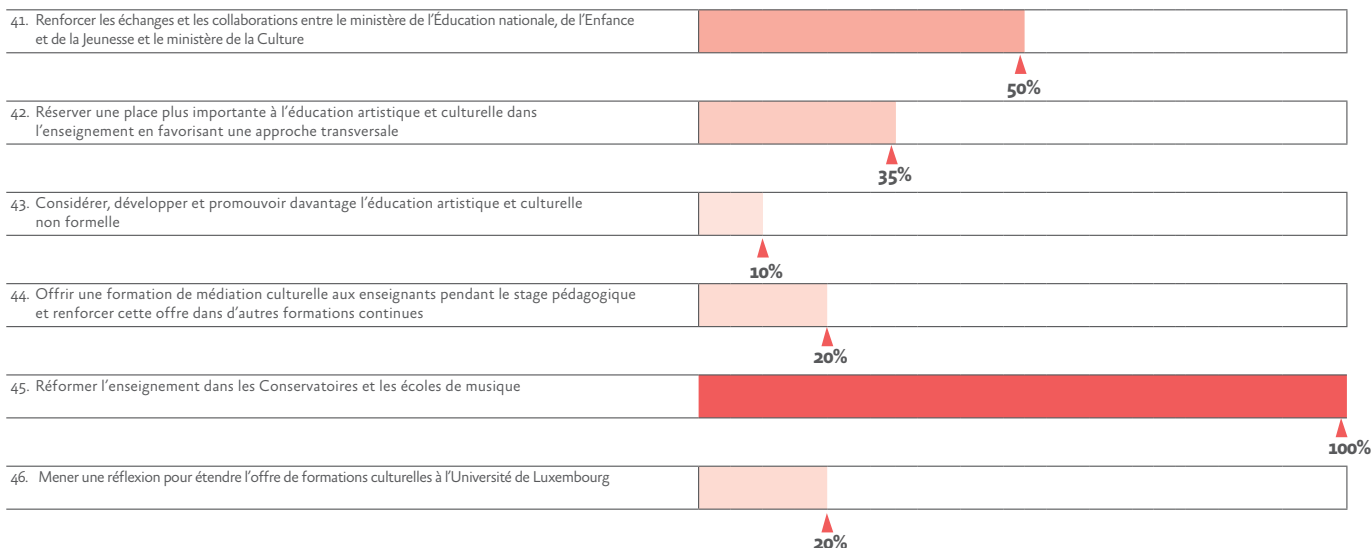
PATRIMOINE CULTUREL



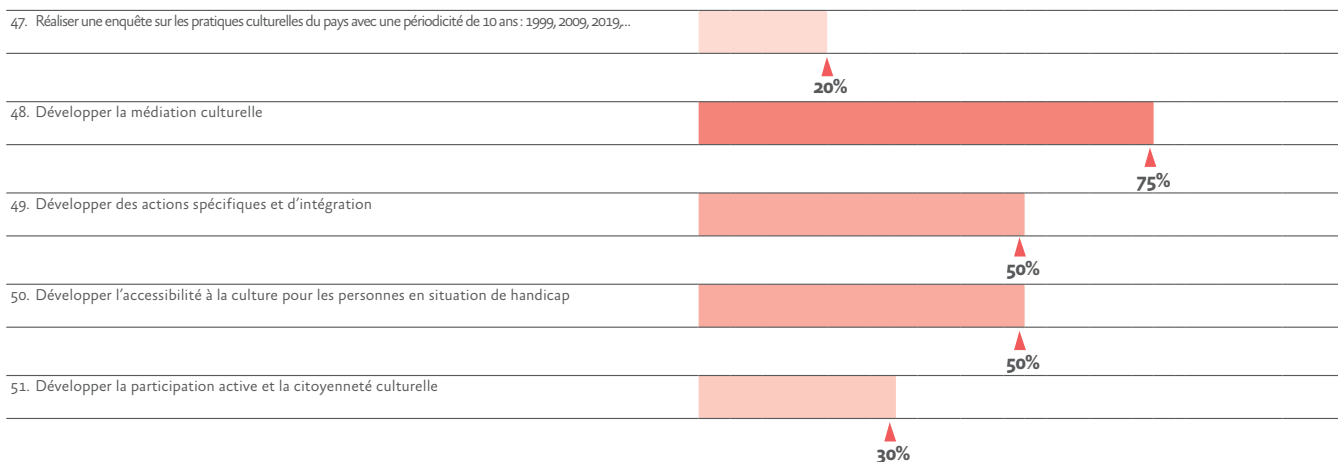
CULTURE EN RÉGION



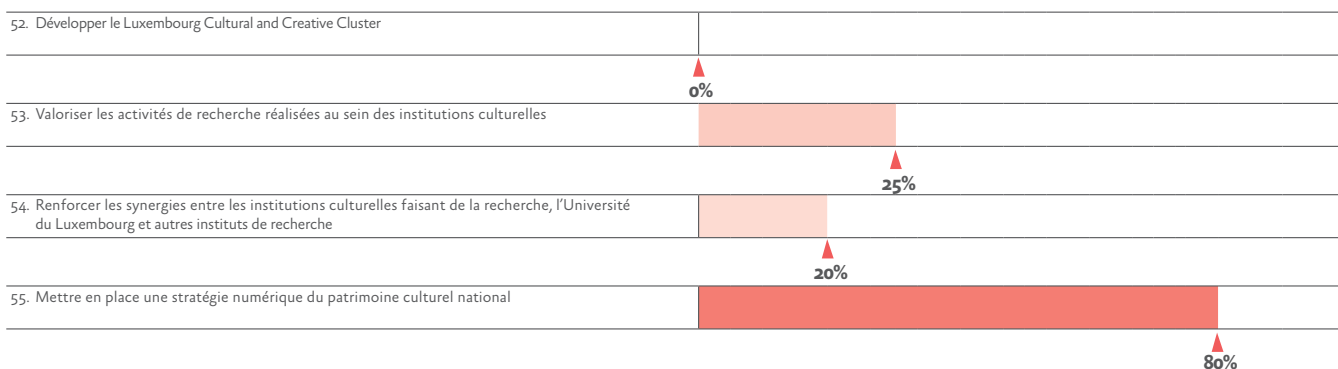
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



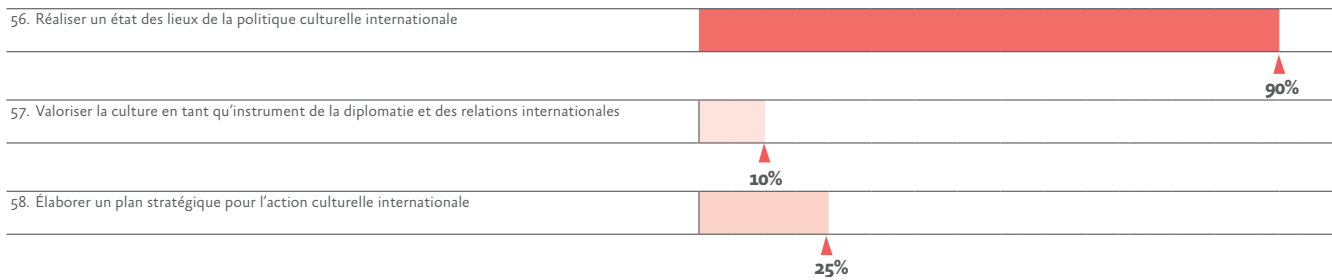
CITOYENNETÉ CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ



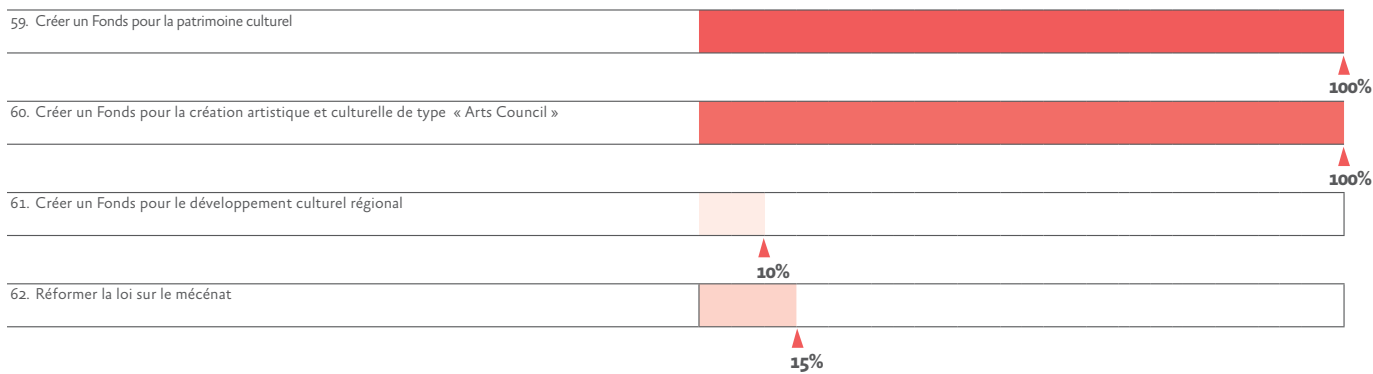
INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, RECHERCHE ET INNOVATION



ACTION CULTURELLE DU LUXEMBOURG SUR LE PLAN INTERNATIONAL

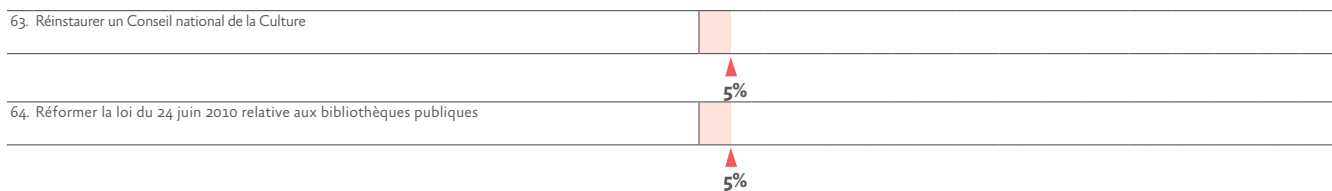


RESTRUCTURATION DU SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE



MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Nouvelles mesures en cours ne figurant pas dans le plan de développement culturel 2018-2028 initial.



2.1 Recommandations transposées (100%)

Un premier bilan de l'état des lieux de l'avancement des différents travaux a été présenté lors des 3èmes Assises culturelles en octobre 2020. L'évolution constante de la mise en œuvre des recommandations du KEP peut être consultée sur le site www.kep.lu.

Le chapitre suivant énumère toutes les mesures du KEP 1.0. qui ont déjà été transposées ou sont en cours de transposition.

Sur les 62 recommandations proposées dans le volume 1 du *Kulturentwécklungsplang 2018–2028*, 10 ont été entièrement ou alternativement mises en œuvre et 49 mesures sont actuellement en cours de transposition. Seulement 2 recommandations restent encore en suspens et 1 recommandation n'est pas transposable.

N°2

Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Décembre 2021 : création d'un Observatoire de la Culture en charge d'évaluer la mise en œuvre du plan de développement culturel
- Le ministère a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs.
- La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.
- Par ailleurs, en vue de garantir une meilleure efficacité dans la transposition des différentes recommandations, un agent du ministère de la Culture supervise et coordonne les travaux relatifs à la transposition.

N°5

Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne (www.kep.lu)

Coordination : Luc Schadeck, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Mars 2022 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2021 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2021 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels », du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » et du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2021 »
- Avril 2021 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2020 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels » et du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles »
- Octobre 2020 : Publication du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2020 »
- Juillet - Octobre 2020: Compilation du contenu du nouveau site
- Juillet 2020: Elaboration de la cartographie du nouveau site
- Juillet 2020: Réunion kick-off avec le CTIE et présentation des esquisses graphiques
- Mars 2020: Validation de la proposition de projet par le CTIE
- Février 2020: Envoi d'une proposition de projet relative à la refonte du site au CTIE
- Février 2020: Réunion de concertation avec le CTIE en vue de la refonte du site
- Janvier 2020: Elaboration du concept pour une refonte du site www.kep.lu
- Novembre 2018 – juillet 2020: mises à jour des volumes 4 et 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*
- Juin 2018: mise en ligne du site www.kep.lu

N°9

Etablir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- 01.03.2022 : Publication du nouvel organigramme du ministère de la Culture
- Durant 2020 à aujourd'hui :
 - Avec l'aide d'un cabinet externe, le ministère de la Culture s'est fait assister pour modéliser une cartographie des processus, de l'organisation et des systèmes d'information.
- Définir l'organigramme et les postes à responsabilités particulières
- 29 janvier 2020 :
 - Pour l'exercice de ses attributions, le ministère doit se doter d'une organisation structurée et efficace. Après une analyse SWOT, organisée au Château Bourglinster, les forces et faiblesses de l'administration ont été identifiées à l'aide d'une démarche participative.
 - Sur base de cette analyse SWOT, une analyse thématique a été réalisée et dix grands thèmes d'amélioration ont été identifiés.
 - La première piste d'optimisation a été clairement identifiée : définir un organigramme, recenser les fonctions et profils de compétence, élaborer un programme de travail et définir ensemble une stratégie commune. Ce processus a été accompagné par une équipe du CGPO.

N°10

Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles

Coordination : Serge Eifes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

En mars 2021 le ministère de la Culture a créé un service des études et statistiques en recrutant un expert en statistiques. Ce service a comme mission de rassembler et analyser les données existantes, de suivre les études en cours et de sonder les besoins des différents services ministériels et du secteur culturel en matière de données à récolter.

Parallèlement, le STATEC s'est doté d'un service culturel qui produit des études, analyses et statistiques sur les infrastructures et les professionnels de la culture.

La collaboration entre les deux administrations permet de doter à l'avenir le secteur culturel de données qui font défaut aujourd'hui et de mener à bien une politique culturelle ciblée et cohérente.

Travaux réalisés :

- Septembre 2021 : établissement d'infographies statistiques dans le cadre des états des lieux sectoriels

Dans le cadre de la mesure n° 6 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois » du Kulturentwécklungsplang 2018-2028, le ministère a lancé une série d'analyses sectorielles qui est complétée par un portrait statistique détaillé du secteur en question sous forme d'infographie.

Le premier secteur traité dans ce contexte est le théâtre, dont les analyses statistiques sont en cours de finalisation et dont la publication est prévue pour février 2022. Cette infographie révèle un certain nombre de chiffres clés portant sur la situation du secteur du théâtre. En restant dans la même lignée, des statistiques détaillées sur les musiques amplifiées et sur la musique classique sont prévues dans le cadre des états des lieux y relatifs.

- Avril 2021 : enquête sur les infrastructures culturelles en collaboration avec le STATEC

Cette enquête qui est menée par le STATEC en étroite collaboration avec le ministère de la Culture, cible différents acteurs culturels au Luxembourg et notamment les musées, les châteaux, les cinémas et les salles de spectacle afin d'en pouvoir dégager un état des lieux sur des différentes infrastructures culturelles. L'étude se trouve actuellement en phase de déploiement des questionnaires. En attendant prochainement les premiers résultats, la publication des conclusions finales de l'enquête est prévue pour septembre 2022.

- Avril 2020 : enquête sur les visites de musées en collaboration avec le LISER

Suite aux études sur les pratiques culturelles des résidents, menées en 1999 et 2009 respectivement, le ministère a entamé une nouvelle collaboration avec le LISER afin de conduire une enquête annuelle sur les pratiques des publics en ciblant les différents secteurs culturels. En pérennisant les études statistiques sur l'offre culturelle et sa réception auprès du public, le ministère souhaite se doter des données nécessaires pour mener à bien une politique culturelle adaptée au niveau national et régional. Une enquête sur les visites de musées est actuellement en cours de route. Le projet initial, prévu pour 2020, a dû être modifié en raison de la pandémie de la COVID-19.

N° 24

Optimiser le régime fiscal (TVA, RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- Depuis le 1er janvier 2020, le taux de TVA super-réduit (3%), est applicable aux services prestés par les écrivains, compositeurs et artistes-interprètes, ainsi qu'aux droits d'auteurs qui leurs sont dus.

N° 29:

Réformer la loi sur le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- 3 mars 2022 : Publication d'un guide pratique expliquant les dispositions phares du texte de la loi
- 3 mars 2022 : Loi du 25 février relative 2022 au patrimoine culturel publiée au Mémorial
- 22 février 2022 : Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'État
- 10 février 2022 : Vote constitutionnel (positif) en séance publique n° 34
- 12 octobre 2021 : 2e avis complémentaire du Conseil d'État
- 9 décembre 2020 : 90 amendements parlementaires ont été adoptés par la commission parlementaire et transmis au Conseil d'État en date du 9 décembre 2020
- 30 septembre 2020 - 7 décembre 2020 : Des amendements parlementaires ont pu être élaborés et discutés au cours de 12 réunions de la Commission de la Culture de la Chambre des Députés
- 2020 : Le ministère de la Culture a examiné les différents avis émis sur le projet de loi n°7473 dont ceux du Mouvement Patrimonial, de l'International Council of Museums (ICOM), de la Chambre des Métiers, du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), de la Chambre de Commerce, de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI), de la Chambre des Notaires, de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) et de l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaire ainsi que l'avis du Conseil d'État du 9 juin 2020. Suite à ces avis diverses réunions de consultation ont eu lieu
- 3 octobre 2019 : L'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel a été présenté par la ministre à la commission parlementaire
- 30 août 2019 : Dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des Députés, document parlementaire n° 7473

N° 30

Créer un Institut national du patrimoine culturel

Coordination : Service Juridique du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Avec la loi du 25 février 2022, l'ancien Service des Sites et monuments nationaux devient l'Institut national pour le patrimoine culturel (INPA) et le Centre national de recherche archéologique devient l'Institut national de recherches archéologiques (INRA)

N° 45

Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et autres école de musique

Coordination : Gilles Lacour

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- 6 août 2021 : Réforme de l'enseignement musical par l'adoption du règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignements
- Depuis l'année académique 2021/2022, un nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays
- 2 septembre 2020 : Règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.
- 10 avril 2020 : Règlement grand-ducal déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.
- 20 décembre 2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État pour éveiller, développer et cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique, assurer aux jeunes une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement.
- 5 décembre 2018 : Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des Ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Commissariat à l'enseignement musical (CEM) dépend depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ).

N° 59

Créer un Fonds pour le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel, par contre, il prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural
- La loi budgétaire 2022 a prévu une ligne budgétaire pour le soutenir les actions dans le domaine du patrimoine immatériel

N° 60

Créer un Fonds pour la création artistique et culturelle de type Arts Council

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- 20 juillet 2021 : dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866)
- 23 novembre 2020 : l'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1^{er} février 2021.
- 23 juillet 2020 : le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Les membres fondateurs de Kultur | lx, sélectionnés sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants : Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.
- 5 avril 2019 : nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.

2.2 Recommandations en cours de transposition

N° 1

Adopter une loi de la promotion de la culture et de la mise en œuvre du plan de développement culturel.

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Débats d'orientation du KEP à la Chambre des députés:
 - 19 septembre 2019 : Patrimoine
 - 24 octobre 2019 : Subsidés et Art Council
 - 14 novembre 2019 : Conventions
 - 19 décembre 2019 : Statut de l'artiste
- 27 juin 2019 : Demande d'heure d'actualité au sujet de la politique culturelle au Luxembourg par Mme Sam Tanson et Mme Viviane Loschetter à la Chambre des députés (CHD)
- Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel
- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par Mme la Ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD).
- 17 janvier 2019 : Présentation par Mme la Ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD)

N° 3

Mettre en place un Observatoire de la Culture

Coordination : Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
10%

Travaux réalisés :

- Décembre 2021
 - Changement de l'appellation « Observatoire des politiques culturelles » en « Observatoire de la culture », car plus adaptée aux futures missions (étude et évaluation du développement du secteur culturel, desquelles découlera l'orientation de la politique culturelle)
 - État des lieux des observatoires au Luxembourg et analyse des différents modèles d'observatoires

N° 6

Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux en cours

- Publication de l'État des lieux « Théâtre » fin mars à l'occasion de la « Journée mondiale du théâtre »
- Fin novembre 2021 : envoi d'un questionnaire aux rédactions culturelles des médias en vue de dresser un portrait de l'état du secteur
- 9 novembre 2021 : Assises sectorielles sur la musique classique au Cape Etelbruck, avec présentation de l'inventaire par Sara Kaiser et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue début 2022
- 26 juin 2021 : Assises sectorielles sur le théâtre au Escher Theater, avec présentation de l'inventaire par Josée Zeimes et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en décembre 2021
- Depuis avril 2021 : travail de recherche, d'exploitation et de structuration des données ; rédaction de l'état des lieux relatif à l'international par l'agente en charge du Service des affaires européennes et internationales au ministère de la Culture
- 6 mars 2021 : Assises sectorielles rock/pop/électro à la Rockhal, avec présentation de l'inventaire par Aurélie Colling et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue début 2022
- Août-septembre 2020 : délimitation et structuration de l'état des lieux sur les centres culturels régionaux, avec établissement d'une table des matières préliminaire, par un agent du service d'animation culturelle régionale.
- Juillet-août-septembre 2020 : rédaction par un agent du service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg

N° 8

Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Beryl Bruck (Fonds pour la patrimoine culturel) ; Jo Kox (Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council ») ; Danièle Kohn-Stoffels (Fonds pour le développement culturel régional)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Novembre 2020 : l'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter deux personnes pour une direction bicéphale : Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale.
- 23 juillet 2020: le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger.
- 5 avril 2019: nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council »

N° 11

Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture

Coordination : Jean-Claude Spedener / Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- Janvier 2022 : Présentation d'un nouvel organigramme pour le MC
- Janvier 2022 : Lancement des travaux en vue de la mise en place d'un système de gestion de tickets de support
- Décembre 2021 : Réunion avec l'équipe MyGuichet du CtiE pour préparer la modernisation des démarches électroniques du MC en vue d'une intégration automatique des demandes dans une future application métier
- Décembre 2021 : Réunion de concertation avec le SSMN en vue de la mise en place de démarches électroniques dans le cadre de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel
- Octobre 2021 - janvier 2022 : Préparation de modèles (templates) dans SIDOC pour faciliter la rédaction de lettres de réponse (service communication et guichet subside)
- Septembre 2021 : Réunion de concertation avec le CtiE pour la mise en place d'un accès limité au registre des personnes physiques (RNRPP)
- Septembre 2021 : Participation à une formation « Archifiltre » (Archives nationales) en vue d'un projet de versement d'archives numériques
- Septembre 2021 : Réorganisation des jeux de données « Convention » pour faciliter la recherche de documents par entité conventionnée (portail data.public.lu)
- Juin 2021 : Mise à jour du système de gestion d'horaire mobile et migration du serveur physique vers la plateforme GovCloud (virtualisation)

- Juin - juillet 2021 : Mise en place d'une solution « softphone » (numéro de téléphone virtuel) pour faciliter le télétravail
- Depuis juin 2021 : Rédaction de guides de fonctionnement par service du MC
- Mai 2021 : Réunion de préparation en vue de relancer la procédure de traduction assistée par ordinateur
- Avril 2021 : Décommissionnement des serveurs virtuels « dashboard.lu » de l'ancienne solution de virtualisation du CtiE (PreGovCloud)
- Avril 2021 - janvier 2022 : Remplacer toutes les stations de travail « desktop » avec des ordinateurs portables pour faciliter le télétravail
- Mars 2021 : Mise en place d'un serveur virtuel pour faciliter le développement de petites applications qui pourront servir de « POC » (Proof of Concept)
- Mars 2021 : Prise de contact avec l'équipe MyGuichet du CtiE pour la réalisation d'un assistant pour la démarche électronique de demande de bourse d'aide
- Mars 2021 : Travaux de préparation pour la mise en place d'un système de facturation électronique
- Mars 2021 : Mise en place de dépôts git et d'un espace Jira pour la gestion des versions des guides pratiques
- Depuis mars 2021 : Plusieurs réunions de travail (en collaboration avec le ministère de la Digitalisation) concernant le développement d'une application métier pour la gestion des demandes électroniques
- Février 2021 : Proposition d'une nouvelle recommandation KEP pour la création d'un fichier national d'entités suivant l'exemple allemand de la GND (Gemeinsame Normdatei)
- Depuis janvier 2021 : Cartographie des processus en collaboration avec le CGPO
- Octobre 2020 : Mise en place d'un environnement de test sur la plateforme de gestion de tickets de support du CtiE
- Octobre - novembre 2020 : Organisation d'une formation « archivage » pour les agents du ministère de la Culture
- Juin - octobre 2020: Mise en place d'un système de gestion électronique des salles de réunion et de la voiture de service du ministère de la Culture
- Juin - août 2020 : Suite de l'élaboration d'une grille de récolement des documents actuellement détenus dans les archives du ministère de la Culture
- Juin 2020 : Regroupement matériel des décisions du Conseil de gouvernement concernant le ministère de la Culture jusqu'en 2014
- Mai - juin 2020 : Réorganisation des archives (matériels) du ministère de la Culture
- Mai 2020 : [Mesure Covid-19]
Alignement automatique des accès VPN, de manière que les agents du ministère de la Culture recourant au télétravail, disposent des mêmes accès qu'au ministère, sans devoir faire une nouvelle demande d'accès
- Mai 2020 : [Mesure Covid-19]
Installation d'une solution de vidéoconférence professionnelle (usage simplifié, meilleure qualité vidéo et niveau de sécurité élevé)
- Mars 2020 : [Mesure Covid-19]
Quarante-deux tutoriels détaillés ont été rédigés, et cinq vidéos ont été mis à disposition des agents sur le govSpace « Corona » afin de leur faciliter le passage au télétravail

- Mars 2020 : [Mesure Covid-19]
Grâce aux travaux préparatoires effectués dans le domaine de la modernisation de l'infrastructure TIC, les agents du ministère de la Culture ont pu être équipés endéans de trois jours ouvrables (matériel et accès) pour leur permettre le travail à domicile
- Mars 2020 : [Mesure Covid-19]
Création d'un espace partagé (govSpace « Corona ») afin de permettre aux agents du ministère de la Culture, qui ne disposent pas d'un ordinateur portable de l'Etat, d'accéder aux ressources nécessaires à travers internet
- Février 2020 : La ministre de la Culture, Sam Tanson, et la directrice des Archives nationales de Luxembourg, Josée Kirps, ont signé une convention relative au tableau de tri des documents et des archives du ministère de la Culture
- Février 2020 : Réorganisation du flux de distribution du courrier interne au sein du ministère de la Culture (cases et signalisation)
- Janvier 2020 : Atelier SWOT (analyse des forces et faiblesses du fonctionnement actuel du ministère de la culture) à Bourglinster
- Décembre 2019 - janvier 2020 : Les référents à la protection des données du ministère de la Culture ont procédé à une série d'interviews avec les responsables métiers du ministère, afin de tracer une cartographie des traitements
- Décembre 2019 : Présentation de la stratégie du CTIE en matière de solution de Gestion Électronique de Documents
- Septembre 2019 : Début du processus d'élaboration d'une grille de récolement des documents actuellement détenus dans les archives du ministère de la Culture
- Juillet - octobre 2019 : Adaptation des abonnements de télécommunication (sites Bourglinster et Maison Engel) afin de simplifier la gestion, et de réduire les coûts
- Juillet - septembre 2019 : Reconfiguration de l'accès du bureau « Mission culturelle en France » à Paris, afin de rendre accessible les différents systèmes informatiques du ministère de la Culture (dont la gestion de l'horaire mobile)
- Juin - août 2019 : Enquête interne en vue de l'établissement d'un tableau de tri en matière d'archivage
- Juin 2019 : Installation d'un système de contrôle informatique qui permet une détection plus rapide et fiable des incidents sur l'infrastructure informatique. En outre ce système contribue à une meilleure gestion de stock des consommables
- Mars 2019 : Migration des dépôts git (gestion de versions de documents) locaux vers l'infrastructure GitLab du CtiE pour faciliter la collaboration avec des personnes externes
- Février 2019 : Migration de l'installation téléphonique au bâtiment « Terres rouges » vers la solution VoIP (voix sur réseau IP) du CtiE afin de simplifier la gestion des numéros de téléphone
- Décembre 2018 : Réunion avec les Archives nationales au MDDI concernant le projet « tableau de tri ». But de la réunion: présentation du projet
- Février - mars 2018 : Création d'un espace partagé (govSpace) pour le service LOD (Lëtzeburger online Dictionnaire) et implémentation d'un flux de travail partiellement automatisé pour la traduction de textes du ministère de la Culture, vers la langue luxembourgeoise
- Février 2018 : Afin de mieux coordonner la mise en conformité en vue de l'entrée en vigueur du RGPD, le ministère a formé un groupe de travail constitué des référents à la protection des données du ministère de la Culture et des instituts culturels
- Septembre - octobre 2017 : Création d'un espace govCloud pour le ministère de la Culture qui permet la gestion de serveurs virtuels dans les centres de données du CtiE
- Septembre 2017 : Lancement du guichet unique pour les demandes de subsides (nouveaux formulaires harmonisés sur guichet.lu, refonte d'une partie du site web et nouvelle adresse de messagerie pour centraliser les demandes)
- Mai 2017 : Mise en production de la démarche « Demande d'aide minerval »
- Mars 2017 : Création d'un espace partagé (govSpace) pour faciliter la documentation des traitements de données
- Janvier 2017 : Suite à la mise en place du portail data.public.lu, le ministère de la Culture s'est doté d'un plan d'action « OpenData » qui a pour but d'identifier des jeux de données existants afin de les rendre accessible dans les meilleurs délais
- Janvier 2017 : Mise en place, et début de la phase de test de la configuration eTracking pour les démarches « Demande d'aide minerval », « Demande carnet intermittent », « Demande d'aide pour intermittent » et « Demande droit aux aides intermittent »
- Octobre 2016 : Entrevue avec le SSMN concernant un raccordement du SSMN au Plan de classement SIDOC du ministère de la Culture en vue d'une centralisation des dossiers « COSIMO »
- Octobre 2016 : Entrevue avec le MFPRA dans le cadre du programme « Einfach Lëtzebuerg ». But de l'entrevue: présenter les projets du ministère de la Culture, dont « l'introduction du tracking dans le cadre des demandes de subsides », « digitalisation de la demande d'aide sociale »
- Juillet - septembre 2016 : Mise en place d'une configuration « importation automatique » pour SIDOC afin de permettre la numérisation de documents utilisant les photocopieuses du ministère de la Culture, sans devoir passer par le module « scan » de la GED. Un point d'entrée pour le SSMN a été rajouté en vue d'une gestion centralisée des dossiers « COSIMO »
- Juillet 2016 : Documentation des processus « Demande aide minerval », « Demande carnet intermittent », « Demande d'aide pour intermittent » et « Demande droit aux aides intermittent » en vue d'une mise en place du « eTracking »
- Mars 2016 : Mise en ligne d'une base de connaissances interne (Sharepoint govKM) pour faciliter le flux d'informations
- Janvier - juillet 2016 : Modernisation du système de gestion Interflex (Contrôle d'accès et gestion horaire mobile) afin de faciliter la gestion des accès du personnel. Extension de l'infrastructure aux différents Sites du ministère de la Culture
- Décembre 2015 : Mise en conformité de l'infrastructure informatique du ministère de la Culture
- Décembre 2015 : Mise en place d'une procédure « Helpdesk » afin de centraliser les requêtes en matière TIC du personnel du ministère la Culture
- Novembre 2015 : Création d'un service informatique départemental au sein du ministère de la Culture
- Septembre 2014 : Entrevue avec le SMC concernant la stratégie « Digital Lëtzebuerg ». Thèmes abordés: archivage électronique et archivage à long terme
- Juillet 2014 : Réunion au ministère de l'Économie concernant la stratégie « Digital Lëtzebuerg ». But de la réunion: présentation de la stratégie
- Début 2013 : Introduction de SIDOC (solution GED de l'État luxembourgeois) pour la gestion du courrier
- 2012 - 2013 : Homogénéisation de l'infrastructure informatique du ministère de la Culture (porteur du projet: service informatique de la BnL)

N°12

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Jo Kox, Beryl Bruck, Catherine Decker, Luc Eicher

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- 1^{er} mars 2022 : Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024
- 10 février 2022 : vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux associations Casino Luxembourg, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg et la fondation Musée d'art Moderne Grand-Duc Jean la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril jusqu'à décembre 2021 : travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur pour chaque institut culturel
- 19 avril 2021 : réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques »
- Fin 2020 et début 2021 : Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice : échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient « Institut de recherches archéologiques » donc un institut culturel de l'État et le service des sites et monuments nationaux devient l'« Institut national pour le patrimoine architectural »

N°13

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture

Coordination : Jo Kox, Beryl Bruck, Catherine Decker, Luc Eicher

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024
- 11 février 2022 : vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institution nationale de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national du patrimoine (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux Casino Luxembourg, Mudam, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril jusqu'à décembre 2021 : travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur pour chaque institut culturel
- 2020-2021 : élaboration d'une charte de déontologie pour le secteur conventionné et analyse des contributions récoltées de la consultation publique

N° 14

Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel

Coordination : Jo Kox, Commission des conventions

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :

70%

Travaux réalisés :

- 2020-2021 : Élaboration de quatre nouveaux documents au sein du ministère de la Culture après consultation interministérielle avec le ministère des Finances et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui constituent le cadre de la nouvelle politique de conventionnement pluriannuel pour les institutions culturelles paraétatiques
- 15 juillet 2021 : Le projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinaire et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles.
- Une commission consultative au sein du ministère de la Culture a comme mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une stratégie de suivi et de rédiger une charte d'éthique et de déontologie. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Laurence Brasseur, Beryl Bruck, Claudio Cassarà (secrétaire), Catherine Decker, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Joé Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Jo Kox (président), Luc Schadeck, Nora Si Abderrahmane, Magalie Tasch, Sophie Thoma et Barbara Zeches
- 2019 : la commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles
- 28 novembre 2019 : le ministère de la Culture a présenté un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise
- 14 septembre 2018 : le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise data.public.lu. La liste des documents peut être consultée sous le lien suivant:
- <https://data.public.lu/en/datasets/conventions-du-ministere-de-la-culture>

N° 15

Redéfinir la politique du subventionnement assurée par le ministère de la Culture responsable de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Coordination : Commission des subventions, Josiane Geisler, Tammy Tangeten

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :

60%

Travaux réalisés :

- Évaluation et adaptation des conventions de subventionnement des différents réseaux, associations professionnelles et fédérations. Nouvelles conventions accordées à A:LL Schréffsteller*Innen et Assitej pour l'année 2021 et L'Alliance musicale pour 2022
- Changement de politique de subventionnement par l'introduction systématique d'appels à projets par domaines spécifiques et pour des événements spécifiques :
 - Appel à projets pour la réalisation d'un enregistrement sonore
 - Appels à projets « Accès à la culture »
 - Kultur am Prisong
 - Projets culturels en faveur de l'inclusion culturelle
 - Aides aux maisons d'édition professionnelles pour l'élargissement du nombre de publications de fiction et/ou de non fiction
 - Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année
 - Appel à candidatures pour une composition musicale à l'occasion de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc
 - Appel à candidatures pour compositions musicales
 - Appel à propositions d'œuvres d'art pour acquisition
- Une commission consultative a été mise en place en charge de la redéfinition de la politique de subventionnement spécifique des différents secteurs. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Josiane Geisler (secrétaire), Nadine Erpelding, Alix Glück, Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Jo Kox (président), Nora Si Abderrahmane, Magalie Tasch et Sophie Thoma.
- Afin de simplifier les démarches pour demander un subside et avant tout de rendre plus transparent le processus d'évaluation, de nouveaux formulaires, des textes explicatifs, une liste de critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation ont été élaborés. Enfin l'arborescence du site Internet a été repensée afin de rendre plus visibles les différentes aides et les conditions à remplir.

N°16

Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés :

- Élaboration d'une charte de déontologie avec un chapitre consacré à l'égalité des chances et des genres
- Avril 2021 : Participation à la récolte des données au secteur culturel pour le chapitre « Prise de décision » de l'Observatoire de l'Égalité
- Février 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 avec un chapitre spécial consacré aux données sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision au sein des établissements culturels (Instituts culturels de l'État, Établissements publics, Fondations et ASBL paraétatiques)
- 8 octobre 2020 : Publication du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes
- Depuis début septembre/octobre 2020 : Participation active aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE (adoption prévue lors du conseil des ministres le 1^{er} décembre prochain).
- 2018-2020 : Mise en place d'une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
- Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
- Mise en place d'une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes
- Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère

N°17

Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Création de nouveaux réseaux professionnels et fédérations en 2021 : L'Alliance musicale, Lëtzebuerger Denkmal Federatioun
- Création d'un comité « Écoresponsabilité » au sein de la Theaterfederatioun
- Analyse du fonctionnement de la billetterie « luxembourgticket »

N°18

Améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Février 2021 : ouverture de 45 ateliers pour artistes plasticiens à Verlorenkost
- 2020 : planification de l'installation d'un container sur le site de la Bananefabrik en vue d'améliorer les conditions de travail des artistes présents sur ce site. Etude de faisabilité clôturée en 2021
- 24.06.2020 : Affectation de la Villa Louvigny au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé en 2023, en vue d'y accueillir Kultur lx, des lieux de répétitions pour les artistes et créateurs, des bureaux pour les fédérations et associations professionnelles et, bien entendu, de la mise à disposition du grand auditorium à des représentations culturelles
- 7 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont notamment une aide pour l'accueil d'artistes/d'auteurs-associés en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture et un appel à projets et une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans
- 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture. Programme culturel déposé en décembre 2020
- 2020 : mise à disposition gratuite d'un immeuble provisoire à Verlorenkost à l'association des artistes plasticiens du Luxembourg pour l'exploitation de leurs activités. Augmentation du montant de la contribution de l'État afin de permettre à l'AAPL de financer certains travaux de mise en conformité ainsi que la gestion de l'immeuble

N°20

Mener une réflexion prospective sur la loi qui instaure les commandes publiques

Coordination : Claudine Hemmer, Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- 10.11.2021 : Réunion de concertation de la commission de l'aménagement artistique et du groupe de travail de l'AAPL dédié à l'art public
- 01.09.2021 : Entrée en fonction du service Artothèque au sein du ministère de la Culture
- Plusieurs réunions de travail entre le ministère de la Culture, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et la commission de l'aménagement artistique pour l'élaboration d'un avant-projet de règlement grand-ducal relative à la commande publique d'œuvres d'art

Dates des réunions : 30.04.2021, 04.05.2021, 18.05.2021, 03.06.2021, 17.06.2021, 02.07.2021, 23.07.2021, 31.08.2021

- 10.04.2021 : publication d'un appel à candidature pour un poste au service Artothèque, service nouvellement créé au sein du Département de la création et de la promotion artistique du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être référent dans le domaine de la commande publique et de la collection d'art du ministère
- Plusieurs réunions de la commission de l'aménagement artistique pour la formulation d'une proposition de texte de règlement grand-ducal à soumettre aux ministres.

Dates des réunions : 16.10.2020, 04.11.2020, 16.12.2020, 22.01.2021, 12.02.2021, 01.03.2021, 19.03.2021

- Préparation d'un avant-projet de règlement grand-ducal d'exécution de la prédite loi ayant pour objet de remplacer le Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble, réalisé par l'Etat ou par les communes ou les établissements publics, financé ou subventionné pour une part importante par l'Etat, à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques, les modalités d'appréciation et d'exécution des dispositions relatives aux commandes publiques prévues par la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, ainsi que la composition, les missions et le fonctionnement de la commission d'aménagement artistique instaurée par la même loi
 - Préparation d'un avant-projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques donnant un cadre légal autonome aux commandes publiques d'œuvres artistiques. Ce cadre était anciennement intégré à l'article 10 de la loi modifiée du 19 décembre 2014 1) relative aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique
 - 22.09.2020 : réunion de la ministre de la Culture, du ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la commission de l'aménagement artistique. Discussion des pistes élaborées par la commission avec décision des ministres de procéder à une modification du règlement grand-ducal relatif à la commande publique
 - 07.07.2020 et 09.09.2020 : réunions de concertation de la commission de l'aménagement artistique avec élaboration de pistes concrètes pour améliorer le fonctionnement du programme du 1% artistique
 - Mise en place d'un groupe de travail ministère de la Culture - ministère de la Mobilité et des Travaux publics - commission de l'aménagement artistique.
- Dates des réunions : 18.07.2019, 23.08.2019, 25.10.2019, 20.11.2019 et 31.01.2020
- Travaux réalisés : définition des objectifs, détermination des obstacles, élaboration d'un nouveau cahier des charges, possibilités d'amélioration du règlement grand-ducal relatif à la commande publique

N°19

Augmenter le nombre de résidences d'artistes

Coordination : Tom Gantenbein, Magalie Tasch, Loa Schroeder

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés et prévus :

- Mars 2021 : dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission au collectif d'artistes K-A avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 : Les Ateliers de l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) ont ouvert leurs portes en février 2021 à Verlorenkost et comprennent 45 ateliers. Ils sont mis gratuitement à disposition de l'association par l'Etat. La mise à disposition est provisoire et prendra fin lorsqu'un concept du quartier Verlorenkost sera élaboré et mis en exécution par le gouvernement.
- Janvier 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, 18 artistes/auteurs bénéficient d'une résidence d'artiste-associé d'une durée minimale de 6 mois au sein d'un établissement culturel conventionné.
- Janvier 2021 : Appel à candidatures pour la location d'ateliers d'artistes aux Annexes du Château de Bourglinster. Dans le but d'offrir des espaces polyvalents abordables aux artistes nationaux et de les soutenir dans leur démarche artistique, les Annexes disposent cinq ateliers de travail qui sont loués à des artistes résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les ateliers sont loués pour une durée de 4 ans, reconductible d'année en année.

N°21

Mettre en place un système de décernement de prix mettant en valeur les créations culturelles et artistiques

Coordination : Josée Hansen (Théâtre), Sophie Thoma (danse)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- 17.9.2021 : Remise du premier Theaterpräis, ensemble avec le Danzpräis
- 16.4.2021 : Première réunion du jury pour cette première édition du Lëtzebuerger Theaterpräis
- 02.09.2020 : Annonce du lancement dès la saison 2020/2021, de quatre nouveaux Prix luxembourgeois du théâtre, en collaboration avec la THEATER FEDERATION :
- « Prix national du théâtre récompensant une œuvre complète » qui vise à récompenser la riche et inspirante carrière d'un(e) homme/femme de théâtre luxembourgeois (comédiens/iennes, metteurs/euses en scène, directeurs/trices de théâtre, dramaturges, scénographes, etc.) et son engagement durable et exceptionnel pour le secteur du théâtre
- « Prix du jeune espoir » qui vise à récompenser la carrière prometteuse d'un(e) jeune homme/femme de théâtre luxembourgeois
- « Prix de la meilleure création – jeu d'acteur, mise en scène, dramaturgie » qui vise à récompenser le travail remarquable d'un/une artiste intervenant/e sur scène (acteur/trice, metteur/euse en scène, dramaturge, auteur/e, ...) dans le cadre d'une production théâtrale de l'année
- « Prix de la meilleure création – scénographie, création, costumes, création lumière, maquillage, coiffure... » qui vise à récompenser le travail remarquable d'un/une artiste intervenant/e derrière la scène (scénographe, créateur/trice costumes, créateur/trice lumière, coiffeur/euse, maquilleur/euse, ...) dans le cadre d'une production théâtrale de l'année
- 28.11.2019 : Annonce de l'augmentation du Lëtzebuerger Danzpräis, prix de la danse luxembourgeoise, dont la dotation passe de 5.000 euros à 10.000 euros, dès sa prochaine édition en 2021. Parallèlement, la limite d'âge de 35 ans est abolie

N°22

Mener une réflexion sur l'instauration d'un système de bonification pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision

Coordination : Joë Haas

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 40%

Travaux réalisés :

- 27 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont par exemple une aide pour l'accueil d'artistes/d'auteurs-associés en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture.

N°23

Réformer la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

Coordination : Tammy Tangeten et Service juridique du Ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- 4 février 2022 : Avis de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel)
- 13 janvier 2022 : Avis de l'ALL (Association Littérature Luxembourgeoise)
- 28 décembre 2021 : Avis de la Chambre de Commerce
- 26 novembre 2021 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 (doc. parl. 7920)
- 23 novembre 2021 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la presse
- 18 novembre 2021 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la Commission de la Culture
- 12 novembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 par le Conseil de Gouvernement
- 29 avril 2021 : Discussions sur le futur avant-projet de loi à la Chambre des Députés - Débat d'orientation KEP
- 30 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les intermittents du spectacle
- 24 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les artistes professionnels indépendants
- 7 janvier 2021 : Chambre des Députés, Commission de la Culture. Débat d'orientation KEP. Échange de vues avec les membres de l'ULASC
- 26 octobre 2020 : 3es Assises culturelles - Présentation des résultats de la consultation publique
- 14 octobre 2020 : Demande de l'avis de la Commission consultative chargée de conseiller la ministre de la Culture
- 24 septembre 2020 : Chambre des Députés, Commission de la Culture - Débat d'orientation KEP
- 29 juin 2020, 7 septembre 2020, 10 décembre 2020 et 19 janvier 2021 : Réunions internes
- 12 juin 2020, 25 février 2021, 19 mai 2021 : Échanges de la ministre Sam Tanson avec les représentants de l'ULASC
- 3 février 2020 : Réunion avec le Centre commun de la sécurité sociale dans l'optique de clarifier certaines questions et processus
- Préparation d'un document de travail contenant les recommandations les plus importantes et récurrentes
- Décembre 2019 : Lecture et évaluation des retours
- 22 octobre 2019 : Consultation publique sur les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle, telles qu'introduites par la loi du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. Date limite de soumission : 1^{er} décembre 2019

N°25

Créer un guichet unique de conseil et d'information

Coordination : Service d'orientation et de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- Changement de terminologie : Alors que la première notion était celle d'un guichet unique de conseil et d'information, l'idée de changer la dénomination en « Service d'orientation et de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle » a été consolidée dans une phase ultérieure
- L'offre du service :

Aides de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle

- Assistance et instructions concernant les dispositions légales et les conditions à remplir
- Analyse et suivi des demandes, gestion des déclarations et versement des aides

Orientation et conseils pour artistes et intermittents du spectacle. Assistance générale pour les questions d'ordre administratif, qu'elles émanent d'acteurs culturels, d'associations ou d'institutions

- Traitement de questions sur les démarches à suivre en début de carrière
- Explications et accompagnement sur des sujets qui peuvent poser des défis autour de l'exercice des activités professionnelles : p.ex. sécurité sociale, impôts directs, TVA, mobilité, ...

Présentations et workshops visant à familiariser les participants avec les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014

- Janvier 2020 : Mise en place d'un bureau accessible dans les locaux du ministère, adresse mail: conseil@mc.etat.lu

N°26

Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés

- 2021 : Conception de la formation en « médiation culturelle » finalisée, différentes formations réalisées et groupe de travail pour la formation « administration et diffusion de spectacle vivant » mis en place.
- Octobre 2020 : premières formations réalisées, groupes de travail reprennent
- Février 2020 : Premières dates et formats choisis pour formations, groupes de travail créés
- Décembre 2019 : Journée d'échange avec les institutions culturelles sur les besoins de formations
- Juillet 2019 : premières entrevues partenaires pour créer des formations pour professionnels de la culture

N°27

Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles.

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- À partir de 2022, 15 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture
- 3 juin 2021 : Création de L'Alliance musicale – Alliance musicale luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique a.s.b.l., conventionnée à partir du 1^{er} janvier 2022
- 5 octobre 2020 : Création de A:LL Schrëftsteller*innen – Association Luxembourg Littérature – écrivain.e.s.. Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'A :LL en date du 9 décembre 2020
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- 13 février 2020 : Création de Lëtzebuerger Denkmalschutz Federatioun (LDF) a.s.b.l.
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans, est renouvelable à son terme et s'adresse aux compagnies de danse confirmées, constituées sous forme d'association sans but lucratif luxembourgeoises
- 8 juillet 2019 : signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuerger Bichereditoren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés

N°28

Réintroduire le congé culturel

Coordination : Chris Backes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
70%

Travaux réalisés :

- 27 janvier 2022 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la Commission de la Culture et à la presse
- 13 janvier 2022 : Dépôt du projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux (doc. parl. 7948)
- 9 janvier 2022 : Avis de la Chambre des Salariés
- 15 décembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement
- Automne 2021 : Consultations interministérielles
- Mai 2021 : Consultation publique sur le congé culturel (date limite : 31 mai 2021)
- Avril 2021 – décembre 2021 : Élaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal
- 2021 : Étude comparative des différents types de congés spéciaux et évaluation juridique de l'ancien système du congé culturel
- 2019-2020 : État des lieux et analyses des spécificités et nécessités du secteur culturel.
- Analyse de la réintroduction éventuelle du congé culturel révisé

N°31

Réaliser un plan de gestion pour le patrimoine mondial de la Ville de Luxembourg

Coordination : Robert L. Philippart

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
85%

Travaux réalisés :

• **Elaboration d'un plan de gestion :**

- 15 mars 2022 : création d'un UNESCO Rallye sur izi.travel
- 21 février 2022 : remise par le Centre du patrimoine mondial de l'avis ICOMOS sur le plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers fortifications »
- 16 décembre 2021 : nomination des représentant de la Ville de Luxembourg dans le groupe interinstitutionnel Etat-Ville pour la mise en œuvre du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »
- 12 octobre 2021 : demande par l'intermédiaire de la délégation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'UNESCO à l'unité Europe et Amérique du Nord auprès du Centre du Patrimoine mondial de vérifier le cadre et l'approche du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Ces travaux ont été confiés par le Centre du patrimoine mondial à ICOMOS international
- 28 septembre 2021 : Comité de gestion UNESCO SITE Management : adoption du plan de gestion et confirmation de l'institution du groupe de travail interinstitutionnel.
- 29 juin 2021 : demande de la Ville de Luxembourg de constituer un comité interinstitutionnel en vue de compléter le plan de gestion, de définir les priorités et les ressources nécessaires à son implémentation.
- 4 avril 2021 : affiliation au réseau International Association of World Heritage Professionals
- 16 mars 2021 : présentation du projet de plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » à Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
- janvier-février 2021 : consultations avec les services de la Ville de Luxembourg sur l'implémentation du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »
- 2 septembre 2020 : Dépôt au ministère de la culture de la première version du « Plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications – 125 mesures au service du patrimoine culturel mondial ».
- 2 septembre 2018 : consultation publique « lancement UNESCO Site Management »
- 8 juin 2018 : mise en place du Comité de gestion UNESCO Site Management
- janvier – mai 2018 : enquête sur la perception de la zone UNESCO « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » par les acteurs publics et privés opérant sur le site

- **Mise en œuvre de mesures figurant au plan de gestion :**

- **Veille**

- Printemps 2022 : « Avis de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO concernant l'aménagement et le revêtement des rues et des routes du réseau étatique et communal dans le périmètre du site du patrimoine mondial « Luxembourg : vieux quartiers et fortifications ».
- 9 novembre 2021 : adoption des orientations sur l'harmonisation de cartels identifiant l'art public communal et étatique de façon identique sur le territoire de la Ville de Luxembourg
- 22 septembre 2020 : Recommandations sur l'implantation des armoires techniques dans les secteurs sauvegardés et secteurs protégés nationaux.
- 3 octobre 2019 : Adoption des Recommandations du Comité de gestion UNESCO Site Management concernant l'entretien, la sécurité et la mise en valeur des ouvrages de la forteresse en zone UNESCO.
- 9 août 2019 : nomination comme membre du jury analysant les projets soumis pour le réaménagement de la place de la Constitution
- 31 juillet 2019 : avis sur l'élargissement du boulevard F.D. Roosevelt
- 8 juillet 2019 : Avis de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO relatif aux futurs travaux de la renaturation écologique de la Pétrusse et de réaménagement du parc de la vallée en bordure de rivière.
- 19 février 2018 : Avis de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO relatif aux futurs travaux en vue de l'aménagement du tronçon « B » du Tram
- Réunions de veille sur le respect de la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel : 164 réunions en 2021 ; 98 en 2020, 138 en 2019 ; 116 en 2018.

- **Sensibilisation**

- 2018-2022 Création de circuits UNESCO audioguides (izitravel) et formations de guides touristiques :
 - 2018 Promenade UNESCO, F, D, GB, NL, L
 - 2019 Bike Tour UNESCO, F, D, GB, NL, D
 - 2019 Let's talk UNESCO : la gestion du patrimoine mondial, F, D, L
 - 2020 UNESCO Tour for All, F, D, GB, NL, L, P
 - 2021 UNESCO Tour for All in leichter & Gebärdensprache D
 - 2021 UNESCO Patrimoine Juif, L, F, D
 - 2020 UNESCO-Rallye sur l'application Actionbound F, D
- 4 mars 2021 : lancement du site www.unesco-vdl.lu
- 7 juin 2020 : mise en place du compte sur Instagram: #Luxembourgyourworldheritage
- 17 décembre 2019 – 31 mai 2021 : Programme & promotion de 108 projets de sensibilisation dans le cadre « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial »
- 17 décembre 2019 : Inauguration de l'UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum
- 7 juin 2019 : Concours de dessin de l'UNESCO : la jeunesse représente le patrimoine mondial « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » (434 participants)
- 24 octobre 2018 : lancement du film #luxembourgyourworldheritage

- **Formations**

- Formations spécifiques pour architectes, urbanistes et ingénieurs organisées en collaboration avec l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils :
 - « Restaurer des immeubles en zones protégées »
 - « Un espace public vivant »
 - « Comment choisir les matériaux pour une restauration réussie »
- Participation aux formations organisées par
- Proculther(itage) (European Commission Directorate-General for European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (DG ECHO)).
- World heritage City Lab-management of world heritage Cities
- **1^{er} décembre 2017 : mise en service de l'UNESCO Site Management**

N°32

Construire de nouvelles Archives

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- 3 mars 2022 : 1^{er} coup de pelle pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval. Durée prévisionnelle des travaux : 36 mois
- Juillet 2020 : Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés adopte le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours. Le chantier devrait démarrer début 2021 et s'achever fin 2024. Un budget de 77,2 millions d'euros est prévu pour la construction du bâtiment ainsi que son équipement et l'aménagement des alentours
- Novembre 2019 : L'avant-projet de loi est approuvé par le Conseil de Gouvernement
- 2016 : Le Conseil de Gouvernement décide d'inscrire le projet de construction sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire, d'autoriser le Fonds Belval à entamer les études d'APS et d'APD, de finaliser le projet de loi y afférant pour 2017 et d'inscrire le projet dans le budget pluriannuel 2017 du Fonds Belval
- 2010 : Arrêt du projet de construction en raison de la crise financière
- 2002 : Le Conseil de Gouvernement prend la décision de construire un nouveau bâtiment à Esch-Belval. Concours international, architecte retenu : Paul Bretz
- 1968 : Les Archives s'installent dans l'ancienne caserne du Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg
- 1958 : Par la loi du 5 août 1958, l'administration des « Archives de l'État » est créée

N°33

Construire un dépôt national pour les collections publiques

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
15%

Travaux réalisés :

- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange
- Mars 2022 : L'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur besoins des instituts culturels
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse
- Novembre 2021 : Conseil de gouvernement: Déclaration d'intérêt général du projet de logements subventionnés « Neischmelz » par le Gouvernement en conseil et avant-projets de loi autorisant l'Etat à participer au financement de l'assainissement, de la revalorisation et du développement de logements du projet « Neischmelz »
- Octobre 2021 : Lettre d'intention de la part du Gouvernement et de la Ville de Dudelange relative au développement du site « Neischmelz » à Dudelange, dont « l'installation du Centre national des collections publiques pour la culture sur le site « Neischmelz » à Dudelange afin de garantir la conservation et la protection du patrimoine culturel, la sauvegarde de notre héritage mobilier dans des conditions adaptées pour pouvoir le transmettre aux générations suivantes » est spécialement mentionnée
- Février 2021 : Lettre du ministère de la Culture adressée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics avec la demande de charger l'Administration des bâtiments publics des études nécessaires en vue de vérifier la faisabilité de la réalisation de ce projet
- Novembre 2020 : Réunion ministérielle (ministères Finance, Culture, Logement, Intérieur, Mobilité et Travaux publics) pour déterminer les démarches à prendre dans le projet de réalisation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange
- Mars 2020 : Entrevue ministérielle entre ministères de la Culture et du Logement : le site Neischmelz à Dudelange, en particulier l'ancien laminoir et l'ancienne aciérie sont envisagés à accueillir le futur dépôt
- Février 2020 : Un premier site à Bertrange envisagé pour accueillir le futur dépôt n'a pas pu être retenu
- 2018 : Le ministère de la Culture demande aux instituts culturels de l'Etat d'estimer leurs besoins en dépôt. L'Administration des bâtiments publics établit une compilation des besoins finaux en termes de stockage des collections publiques. Par la suite, le ministère de la Culture demande au ministère ayant les travaux publics dans ses attributions de lancer le projet de « dépôt central ».
- 2018 : Le plan de développement culturel (2018-2028) recommande dans sa mesure 33 la « construction d'un dépôt national pour les collections publiques »
- Juin 2006 : Courrier du ministère de la Culture adressé au ministère des Finances relatif aux besoins de stockage des collections de certains instituts culturels, dont notamment les Archives nationales et le Musée national d'histoire et d'art. Le site de la Halle des Soufflantes à Belval est envisagé comme dépôt

N°34

Créer un Institut du patrimoine industriel

Coordination : Julia Kohl

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- 2021 : Suivi des dossiers :
 - Halle des Soufflantes
 - Esch-Schiffange
 - Dommeldange
 - Greisendall
 - Projet « MinettREMIX » (anciennement « Alliage à 2022° »)
- 1^{er} juillet 2021 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une « Project Builder » en charge notamment d'élargir le réseau national et de développer des projets communs avec les partenaires et des participations à des projets externes
- Hiver 2020 : Accord de l'asbl Esch2022 pour un cofinancement du projet « Alliage à 2022° » à raison de 50%.
- 1^{er} septembre 2020 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une salariée en charge du secrétariat et de la communication de l'asbl (office management), ainsi que du travail conceptuel visant à affiner le concept du CNCI et du suivi du projet « Alliage à 2022° ».
- 26 janvier 2020 : présentation d'un nouveau concept, basé sur celui de 2004, pour le CNCI, élaboré par l'asbl « Industriekultur – CNCI » et signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'association sans but lucratif « Industriekultur - CNCI » à hauteur de 50.000.-€, conférant à l'asbl diverses missions liées à la promotion du patrimoine culturel industriel sur le plan national et international et à la représentation des intérêts communs du secteur de la culture industrielle.
- 03 octobre 2019 : entrevue entre le ministre de la Culture et les associations œuvrant dans le domaine du patrimoine industriel.
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI », en concertation avec le ministère de la Culture, afin de promouvoir la préfiguration et la création d'une structure faîtière regroupant les organismes muséaux et autres consacrés à titre principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg.

N°35

Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
70%

Travaux réalisés :

- 09 mars 2022 : réunion de travail avec la commission d'acquisition
- Entre septembre 2021 et mars 2022 : plusieurs réunions de travail concernant le développement d'une galerie virtuelle en accès libre permettant la diffusion des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture
- Mise en place de procédures pour le fonctionnement du service Artothèque
- Septembre 2021 et janvier 2022 : réunions de travail avec le président de la commission d'acquisition concernant la politique de développement et de diffusion de la collection ainsi que le fonctionnement de la commission
- 24 novembre 2021 : réunion de la commission d'acquisition suite à l'appel à propositions d'œuvres d'art pour acquisition lancé le 24 septembre 2021. Acquisition de 22 œuvres auprès de 19 artistes, budget 110.000 €
- 1er septembre 2021 : entrée en fonction du service Artothèque au sein du ministère de la Culture
- 10.04.2021 : publication d'un appel à candidature pour un poste au Service de l'artothèque, service nouvellement créé au sein du Département de la création et de la promotion artistique du Ministère de la Culture. Le Service de l'artothèque a pour vocation d'être référent dans le domaine de la commande publique et de la collection d'art du ministère.
- 25 novembre 2020 : réunion de la commission suite à l'appel à proposition aux artistes lancé le 15 octobre 2020. Acquisition de 13 œuvres auprès de 12 artistes sur le budget ordinaire annuel du ministère. Budget : 33.170 €. Acquisition de 23 œuvres auprès de 22 artistes sur le budget du programme « Neistart Lëtzebuerg ». Budget : 107.870 €.
- 24 septembre 2020 : réunion de la commission dans le cadre du « Neistart Lëtzebuerg ». Acquisition de 31 œuvres de 15 artistes auprès de 8 galeries. Budget: 149.700 €.
- 28 avril 2020 : réunion de la commission. Acquisition de 14 œuvres auprès de 7 artistes. Budget : 40.400 €.
- 25 novembre 2019 : première réunion de la commission avec définition d'une feuille de route interne concernant la politique d'acquisition et le fonctionnement de la commission. Acquisition de 17 œuvres auprès de 5 artistes. Budget: 58.530 €.
- Juillet 2019 : création d'une commission d'achat. Membres de la commission : représentants des institutions disposant d'une collection – CNA, MC, MNHA, MUDAM, Musées de la Ville de Luxembourg.
- Janvier – octobre 2019 : récolement des œuvres de la collection
- Fin 2018/début 2019 : mise en place de la procédure d'inventorisation des œuvres entre le ministère de la Culture et le Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Fin 2018 : accès du ministère de la Culture à la base de données MuseumPlus rendant possible la gestion électronique de la collection

N°36

Créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
25%

Travaux réalisés :

- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange
- Mars 2022 : l'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur les besoins des instituts culturels.
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse.
- Projet d'installer le Centre de documentation sur les arts plastiques avec lieu d'exposition sur le site Neischmelz à Dudelange.
- Règlement grand-ducal du 3 décembre 2021 portant création d'un Centre de documentation sur les arts plastiques dénommé « Lëtzebuerger Konschtarchiv » auprès du Musée national d'histoire et d'art.
- 2020 : création d'un centre de documentation sur l'art au Luxembourg dont la direction est confiée au Musée national d'histoire et d'art

N°37

Créer un Centre national de l'Architecture

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
10%

Travaux prévus :

- Après le départ des institutions européennes du bâtiment Robert Schuman au Kirchberg, prévu en 2023, cet immeuble recevra de nouvelles affectations, dont la création d'un Centre national de l'architecture
- La faisabilité de la programmation culturelle au bâtiment Robert Schuman a été finalisée fin 2021

N°38

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)

Coordination : Julia Kohl, Magalie Tasch, Nora Si Abderrahmane, Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- 1 mars 2022 : Afin de mieux coordonner les actions en région, le nouvel organigramme du ministère de la Culture a prévu la création d'un Service aux affaires culturelles régionales

Pour le secteur muséal :

- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales émanant d'organismes comme le UNESCO Institute of Statistics ou le EGMUS (European Group on Museum Statistics)
- Juillet-août-septembre 2020 : rédaction par un agent du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)

Pour les centres culturels régionaux :

- Avril 2021 : initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales
- Décembre 2020 : constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional
- 21 avril 2020 : réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire

- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les présidents et directeurs des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018-2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux

Pour les bibliothèques publiques :

- 2021 : Conformément à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, l'Etat participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725.-€
- 2020 : Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2020, l'Etat a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 559.000.-€

N°39

Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Statut: Recommandation en cours

Travaux réalisés:

- Avril – novembre 2022 : études et échanges avec les services culturels des communes du sud du pays concernant l'héritage post-Esch2022 et l'opportunité d'un plan de développement culturel
- Février 2020 : échange avec le service culturel de la Ville de Luxembourg
- 2018 : publication du Plan communal à la culture de la Ville de Differdange
- 2017 : publication du Plan communal à la culture de la Ville d'Esch

N°42

Réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement en favorisant une approche transversale

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 35%

Travaux réalisés :

- Discussions avec différents services au ministère de l'Éducation et du Sport afin de déterminer les meilleurs moyens d'avancer dans le projet d'intégration des arts du spectacle et autres formes d'expression dans le cursus scolaire comme matières transversales.
- Plusieurs rencontres entre le ministère de la Culture et la Theaterfederatioun ont mené à la réflexion de créer un plan de travail qui permettra d'intégrer les arts de la scène dans le cursus scolaire afin de garantir à chaque élève l'accès à toute forme d'expression créative.

N°43

Considérer, développer et promouvoir davantage l'éducation artistique et culturelle non formelle

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux en cours :

- Intégration de la culture comme vecteur d'apprentissage de la langue dans le Cadre de référence nationale pour la formation non formelle des enfants et des jeunes, finalisé en mars 2021
- Étude sectorielle par Charles Wennig en cours

N°40

Signer de pactes culturels entre chaque commune et le ministère de la Culture

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 5%

Travaux réalisés :

- Mai 2022 : Concertations avec le service culturel de la Ville d'Esch/Alzette (post Esch2022)
- Novembre 2021 : Inventaire des infrastructures culturelles des communes
- Janvier 2020 : réunions Service culturel Ville d'Esch/Alzette. Prévoir et planifier la mise en place éventuelle d'un pacte culturel en 2022, Année de la Capitale européenne de la culture.
- Octobre 2019 : concertation avec le président du Syvicol. Manifestation d'intérêt concernant le Fonds régional pour le subventionnement des actions culturelles et la mise en place des pactes culturels.
- Décembre 2019 – octobre 2020 : élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures culturelles dans les communes du Grand-Duché.

N°41

Renforcer les échanges et les collaborations entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés

- Mises en contact réguliers entre acteurs culturels et établissements scolaires
- Septembre 2020 : Collaboration sur les Journées du patrimoine
- Juin 2019 : Collaboration sur le projet de l'Education Lëtzebuerg (er) liewen
- Collaboration projet Displayed du Casino Forum d'art contemporain
- Collaboration projet Victor Hugo – A Vianden de Trio Cénacle
- Mises en contact réguliers entre acteurs culturels et établissements scolaires
- Avril 2019 : première entrevue avec Script sur la composition d'un comité interministériel informel: il a été décidé de ne plus établir de comité interministériel formel, peu performant dans le passé. Des entrevues régulières entre Script et Ministère de la Culture ont eu lieu, ainsi que des discussions ponctuelles sur des projets communs.

N°47

Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans: 1999, 2009, 2019, ...

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés :

- 2021-2022 : Collecte et analyse des données de l'enquête muséale par le LISER
- 2020 :
 - Elaboration d'un nouveau questionnaire visant les visites de musées. Préparation des procédures
 - Mise en place d'un nouveau plan : étude web plus courte et ciblée
 - Pandémie de la Covid-19 : abandon d'une étude face-à-face qui n'est plus faisable pour des raisons de sécurité
 - Elaboration du questionnaire
- 2020 : Revue d'une solution adaptée à la situation sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19 : plusieurs enquêtes ciblées en ligne en commençant par les visites des musées du Luxembourg
- 2019 : Elaboration d'un plan de travail, devis et conventionnement avec le LISER pour une grande enquête face-à-face sur les pratiques culturelles
- Elaboration d'un questionnaire pour l'étude, nouveau devis, demande d'accès aux données personnelles par le CDMH et nouvelle convention

N°44

Offrir une formation de médiation culturelle aux enseignants pendant le stage pédagogique et renforcer cette offre dans d'autres formations continues

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Les institutions culturelles ont dû interrompre leurs programmes de formations depuis mars 2020, mais il s'agit d'un processus en continue. Dès la reprise plus normalisée des actions culturelles, les formations continues reprendront leurs cours
- Des discussions ont été menées avec différentes structures culturelles afin d'augmenter l'offre des formations continues pour enseignants dans le domaine culturel. Il est estimé qu'à travers des formations proposées par les théâtres, musées et autres structures, une plus grande sensibilisation à l'art, une meilleure connaissance de l'offre et une motivation de faire partager avec les élèves peuvent être obtenues
- Des réflexions ont également été menées pour ouvrir certains modules dans le cadre de la formation « Médiation culturelle » afin de sensibiliser les enseignants aux arts et de favoriser le dialogue entre futurs médiateurs culturels et enseignants
- Des échanges ont été menés afin de proposer une formation en médiation culturelle pour enseignants auprès de l'IFEN
- Formation continue « Lëtzebuerger Sprooch a Kultur » à l'Université de Luxembourg

N°46

Mener une réflexion pour étendre l'offre des formations culturelles à l'Université de Luxembourg

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Depuis l'année académique 2021/2022, un nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays
- À échéance réaliste, le ministère de la Culture envisage de soutenir des projets de recherches entre l'université et les instituts culturels afin de créer une base solide d'expérience et de connaissances avant de prévoir, à long terme, des formations culturelles plus importantes à l'Université du Luxembourg.

N°48

Développer la médiation culturelle

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Janvier 2022 : Lancement de la formation
- 2021: Finalisation du programme, recherche et entrevues des futurs instructeurs.
- Mars 2020 : Création d'un groupe de travail pour la mise au point d'une telle formation
- Depuis mars 2020 : élaboration d'un plan de travail, d'objectifs et de collaborations, introduction de réflexions des acteurs du terrain
- 2020 : mise en place d'un groupe de travail et plusieurs réunions dans l'année afin de déterminer les priorités et élaborer un cadre et un programme pour la formation « Médiation culturelle ».
- Janvier 2020 : Entrevue avec le House of training et l'Œuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte sur la collaboration de futurs formations
- Décembre 2019 : présentation du projet « Formation médiation culturelle » aux institutions culturelles
- Juillet 2019 : Première entrevue avec le House of training concernant les formations pour les professionnels de la culture
- 2019 : Elaboration d'un projet de formation en matière de transmission de la culture afin de valoriser le métier de médiateur culturel, de professionnaliser la médiation culturelle au Luxembourg et d'établir un réseau de professionnels qui facilitera l'accès à la culture de la population et l'interaction entre les institutions culturelles et le public

N°49

Développer des actions spécifiques et d'intégration

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Janvier 2022 : Premier appel « Kultur am Prisong » en collaboration avec le ministère de la Justice qui a comme objectif de réaliser des projets culturels dans le milieu carcéral
- Janvier 2022 : Echanges avec les acteurs du terrain au sujet de l'intégration culturelle des personnes en situation de handicap
- Juillet 2021 : Deuxième appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration
- Janvier 2021 : Premier appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration
- Octobre 2020 : Elaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration
- Septembre 2020 : formations « Leichte Sprache » pour acteurs culturels
- Septembre 2020 : Collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Intégration sur un appel à projet dans le cadre du PAN Intégration 2021. En mettant l'accent sur le patrimoine et l'immigration, la discussion sur le patrimoine matériel et immatériel devrait s'élargir aux communautés venues d'ailleurs en interrogeant sur la connaissance du patrimoine luxembourgeois, sa définition et la vue sur la politique luxembourgeoise en terme de protection
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représenté actuellement - dont les personnes issues de l'immigration et en faveur d'actions interculturelles

N°50

Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Mars 2022 : Échange autour de l'accès à la culture pour personnes en situation de handicap
- Février 2022 : Évaluation à mi-parcours du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019 – 2024
- Juillet 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture »
- Mars 2021 : formations par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle)
- Janvier 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture »
- Décembre 2020 : Report des formations Info Handicap en raison de la fermeture des lieux culturels
- Décembre 2020 : sortie de UNESCO Tour for All – leichte Sprache & Gebärdensprache : itinéraire permettant la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations sous forme d'audioguide (D) sur l'app izi.travel, sous forme de brochure imprimée diffusée au Luxembourg City Tourist Office et à l'UNESCO Visitor Center. La visite sur izi.travel est complétée par des vidéos en langage des signes
- Octobre 2020 : Elaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration
- Septembre 2020 : premières formations « Leichte Sprache » de l'asbl Klaro
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à créer une plus grande accessibilité
- Mai 2020 : UNESCO Tour for All - la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations pour personnes à mobilité réduite sur izi.travel, en audioguide en F, D, GB, NL, L, illustré
- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représenté actuellement - avec un accent sur l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies
- 2019 : Contacts avec différents organismes afin de former le personnel des institutions culturelles à l'accueil des personnes aux besoins spécifiques

N°54

Renforcer les synergies entre les institutions culturelles faisant de la recherche, l'Université du Luxembourg et les autres instituts de recherche agréés par des accords-cadres

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation
20%

Travaux réalisés :

- En vue d'une future convention cadre avec l'Université de Luxembourg, de premières réflexions ont été menées sur les nécessités de collaborations entre les institutions culturelles qui font de la recherche, de l'archivage et de la conservation et l'Université. Le ministère de la Culture aimerait encourager des projets de recherche par un financement sur appel.

N°55

Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national

Coordination : Marianne Backes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
80%

Travaux réalisés :

- Définition des grandes orientations de la stratégie numérique du patrimoine culturel numérique
- Mise en place d'un réseau de compétences du patrimoine culturel numérique regroupant les spécialistes du numérique des différents instituts culturels.
- Mise en œuvre par le réseau de compétence d'un projet pilote de développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois, réalisation d'une preuve de concept
- Élaboration de guides pratiques sur les droits d'auteur et l'open data au sein du réseau de compétences
- Projets de support à la transformation digitale au sein des instituts culturels (stratégies, politiques et processus de travail)
- Projets de support à la mise en œuvre de systèmes de gestion et de publication des données et collections du patrimoine culturel numérique, dont l'implémentation du système MuseumPlus au sein de divers musées et instituts culturels
- Projets de support à l'inventorisation/catalogage numérique dans une perspective de qualité et d'interopérabilité des données
- Projets de support à la numérisation, dont des projets pilote de numérisation 3D
- Veille stratégique dans le domaine de la digitalisation du patrimoine culturel et coopération internationale

N°51

Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Coordination : Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
30%

Travaux réalisés :

- Janvier 2022 : Appel à projets « Accès à la culture – Kultur am Prisong »
- Juillet 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Janvier 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle qui ciblera les publics socialement plus vulnérables
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Décembre 2019 : renforcement du soutien à Cultur'all afin d'augmenter les offres et la visibilité du Kulturpass
- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement

N°53

Valoriser les activités de recherche réalisées au sein des institutions culturelles

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
25%

Travaux réalisés :

- Nouvelle formulation des missions de recherche réalisées au sein des instituts culturels de l'État dans l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État soumis au Conseil de Gouvernement:

« Art. 2. L'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant :

« (1) Sans préjudice des missions spécifiques définies pour chaque institut, les missions générales des instituts culturels de l'État, dans le domaine propre à chacun, sont la collecte, la description et la documentation, l'étude scientifique, l'enrichissement, la conservation, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ainsi que l'éducation et la formation y relatives, par tous les moyens et méthodes nécessaires, y compris les technologies du numérique.

(2) Les instituts culturels de l'État :

- peuvent rechercher la collaboration d'instituts similaires au niveau national et international ;
- peuvent faire appel à des experts et chercheurs ;
- peuvent publier des ouvrages scientifiques et didactiques sans préjudice des dispositions légales en vigueur.

(3) Les instituts culturels sont des instituts de recherche entreprenant, dans les domaines qui les concernent, des activités de recherche au sens de l'article 3, paragraphe 8, point 3, de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public et contribuent aux efforts nationaux de recherche et de développement. »

- Création d'un groupe de travail (16/7/2020) avec des représentants des instituts culturels pour identifier les besoins en commun dans ce domaine

N°56

Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 90%

Travaux réalisés :

- Automne/hiver 2021 : formulation de conclusions finales
- Juillet 2020-juillet 2021 : exploitation, traitement et agencement des données et informations issues des consultations et entretiens (courant 2021 : réduction de l'équipe de rédaction du fait de changements de postes)
- Juillet/septembre : entretiens avec le FOCUNA et le Ministère de l'Economie/Direction générale du Tourisme
- Juin-septembre 2020 : consultation des différents services du ministère de la Culture à travers un questionnaire
- 11-29 juin 2020 : consultation du secteur culturel à travers un questionnaire en ligne
- Mai-juin 2020 : consultation des postes diplomatiques luxembourgeois à travers un questionnaire
- Décembre-mai 2020 : délimitation et structuration de l'état des lieux avec établissement d'une table des matières préliminaire, élaboration de trois questionnaires (secteur culturel, ministère de la Culture, postes diplomatiques étrangers) et assistance à l'élaboration du questionnaire destiné aux postes diplomatiques luxembourgeois, prise de contact et collaboration intense avec le CTIE pour la mise en place d'un outil technique de consultation en ligne
- Novembre 2019 : deux agents du ministère de la Culture et deux agents du ministère des Affaires étrangères et européennes sont chargés de réaliser l'état des lieux sur la culture à l'international

N°58

Etablir un plan stratégique pour l'action culturelle internationale

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Analyse des conclusions de fond et de forme de l'état des lieux « La culture à l'international » et premières esquisses de plan stratégique
- Participation à des ateliers et groupes d'experts thématiques en vue de la délimitation et définition d'axes d'intervention potentiels pour le plan stratégique

N°61

Créer un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- Janvier – septembre 2022 : Analyse et concertations sur l'opportunité d'établir un fonds pour les infrastructures culturelles des communes
- Novembre 2021 : élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures et des actions culturelles dans les communes du Grand-Duché
- Octobre 2019 : concertation avec le président du Syvicol. Manifestation d'intérêt concernant le Fonds pour le développement culturel régional

N°62

Réformer la loi sur le mécénat

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés :

- 4 mars 2022 : Lancement par le Fonds culturel national d'une bourse de recherche pour soutenir des étudiants, doctorants ou chercheurs sur base d'appel à candidatures. Cette bourse académique vise à encourager à dédier leur recherche sur le mécénat culturel au Luxembourg.
- 22 août 2016 : Introduction d'un widget du Fonds culturel national permettant aux institutions et associations culturelles d'installer un formulaire de promesse de don sur leur site web.
- 2 septembre 2015 : Nouveau règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal d 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces.

2.3 Recommandations en suspens

N° 4

Mettre en place un comité interministériel de la Culture

N° 52

Développer le Luxembourg Cultural and Creative Cluster

N° 57

Valoriser la culture en tant qu'instrument de la diplomatie et des relations internationales

2.4 Recommandations non transposables

N° 7

Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communications

Lors des négociations, il n'a pas été retenu de procéder à une refonte.

3. État des lieux par secteur culturel

Le ministère de la Culture a mandaté plusieurs experts, en interne et en externe, afin de dresser des états des lieux de la scène culturelle et artistique du Luxembourg sur la base desquels une nouvelle politique de soutien pourra se développer. Ces différents rapports vont cartographier l'écosystème culturel luxembourgeois pour identifier les forces et les faiblesses de la vie artistique et culturelle ainsi que leurs enjeux.

Liste provisoire des disciplines artistiques et thèmes :

- Art visuel : Vincent Crapon
- Musique classique : Sara Kaiser
- Musique rock, pop, électro, urban : Aurélie Colling
- Théâtre : Josée Zeimes
- Emploi culturel : Philippe Robin
- Culture à l'international : Barbara Zeches, Sabrina Schneider
- Culture en région : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch

Les différents états des lieux feront l'objet d'une présentation publique avec débats à l'occasion d'Assises culturelles sectorielles.

4. Publications du KEP

En décembre 2021, le ministère de la Culture a publié les versions actualisées des volumes 4 : [Concours, récompenses et prix culturels](#) et 5 : [Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles](#) du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*.
Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Volume 4 (v.1.4) : Concours, récompenses et prix culturels

Le volume 4 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* « Concours, récompenses et prix culturels » recense l'ensemble des concours, récompenses et prix culturels décernés par des organismes publics ou privés dans les différents champs artistiques au Luxembourg.

Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Volume 5 (v.1.4) : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

Le volume 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » contient un annuaire de 41 fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles ou institutions similaires au Luxembourg. Les différentes associations sont classées par ordre alphabétique et sont accompagnées de renseignements sur leurs activités, la composition de leur conseil d'administration et le nombre de leurs membres.

5. *www.kep.lu* 2.0

Dans le contexte de la mise en œuvre de la recommandation 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (« Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne [www.kep.lu] »), le site www.kep.lu permet de rendre compte de manière transparente et proactive de la mise en œuvre du KEP. Au courant de l'année 2021, les fiches liées aux 64 recommandations du KEP ont été mises à jour, tout comme la rubrique « Documentation », qui permet de retracer les différentes versions du KEP, ainsi que les prises de position des acteurs culturels ayant forgé son contenu.

2020

2020

2020

2020

2021



IV.

Le ministère de la Culture



Hôtel des Terres Rouges, siège du ministère de la Culture (2022) © MCULT

IV. Le ministère de la Culture

1. Service du personnel

1.1 Nouvel organigramme du ministère

Une réorganisation du ministère

Dans un souci de recentrer les missions d'impulsion et de pilotage de la politique culturelle du ministère de la Culture, de moderniser et faire évaluer la gouvernance, une réorganisation interne s'est imposée, conformément aux missions et attributions du ministère de la Culture définies dans [l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018 portant constitution des ministères](#).

Le ministère de la Culture développe et met en œuvre la politique culturelle nationale et internationale du gouvernement. Parallèlement à l'exécution de la politique nationale de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel, il développe la création artistique et soutient la promotion internationale des artistes et acteurs culturels. À cette fin, le ministère entretient des conventions avec les acteurs culturels du Luxembourg, tout en élaborant et mettant en œuvre des instruments de soutien tels que le dispositif de subsides, ou encore les aides sociales pour artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle.

Le ministère de la Culture œuvre en faveur de l'éducation et de la médiation culturelle en privilégiant une politique culturelle inclusive, participative et ouverte, conférant une place importante à l'engagement citoyen et aux approches ascendantes. Le ministère assure le suivi du développement culturel régional et représente le gouvernement en matière culturelle au sein de plusieurs organisations internationales, dont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Pour réaliser sa mission, le ministère est appuyé également par un réseau d'instituts culturels de l'État et de structures culturelles rattachées à l'administration centrale de l'État.

Le ministère de la Culture est dirigé par [Sam Tanson, ministre de la Culture](#). La structure organisationnelle du ministère se décline en une coordination générale qui assume la direction du département ministériel, de trois départements et de six services transversaux établis en fonction des spécificités de la scène culturelle.

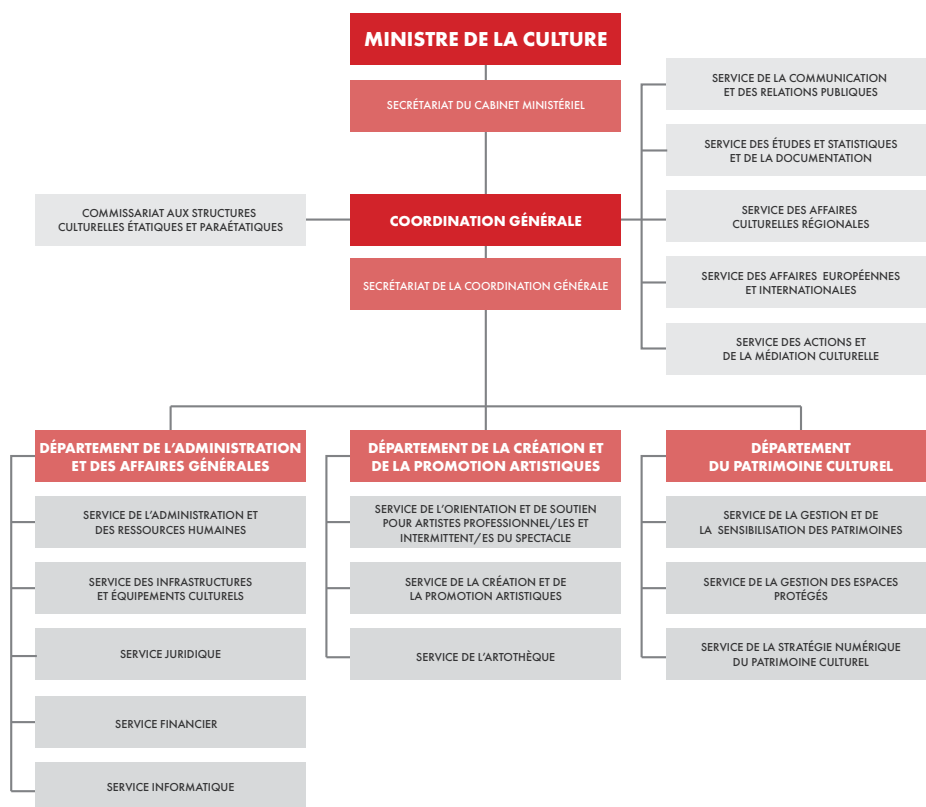
La coordination générale regroupe les activités stratégiques et transversales du ministère de la Culture. Sous la direction du coordinateur général, la planification stratégique de la mise en œuvre du programme gouvernemental et du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP) y est définie. La coordination générale veille à la cohérence des actions menées à cet effet par les trois directions du ministère. Elle comprend le service de la communication et des relations publiques, le service des études et statistiques, le service des affaires culturelles régionales, le service des affaires européennes et internationales et le service des actions et de la médiation culturelle.

Le département de l'administration et des affaires générales exerce une mission d'organisation et de coordination et assure la gestion des ressources humaines, logistiques, juridiques et financières.

Le département de la création et de la promotion artistiques met en œuvre une politique de soutien, d'encouragement et de promotion de la création artistique dans les secteurs de l'architecture, des arts visuels, des arts de la scène, du design, de l'édition, des métiers d'art, de la musique et du film. Elle a en outre la charge d'une politique de développement des publics.

Le département du patrimoine est en charge de la protection, conservation, mise en valeur et sensibilisation aux éléments de notre patrimoine archéologique, architectural, mobilier, immatériel et naturel. Il est chargé de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine mondial de l'UNESCO et des infrastructures patrimoniales nationales, et met à bien la numérisation du patrimoine culturel.

Le siège du ministère de la Culture se situe au [bâtiment historique de l'Hôtel des Terres Rouges](#).



Le ministère de la Culture exerce de surcroît la tutelle sur les instituts culturels de l'État. Il assure également, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle sur les instituts, établissements publics, fondations ou associations sans but lucratif relevant de ses attributions.

8 instituts culturels de l'État : Archives nationales, Bibliothèque nationale, Centre national de l'audiovisuel, Centre national de littérature, Institut national pour la patrimoine architectural, Institut national de recherches archéologiques, Musée national d'histoire et d'art, Musée national d'histoire naturelle — **1 institut à juridiction spéciale :** Institut grand-ducal composé de six sections : section historique, section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques, section des Sciences médicales, section de Linguistique, d'Ethnologie et d'Onomastique, section des Arts et Lettres, section des Sciences morales et politiques — **5 établissements publics :** ÉP Centre de musiques amplifiées (Rockhal), ÉP Centre de Rencontre Abbaye de Neimünster (neimënster), ÉP Fonds culturel national (Focuna), ÉP Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) (co-tuelle avec le ministère d'État), ÉP Salle de Concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie) — **1 fondation :** Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam) — **4 associations sans but lucratif :** Agence d'action culturelle luxembourgeoise (Alac), Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain, Kultur | lx – Arts Council Luxembourg, Rotondes

COORDINATION GÉNÉRALE

JO KOX

COMMISSARIAT AUX STRUCTURES
CULTURELLES ÉTATIQUES ET PARAÉTATIQUES
BERYL BRÜCK, CATHERINE DECKER, LUC EICHER

SECRÉTARIAT
MARIANNE DENZLE

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES LUC SCHADECK

ASSISES CULTURELLES, PUBLICATIONS
LUC SCHADECK, BÉATRICE GODART

RELATIONS AVEC LA PRESSE
LUC SCHADECK, BÉATRICE GODART

CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION
BÉATRICE GODART

PRÉSENCE WEB, RÉSEAUX SOCIAUX
LUC SCHADECK, BÉATRICE GODART

QUESTIONS PARLEMENTAIRES
LUC SCHADECK

SERVICE DES ÉTUDES ET STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION LAURENCE BRASSEUR

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE, KEP
LAURENCE BRASSEUR

STATISTIQUES
SERGE EIFES

ARCHIVES, OPEN DATA ET DOCUMENTATION
TOM GANTENBEIN

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES RÉGIONALES DANIÈLE KOHN-STOFFELS

RECENSEMENT ET INVENTAIRE DES INFRA-
STRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS
DANIÈLE KOHN-STOFFELS, LOA SCHROEDER

BIBLIOTHÈQUES RÉGIONALES
NORA SI ABDERRAHMANE

CENTRES CULTURELS RÉGIONAUX
MAGALIE TASCH

CINÉMAS RÉGIONAUX
JOSÉE HANSEN

MUSÉES RÉGIONAUX
LAURENCE BRASSEUR

SERVICE DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES BARBARA ZECHES

POLITIQUES MULTILATÉRALES
(UE, CONSEIL DE L'EUROPE)
BARBARA ZECHES

RELATIONS BILATÉRALES ET ACCORDS CULTURELS
BARBARA ZECHES

GRANDE-RÉGION
TOM GANTENBEIN

UNESCO
CATHERINE DECKER

SERVICE DES ACTIONS ET DE LA MÉDIATION CULTURELLES SOPHIE LAMMAR

ACCÈS À LA CULTURE ET
DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS
SOPHIE LAMMAR

PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR CULTUREL
SOPHIE LAMMAR

DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

JO KOX

SECRÉTARIAT
MARIANNE DENZLE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES MARC LUX

RESSOURCES HUMAINES
MARC LUX

ADMINISTRATION & COURRIER
CORINNE BATISTA, ROBERT DI GIRARDI

ACCUEIL TERRES ROUGES
SERGE OLIVEIRA, MICHEL COIMBRA ILONA CLEMENT

TECHNIQUE TERRES ROUGES
SERGE OLIVEIRA

ENTRETIEN TERRES ROUGES
MARIA ALVES-MACHADO, LEUNORA AMETH-LOMANI,
CECILIA DOS SANTOS DIONISIO

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS TOM GANTENBEIN

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS
TOM GANTENBEIN

GESTION ANNEXES BOURGLINSTER
LOA SCHROEDER

SERVICE FINANCIER LUC EICHER

BUDGET
CLAUDIO CASSARA, LUC EICHER, CHIARA REIFFERS

COMPTABILITÉ
CLAUDIO CASSARA, ALIX GLÜCK, CHIARA REIFFERS

SUBVENTIONS
ALIX GLÜCK

CONVENTIONS
CLAUDIO CASSARA

FRAIS DE ROUTE ET DE REPRÉSENTATION
ALIX GLÜCK

SERVICE JURIDIQUE BERYL BRÜCK

PROJETS DE LOI, RGD
CHRIS BACKES, BERYL BRÜCK ANNE KONTZ-HOFFMANN

AVIS JURIDIQUES
CHRIS BACKES, BERYL BRÜCK ANNE KONTZ-HOFFMANN

CONTENTIEUX
CHRIS BACKES, BERYL BRÜCK

SECRÉTARIAT, SUIVI DE LA PROCÉDURE
LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE
ELISABETH WIDUNG

GARANTIE D'ÉTAT
ELISABETH WIDUNG

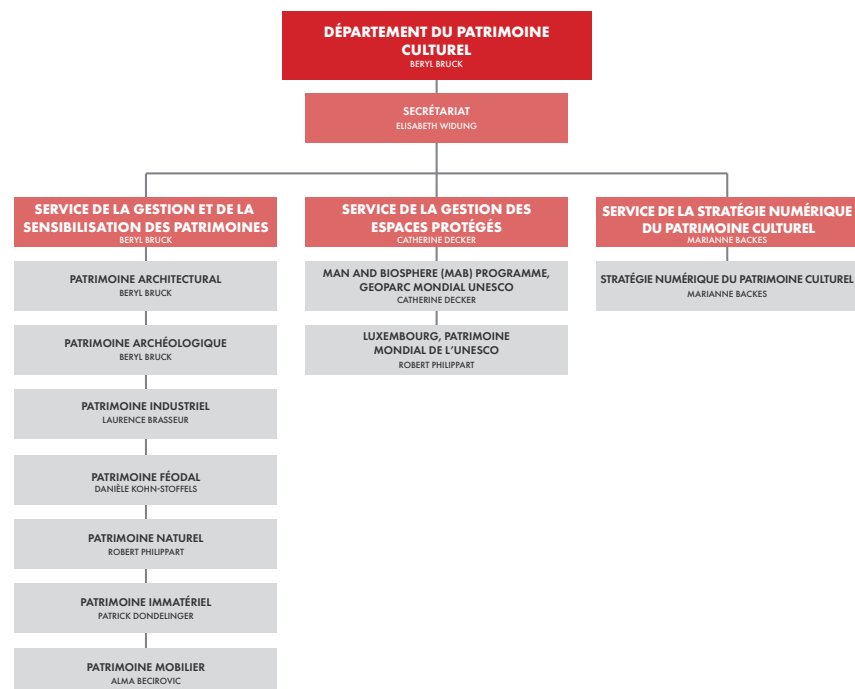
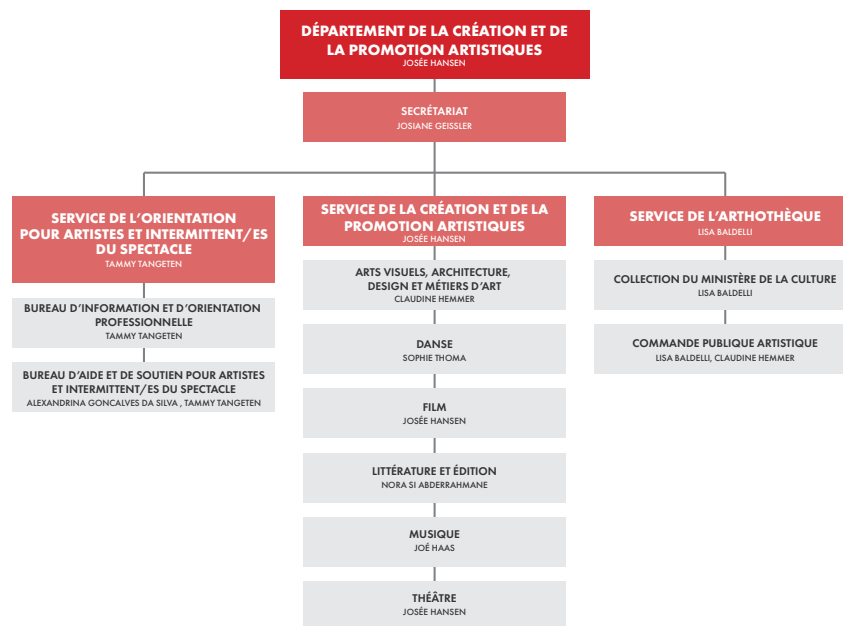
SERVICE INFORMATIQUE JEAN-CLAUDE SPEDENER

GESTION DU PARC INFORMATIQUE
HÉLIO ROLO, JEAN-CLAUDE SPEDENER, SERGE OLIVEIRA

HELPDESK
HÉLIO ROLO

CONSULTANCE, FORMATION
HÉLIO ROLO, JEAN-CLAUDE SPEDENER

GOUVERNANCE ÉLECTRONIQUE,
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
JEAN-CLAUDE SPEDENER



1.2 Bilan social au 31 décembre 2021

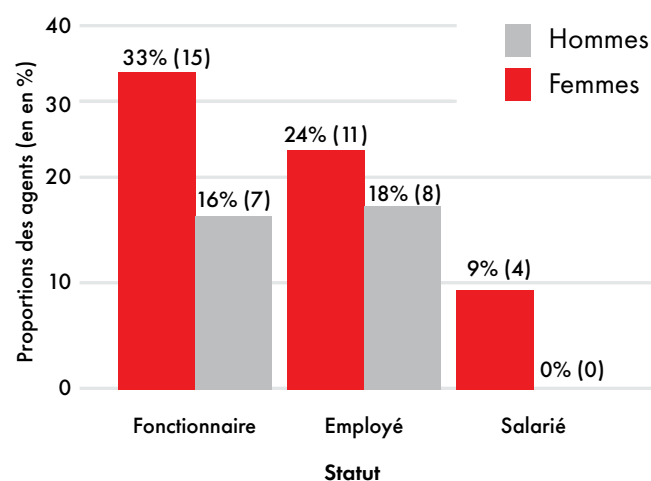
Graphique 1

Quelques chiffres clés sur l'effectif du ministère de la Culture



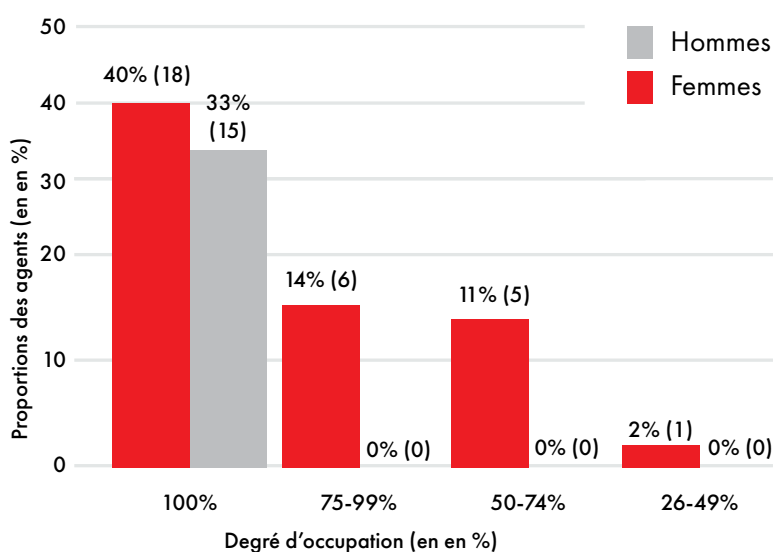
Graphique 2

Répartition des agent.e.s du ministère de la Culture par statut et par sexe¹



Graphique 3

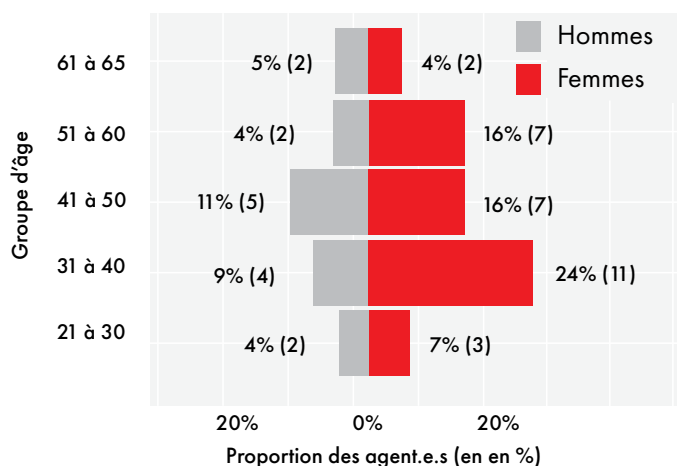
Répartition des agent.e.s du ministère de la Culture par degré d'occupation¹



¹ Le nombre d'agent.e.s concerné.e.s est indiqué entre parenthèses

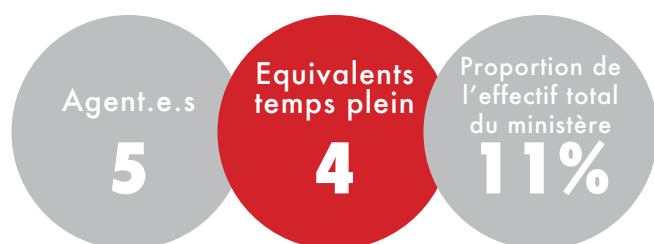
Graphique 4

Répartition des agent.e.s du ministère de la Culture par groupes d'âge et par sexe¹



Graphique 5

Agent.e.s du ministère de la Culture bénéficiant d'un reclassement ou du statut de travailleur handicapé



1.3 Formation continue

Les agent/es du ministère de la Culture se sont inscrit/es à 60 formations au total.

1.4 Télétravail

Dans le cadre des mesures anti-Covid-19, tout/es les agent/es du ministère de la Culture dont les missions permettent le travail à distance ont régulièrement fait du télétravail jusqu'à concurrence du taux maximal autorisé. 30 agent/es ont ainsi pratiqué du télétravail en 2021.

¹Le nombre d'agent.e.s concerné.e.s est indiqué entre parenthèses

2. Service juridique

2.1 Relations avec le Parlement

Travail législatif et réglementaire

- Élaboration d'amendements relatifs au projet de loi relative au patrimoine culturel et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national ; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie ;
 - 2° la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État ;
 - 3° la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
 - 4° la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (doc. parl. n° 7473).
- Élaboration de huit projets de règlements grand-ducaux ayant pour objet de mettre en œuvre le projet de loi relative au patrimoine culturel :
 - Projet de règlement grand-ducal déterminant les informations minimales et la documentation de l'inventaire national du patrimoine immatériel.
 - Projet de règlement grand-ducal précisant les modalités de la demande et de la délivrance de l'agrément des opérateurs archéologiques, fixant les conditions de demande et d'octroi de l'autorisation ministérielle nécessaire pour accomplir des opérations d'archéologie et déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un élément immobilier relevant du patrimoine archéologique.
 - Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien culturel relevant du patrimoine mobilier comme patrimoine culturel national et les pièces à joindre à la demande d'autorisation d'opérations sur un bien culturel relevant du patrimoine mobilier classé comme patrimoine culturel national.
 - Projet de règlement grand-ducal relatif aux informations contenues dans l'inventaire du patrimoine architectural et aux pièces à joindre aux demandes d'autorisation des travaux pour un bien immobilier faisant partie d'un secteur protégé d'intérêt national et d'autorisation de travaux sur un bien immobilier classé comme patrimoine culturel national.
 - Projet de règlement grand-ducal fixant le programme, la durée et les modalités de contrôle des connaissances de la formation professionnelle spéciale portant sur la recherche et la constatation des infractions à la loi relative au patrimoine culturel.
 - Projet de règlement grand-ducal fixant la composition et le fonctionnement de la commission de circulation des biens culturels.
 - Projet de règlement grand-ducal déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel.
 - Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien immobilier comme patrimoine culturel national.
- Élaboration du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg et portant modification :
 - 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° de la loi modifiée du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster ;
 - 3° de la loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé Centre de Musiques Amplifiées ;
 - 4° de la loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » et de la Fondation Henri Pensis (doc. parl. n° 7866). Ce projet de loi prévoit la création d'un conseil des arts dénommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » sous forme d'un établissement public afin de mieux structurer le soutien financier et la professionnalisation des secteurs culturels et artistiques du Grand-Duché de Luxembourg.



Présentation du projet de loi sur les mesures sociales pour les artistes et intermittents du spectacle (Jo Kox, Sam Tanson, Chris Backes, Tammy Tangeten) (23.11.2021)

© MCULT

- Élaboration du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ayant pour objet de modifier le régime des aides de soutien au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle.
- Élaboration du projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux (doc. parl. n°7948) et du projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application du congé culturel. Le projet de loi et son règlement d'exécution prévoient la réintroduction sous de nouvelles conditions du congé culturel suite à l'abrogation de la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel en 2014.
- Règlements grand-ducaux du 25 février 2021, du 30 avril 2021 et du 24 décembre 2021 portant exécution des articles 5, 6 et 8 de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ayant prolongé successivement la période pendant laquelle les artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle peuvent bénéficier du régime d'aides spécifique instauré par la loi du 3 avril 2020 relative à la mise en place d'un régime d'aides en faveur des entreprises en difficulté financière temporaire et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique. La période en question a été prolongée du 1er mars 2021 au 30 avril 2021, puis du 1er mai 2021 au 30 juin 2021 et enfin du 1er janvier 2022 au 28 février 2022.
- Règlement grand-ducal du 3 décembre 2021 portant création d'un Centre de documentation sur les arts plastiques dénommé « Lëtzebuurger Konschtarchiv » auprès du Musée national d'histoire et d'art (en exécution de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État).
- Règlement grand-ducal du 15 décembre 2021 déterminant les modalités de demande de bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques. Ce règlement grand-ducal a pour objet de modifier les formalités et modalités d'introduction des demandes en obtention d'une bourse.
- Élaboration d'un avant-projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques et portant modification de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et de son règlement grand-ducal d'exécution ayant pour objet de réformer et de donner un cadre légal autonome au régime des commandes publiques d'œuvres artistiques (« Kunst am Bau »).
- Élaboration d'un avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.), l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal, ainsi que le suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

Questions parlementaires

Assistance dans l'élaboration des réponses aux questions parlementaires

2.2 Travail juridique

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les tribunaux judiciaires.
- Confection de 24 projets de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 21 affaires portées auprès des juridictions administratives.
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Nominations : appui juridique aux procédures de nomination aux commissions consultatives et divers conseils d'administration des établissements publics.
- Préparation de contrats et conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Biens culturels : certificats d'exportation, renseignements juridiques sur la réglementation nationale et communautaire concernant l'exportation de biens culturels, groupes de travail à Bruxelles: mobilité des collections, trafic illicite de biens culturels, confection et vérification des garanties d'État, traitement des demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle ; relecture et adaptation du guide pratique sur les droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du patrimoine culturel numérique.
- Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement de données à caractère personnel du ministère de la Culture conformément à l'article 30 du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et assistance dans la mise en exécution du RGPD.
- Assistance et suivi des dossiers de protection du patrimoine culturel.

2.3 Charte de déontologie pour les structures culturelles

Un projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinaire en date du 15 juillet 2021 et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles. Ces prises de position ont été analysées en interne.

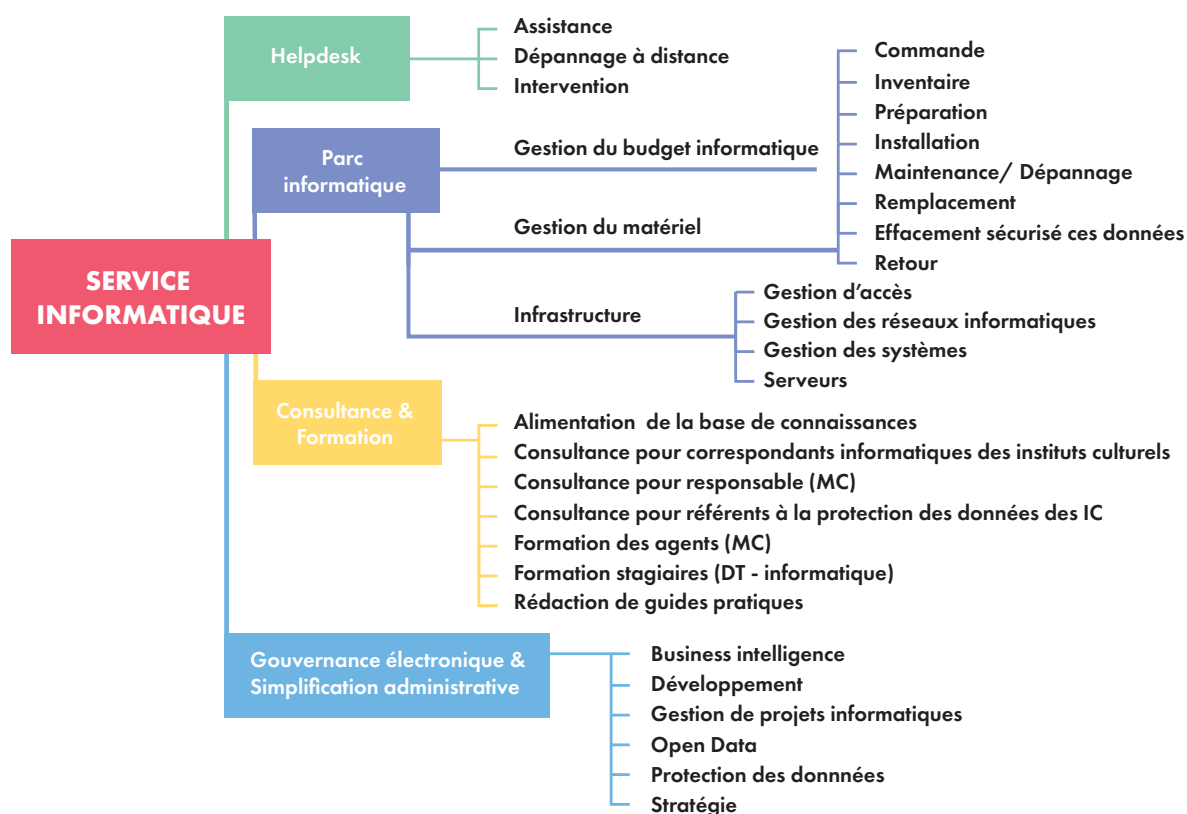
3. Service informatique

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agents du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Suite au départ inattendu de son gestionnaire TIC fin avril, le service informatique a procédé au recrutement d'un nouveau gestionnaire qui est entré en service en date du 15 août.

Hormis les changements au niveau de l'équipe, l'année 2021 était aussi marquée par la réorganisation du fonctionnement du service informatique. Lors de cette réorganisation, les différentes missions ont été regroupées dans quatre volets thématiques, à savoir la gestion du parc informatique, le « helpdesk informatique », la consultance & formation, ainsi que la gouvernance électronique & simplification administrative.

Les travaux réalisés par le service informatique en 2021 sont partie intégrante des grands axes qui ont été fixés dans la feuille de route pour la digitalisation du ministère de la Culture en octobre 2020 (Harmonisation ; Modernisation ; Organisation ; Valorisation).



3.1 Gestion du parc informatique et de l'infrastructure

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- préparations pour la mise en place d'un logiciel de gestion de tickets d'incidents
- décomissionnement des serveurs virtuels de l'ancienne solution de virtualisation du CTIE (PreGovCloud)
- migration du serveur physique du système de gestion d'accès et pointage vers une machine virtuelle sur GovCloud. Lors de cette migration une mise à jour du logiciel a eu lieu
- adaptations au niveau des groupes d'accès et des boîtes de messagerie partagées en vue d'une transition vers une gestion d'accès par fonctions
- modernisation du site « maison Engel » (installation du réseau Racine 3.0, d'un système de téléphonie VoIP et d'un réseau sans fil)
- aménagement de plusieurs bureaux sur le site « Hôtel des Terres Rouges » en vue de l'entrée en service de nouveaux collaborateurs
- migration de la plupart des PCs « desktop » vers des ordinateurs portables, et implémentation de la solution « softphone » pour faciliter le télétravail
- équipement des salles de réunions avec un système de vidéoconférence qui permet de participer à des réunions qui ne sont pas joignables par le système professionnel (pour les solutions qui ne disposent pas d'un connecteur SIP / H.323)

En juin, deux inondations qui ont eu un impact mineur sur l'infrastructure du bâtiment ont eu lieu au site « Hôtel des Terres Rouges ». Du point de vue technique, l'impact se limitait au réseau électrique, ce qui résultait dans une coupure de courant et une perte de connexion aux services hébergées sur le site. Les équipements informatiques n'étaient pas impactés.

3.2 Helpdesk informatique

Au cours de l'année 2021, 253 interventions techniques, et 491 dépannages à distance ont été effectués par le « helpdesk informatique ».

En termes de volumétrie, le « helpdesk informatique » a évacué un total de 5948 messages en 2021 (3752 entrants, 2196 réponses) via son point de contact « helpdesk@mc.etat.lu ». Depuis la création du service informatique en fin 2015, le volume de messages traités, a connu une croissance considérable.

3.3 Consultance et formation

Au cours de l'année, le service informatique a rédigé plusieurs guides pratiques, ainsi que des documentations internes. En vue des formations internes, des supports de formation ont été préparés.

Une séance de formation des utilisateurs internes sur l'utilisation du système Webex et sur la gestion des réservations des salles de réunion a commencé en 2021, et continuera en 2022.

En outre, le service informatique a assisté l'équipe technique du ministère à mettre en place une signalisation cohérente lors de l'entrée en vigueur du CovidCheck.

Afin de soutenir l'initiative d'organiser des stages de formation en milieu professionnel, le service informatique avait prévu d'encadrer un stagiaire d'une classe de 1^{ère} TPIF, section informatique du régime de la formation de technicien (DT), pour la période du 4 janvier au 12 février. En raison de la crise sanitaire, le stage a été annulé en date du 11 décembre 2020 par décision du directeur de l'établissement scolaire.

3.4 Gouvernance électronique et simplification administrative

En vue de la réalisation d'un nouvel organigramme, des travaux de cartographie des processus ont commencé. Afin de permettre une visualisation des processus modélisés, des accès au framework « PROMETA » ont été mis en place pour tout le personnel du ministère de la Culture.

Pour avancer au niveau des travaux d'archivage et de la structuration des données, le service informatique a proposé une nouvelle recommandation KEP pour la création d'un fichier national d'entités suivant l'exemple allemand de la GND (Gemeinsame Normdatei)

En février, le ministère de la Digitalisation a lancé, en collaboration avec l'OCDE, une étude sur le gouvernement numérique. Lors des sessions, le ministère de la Culture était représenté par le responsable du service informatique, ainsi que par la coordinatrice de la stratégie numérique du patrimoine culturel national (pour le compte des instituts culturels).

En mars, des travaux en vue de la réalisation d'une démarche électronique pour les demandes de bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques, ont démarrés. En tant que chef de projet, le responsable du service informatique a participé à plusieurs réunions avec l'équipe MyGuichet du CTIE. La réalisation de la démarche est prévue pour début 2022.

Afin de simplifier les processus internes, le service informatique a lancé des travaux de préparation en vue du développement d'une application métier pour gérer les démarches électroniques. Tout au long de l'année, des réunions ont eu lieu pour cerner le périmètre du projet. Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec le ministère de la Digitalisation. À cette fin, des réunions de concertation ont eu lieu régulièrement.

Pour faciliter la traduction des guides pratiques et d'autres textes, le service informatique a préparé la mise en place d'un système de traduction assistée par ordinateur. Ce système sera basé sur la technologie qui avait été mis en place par le ministère de la Culture dans le contexte du « LOD ».

Suite à la demande accrue de programmer des vidéoconférences, le service informatique a mis en place un assistant interactif pour faciliter aux demandeurs la sélection de la bonne formule de conférence. Cet assistant basé sur « sharepoint » a permis de réduire de manière significatif le nombre d'erreurs commises lors des demandes.

Dans le cadre de l'avant-projet de loi relative au patrimoine culturel, le service informatique a encadré les travaux relatifs aux futures procédures de demandes. Des réunions de concertation avec le CNRA et le SSMN ont eu lieu pour préparer la transition.

En vue d'une migration future vers la nouvelle GED de l'État, le service informatique a revisité les différents modèles de lettres. Ainsi, trois types de lettres ont été identifiés qui pourraient être partiellement remplis de manière automatique. Les travaux de création des nouveaux modèles ont commencé en octobre. La mise en place des nouveaux modèles est prévue pour début 2022.

En matière de protection des données, les référents du ministère de la Culture étaient, tout au long de l'année, à l'écoute des autres membres du groupe de travail « RGPD » afin de les conseiller dans leurs démarches en matière de protection des données.

Au cours de l'année 2021, aucune demande d'information sur l'utilisation des données personnelles n'a été introduite auprès du ministère de la Culture. Dans le cadre de l'enquête du LISER sur les pratiques muséales, une opposition au traitement a été introduite.

Installation «AnthropOcean A perspective on underwater noise pollution» de Ganaël Dumreicher, Michelle Kleyr & Lucie Wahl dans le cadre de Multiplica 2021 aux Rotondes (03-04.12.21) © Mike Zenari © MCULT



4. Service des infrastructures et équipements culturels

4.1 Inondations du 14 au 15 juillet 2021

Les crues exceptionnelles qui ont frappé le pays en cette nuit n'ont épargné ni les établissements culturels, ni les artefacts des artistes. Suite aux inondations, le ministère de la Culture a lancé un appel aux établissements et acteurs culturels de renseigner sur les dommages éventuels subis par la montée des eaux. Les informations ainsi reçues ont été résumées dans un rapport transmis par la suite au ministère des Finances.

Comité interministériel de la plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophes

Le responsable du service des infrastructures et équipements culturels représente le ministère de la Culture dans ce comité qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année. Des initiatives visant à doter les principaux établissements culturels de plans de gestion de crise ont été menées, cela avec le concours du CGDIS et de la direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur.



Inondations au Centre national de littérature (15.07.2022) © CNL

4.2 Liste des infrastructures

Le responsable du service de la gestion immobilière fait rapport des dossiers en cours à ses supérieurs à des échéances en principe hebdomadaires. Ci-dessous, la liste des dossiers traités en 2021 :

	Site / Acteur	Lieu	Objet
1	Association des artistes plasticiens du Luxembourg	Luxembourg	Après réception de la convention de mise à disposition gratuite et la réalisation de quelques travaux de réaménagement, le site a ouvert ses portes en février 2021 accueillant plus de 45 artistes en ces lieux. La ministre de la Culture a visité le lieu en mars 2021.
2	Banannefabrik	Luxembourg	Financement par le ministère de la Culture de quelques travaux de réaménagement à l'intérieur de la Banannefabrik, dont notamment le remplacement d'estrades. Coût des investissements pris en charge par le ministère : 70.180 EUR. Le ministère de la Culture a accordé une convention d'un montant de 12.000 EUR par an à l'association Banannefabrik pour aider à couvrir les frais de maintenance de l'immeuble.
3	Bâtiment Robert Schuman	Luxembourg - Kirchberg	Une étude de faisabilité du bâtiment a été réalisée par le bureau d'architecture l'Escout, dont le rapport a été remis fin décembre 2021 (cf. infra « Les grands chantiers immobiliers »).
4	Belval – siège de Esch2022, capitale européenne de la culture	Esch – Belval	Inauguration fin février 2021 de la structure administrative de Esch2022, installée par le Fonds Belval, en présence du ministre de la Mobilité et des transports publics et de la ministre de la Culture.
5	Bibliothèque nationale du Luxembourg	Luxembourg	Contribution à l'élaboration d'une convention de mise à disposition de locaux occupés par l'Institut grand-ducal à la BNL. Contribution à l'établissement d'un état des lieux des locaux occupés par l'IGD à la BNL.
6	Bureaux rue Mercier	Luxembourg	Visite en octobre 2021 des anciens bureaux du Centre informatique et de technologies de l'État dans la rue Mercier en vue d'y loger à titre provisoire pour une période de 4 à 5 années, plusieurs services dépendant du ministère de la Culture : Service inventaire du Service des sites et monuments nationaux, Service collecte, conseil et encadrement des Archives nationales et Lëtzebuurger Konschtarchiv du Musée national d'histoire et d'art. Une demande y relative a été adressée au ministère des Finances. Les espaces administratifs devraient être disponibles en début de 2022.w

7	Bureaux avenue de la Gare	Luxembourg	Visite en décembre 2021 de bureaux actuellement utilisés par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA en vue les confier à plusieurs services du Musée national d'histoire et d'art, du Musée national d'histoire naturelle et du ministère de la Culture. Une demande y relative a été adressée au ministère des Finances. Les espaces administratifs devraient être disponibles en deuxième moitié de 2022.
8	Casino – Forum d'art contemporain	Luxembourg	Analyse du projet d'installation d'un « rooftop » à installer sur la partie dite Aquarium. En raison d'autres priorités, il a été retenu de ne pas retenir ce projet pour les deux ans à venir.
9	Château de Clervaux et Brahaus	Clervaux	Après que le budget a été adapté vers le bas, de 4,7 mio EUR à 3,9 mio EUR, le dossier a reçu l'accord favorable du Comité Fonds d'entretien et de rénovation en juillet 2020. Toutefois, en cours de route, il s'est avéré que l'investissement à réaliser au Brahaus pour permettre l'accueil de visiteurs est relativement important, de sorte qu'il est envisagé de modifier les plans visant à inclure davantage d'espaces du château de Clervaux dans le projet.
10	Châteaux de Beaufort		Intervention pour régulariser le contrat de mise à disposition des châteaux et propriétés à l'asbl pour leur permettre de conclure les assurances nécessaires, d'autant plus qu'il y a un locataire sur le site.
11	Château de Bourglinster - Annexes	Bourglinster	Les contrats de bail des locataires des ateliers d'artistes, ainsi que celui de l'utilisateur des espaces administratifs ont été actualisés en 2021.
12	Château de Clervaux	Clervaux	Demande de la commune d'ajouter un immeuble administratif sur le site du château : visite des lieux le 18 septembre 2022. Vu le grand impact sur le patrimoine du lieu, le projet a été abandonné.
13	Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster	Luxembourg	La nouvelle stratégie dont s'est dotée le CCRN vise à accueillir davantage de résidences d'artistes sur son site. À ce sujet, il est envisagé de délocaliser deux acteurs installés à l'Abbaye pour aménager en ces locaux des ateliers d'artistes adaptés aux disciplines proposées. Si les bureaux de l'Institut Pierre Werner ont été déménagés sur le site même en 2021, le défi consiste à trouver de nouveaux locaux adaptés pour l'Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Neimënster ayant été touché par les inondations survenues dans la nuit au 15 juillet 2021, des travaux de remise en état ont dû être entamés. Un espace de stockage supplémentaire a pu être mis à disposition de neimënster au dépôt du ministère de la Culture à Heffingen.
14	Centre national des collections publiques	Dudelange	La réalisation de ce projet est prévue au quartier Neischmelz à Dudelange dans l'ancienne aciérie et dans une partie de l'ancien laminoir (cf. Infra « Les grands chantiers immobiliers »).
15	Centre national de l'Audiovisuel (Pomhouse et château d'eau)	Dudelange	Analyse du texte du commodat visant à régulariser l'occupation du Pomhouse, du château d'eau, ainsi que de la passerelle liant ces deux immeubles au CNA en attendant la cession des terrains qui s'opéra avec les travaux d'assainissement à entamer prochainement par le Fonds du Logement. Après plusieurs entrevues et une visite des lieux au mois d'août avec toutes les parties concernées, un accord sur le texte a pu être trouvé.
16	Centre national de l'Audiovisuel	Dudelange	En vue de la création du nouveau quartier Neischmelz à Dudelange, le ministère de la Culture a pris soin demander au Fonds du Logement de réserver des espaces bureaux pour le CNA pour une quinzaine de personnes.
17	Centre national de littérature	Mersch	Le projet d'extension du CNL en planification a dû être mis en suspens suite aux inondations survenues dans la nuit du 14 au 15 juillet 2021 et qui ont gravement atteint les sous-sols de l'immeuble principal. Le sous-sol dédié à l'archivage du secteur du théâtre, ainsi que la salle de tri devront être relocalisées car trop exposées aux futures crues.
18	Dépôt du ministère de la Culture	Heffingen	Ce dépôt a été vidé de la plupart des objets qui y étaient stockés par le ministère de la Culture pour le mettre à disposition des besoins du Service des sites et monuments, du Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster et des Rotondes. Ainsi une solution au manque d'espaces de stockage que ces trois entités encourageaient a pu être trouvée sans devoir y engager des fonds supplémentaires.
19	Ermitage et chapelle Loretto	Clervaux	Suite à une entrevue au mois de mars 2021, le Cube 521 a accepté la mise à disposition gratuite de ce lieu au profit d'artistes que le centre culturel accueille en résidence (Ermitage) et d'une programmation culturelle à proposer à la chapelle. Le ministère des Finances a été demandé de préparer l'acte nécessaire, dont le partenaire sera toutefois la commune de Clervaux.
20	Halle des soufflantes	Esch-Belval	Le ministère de la Mobilité et des Transports publics a invité en février 2021 à une présentation de la réalisation d'un concept de « Fahrradrampe » à réaliser éventuellement dans la Halle.
21	Inondations du 14 au 15 juillet 2022	Luxembourg / Mersch	Visite le 19 juillet 2021 de la ministre de la Culture de lieux sinistrés à Luxembourg Grund (Neumünster, Musée national d'histoire naturelle) et à Mersch (Centre national de Littérature, Mierscher Kulturhaus).
22	Konschthaus beim Engel	Luxembourg	Mise à disposition de la partie Galerie de l'immeuble au Casino - Forum d'art contemporain comme lieu (avec résidence) entièrement dédié à la jeune création issue du Luxembourg et de la Grande Région. Après la finition des travaux d'aménagement réalisés par l'Administration des bâtiments publics, le projet a pu démarrer en février 2021. La ministre de la Culture a visité le lieu avec les responsables du dossier le 4 mars 2021.

23	Maison Gothique	Echternach	Le Trifolion à Echternach a accepté la mise à disposition gratuite de ce lieu au profit d'artistes que le centre culturel accueille en résidence. Le ministère des Finances a été demandé de préparer l'acte nécessaire.
24	Mine de gypse	Helmsange	Entrevue avec la commune de Walferdange afin de déterminer les modalités d'un aménagement à effectuer pour pouvoir ouvrir le site de nouveau au public.
25	Minettpark Fond-de-Gras	Fond-de-Gras	Le ministère de la Culture a demandé au ministère des Finances de mettre l'immeuble principal (ancien musée + épicerie Binck) et le Hall Paul Wurth à disposition de l'asbl Minettpark en vue de régulariser une situation existante et permettre au Minettpark de conclure les assurances nécessaires. Une visite des lieux a eu lieu en août 2021 en présence d'un représentant du ministère des Finances.
26	Ministère des Finances		Demande d'actualisation de plusieurs châteaux et musées en propriété de l'Etat quant à leur affectation aux ministères en octobre 2021.
27	Musée de l'Ardoise	Mar-telange-Haut	Le ministère des Finances a soutenu la demande du ministère de la Culture d'affecter les habitations qui devront se libérer peu à peu sur le site au musée. Ainsi l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA a été avisée de préparer la convention de mise à disposition gratuite d'un premier immeuble au profit du musée de l'Ardoise.
28	Musée national d'histoire naturelle	Howald / Bissen	Suite à la résiliation du contrat de bail du lieu occupé par le MNHN dans une halle à Howald, un nouveau local a dû être trouvé pour abriter l'équipement mobile du musée. De nouvelles localités ont été trouvées à Bissen et seront disponibles en 2022.
29	Musée national d'histoire naturelle	Luxembourg	Demande au ministère des Finances d'acquérir le « Nonnegäertchen » avoisinant le musée.
30	Luxembourg	Ville de Luxembourg	Échange avec les autorités communales sur la réalisation d'un système uniforme de cartels pour les œuvres d'art extérieures dans la capitale en août 2021.
31	Petite Marquise	Echternach	Suite aux découvertes archéologiques sur le site de la Petite Marquise, une réunion de concertation a été organisée au ministère de la Culture le 8 juin 2021 réunissant plusieurs ministères et administrations concernés, ainsi que la Ville d'Echternach.
32	Plan de gestion de crise	Instituts culturels de l'Etat	Afin de mieux préparer les instituts culturels de l'État à plusieurs scénarii de crise, le financement d'un plan de gestion de crise a été inscrit aux propositions budgétaires 2021. Malgré le fait que ce budget n'a pas été accordé, des réunions de concertation avec le CGDIS et des experts de différents instituts culturels ont eu lieu en vue de relancer le projet en 2022.
33	Rotondes	Luxembourg	Des réflexions ont été menées en juillet 2021 entre la direction des Rotondes, le ministère de la Culture, le Service des sites et monuments nationaux, l'Administration des bâtiments publics, l'Administration des ponts & chaussées et la Ville de Luxembourg sur les défis et opportunités que posera l'aménagement prévu de la rocade, ainsi que la rénovation prochaine de la Rotonde 2. Un espace de stockage supplémentaire a pu être mis à disposition des Rotondes au dépôt du ministère de la Culture à Heffingen.
34	Service des sites et monuments nationaux – Service de l'inventaire	Luxembourg	Afin de donner des locaux adéquats répondant aux besoins du Service de l'inventaire, le ministère des Finances lui avait procuré de façon provisoire des bureaux au quartier Cloche d'Or en 2020. En 2021, il s'est toutefois avéré que le service en question devra quitter les lieux en cours de 2022, de sorte qu'une nouvelle solution, toujours à titre provisoire, est envisagée dans l'ancien bâtiment du CTIE dans le quartier de la gare à Luxembourg.
35	Théâtre national du Luxembourg	Luxembourg	Après l'acquisition par l'Etat de l'immeuble avoisinant en vue de l'affecter aux besoins du TNL, l'Administration des bâtiments publics a chargé un bureau d'architecture de réaliser une étude de faisabilité basée sur le concept élaboré par le TNL.
36	Terrain Tr'ax	Rodange	Faute de réponse de la part du vendeur pendant très longtemps, le terrain a pu enfin être acquis par l'Etat.
37	Union Grand-Duc Adolphe	Strassen	Le site étant aussi utilisé par d'autres acteurs étatiques et non étatiques, une clarification de l'utilisation du parking commun s'imposait entre les ministères des Finances, des Sports et de la Culture.
38	Villa Louvigny	Luxembourg	Planification en cours en vue de l'élaboration d'un avant-projet sommaire (cf. infra « Les grands chantiers immobiliers »).
39	Ville de Luxembourg – casemates du bastion Beck	Luxembourg	Une visite des lieux eut lieu en présence de la bourgmestre et de la ministre de la Culture en vue de relancer les travaux et de discuter les modalités de remplacement des cloisons de sécurité dans les escaliers extérieurs menant de la sortie des casemates vers la vallée de la Pétrusse.

4.3 Les grands chantiers immobiliers

Villa Louvigny

Après la décision d'affecter l'immeuble de la Villa Louvigny à la culture après le départ du ministère de la Santé, prévu désormais en mi-2022, l'administration des bâtiments publics a chargé un bureau d'architecture de procéder à une étude de faisabilité du lieu sur base de la programmation culturelle qui a été élaborée par le ministère de la Culture en 2020.

Plusieurs pistes ont été suivies notamment celle de l'utilisation des toits de l'immeuble et de l'intégration du parc environnant dans le concept.

Vu son impact sur le paysage autour de la Villa Louvigny, le projet a été présenté dans son ensemble dans des entrevues séparées à la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg (et à leurs services respectifs) au mois de février 2021.

De mars à octobre 2021, c'était aux bureaux d'architecture et d'ingénieurs de calculer la faisabilité de réalisation de la programmation projetée. Le bilan de ces recherches fut présenté au ministère de la Culture en octobre 2021, qui devait alors adapter et préciser sa programmation aux réalités du terrain (et budgétaires). À ce sujet, un groupe de travail d'experts issu du secteur de la danse, du théâtre et de la musique s'est réuni une première fois en décembre 2021 et poursuivra ses travaux en 2022.

En novembre 2021 les casemates se trouvant en-dessous de la Villa Louvigny ont été inspectées en vue de la réalisation du présent projet.

Bâtiment Robert Schuman

En date du 21 janvier 2021, le ministère de la Culture a transmis au ministère de la Mobilité et des Travaux publics la programmation culturelle qu'il propose pour le bâtiment Robert Schuman au Kirchberg.

En effet, avec le départ des institutions européennes de ce lieu prévu à partir de 2023, de nouvelles perspectives se dessinent pour la Place de l'Europe et le Kirchberg entier. Une affectation orientée vers les arts du bâtiment Robert Schuman est susceptible de donner un visage davantage culturel à ce quartier en pleine transformation. Plusieurs secteurs culturels pourront profiter de ce projet dont notamment ceux de la musique et des arts visuels déjà présents dans le voisinage direct, mais aussi d'autres, comme la danse ou le théâtre, qui recevront ainsi enfin le support matériel qui leur manque dans leur voie de professionnalisation qu'ils ont entamée. Ce sera l'occasion de mettre en place de nouvelles collaborations et d'initier des échanges artistiques soutenus.

Le projet bâtiment Robert Schuman vise à donner de véritables espaces de travail aux acteurs professionnels de la scène culturelle luxembourgeoise. C'est ici que se feront les répétitions des danseurs, acteurs et musiciens. C'est ici que les œuvres seront créées et le montage des expositions et des scènes de spectacles sera préparé. L'objectif est donc moins de créer des lieux de représentation, mais plutôt des lieux où les représentations peuvent être préparées dans des conditions optimales avant de pouvoir être produites, dans une étape ultérieure, devant le grand public dans les salles de spectacles.

Ces lieux de travail ne seront nullement des îlots fermés, mais ouverts aux avertis culturels qui entreront ainsi en contact avec l'art par la visite d'ateliers ou de répétitions, par la participation à des formations, des conférences, des lectures, etc.

Les plans du ministère de la Culture visent donc à transformer un bâtiment actuellement purement administratif en un futur épicerie de la société et des arts.

Suite à la programmation culturelle, la planification concrète du projet a commencé: en première partie de l'année, des concertations entre le ministère de la Culture, l'Administration des bâtiments publics, l'Auberge de jeunesse et le bureau chargé de la programmation des espaces ont dominé le calendrier.

Au regard du fait que le futur bâtiment Robert Schuman est censé recevoir un espace de vente d'articles culturels liés aux expositions qui y auront lieu, l'avis du Mudam Luxembourg en a été recueilli.

La cohabitation des activités de l'Auberge de jeunesse et celles de la culture, (accueil commun, espaces de repos et de restauration, logements destinés aux acteurs culturels en séjour ou en résidence) a été discutée.

Le bâtiment Robert Schuman devra aussi accueillir un fonds (dit Fundus) pour le secteur du théâtre et de la danse regroupant une menuiserie, un atelier de couture, un dépôt pour matériels et décors de scène, de costumes et d'autres accessoires. Le Fundus est censé à être utilisé par l'ensemble de la scène théâtrale au Luxembourg. À ce sujet des entrevues ont été organisées avec la Theaterfederatioun et le Centre national de Littérature, responsable de l'archivage des fonds issus du secteur du théâtre, en vue d'en élaborer un concept de fonctionnement. L'élaboration d'un concept de fonctionnement du Fundus sera poursuivie en 2022.

Suite à une visite du bâtiment le 21 juillet 2021, le bureau bruxellois l'Escout a été chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité par l'Administration des bâtiments publics. L'avancement de cette étude a été présentée au groupe de travail au cours de cinq réunions successives. Elle a pu être terminée fin décembre 2021.

Centre national des collections publiques

L'année 2021 était sans doute celle de la consolidation du projet du Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange et, plus précisément, dans l'ancienne aciérie et dans une (grande) partie de l'ancien laminoir. La construction de ce centre s'impose pour garantir la conservation et la protection du patrimoine culturel, ainsi que la sauvegarde de notre héritage mobilier dans des conditions adaptées pour pouvoir le transmettre aux générations suivantes.

Dans une entrevue le 28 janvier 2021 avec l'Administration des bâtiments publics, cette dernière s'est déclarée prête à s'impliquer davantage dans le dossier à partir du moment qu'elle en sera saisie officiellement. La demande en ce sens a été envoyée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics une semaine plus tard.

Au printemps 2021, le projet est présenté dans ses grands traits au comité de coordination « Neischmelz » auquel participe également la Ville de Dudelange.

En octobre 2021 une lettre d'intention de la part du Gouvernement et de la Ville de Dudelange relative au développement dans son ensemble du quartier « Neischmelz » à Dudelange a été finalisée: cette lettre inclut l'installation du Centre national des collections publiques pour la culture sur le site. Parallèlement le ministère du Logement et le Fonds du Logement, en charge de la réalisation globale du projet en question, a préparé avec le concours du ministère de la Culture pour le volet CNCP une loi de financement du projet dit « Neischmelz ».

Le projet de loi de financement a reçu l'aval du Conseil de gouvernement dans sa session du 26 novembre 2021. La « Déclaration d'intérêt général du projet de logements subventionnés «Neischmelz» » par le gouvernement en conseil et les avant-projets de loi autorisant l'État à participer au financement de l'assainissement, de la revalorisation et du développement de logements du projet « Neischmelz » ont ensuite été présentés aux Commissions du logement et de la culture de la Chambre des députés en date du 2 décembre 2021. Il en suivait le même jour une conférence de presse pendant laquelle le projet fut présenté au grand public.

L'état d'avancement du projet a été régulièrement communiqué lors des réunions des directeurs des instituts culturels de l'État.

4.4 Les ateliers d'artistes à Bourglinster

Résidence-mission à Bourglinster

En janvier 2020, le Service d'animation culturelle régionale (SACR), qui a assuré la coordination du site et l'encadrement des artistes résidents de 2014 à 2019, a quitté ses bureaux dans les Annexes afin de rejoindre le siège du ministère de la Culture à Luxembourg-Ville.

Avec le but de soutenir le secteur artistique fortement touché par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, le ministère de la Culture a lancé en 2020 un appel à candidature remporté par le collectif d'artistes K+A pour la résidence-mission autour de la gestion et de l'animation des Annexes du Château de Bourglinster. Après signature d'une convention et d'un cahier des charges avec le ministère de la Culture, le collectif d'artistes a emménagé dans les lieux en avril 2021 pour une durée de trois ans.

Atelier de location (Bourglinster)

À côté des espaces de création réservés au collectif d'artistes K+A pour la réalisation de leur résidence-mission aux Annexes, les Annexes abritent cinq ateliers de travail, mis à disposition de la jeune relève artistique de la scène culturelle luxembourgeoise pour une durée déterminée maximale de 5 ans. Ceux-ci restent sous la tutelle du ministère de la Culture. Depuis 2019, ces ateliers de location sont loués à Nora Wagner, Christian Neuman, Alexandra Uppman, Karolina Pernar, Anne Lindner et Sandrine Ronvaux. Ensemble avec Emmanouil Manarakis et Kim El Ouardi, qui se sont installés dans un atelier depuis mars et juin 2021, les artistes locataires profitent des locaux de travail ainsi que des espaces communs aux Annexes.

5. Service de la communication et des relations publiques

Le service de la communication et des relations publiques met en œuvre et coordonne la communication externe et interne du ministère de la Culture. Il assure les relations avec la presse et coordonne la gestion des questions parlementaires et pétitions qui sont adressées au ministère.

5.1 Relations avec la presse

Le service de la communication entretient des liens étroits avec la presse et les médias luxembourgeois. Ces derniers figurent, parallèlement aux acteurs culturels, parmi les premiers destinataires des informations diffusées par le ministère de la Culture. Afin de soutenir les journalistes dans leur mission d'information publique, le service de la communication veille à réagir aussi rapidement que possible aux demandes de renseignements de la presse.

En 2021, 81 communiqués de presse et articles d'actualité ont été diffusés par le ministère de la Culture. La ministre de la Culture a donné 7 conférences de presse et le service de la communication et des relations publiques du ministère de la Culture a réagi à quelque 90 demandes émanant de la presse et des médias luxembourgeois et étrangers.

5.2 Conférences et campagnes publiques

Le service de la communication et des relations publiques joue un rôle de coordinateur et de soutien dans l'organisation des conférences et manifestations publiques du ministère de la Culture. En 2021, il a encadré l'organisation des trois assises sectorielles (rock/pop/électro, théâtre, musique classique) et a participé à l'organisation de la première remise conjointe des *Lëtzebuurger Theaterpräisser* et du *Lëtzebuurger Danzpräis*.

En vue du vote, en 2022, de la prochaine loi relative au patrimoine culturel, les préparatifs pour une campagne d'information et de sensibilisation publique par le biais de réunions d'information et de matériel didactique ont été entamés.

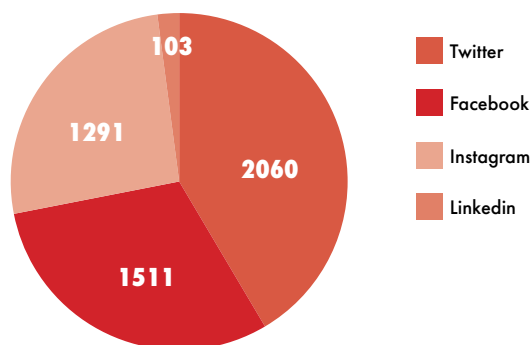
5.3 Sites internet, réseaux sociaux et newsletter

Les sites internet, réseaux sociaux et newsletter du ministère de la Culture sont des outils importants permettant une communication directe avec les citoyens, ainsi qu'avec la scène culturelle.

Le site internet du ministère de la Culture (<https://mc.gouvernement.lu/fr>) représente une plateforme d'information sollicitée avant tout par le secteur culturel pour se renseigner sur les activités du ministère qui les concernent directement (appels à projets, assises culturelles etc.). Pour les mois durant lesquels les restrictions sanitaires étaient plus sévères, l'on peut constater un flux de visiteurs accru sur les pages ayant trait aux aides liées à la pandémie et aux pages d'informations et de recommandations sanitaires. Au courant de l'année 2021, le service de la communication et des relations publiques a entamé un projet de traduction du site web, afin d'offrir, au fur et à mesure, le contenu en quatre langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais.) En 2021, le site du ministère a compté 41.840 visites et 98.921 pages consultées.

En 2021, le ministère de la Culture a rejoint les plateformes [Instagram](#) et [LinkedIn](#), complétant sa présence sur les réseaux sociaux qui se limitait jusqu'ici à [Facebook](#) et [Twitter](#). Parallèlement aux informations officielles qui y sont relayées sous forme abrégée, les réseaux sociaux du ministère de la Culture offrent une manière informelle de couvrir et documenter les activités du ministère et de la ministre.

Abonnés aux réseaux sociaux du ministère de la Culture



Par le biais du site www.kep.lu, le ministère de la Culture rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP). L'état d'avancement de la transposition des 64 recommandations émises par le KEP y est actée par des fiches individuelles téléchargeables, renseignant autant sur l'avancement des travaux en pourcentages que sur les travaux réalisés, les travaux prévus ainsi que sur les personnes de contact et la documentation y afférente.

La newsletter associée au site kep.lu compte 2.515 abonné/es. Par le biais de 12 newsletters diffusées en 2021, le secteur culturel a été directement informé sur la tenue des assises sectorielles, sur la mise à jour du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, et a été invité à participer à des consultations publiques relatives à la mise en œuvre du KEP.

5.4 Questions parlementaires

Le service de la communication et des relations publiques coordonne la rédaction et l'élaboration des questions parlementaires adressées à la ministre de la Culture. En 2021, la ministre de la Culture a fait l'objet de 74 questions parlementaires, questions orales ou questions élargies :

n°	Date	Sujet
5418	21/12/2021	Travaux dans le parc d'Echternach
5394	15/12/2021	Château de Vianden
5393	15/12/2021	Villa de Schieren "op der Wieschen"
5380	13/12/2021	Lettre ouverte du Musée national de la Résistance et des Droits humains
5378	10/12/2021	Anciens fours à chaux à Rumelange
5351	06/12/2021	Église Saint-Laurent de Diekirch
5337	03/12/2021	Avancement du classement comme monument national du site de la "Petite Marquise" à Echternach
5317	01/12/2021	Lancement d'Esch 2022
5293	25/11/2021	Conservation de la maison de naissance d'Aloyse Kayser
5296	25/11/2021	Création de musées pour certains métiers de la Fonction publique
5116	20/10/2021	Réouverture des casemates
/	19/10/2021	Question orale au sujet de l'évolution des aides octroyées aux acteurs du secteur culturel pendant la pandémie
5099	13/10/2021	Problèmes des étudiants de l'Université du Luxembourg
5091	12/10/2021	Rénovation du Musée du Vin (ministre de la Culture non compétente)
5079	08/10/2021	Sondages du gouvernement
5016	28/09/2021	Évaluation archéologique de nouveaux projets et travaux d'aménagement par le Centre national de recherche archéologique
4999	22/09/2021	Subsides pour des projets de conservation du patrimoine
4977	17/09/2021	Musée Thillenvogtei
4962	15/09/2021	Rénovation du château d'Erpeldange-sur-Sûre
4950	13/09/2021	Subsides payés aux associations
4925	02/09/2021	Château de Septfontaines
4888	23/08/2021	Protection et conservation des gares historiques
4823	11/08/2021	Aides pour la rénovation de bâtiments historiques suites aux inondations
4819	10/08/2021	Prime à la publication d'une création littéraire
4796	03/08/2021	Anciens bâtiments de l'Athénée de Luxembourg
4790	03/08/2021	Code de déontologie pour le secteur culturel
4783	02/08/2021	Formation de bibliothécaires et archivistes

4781	02/08/2021	Promotion des bibliothèques
4780	02/08/2021	Loi relative aux bibliothèques publiques
4772	02/08/2021	Ancienne maison paroissiale à Bofferding
4782	30/07/2021	Rénovation du bâtiment Robert Schuman (ministre de la Culture non compétente)
4754	27/07/2021	Voies romaines
4753	27/07/2021	Anciens bâtiments de l'Athénée à Luxembourg
4696	21/07/2021	Impact des inondations sur les sites classés
4640	09/07/2021	Demandes privées de classification d'objets
/	08/07/2021	Question orale au sujet du site gallo-romain à Dalheim.
4599	02/07/2021	Aménagement du pôle multimodal sur le site de la Gare d'Ettelbruck
4523	18/06/2021	Candidature de la Vallée de la Moselle au Patrimoine mondial de l'Unesco
4448	10/06/2021	Exposition "The Bitter Years"
4441	09/06/2021	Classement d'objets d'art empruntés par le MNHA
4414	04/06/2021	Tests rapides Covid-19 pour les sociétés musicales
4409	04/06/2021	Vestiges de l'église St. Ulrich
4295	18/05/2021	Inauguration d'une sculpture à Echternach
4292	18/05/2021	Moulin de Surré
4286	17/05/2021	Art spoilé
4248	10/05/2021	Utilisation de la langue luxembourgeoise dans le cadre d'Esch2022
4206	04/05/2021	Musée de la Police
/	27/04/2021	Question orale au sujet de la prise en charge de coûts supplémentaires liés à la rénovation de bâtiments publics, respectivement scolaires en cours de classification comme patrimoine national.
4163	27/04/2021	Avenir de la locomotive 5519
4143	23/04/2021	Risques liés aux tiques
4136	21/04/2021	Conservation et protection des sites et monuments
4074	14/04/2021	Promotion de la langue luxembourgeoise
3985	31/03/2021	Nouveau hall sportif à Echternach
3964	29/03/2021	Avenir du château de Sanem
3951	25/03/2021	Charte européenne des langues régionales et minoritaires
3936	25/03/2021	Églises désacralisées
3807	09/03/2021	Recherche généalogique
3806	09/03/2021	Cloches d'églises
3784	05/03/2021	Ancienne maison de Max Goergen à Wilwerwiltz
3711	25/02/2021	Immeubles classés par les communes
3661	17/02/2021	Ancienne maison de Michel Rodange à Koerich
3651	16/02/2021	Changement dans le fonctionnement du réseau luxembourgeois des musées
/	09/02/2021	Question orale au sujet de l'enseignement d'histoire transnationale luxembourgeoise au sein de l'Université du Luxembourg
3589	08/02/2021	Château de Birtrange
73	04/02/2021	Question élargie relative aux aides financières en faveur des associations culturelles dans le contexte de la crise sanitaire
3567	02/02/2021	Mesures sanitaires pour les membres de l'UGDA
3562	02/02/2021	Liichtmëssdag
3547	01/02/2021	Patrimoine protégé par l'État
3540	01/02/2021	Accès aux manifestations culturelles
3449	14/01/2021	Fouilles archéologiques
3448	14/01/2021	Langues utilisées par le Ministère de la Culture
3434	13/01/2021	Inventaire supplémentaire
3424	13/01/2021	Orgue symphonique de la Cathédrale
3378	05/01/2021	Promotion de la culture de l'orgue au Luxembourg

6. Service des études et statistiques et de la documentation

6.1 Observatoire de la culture

Conformément au *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, le ministère de la Culture a débuté les travaux émanant de la recommandation n° 3 « Mettre en place un Observatoire des politiques culturelles » (voir également la recommandation concomitante n° 10 « Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles »).

Les premiers travaux de préfiguration consistaient à établir un état des lieux des observatoires au Luxembourg et d'analyser leur rôle ainsi que les différents modes de fonctionnement. Cette démarche servira de base pour définir les missions et les axes stratégiques de l'observatoire au service du ministère de la Culture. Ce processus de définition sera accompagné par une analyse des observatoires de la culture à l'échelle internationale.

Une première étape de mise en œuvre fût une adaptation de l'appellation. En effet, la dénomination « Observatoire de la culture » a été retenue, étant donné qu'elle permet une vision plus vaste des futures tâches de l'organisme. Une mission majeure de l'observatoire sera l'étude et l'évaluation du développement du secteur culturel, de laquelle découlera l'orientation de la politique culturelle.

6.2 Cellule statistique

Mise en place de la cellule statistique à partir de mars 2021

En mars 2021 le ministère de la Culture a créé une cellule statistique en recrutant un expert dans le domaine des statistiques. Ce département a comme mission de rassembler et analyser les données existantes, de suivre les études en cours et de sonder les besoins des différents services ministériels et du secteur culturel en matière de données à récolter.

Parallèlement, le STATEC s'est doté d'un service culturel qui produit des études, analyses et statistiques sur les infrastructures et les professionnel/les de la culture. La collaboration entre les deux administrations permet de fournir des données qui font défaut aujourd'hui et de mener à bien une politique culturelle ciblée et cohérente.

Projets et travaux en cours

Une enquête sur les visites de musées en collaboration avec le LISER

Suite aux études sur les pratiques culturelles des résident/es, menées en 1999 et 2009 respectivement, le ministère de la Culture a entamé une nouvelle collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) afin de conduire une enquête annuelle sur les pratiques des publics en ciblant les différents secteurs culturels. En pérennisant les études statistiques sur l'offre culturelle et sa réception auprès du public, le ministère souhaite se doter des données nécessaires pour mener à bien une politique culturelle adaptée au niveau national et régional. Une enquête sur les visites des musées est actuellement en cours. Le projet initial, prévu pour 2020, a dû être modifié en raison de la pandémie de la COVID-19. L'analyse des résultats est actuellement en cours et la publication du rapport final et de la synthèse pour le grand public sont prévues pour fin avril, respectivement fin mai 2022.

Des infographies statistiques dans le cadre des États des lieux sectoriels

Afin d'approfondir ses connaissances des différents secteurs culturels, le ministère a lancé, dans le cadre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* et sa recommandation n° 6 « Etablir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois », une série d'analyses sectorielles qui est complétée par un portrait statistique détaillé du secteur en question sous forme d'infographie.

Le premier secteur traité dans ce contexte est le théâtre, dont les analyses statistiques sont en cours de finalisation et dont la publication est prévue pour 2022. Cette infographie révèle un certain nombre de chiffres clés portant sur la situation du secteur du théâtre. En restant dans la même lignée, des statistiques détaillées sur les musiques amplifiées et sur la musique classique sont prévues dans le cadre des États des lieux y relatifs.

Une enquête sur les infrastructures culturelles en collaboration avec le STATEC

Une enquête sur les infrastructures culturelles est menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) en étroite collaboration avec le ministère de la Culture. Cette enquête cible les différents acteurs culturels au Luxembourg, notamment les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle, afin de pouvoir en dégager un état des lieux des infrastructures culturelles du Grand-Duché.



Musée Dräi Eechelen © SIP / Uli Fielitz



6.4 Open data

En exécution des dispositions de la loi sur une administration transparente et ouverte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, le ministère procède régulièrement sur le portail data.public.lu à la publication de documents qu'il a produits en cours d'année, dont notamment toutes les conventions conclues ou amendées.

Outre les conventions, sont téléchargeables des documents relatifs au patrimoine UNESCO au Luxembourg, les commissions dans lesquelles siègent les agents du ministère de la Culture et le tableau de tri du ministère de la Culture en matière d'archivage.

6.3 Archivage

En exécution de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le service d'archivage du ministère de la Culture a continué en 2021 à compléter sa grille de récolement de sorte qu'en fin d'année, environ 95 % des documents à archiver y ont été inscrits. En fait, il ne reste que les documents en papier de « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 » à récolement en 2022. Les dossiers nouvellement déposés au service de l'archivage au courant de 2021 ont tous été repris dans la grille de récolement.

Parallèlement, le service d'archivage a commencé à préparer les premiers versements définitifs aux Archives nationales. Ainsi les dossiers de subvention des années 2009 et 2010 - quelque 900 dossiers - ont été regroupés et analysés en fonction des modalités retenues dans le tableau de tri : les parties à conserver définitivement ont été recensées et mises dans des fardes et des boîtes adaptées, cela en respect des consignes émises par les Archives nationales. Les parties susceptibles d'être détruites (surtout des documents non engageants et copies) ont été énumérées et décrites dans un bordereau de destruction.

Le bordereau de destruction, qui rassemblait les documents comptables du ministère de la Culture de la période de 2003 à 2010, a reçu l'aval des Archives nationales le 7 mai 2021. La destruction effective des documents en question a été organisée par la suite avec le concours du Centre des technologies de l'information de l'État.

Le bordereau de destruction des documents comptables de 2011 a été préparé.

A noter encore qu'en 2021, le responsable de l'archivage a participé à plusieurs des formations continues organisées par les Archives nationales.

Enfin, des réflexions ont été menées sur la faisabilité de l'archivage électronique des données du ministère de la Culture.

6.5 Documentation

En collaboration avec la Bibliothèque nationale du Luxembourg, plusieurs centaines d'ouvrages et documentations en dépôt au ministère de la Culture ont été transférés pour compétence à la BNL.

7. Service financier

7.1 Elaboration du budget et priorités budgétaires pour 2021

La culture ayant été un des secteurs qui a le plus souffert pendant la première année de la pandémie, le budget 2021 a été structuré autour de quatre mesures prioritaires. Les acteurs culturels comptaient en effet parmi les premiers à avoir dû cesser leurs activités et se trouvent de surcroît parmi les derniers à pouvoir reprendre l'exercice normal de leurs professions. Réduire les postes qui soutiennent directement ou indirectement la création et les artistes nationaux aurait été fatal pour la scène luxembourgeoise. Ainsi les mesures et incitations que le ministre de la Culture avait communiquées dans le cadre du budget 2021, au ministre des Finances ont été les suivantes :

Restructuration du secteur conventionné et de la scène culturelle en général

Afin de soutenir les artistes et indirectement les institutions culturelles dans leur travail créatif, le ministère a pris les mesures suivantes au cours de l'exercice 2021 :

- Le ministère a continué à analyser et restructurer le secteur conventionné qui constitue, à côté des institutions culturelles de l'Etat, le premier employeur de la scène culturelle professionnelle au Luxembourg. Ainsi le ministère s'est concentré sur le secteur muséal au Luxembourg afin de professionnaliser, renforcer et coordonner ce dernier dans les années à venir.
- Afin de permettre au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam) à accomplir ses missions légales dans les années à venir et de faire revenir son budget d'acquisition d'œuvres d'art au niveau initialement prévu lors de sa création (620.000 EUR), le budget pluriannuel du Mudam connaîtra une certaine progression dans les années à venir.
- Pour adapter les dotations des associations au coût de la vie, le ministère continuera en 2021 à appliquer une indexation linéaire sur l'ensemble des conventions en place en 2020.

Création de l'agence « Kultur | lx » sous le statut d'un établissement public

- Le programme de développement culturel tout comme l'accord de coalition gouvernemental mettent en avant la volonté de créer une agence unique pour la promotion de la création artistique, qui prendra à moyen terme la forme d'un établissement public chargé de fonctions similaires à celle d'un Arts Council.
- Dans ce contexte, l'avant-projet de loi relatif à la création du futur établissement public « Kultur | lx » a été approuvé en juillet 2021 par le Conseil de Gouvernement. L'association de préfiguration a recruté au cours de l'exercice 2021 le personnel nécessaire dans les différents domaines culturels et a mis en place sa structure administrative et organisationnelle.

Valorisation du patrimoine national

Le ministère a continué en 2021 à faire des efforts pour valoriser notre patrimoine culturel au Luxembourg. On peut soulever dans ce contexte les 3 initiatives suivantes :

- Le Fonds pour les monuments historiques continuera à financer les travaux d'infrastructures que les Service des sites et monuments nationaux fait réaliser, ainsi que les subventions octroyées à des tiers dans le cadre du patrimoine classé. Une hausse de la dotation annuelle est devenue nécessaire afin de pouvoir financer entre autres les projets suivants : les Ardoisières de Haut-Martelange, la centrale à gaz à Differdange, la Crypte archéologique au Plateau St-Esprit, le Château de Beaufort, le hall Trax au Fonds-de-Gras et les sites romains à Dalheim.
- Afin de valoriser les travaux ambitieux réalisés au cours des dernières décennies au patrimoine féodal, fortifié, industriel, archéologique et religieux et d'y faire accéder un grand public, le ministère voudrait encourager à l'avenir le professionnalisme, la centralisation, la cohérence et les synergies dans l'administration et la gestion quotidienne ainsi que dans la promotion de ce patrimoine architectural unique et précieux. Dans ce contexte, le ministère entend créer une nouvelle institution, à savoir le Centre des monuments du Grand-Duché de Luxembourg (CML), un établissement public agissant sous la tutelle du ministère de la Culture et prenant en charge la gestion administrative et organisationnelle de ces sites.
- Le ministère de la Culture entend développer neimënster comme plateforme nationale et internationale de résidences d'artistes au Luxembourg. Ainsi, il est prévu d'aménager à moyen terme le bâtiment Robert Brouch exclusivement pour l'accueil de résidences d'artistes. D'autres salles au sein du bâtiment Abbaye seront transformées et réaffectées afin de pouvoir continuer d'accueillir des associations ou ateliers d'artistes.

Centre de documentation sur l'art au Luxembourg, Dépôt national et Atelier de restauration

Le ministère de la Culture se propose d'entamer en 2021 la mise en route des projets du « Centre de documentation sur l'art au Luxembourg », du « Dépôt national » et d'un « Atelier de restauration » intégrés en un seul lieu physique. Afin de pouvoir entamer ce projet global en toute connaissance de cause, le ministère entend réaliser en 2021 une étude :

- sur le futur mode de réalisation des trois missions précitées sous une même infrastructure,
- sur l'adaptation et la réalisation des projets sous revue sur le site « NeiSchmelz » à Dudelange, un emplacement qui pourrait répondre à la volonté politique de le doter d'un projet d'une envergure nationale.

7.2 Aides financières du ministère de la Culture

7.2.1 Exercice 2020 : aides financières par domaine

Domaine	Conventions	Bourses	Subsides	Participations financières	Dotations	TOTAL
Champs artistiques	5 366 565	108 520	1 184 564	124 181	25 094 490	31 878 320
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	575 753	43 620	245 700	50 800	-	915 873
Danse	738 000	18 700	49 060	-	-	805 760
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	400 000	-	38 800	-	-	438 800
Cirque, arts de la rue	-	4 000	-	-	-	4 000
Littérature	-	-	201 000	28 100	-	229 100
Musique	2 626 313	33 450	514 304	11 782	25 094 490	28 280 339
Pluridisciplinaire	327 733	8 750	-	-	-	336 483
Patrimoine, histoire et sciences	214 554	-	19 400	-	-	233 954
Théâtre, spectacle vivant	484 211	-	116 300	33 500	-	634 011
Socioculturel	422 726	-	86 500	4 419	-	513 645
Institutions culturelles	22 008 193	-	614 725	-	4 255 000	26 877 918
Bibliothèques publiques	-	-	558 725	-	-	558 725
Centres culturels	6 473 866	-	-	-	4 255 000	10 728 866
Musées et sites patrimoniaux	12 230 527	-	56 000	-	-	12 286 527
Théâtres	3 303 800	-	-	-	-	3 303 800
Fédérations	1 051 639	-	-	-	-	1 051 639
Autres	6 764 500	-	-	454	-	6 764 954
TOTAL	35 613 623	108 520	1 327 064	129 054	29 349 490	66 034 837

7.2.2 Conventions

Domaine	Conventions
Champs artistiques	5 366 565
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	575 753
Danse	738 000
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	400 000
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	2 626 313
Pluridisciplinaire	327 733
Patrimoine, histoire et sciences	214 554
Théâtre, spectacle vivant	484 211
Socioculturel	422 726
Institutions culturelles	22 008 193
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	6 473 866
Musées et sites patrimoniaux	12 230 527
Théâtres	3 303 800
Fédérations	1 051 639
Autres	6 764 500
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	254 500
Capitale européenne de la culture 2022	6 510 000
TOTAL	35 613 623

Au 1^{er} janvier 2021, le ministère de la Culture disposait de 105 conventions avec des associations et fondations culturelles. En cours d'année, 2 conventions ont été résiliées (Espace Culturel Grande Région, music:LX). En cours d'année, le ministère a signé une nouvelle convention avec l'association Georges Kayser Altertuemfuerscher.

Ainsi, au 31 décembre 2021, 104 associations et fondations bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture :

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Artcontemporain	114 780
CAL	35 6300
De Mains de Maîtres	50 900
Edward Steichen Award	26 609
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie	111 845
LAC - Lëtzebuerger Artisten Center	32 390
Lët'z Arles	203 600

Danse

AWA As We Are	20 000
Dance Theatre Luxembourg	30 000
JC Movement Production	34 000
Lipstick Traces	30 000
Making Dances	40 500
SB Company	15 000
Simone Mousset Projects	30 000
TROIS C-L	509 000
Utopic productions	30 000

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Luxembourg City Film Festival	400 000
-------------------------------	---------

Musique

Canto LX	27 390
Chœur de Chambre de Luxembourg	41 304
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154 000
Conservatoire de la Ville d'Esch	99 200
Conservatoire du Nord	50 000
De Klänge Maarnicher Festival	53 216
Differdange, SONOTRON	50 000
Fête de la Musique	43 825
INECC	305 400
Lucilin	251 994
Luxembourg Music Publishers	20 500
MUSIC:LX	594 767
Orchestre de chambre du Luxembourg	451 249
Orchestre Estro Armonico	54 781
Solistes Européens Luxembourg	328 687
Université du Luxembourg	100 000

Pluridisciplinaire

Banannefabrik	12 000
Institut culturel européen Pierre Werner	230 603
Mond op	20 000
Openscreen	35 630
Richtung 22	29 500

Patrimoine, histoire et sciences

Cathédrale	67 911
Dudelange, Centre Migrations humaines	102 818
Fondation Bassin-Minier	43 825
Georges Kayser Altertuemsfuerscher	7 200

Théâtre, spectacle vivant

Canopée Produktion	32 500
Compagnie Ghislain Roussel - Projeten	40 720
Fundamental	66 080
Grand Boube	54 781
Independent Little Lies	71 260
Kaleidoskop	61 080
Kopla Bunz	35 630
Maskénada	122 160

Socioculturel

Action Solidarité Tiers Monde	60 260
ATD Quart Monde	61 080
CEPA - Centre pour la promotion des arts Luxembourg	125 214
Cultur'All	106 800
Éislek Plus Asbl	7 200
Mir wëllen iech ons Heemecht weisen	62 173

Centres culturels

Aalt Stadhaus	150 000
ALAC	882 804
CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck	636 250
Centre Culturel Régional Dudelange Opderschmelz	302 000
Cooperation Wiltz	371 570
Cube 521	300 310
Kinneksbond, Centre Culturel Mamer	266 716
Kulturfabrik	778 770
Kulturhaus Niederaanven	111 980
Mierscher Kulturhaus	281 716
Rotondes	2 000 000
Trifolion	391 750

Musées et sites patrimoniaux

Amis de l'Histoire du Roeserbann	105 986
Amis des Châteaux de Beaufort	156 518
Casino Luxembourg- Forum d'art contemporain	2 600 000
Fond-de-Gras, Parc industriel et ferroviaire	71 258
Fondation Musée d'Art moderne G.-D. Jean	8 407 000
Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld	74 381
Kulturhuf Grevenmacher	228 295
Les amis de la maison de Victor Hugo à Vianden	50 513
Musée Henri Tudor	59 381
Musée National d'Histoire Militaire	59 381
Musée National de la Résistance	400 000
Parc naturel de la Haute Sûre	17 814

Théâtres

Bombyx	49 630
Théâtre des Casemates (Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique asbl)	203 600
Théâtre du Centaure	208 690
Théâtre municipal de la Ville d'Esch	355 280
Théâtre National de Luxembourg	1 933 000
Théâtre Ouvert Luxembourg	203 600
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350 000

Fédérations

A:LL Schréftsteller*innen	20 000
AAPL - Association des artistes plasticiens	55 000
Actors.lu	35 630
ASSITEJ Luxembourg	20 000
Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant (ASPRO)	35 630
CNCI	50 900
Fédération luxembourgeoise de la photographie artistique	10 250
Fédération luxembourgeoise des Arts de la Scène	135 519
FLAC	35 630
ICOM	101 800
Lëtzebuerger Bicherediteuren	35 630
Réseau lux des Centres Culturels Régionaux	35 630
UGDA	438 249
Ecole de musique de l'UGDA	5 250
Union Saint Pie X	36 521

Autres

Capitale européenne de la culture 2022	6 510 000
Institut Européen des Itinéraires culturels	254 500

la Culture. Après les premières années d'existence de cette aide, des entretiens d'évaluation ont été menés avec les différentes compagnies de danse et les résultats sont unanimes : l'aide à la structuration constitue une vraie plus-value pour les compagnies de danse. Le dispositif d'aide permet aux compagnies de se doter d'un soutien professionnel au niveau administratif et structurel, ce qui permet au chorégraphe de se concentrer pleinement sur le volet de la création et son travail en tant que directeur artistique. Les montants perçus par les compagnies entre 15.000 et 30.000 ont permis de franchir des pas vers une compagnie de danse stable et structurée.

Les résultats relevés deux ans après instauration de l'aide à la structuration soulignent sa pertinence et son importance.

Compagnie de danse	Directeur(s)/trice(s) artistique(s)	Montant de l'aide
Dance Theatre Luxembourg	Jean-Guillaume Weis	30.000.-EUR
JC Movement	Jill Crovisier	30.000.-EUR
Lipstick Traces	Léa Tirabasso	30.000.-EUR
Simone Mousset projects	Simone Mousset	30.000.-EUR
Utopic Productions	Anne-Mareike Hess	30.000.-EUR
AWA – As we are	Catarina Barbosa & Baptiste Hilbert	20.000.-EUR
Making Dances	Elisabeth Schilling	15.000.-EUR
SB Production	Sarah Baltzinger	15.000.-EUR
TOTAL		200.000.-EUR

7.2.3 Bourses d'aide à la création au perfectionnement et au recyclage artistiques

Domaine	Bourses
Champs artistiques	108 520
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	43 620
Danse	18 700
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	4 000
Littérature	-
Musique	33 450
Pluridisciplinaire	8 750
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	-
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	108 520

Des bourses peuvent être attribuées aux artistes professionnels ou non-professionnels pour soutenir la création artistique ou comme aides au perfectionnement et au recyclage. Le montant et la périodicité des aides sont déterminés individuellement. Par le biais des bourses, on essaie de répondre aux besoins de la création artistique, par exemple en relation avec la phase de développement ou la réalité financière du projet.

Durant l'année 2021, la commission consultative a étudié 34 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 29 artistes.

2021	Dossiers Bourses		
Domaine	Réponses positives	Réponses négatives	Suspens
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	11	2	-
Danse	5	-	-
Cirque, arts de la rue	1	-	-
Musique	10	1	1
Pluridisciplinaire	2	1	-
Total	29	4	1

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Bausch Raymond	exposition: Arttime Zithaklinik
Bouvy Aline	projet: Splendeur et décadence
Johnston Alan	projet: Golfe du Morbihan
Kohl Lisa	projet: Galerie Schlossgoart
Liens Sandra	résidence à Gornji Grad en Slovénie
Ludwig Birgit	projet: Série photographie Bosnie-Herzégovine
Miltgen Franck	projet: Wunderkammer
Noesen Suzanne	exposition: Labyrinth der gestischen Tropen
Noesen Suzanne	formation: Leaf
Rollin Stéphanie et Brognon David	projet: La serrure du paradis
Weis Trixi	exposition: Empty emptiness 2/2
Noesen Suzan	25 formations
Noesen Suzan	Leap Prize 2020
Nunes Godinho Marco	Développement site web
Nunes Godinho Marco	Projet "Le parvis"
Schweitzer Patricia	Résidence Casablanca
Weis Trixi	Projet "Empty emptiness"

Danse

Anousaki Ioanna	formation de danse
Pires Georges	projet: My cat is a unicorn
Schadeck Annick	projet: Vaidas
Schadeck Annick	projet: Locker Ruf 2
Schilling Elisabeth	projet: Invisible Dances

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Thaler Sauber Eileen	formation professionnelle
----------------------	---------------------------

Musique

Da Costa Priscilla	formation vocale
Da Costa Priscilla	projet: Ptolema
Goerens Georges	projet: Fink Truss
Ianni David	projet: Songs of love
Ianni David	composition
Laouali Mahaman Ali	projet: Li-Masteur
Schumacher Pascal	projet: Luna
Spautz Elena	projet: Arun
Vécrin Sébastien	projet: African Imperial Wizard
Zimmer Frank	projet: Flexible Scapes

Pluridisciplinaire

Godinho Marco	projet: Offrir quelques mots à la rive
Koener Caroline	projet: Huddelafatz

7.2.4 Subsidés

Subsidés aux projets culturels

Domaine	Subsidés
Champs artistiques	1 184 564
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	245 700
Danse	49 060
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	38 800
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	201 000
Musique	514 304
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	19 400
Théâtre, spectacle vivant	116 300
Socioculturel	86 500
Institutions culturelles	56 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	56 000
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	1 327 064

La Commission des subsidés en tant qu'organe consultatif du ministère de la Culture, composé d'agents de la direction et des services culturels et financiers du ministère de la Culture, évalue chaque demande de subside selon les critères suivants :

- innovation et qualité artistique du projet : c'est-à-dire la description des aspects innovants et originaux du projet. Le requérant doit démontrer la manière dont le projet favorise le développement d'une création artistique de qualité ;
- gestion et faisabilité du projet : c'est-à-dire la cohérence du projet. Le requérant doit détailler de manière précise et claire les différentes étapes qui conduiront le projet du concept à la réalisation ;
- gestion budgétaire du projet : c'est-à-dire un budget prévisionnel détaillé, clair et réaliste. Le requérant doit démontrer que le subside demandé est indispensable pour la réalisation du projet et doit indiquer toute autre source de financement (publique ou privée). Le demandeur est encouragé à identifier d'autres sources de revenus, parallèlement aux subventions étatiques ;
- développement des publics : c'est-à-dire la manière dont le projet identifiera et atteindra son public, décrit de manière claire dans la demande de subside. L'impact sera-t-il local, régional, national, international ? ;
- expérience du porteur de projet et engagement pour la scène culturelle : c'est-à-dire l'expérience de l'association en matière d'organisation de projets semblables, mise en évidence par des documents annexes tels que des dossiers de presse.

En 2021, la Commission des subsidés s'est réunie à 21 reprises et a traité 208 dossiers.

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Administration Communale de Dudelange	exposition: Jean-Pierre Adam
Administration Communale de Lorentzweiler	projet: Störende Wahrheiten
Amicale des anciens du train VII asbl	Salon d'art contemporain
Art Vivant asbl	75e Salon de l'Art vivant
Balaban Florin	13e Salon internationale de la caricature et du cartoon
Bamhaus asbl	expositions: Solitude + How I learned to stop worrying
Berbec Stanislaw	exposition: Architectes polonais au Luxembourg
Café Crème asbl	European Month of Photography
Cekovic Ivana	exposition: L'âme de l'eau
Coup de pouce asbl	projet: Home pop-up Museum
Da Silva Jessica	résidence au Visual Arts Center Richmond
Dias de Magalhaes Cristina	réalisation livre de photographie "Instincts.Same but different"
D'Incau Aurélie	exposition: Noitibihoc
Emeringer Robert	Festival du verre 2021
Feipel Martine	participation à la Biennale d'art contemporain d'Anglet
Fetz Jean	publication d'un livre d'art
I love Graffiti asbl	projet: MUR
Kox Vera	exposition au Kunstverein Reutlingen
La communauté des Lithuaniens au Luxembourg asbl	exposition: Horizons of Luxembourg
Lambert Yvon	projet photographique: Conversations du bord de la mer-Ostende
Lammar Romain	préparation: participation à la Béijing International Art Biennale
Lorent Carole	exposition à la Galerie Nei Licht
Maquet Chantal	exposition "Dat huet jo naischt mat mir ze dinn"
Marchal Leila	exposition: Interactive Playground
Mathieu Malou	publication livre d'art contemporain urban sketching intitulé « Minett/Minette »
Minett Art asbl	exposition : Minett Art
Neves Nelson	rétrospective Nelson Neves 2001-2021
Philipps Raymonde	projet: Caress the World 2013-2023
Reding Valérie	projet: Hungry for more
Scholtus Neckel	carnet de voyage photographique
Serikbaeva Botagoz	exposition: Dissolution
Serikbaeva Botagoz	exposition: La dynamique des choses
Tonnar Yann	projet photographique
VIART asbl	Viart
Walfer Kulturschapp asbl	Walfer Kulturschapp
Weber Jeff	participation financière au catalogue au Carré d'Art

Danse

Artezia asbl	création choréographique :Go
Crovisier Jill	reprise du projet "Sieben"
Hilbert Baptiste	projet: Plate -forme Awa/pour préparation
Lucoda asbl	Odyssey JEP 2021
Luxembourg Ballet asbl	spectacle de ballet :Der Nussknacker
William Cardoso asbl	projet de danse: Dear Mum
William Cardoso asbl	projet: Raum

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Ancien cinéma asbl	activités culturelles
Cineast asbl	Festival Cineast
Fédération luxembourgeoise du cinéma d'auteurs asbl	Concours national: Frames4Holidays,Concours mondial UNICA
Pôle de l'image asbl	Festival du film italien
Queer Lox asbl	projet cinématographique
SOS Radicalisation asbl	projet: Die Innenseite der Aussenseite
William Cardoso asbl	projet: Raum

Administration Communale de Contern	Festival de la BD à Contern
Administration Communale de Walferdange	Walfer Bicherdeeg
Altrimenti asbl	pour la saison culturelle
Amicale Millermoaler Schull asbl	organisation: Struwelpippi kommt zur Springprozession
Back Jean	Prime à la publication: L'arc di Marianna
Back Jean	Prime à la publication :De Schapp beim Wal
Backes Jean-Marie	Prime à la publication: Es freut mich, dass Sie so zahlreich erschienen sind -
Beurlet Jean	Prime à la publication: The Pleasure of Drowning
Bintner Sonja et Granatkina Svetlana	Prime à la publication: 12 nei Gutt-Nuecht-Geschichten
Callier Marie-Isabelle	Prime à la publication: Mystères aux musées / Mysteries at the Museums
Callier Marie-Isabelle	Prime à la publication: Ma famille patchwork
Chevet Céline	Prime à la publication: Les chaînes du silence
Chevet Céline	Prime à la publication :Sous les sabots des dieux
CLAE asbl	Salon du livre
De Cliärrwer Kanton asbl	revue culturelle-De Cliärrwer Kanton
Feltgen Monique	Prime à la publication: Im Labyrinth der Gefahr
Finzi Marion	Prime à la publication: La vie est amère quand on la boit sans sucre
Forgiarini Tullio	Prime à la publication: Céruse
Forum	revue culturelle-Forum
Gonner Bernd Marcel	Prime à la publication: Oderberger. Ein Versepos
Groff Alfred	Prime à la publication: Ich bin, Mensch – Ein Tetraeder-Roman über Geburt, Tod, Zeit & Zukunft
Helminger Guy	Prime à la publication: Die Lombardi-Affäre
Hengen Tom	Prime à la publication: Journeys into Modern Mythologies
Hennart Nathalie, Want Jean-Marc	Prime à la publication: Poèmes à 4 mains. Histoire du vélo, de l'âne et de la bicyclette
Horsmans Martine et Callier Marie-Isabelle	Prime à la publication: Eng Hand voll Gléck
Jemp Schuster	Prime à la publication: Ouereschlëffer – Ett geet, bis et duergeet
Kohl-Crouzet Corinne	Réalisation de la bande dessinée :Enquête sur une mystérieuse pierre
Les Désœuvrés asbl	projet: Désœuvrés-Op der Plak
Link André	Prime à la publication: Feuerfugen
Link André	Prime à la publication: Die Berührung
Link André	Prime à la publication: Michel aus der Biergass
Lucarelli Carla	Prime à la publication: Enfance, instantanés. Au l'aube de la mémoire
Migneco Frederike	Prime à la publication: Im aufsteigenden Zeichen
Office services	revue culturelle-Hémecht
Palms Jeffrey	Prime à la publication: I'm having a Knippchen – An American View of the Luxembourgish Culture
Print Solutions	revue culturelle-Nos cahiers
Printemps des poètes asbl	Festival: Printemps des poètes
Reisen Tom	Prime à la publication: Miroir ambulant
Revista Abril asbl	publication: revue Abril
Roldan Laure	Atelier d'écriture et de photographie :Points de vue et détails
S&P Context asbl	projet de recherche et d'écriture: Décadence
Schoffeld Robert	Prime à la publication: The Treasury of Tales
Schuster Jemp	Prime à la publication: Bluttsëffer. All Fra dréit hire Päckelchen
Steckel Margret	Prime à la publication: Daisy Fiedler
Surdo Antonella	Prime à la publication: Le chat magique et la petite tortue
Thill-Claus Simone & Reiff Olga	Prime à la publication: Mein Papa hiess Michel – Eine Geschichte für Kinder über Abschied, Trauer, Trost und Hoffnung
Weber Marc	Prime à la publication: Das Sternenmixtape
Weiten-de Waha Mireille, Weinten Marco	Prime à la publication: De Josi wandert aus – Josi emigrates / De Josi wandert aus – Josi s'expatrie (format Pixie)
Wohl Sven, Kaufmann Sabrina	Prime à la publication: De Molbier

Musique

Administration Communale de Differdange	Bluesschoul
Administration Communale de Koerich	Beautiful Decay Festival
Administration Communale de Putscheid	Odo Sonoritas
Administration Communale d'Erpeldange/Sûre	Last Summer Festival
AEM (Association des écoles de musique)	Letzebuerger Pianosheft/2 ^e volume
Animato asbl	projet: Begegnungen
ARS NOVA	présentation d'un nouveau CD
Ayé Naomi (Suarez Vivian)	réalisation premier EP "Life"
Blue Light Event Productions asbl	deux concerts avec les groupes: The Tame and the Wild, Drife et Jon Meehan
Bubani David	les enregistrements sonores
Caruso Antonio	réalisation album
Catch Music asbl	Catch Music Festival
Clement Mathieu	enregistrement CD
Coimbra Lopes de Figueiredo Dany	réalisation album rap "La tête qui explose"
Dax Gilles	enregistrement album "Limbiq Debut Album"
De Laebbel	Organisation manifestations Elements Session, Beatstuff
Dituri Giovanni	enregistrement de compositions propres
Dizigani Soroosh	projet: présentation de musique iranienne
Domaine Thermal Mondorf	Open air concert
Duchscher Max	réalisation album "Two days"
Ekte Modestine	réalisation EP "Wanda"
E-Lake asbl	E-Lake Festival (+5000.- GDBF)
Ensemble Vocal Luxembourg	saison de concerts
Epstein Daniel	réalisation de 3 singles et vidéoclips du groupe De Lääb
Epstein Daniel	réalisation vidéo
Fastro Daniel	réalisation vidéo-clip du groupe Fred Barreto
Fernandes Francisco	réalisation album "The Ferocious few-heart of leather"
Fernandes Francisco	réalisation 2 vidéoclips
FIMOD asbl	organisation de concerts et masterclasses
Fondation Cenacle asbl	projet: Victor Hugo: Quo Vadis Europe?
Forum International asbl	Forum international pour flûtes et piano
Funez David	réalisation EP
Geimer Charles	réalisation EP du groupe Alfalfa
Goethals Guy	enregistrement 2 œuvres
Golergant Tali	réalisation EP "Lose you"
Gouveia Lata	release CD de Lata Gouveia
Guitard Pierre	réalisation vidéo-clip
Hausemer François	réalisation album "MinoTaureDu Nord"
Hinna Kevin	réalisation EP "The Book"
Houscheid Andy	réalisation 2 singles
Jacobi Pol	réalisation EP du groupe Mallows
Jans Carlo	aide à la mobilité: Moscou
Junio Stéphanie	enregistrement d'un CD
Kammerata asbl	saison culturelle 2021
Kammerata asbl	projet: Geschichte vom Soldaten
Kitshickers asbl	a performance in music-part2
Kleinbart Amanda	enregistrement CD "Drama"
Kravos Zala	enregistrement d'un album de piano à 4 mains
Krier Cathy	création d'illustrations vidéos
Laborier David	projet: Rouages
Le Madrigal de Luxembourg	petite messe solennelle
Lehnert Tom	réalisation EP du groupe The Odd Blues Reunion
Leruth Michel	réalisation album "Penumbra"

Les Amis de l'Orgue asbl	saison musicale
Les Francofolies Esch/Alzette asbl	Festival: Les Francofolies d'Esch/Alzette
Lopes Da Silva Adriano	réalisation ep "For your loving"
Lux-Vocalis asbl	saison musicale
Manique Sergio	Sheek
Megyimori Daniel	vidéo "Scavenger's Lunch"
Mehovic Dzenan	réalisation album
Meis Michel	réalisation album
Migliosi Daniel	enregistrement album "Retrospective 5tet"
Mirkes Rosch	saison culturelle de l'ensemble "Ad Libitum"
Moraes-Lima Alberto	réalisation CD "Gratitu"
Music Advantage asbl	Roadshow
Nosbusch Eric	réalisation single "Klengen Drenken"
Oke Khalid	réalisation vidéo musicale
Open Sea Productions asbl	enregistrement de la composition "The Christmas Mingle"
Open Sea Productions by Performers asbl	enregistrement audiovisuel de la composition: Riverstone Cello Octet Luxembourg
Orchestre national de Jazz	saison culturelle 2021
Orchestre National des Jeunes asbl	lancement de l'orchestre et projet: Kick off
Palumbo Nicolas	release album "This is her war" du groupe Go by Brooks
Parsons Claire	projet: The Aquatic Museum
Pereira Patrick	enregistrement album "Pleasing in the mood in super dark times"
Philharmonia Luxembourg asbl	concert de chansons luxembourgeoises "Lidderflipp"
Philippart George	Etre moi
Pierre Laurent	enregistrement CD
Portable Peninsula asbl	show lumière et installation scénographique "Ryvage"
Posing Arthur	réalisation album "Natural Flow"
Radics Kinga	réalisation et release CD de Kinga Rose
Rencontres musicales de la vallée de l'Alzette asbl	Festival de musique baroque
Ryan Cibango	réalisation EP
Salatino Davide	production de chansons
Sanavia Jeannot	enregistrement concert
Sang a Klang asbl	Melting Pot Paafendall
Schaumburg Nico	organisation de 2 concerts
Schumacher Jimmy	réalisation album du groupe Arduinna's Dawn
Sequenda asbl	académie internationale d'été pour chanteurs et pianistes
Shadow's Night asbl	Festival Artikss Night
Soares Santana Murilo	réalisation EP
Speicher Magalie	Conceptual Trilogy
Steffen Alain	Ein Haus voller Musik
Summer Orchestra Luxembourg asbl	organisation de concerts et masterclasses
The Disliked asbl	réalisation EP "Underwater"
Thomas Roland	release et promotion album "Guer naischt"
Toile si Re	LICE & SEMP
Tolkacheva Alla	réalisation CD de sonates viennoises pour mandoline et basse
Turrior-Eichler Felix	Verfilmung der Kammermusikprojekte Lost Opportunity + Einblick
Tuys	Winter Tour
Tuys Al asbl	production audiovisuelle *Muddy Beach"
Urwald Georges	réalisation CD "Fraiheet"
Vaillancourt Luca	réalisation album *Triana and Luca"
Vratchanska Albena	réalisation CD "Dreamlover"
Weber Claude-Paul	réalisation CD "No Boundaries"
Weber Joé	réalisation d'un CD de musique hip-hop/reggae intitulé "Renaissance"
Wenger Philippe	release double CD "We lost more than a battle" du groupe The Tame and the Wild
Yang Tingshuo	enregistrement et release deux CD "Faith in Bach"

Patrimoine, histoire et sciences

AMF train 1900 asbl	activités culturelles
Amis de l'ardoise asbl	activités culturelles
ErwuesseBildung asbl	projet: Weekend des églises ouvertes

Théâtre, spectacle vivant

Actis asbl	production "L'Homme Semence"
Actors Repertory Theatre Luxembourg asbl	projet: Vignettes of a pestilence"
Erzielkonscht asbl	projet: Conte Quest
Ferront Eric	Festival de Théâtre à Beaufort
Karier Steve	projet: Thüringen
Maach keen Zirkus asbl	projet circassien
Parulyte Gintare	projet: Lovefool
Polska.lu asbl	représentation d'un monodrame "Shirley Valentine"
Poppespenchen asbl	Poppespenchen 2.1
Supervielle Nunez	projet: hommes
Theater Research Institute of Europe asbl	poèmes narratifs "Joyn Project"
Volleksbühn asbl	Produktion Nr 4 "Cleansed"
Zaltimbanq'Zirkus asbl	spectacle de cirque: Variété des belles choses
Zaltimbanq'Zirkus asbl	spectacle circassien: Bonbonkadabra

Socioculturel

Administration Communale de Schieren	projet: Schieren Kul-Tour-Promenade
Amis du château Bourglinster asbl	saison culturelle
CID Fraen an Gender asbl	projets culturels et commande de 3 œuvres musico-théâtrales
Comité des fêtes Grevenmacher asbl	Drauwen- a Wäifest 2021
Escher Kulturuecht asbl	Nuit de la culture 2021
Info-Handicap asbl	réalisation d'une brochure sur l'inclusion des personnes handicapées dans les excursions culturelles et touristiques au Luxembourg
Kaercher Schlossfrenn asbl	manifestations culturelles organisées en l'enceinte du château
Kolla Festival asbl	Kolla Festival 2021
LetzArt asbl	projet: Ugegraff
MIL asbl	projet: Eng Rees duerch Zait
Munkaczy asbl	activités culturelles
VLA asbl	Journée des archivistes

Musées et sites patrimoniaux

Les Amis du Musée de l'Abbaye d'Echternach asbl	saison culturelle
Musée de l'Abbaye Echternach asbl	réorganisaton mobilier
Musée Thillenvogtei Randschelt asbl	projet: De Spillmann ass do
Reille-Taillefert Geneviève	Restauration d'une fresque gothique dans l'église de Hamm

Subsides aux bibliothèques publiques

Domaine	Subsides
Champs artistiques	-
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	-
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	558 725
Bibliothèques publiques	558 725
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	558 725

La loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a pour objectif principal de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population. Bien plus qu'un simple espace de lecture et de prêt, une bibliothèque moderne assure une fonction résolument sociale et se doit d'être un véritable espace de vie. A cette fin, la loi, ainsi que son règlement d'exécution, ont introduit l'agrément en tant que bibliothèque publique. Toute bibliothèque ainsi agréée peut bénéficier de subventions étatiques annuelles couvrant une partie des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisition.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2021, l'Etat a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725 EUR.

Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif

Bibliothéik Eschdorf	24 600
Bibliothéik Tony Bourg (Troisvierges)	19 975
Ettelbrécker Bibliothéik	60 750
Mierscher Lieshaus	65 000
Musel-Sauer Médiathéik	49 625
Ourdallbibliothéik (Vianden)	8 775
WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothéik	30 000

Bibliothèques publiques gérées par un service communal

Bibliothèque municipale de Differdange	65 000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65 000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	40 000
Bibliothèque publique régional de Dudelange	65 000
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65 000

7.2.5 Participations financières

Domaine	Subsides
Champs artistiques	124 181
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	50 800
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	28 100
Musique	11 782
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	33 500
Socioculturel	4 419
Institutions culturelles	-
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	454
TOTAL	129 054

Au cours de l'exercice 2021, le ministère de la Culture a payé 39 participations financières pour les projets culturels suivants :

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Academia Belgica	résidence d'artiste
Cité des Arts	location
Künstlerhaus Bethanien	résidence d'artiste
Magalhaes Margarida	exposition: Portugal
Manuel Pedro	exposition: Portugal
Neiens Gilles	exposition: Soft Agitators
Pacheco Luisa	exposition: Portugal
Saarländische Galerie	

Littérature

Agonie Patagonie	Edizioni Kolibris - Traduction Agonie Patagonie
Atelier Kannerbuch	Wat Himmelsdeiercher heieren
Atelier Kannerbuch	Den Draach
Atelier Kannerbuch	Gebutteks, Geméchels a Klimbim
Atelier Kannerbuch	Propper-en Dachs botzt
CONTE Verlag	participation financière: frais de publication "statt einer ankunft"
Delalée Pascal	frais- remise Prix Batty Weber
DITURIA	aide traduction: Die Mutationen
Editions Bruno Doucey	aide traduction: Lignes de partage
Editions Phi	aide à la mobilité: Marché de la Poésie Paris
Editoria&Pettacolo	aide traduction:livre Ian De Toffoli
Grevis Hannah	encadrement-Concours littéraire
Karpos Publishing House	aide traduction: Allen Ginsberg.L'Autre Amérique
Mondloch Zoé	invitations-Prix du Théâtre
Pierre Joris	frais-remise Prix Batty Weber
Reka	cartons invitations -Prix Batty Weber
Sandorf	aide traduction: All Dag verstopp en aneren
Vidale Gloesener	impression-Concours littéraire
World Books	aide traduction:livre Tullio Forgjarini

Musique

Carlo Jans	aide à la mobilité: Croatie/GDBF
Marques Marly	Bflat 06/09
Stephanie Baustert	Bflat 08/11
Migliosi Daniel	Bflat 09/12
Unison Studios	enregistrement concert: Dock in Absolute Athène
FOQUS	enregistrement vidéo: Dock in Absolute Athène
Zala Kravos	Musiktag

Théâtre, spectacle vivant

Avignon	Contribution
Tanson Dan	Sibiu: L'histoire du soldat

Socioculturel

UNICEF	Weltkannerdag 2021
--------	--------------------

Autres

Envois	DHL-TNT
Divers	petites dépenses diverses

7.2.6 Dotations

Domaine	Dotations
Champs artistiques	25 094 490
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	25 094 490
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	4 255 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	4 255 000
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres Domaines	-
TOTAL	29 349 490

Au cours de l'exercice 2020, le ministère de la Culture a payé une dotation financière aux trois établissements publics qui se trouvent sous sa tutelle :

Musique

Centre de Musiques Amplifiées	2 800 000
Salle de concerts GD Joséphine Charlotte	22 150 000

Centres culturels

Centre culturel de rencontre Neumünster	4 200 000
---	-----------



7.3 Aides sociales

En 2021, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 238 dossiers en obtention du droit aux mesures sociales. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par domaine et catégorie :

2021	Artistes	Intermittents	Total
Domaine / Dossiers étudiés	37	201	238
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	22	-	22
Cirque, arts de la rue	-	2	2
Création audiovisuelle et cinématographique	-	90	90
Danse	4	15	19
Littérature	2	-	2
Musique	8	23	31
Pluridisciplinaire	1	14	15
Théâtre, spectacle vivant	-	57	57
Réponses positives	36	198	234
Réponses négatives	1	2	3
Suspens	-	1	1

Récapitulatif des aides sociales déboursées en 2021 :

2021	Demandeurs	Total des aides déboursées (EUR)
Artistes professionnels indépendants qui ont bénéficié d'aides mensuelles	92	873 691
Intermittents du spectacle qui ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire	223	3 024 585
Total des aides déboursées par le Fonds social culturel		3 898 276

Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, définit par « artiste professionnel indépendant » la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, le cas échéant à côté de l'exercice d'une activité professionnelle secondaire non artistique. Une telle activité professionnelle non artistique ne doit pas générer un revenu annuel supérieur à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. La personne doit pouvoir rapporter la preuve de son travail artistique et être affiliée en tant que travailleur intellectuel indépendant auprès d'un régime d'assurance pension.

Les artistes professionnels indépendants peuvent être admis au bénéfice des aides à caractère social pendant une période renouvelable de 24 mois.

En 2021, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 37 demandes. Sur avis de la commission consultative, 36 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant.

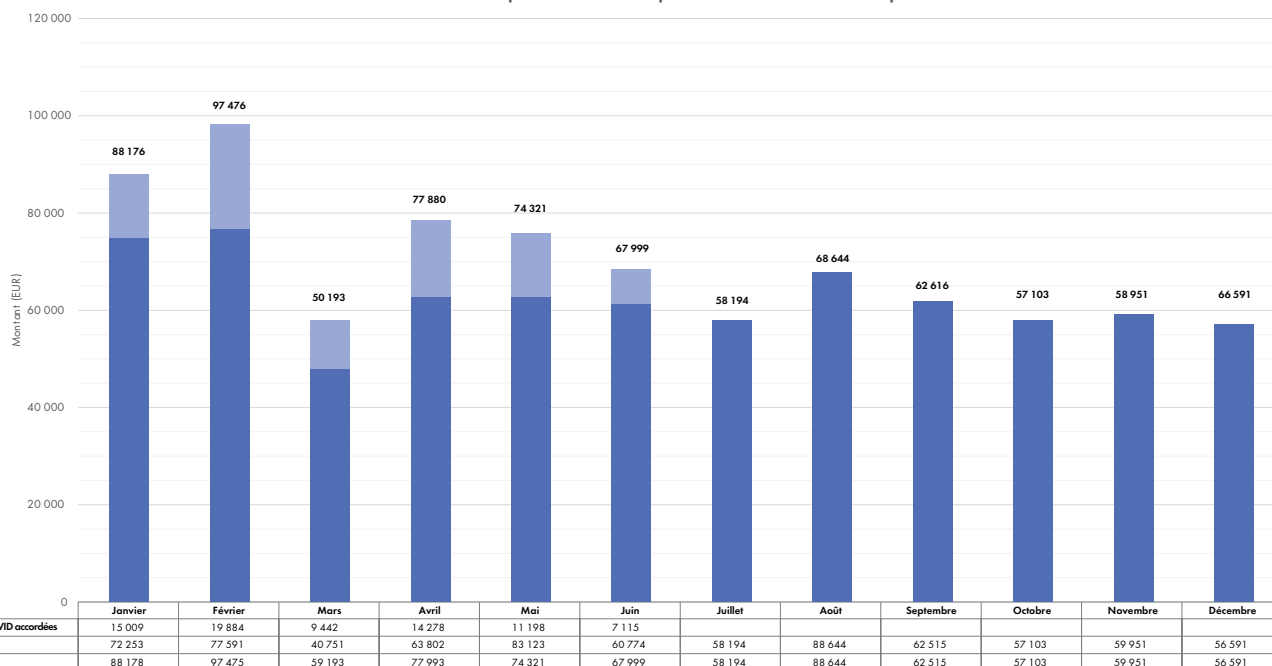
Pour les artistes professionnels indépendants admis au bénéfice des aides à caractère social et dont les ressources mensuelles n'atteignent pas le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (2.708,35 EUR au 1^{er} octobre 2021), le Fonds social culturel intervient mensuellement, et ce sur demande, pour parfaire le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés sans que cette intervention mensuelle ne puisse dépasser la moitié dudit salaire (1.354,18 EUR au 1^{er} octobre 2021).

En raison des développements liés à la crise Covid, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leurs droits et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant des périodes difficiles. Les artistes professionnels indépendants ont ainsi pu toucher des aides à caractère social jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées, ceci pendant les mois prévus par règlement grand-ducal (Périodes de mars 2020 à août 2020 et de novembre 2020 à juin 2021).

Sur toute l'année 2021, 92 artistes ont bénéficié de l'aide financière pour artistes professionnels indépendants. Le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 873.690,69 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise Covid.

Le graphique suivant ne fait pas référence au moment du versement mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux artistes professionnels indépendants à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2021.

Artistes professionnels indépendants - Aides sccondées par mois - 2021



Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit l'intermittent du spectacle comme l'artiste ou le technicien de scène qui exerce ses activités principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il alterne des périodes d'activité et des périodes d'inactivité. Ces activités doivent être exercées soit pour le compte d'une entreprise ou de tout autre organisateur de spectacle, soit dans le cadre d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale ou des arts de la scène et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

Au sens de la loi susmentionnée, l'intermittent du spectacle peut également exercer une activité professionnelle secondaire non artistique à condition que cette activité reste inférieure en nombre de jours aux activités d'intermittent du spectacle visées à l'alinéa précédent sur une période de 365 jours.

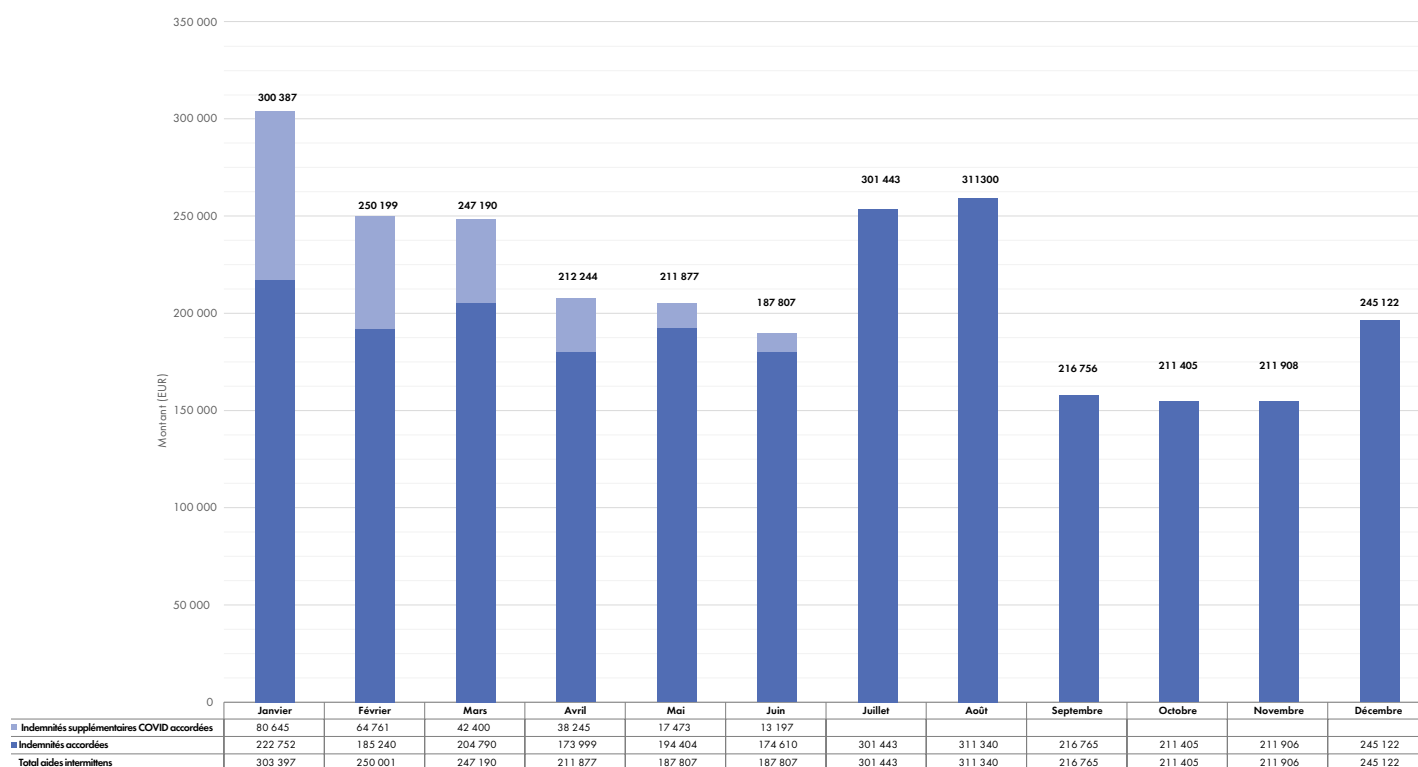
En 2021, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 201 demandes. Sur avis de la commission consultative, 198 personnes ont été admises au bénéfice des indemnités pour inactivité involontaire. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (125,24 EUR/jour à partir du 1^{er} octobre 2021), pendant une période de 365 jours de calendrier.

En raison des développements liés à la crise Covid, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leurs droits et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant des périodes difficiles. Les intermittents du spectacle peuvent ainsi toucher jusqu'à 20 indemnités d'inactivité supplémentaires pendant les mois prévus par règlement grand-ducal (Périodes de mars 2020 à août 2020 et de novembre 2020 à juin 2021).

Sur toute l'année 2021, 223 intermittents du spectacle ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire. Le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 3.024.585,01 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise Covid.

Le graphique suivant ne fait pas référence au moment du versement mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux intermittents du spectacle à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2021.

Intermittents du spectacle - Indemnités accordées par mois - 2021





V.

*Promotion artistique
et culturelle*



Betsy Dentzer lors de la remise conjointe des Lëtzeburger Theaterpräisser et du Lëtzeburger Danzpräis (17.09.2021) © Bohumil Kostohryz

V. Promotion artistique et culturelle

1. Les prix et concours

1.1 Lëtzebuerger Theaterpräisser

Catherine Elsen, Anouk Schiltz, Marie Jung & François Camus, Frank Feitler

Répondant à une demande récurrente du secteur et afin de valoriser et récompenser tous les secteurs culturels, le ministère de la Culture a organisé en 2021, pour la première fois, des prix nationaux du théâtre, et ce en collaboration avec la Theater Federatioun. Un jury composé de Vesna Andonovic (critique), Nickel Bösenberg (acteur), Josée Hansen (responsable littérature et théâtre au ministère de la Culture), Claude Mangen (président de la Theater Federatioun) et Sarah Rock (dramaturge), assisté par Pablo Chimienti de la Theater Federatioun au secrétariat, a considéré toutes les productions nationales des saisons 2019/20 et 2020/21 et récompensé les artistes suivants :

- Theaterpräis – Nowuestalent : Catherine Elsen (conceptrice et actrice)
- Theaterpräis – Hannert der Bün: Anouk Schiltz (scénographie et costumière)
- Theaterpräis – Op der Bün : Marie Jung et François Camus (duo actrice et acteur pour *La Peste*)
- Nationalen Theaterpräis : Frank Feitler (dramaturge, metteur en scène et ancien directeur des Théâtres de la Ville)

Les prix, destinés à devenir biennaux, ont été remis le 17 septembre 2021 au Théâtre des Capucins, lors d'une cérémonie mise en scène par Fábio Godinho et présentée par Betsy Dentzer, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, de la ministre de la Culture Sam Tanson, ainsi que de nombreux élu/es, artistes et représentant/es de la scène culturelle.

1.2 Lëtzebuerger Danzpräis :

Elisabeth Schilling

Existant depuis 2011, le Lëtzebuerger Danzpräis honore tous les deux ans le mérite artistique d'un/e chorégraphe ou d'un/e danseur/euse. Le jury, composé cette année de Jill Crovisier (lauréate du *Lëtzebuerger Danzpräis* 2019), Anouk Wies (responsable de la programmation culturelle du Cercle-Cité), Marie-Laure Rolland (journaliste indépendante), Ivan-Vincent Massey (directeur du Grand Studio à Bruxelles) et Raymond Weber (ancien fonctionnaire national et international de la culture), assisté par Sophie Thoma du ministère de la Culture au secrétariat, a choisi cette année d'honorer la chorégraphe et danseuse Elisabeth Schilling.

Remise conjointe des Lëtzebuerger Theaterpräisser et du Lëtzebuerger Danzpräis (17.09.2021) © Bohumil Kostohryz





Lara Grogan lors du Screaming Fields Festival 2021 (10.07.2021) © Claude Piscitelli

1.3 Concours littéraire national :

Marie-Isabelle Callier et Marc Weydert, Lena Differding, Claudine Muno, Eline Klaassen

Le thème de l'édition 2021 du Concours littéraire national, organisé depuis 1978 par le ministère de la Culture, était la littérature d'enfance et de jeunesse. Cette année, 56 textes avaient été remis au jury, composé de Claude Kremer (président), Anne-Marie Antony, Romain Sahr, Tamara Sondag et Jeff Thill, et ce dans quatre catégories différentes, divisées par l'âge du lectorat visé et des auteurs ou autrices.

Le jury a primé les œuvres suivantes :

- *Verdruddelt Geschichten* de Marie-Isabelle Callier et Marc Weydert, premier prix de la catégorie « littérature d'enfance / auteurs ou autrices adultes »
- *Wasser gegen Sturm – Die Kräfte der vier Elemente* de Lena Differding, premier prix de la catégorie « littérature d'enfance / auteurs ou autrices de douze à 19 ans »
- *Dëst ass nët däi Liewen* de Claudine Muno, premier prix de la catégorie « littérature de jeunesse / auteurs ou autrices adultes »
- *Die Bibliothek der gescheiterten Schriftsteller* d'Eline Klaassen, premier prix de la catégorie « littérature de jeunesse / auteurs ou autrices de douze à 19 ans »

Après l'édition de 2020, retransmise en virtuel en raison de la pandémie de la Covid-19, les lauréat/es du Concours littéraire national 2021 ont pu être honoré/es en présentiel, lors d'une cérémonie encadrée par la chanteuse Hannah Ida, qui a eu lieu le 8 décembre 2021 au Centre national de littérature à Mersch.

1.4 Prix Batty Weber :

Pierre Joris

En raison de la pandémie de la Covid-19 et des restrictions de voyages y afférentes, Pierre Joris, lauréat du Prix Batty Weber 2020, n'a pu venir au Luxembourg qu'en 2021. L'auteur et traducteur luxembourgeois qui vit et travaille à New York a donc officiellement reçu le prix des mains de la ministre de la Culture Sam Tanson lors d'une cérémonie estivale à l'ombre des arbres du Centre national de littérature, le 2 juin 2021.

1.5 Prix Révélation :

Julie Wagener

Depuis 1983, le ministère de la Culture décerne un prix destiné aux jeunes artistes. Nommé Prix d'Encouragement aux Jeunes Artistes jusqu'en 2007, il porte désormais le nom de Prix Révélation et est doté de 2.500 EUR. Ce prix bisannuel prime l'artiste le plus prometteur moyennant les œuvres exposées au Salon du Cercle Artistique de Luxembourg (CAL).

Le jury d'admission du Salon 2021 se composait de Suzanne Cotter – directrice du Mudam Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (L), Dr. Gabriele Lohberg – ancienne directrice de l'Académie Européenne des Beaux-Arts de Trèves et présidente ff du Kunstverein Trier (D), Christian Mosar – directeur artistique du Centre d'Art Contemporain Kunschthall et du Brüderrhaus à Esch-sur-Alzette (L), Julie Reuter – conservatrice adjointe & responsable développement digital / social media aux 2 Musées de la Ville de Luxembourg (L) et Anke Reitz – curatrice pour la photographie au Centre national de l'Audiovisuel (L). La présidence du jury, sans droit de vote, était assurée par Marc Hostert – président du CAL.

Le jury du Prix Révélation 2021 était composé de l'ensemble des administrateurs du CAL.

Le Prix Révélation 2021 a été décerné Julie Wagener pour les œuvres *It Hurts Until it Doesn't I*, *II* et *III*.

1.6 Prix décernés au secteur de la musique et financés par le ministère de la Culture :

- Screaming Fields Festival 2021 (Rockhal): L'édition 2021 du festival dédié au support et à la visualisation de jeunes et futurs musiciens-interprètes prometteurs, s'est déroulé le 10 juillet au « Rockhal Garden » (Open air) au Belval. Cette année aussi, le ministère de la Culture a cofinancé le premier prix, ensemble avec la Sacem Luxembourg, le FilmFund Luxembourg, Jonk Entrepreneuren et le Grund Club Luxembourg.
- Luxembourg Music Awards 2021 : annulés à cause de la crise sanitaire et reportés à 2022.
- FIMOD 2021 (Festival international de musique d'Orgue Dudelange) : annulé à cause de la crise sanitaire et reporté à 2022.



Concert OPL, Orchestre Philharmonique du Luxembourg - Gustavo Gimeno – Wiener Singverein - Gerhild Romberger – Pueri Cantores du Conservatoire de la Ville de Luxembourg (10.12.21) © Alfonso Salgueiro

2. Les commandes d'œuvres musicales

En 2021 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et a procédé à deux appels publics. En tout, 10 compositions étaient ainsi commandées avec un budget dépassant ceux des années précédentes avec une somme de 65.000 EUR.

Pour cette édition, 23 candidatures ont été introduites pour 9 commandes de composition d'œuvres par le ministère et ce pour les orchestres suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'ensemble Kammerata Luxembourg, l'ensemble United Instruments of Lucilin, l'Orchestre National de Jazz, l'ensemble Ars Nova Luxembourg et pour une première fois : le Luxembourg Wind Orchestra et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Les compositeurs/trices retenus/es étaient les suivants :

- Marc Desorbay pour la Musique militaire grand-ducale
- Marco Pütz pour le Luxembourg Wind Orchestra
- Gilles Noesen pour l'Orchestre national de jazz Luxembourg
- Caroline Mirkes pour Ars Nova Lux
- Olivier Darteville pour les Solistes Européens Luxembourg
- Gast Waltzing pour United Instruments of Lucilin
- Nik Bohnenberger pour Kammerata Luxembourg
- David Ascani pour l'Orchestre de chambre de Luxembourg
- Luc Grethen pour l'Orchestre philharmonique du Luxembourg

En 2021, la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical pour la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg était attribuée à Monsieur Kerry Turner. Malheureusement, les festivités ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. La composition de Monsieur Turner va être présentée lors des cérémonies officielles en 2022.

3. Acquisition d'œuvres d'artistes luxembourgeois

Avec l'acquisition d'œuvres d'art pour le compte de l'Etat, le ministère vise à soutenir la création et les créateurs et à constituer une collection d'art contemporain. Il s'agit d'un soutien de l'innovation et de l'émergence d'un secteur culturel dynamique et d'une aide à la professionnalisation de ce secteur.

Le ministère de la Culture tient à développer sa collection d'art dans un souci de cohérence tout en restant complémentaire à l'art luxembourgeois représenté dans les collections publiques existantes. La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : le soutien à la jeune création, l'acquisition d'œuvres récentes d'artistes confirmés en vue de la documentation de leur travail et la promotion de la création artistique luxembourgeoise.

Le choix des œuvres d'art se fait sur l'avis de la commission d'acquisition nommée en 2019. Les membres de la commission d'acquisition sont Gabriele D. Grawe, Conservatrice à la Villa Vauban-Musée d'Art de la Ville de Luxembourg ; Claudine Hemmer, conseillère au ministère de la Culture (secrétaire de la commission) ; Clément Minighetti, curateur en chef au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (président de la commission) ; Michel Polfer, directeur du Musée national d'histoire et d'art et Michèle Walerich, responsable du département photographie au Centre national de l'audiovisuel.

Dans le cadre du budget annuel ordinaire, 22 œuvres de 19 artistes ont été acquises par le ministère de la Culture pour un budget total de 110.000 EUR. Suite à un appel à propositions d'œuvres d'art pour acquisition destiné aux artistes né/es, vivant et/ou travaillant au Grand-Duché de Luxembourg et galeries d'art établies au Luxembourg, 100 dossiers éligibles ont été réceptionnés. La commission d'acquisition s'est réunie le 24 novembre 2021. Sur leur avis, les œuvres suivantes viennent enrichir la collection du ministère de la Culture en 2021 :

- Yann Annicchiarico, *Wherever they fall (ovunque cadano) I*, 2019
- Bruno Baltzer et Leonora Bisagno, *Si je me souviens*, 2019
- Bruno Baltzer et Leonora Bisagno, *Sur la pointe de l'iceberg_1*, 2021
- Laurianne Bixhain, *Nom de Sommeil, Anvers & Luxembourg*, 2021
- Marie Capesius, *Scorpion*, 2021
- Sébastien Cuvelier, *Stairway to heaven*, 2016
- Grégory Durviaux, *Ernst Haeckel de retour à Sainte-Lucie*, 2020
- Marco Godinho, *Closer to (...)*, 2021
- Thierry Harpes, *Le balcon*, 2021
- Thierry Harpes, *Das Fenster zum Hof*, 2021
- Lisa Kohl, *PASSAGE 32°32'04.7"N 117°07'26.3"W_No 3 de la série*, 2019
- Sandra Lieners, *06.12*, 2020
- Flora Mar, *Camelia Japonica*, 2015
- Flora Mar, *Hydrangeas with molds*, 2015
- Filip Markiewicz, *Fail Better*, 2021
- Franck Miltgen, *MT Trace Drape*, 2021
- Suzan Noesen, *Grasp*, 2021
- Claudia Passeri, *Peccato*, 2020
- Keong-A Song, *Le plus grand baobab du monde*, 2011
- Keong-A Song, *River with elephants and floating poems*, 2019
- Nina Tomàs, *A reculons (2&3)*, 2020
- Roger Wagner, *Retaining Wall*, Esch-Sauer, 2021

La collection d'art du ministère de la Culture est une collection sans murs. Les œuvres la constituant servent avant tout à l'aménagement artistique des ministères et des administrations gouvernementales.

Oeuvres d'art issues de la collection du ministère de la Culture, exposées au hall du ministère :
Jhemp Bastin - *Sans titre, hêtre*, 2013 ; Tina Gillen - *Windways II*, 2018)

© MCULT



4. Les ateliers et résidences d'auteurs et d'artistes

4.1 Résidence-mission à Bourglinster

Avec le but de soutenir le secteur artistique fortement touché par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, le ministère de la Culture a lancé en 2020 un appel à candidature remporté par le collectif d'artistes K+A pour la résidence-mission autour de la gestion et de l'animation des Annexes du Château de Bourglinster.

Après signature d'une convention et d'un cahier des charges avec le ministère de la Culture, le collectif d'artistes a emménagé dans les lieux en avril 2021 pour une durée de trois ans. Pendant le temps de sa résidence-mission, le collectif d'artistes K+A, mélangeant les styles et disciplines artistiques, compte faire de ce lieu un centre de création dédié à la culture urbaine. A cet effet, une dotation financière de 300.000 EUR, soit 100.000 EUR par an est assortie à la résidence-mission.

Outre le support financier en temps de crise sanitaire, l'objectif de la résidence-mission est de contribuer au développement et à la professionnalisation de la scène culturelle nationale en mettant à disposition des espaces de création et d'expérimentation qui peuvent être utilisés en autogestion.

La mise en place du nouveau modèle de gestion installé aux Annexes du Château de Bourglinster n'a pas changé la vocation de ce lieu qui continue à être à disposition du milieu artistique et continuera d'offrir aux artistes présents sur le site des espaces de qualité et adaptés à leurs besoins.

K+A en résidence-mission

L'objectif du collectif d'artistes est de réaliser des projets en commun, de partager et de soutenir un lieu de production et de diffusion pour les arts, ainsi que de stimuler la recherche, l'expérimentation et la croissance de la communauté artistique locale, nationale et internationale au sein des Annexes.

Souhaitant créer des événements attirant un grand public et rendre la réflexion et la pratique de l'artiste compréhensible et accessible à celui-ci, le collectif travaille au niveau local avec les administrations communales, les écoles et les associations, mais également au niveau national et international avec des partenaires de choix.

Le collectif a débuté sa résidence avec la mise en place d'une exposition photographique « Entre Ombre et Lumière », composée de photographies en noir et blanc des photographes Christian Kieffer, Luis Carlos Ayala et Black Magic Tea. Cette exposition a attiré quelques 400 visiteurs se sont rendus aux Annexes. Les artistes du collectif ont par ailleurs créé et monté deux spectacles de danse et ont organisé des formations, cours de théâtre et séances photos.

4.2 Struwwelpippi

Résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach, 20^e édition

Lauréate : Martina Wildner (D).

En étroite collaboration avec la Ville d'Echternach et l'AMSE (Amicale Millermoaler Schull Eechternoach asbl), le Service des affaires culturelles régionales du ministère de la Culture et le Centre national de littérature, organisent annuellement la résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach.

Après une année de pause involontaire liée à la pandémie de la Covid-19, l'autrice lauréate de 2020, Martina Wildner, qui vit et travaille à Berlin, a pu entamer sa résidence d'autrice en 2021. Toutefois en raison des mesures sanitaires en vigueur à ce moment, la résidence d'autrice n'a pas pu être organisée en présentiel. Celle-ci s'est tenue entièrement en mode digital. Dans le cadre de cette résidence, l'autrice a écrit une nouvelle intitulée « Die kleine Gräfin » et a réalisé une vidéo illustrant le quotidien d'une autrice en temps de pandémie. Ces deux créations artistiques ont été publiées à la suite de la résidence sur la page internet du Centre national de littérature.

L'édition 2021 de la résidence a également été marquée par le 20^{ème} anniversaire de la résidence d'auteur Struwwelpippi. A l'occasion de cette année jubilaire, les organisateurs de la résidence ont publié, avec la participation des précédent/es auteurs et autrices en résidence, un livre-audio comportant de courtes histoires autour du secret qu'entoure la figure emblématique Struwwelpippi. Présentées par les artistes Eugénie Anselin et Nickel Bösenberg et enregistrées aux studios du centre culturel Trifolion à Echternach, ces histoires peuvent être écoutées avec un smartphone moyennant un code QR ou bien être téléchargées sur le site internet du Centre national de littérature.

Le livre-audio a été distribué aux élèves de l'école fondamentale d'Echternach ainsi qu'à toutes les écoles du pays pour être intégré dans leurs bibliothèques.

4.3 Les résidences d'artistes et d'auteurs à l'étranger

Depuis 2019, le programme des résidences initié par le ministère de la Culture est réalisé en collaboration avec le Fonds culturel national. C'est ainsi que le ministère de la Culture prend en charge les frais des institutions d'accueil tandis que le Focuna se charge des bourses pour les artistes. Le programme de toutes les résidences à l'adresse des artistes est recensé dans le [rapport d'activité du Fonds culturel national](#).

A partir de 2022, le programme des résidences d'artistes et d'auteurs à l'étranger sera pris en charge et mis en oeuvre par Kultur | LX.

Cité internationale des arts, Paris

La nouvelle forme de partenariat entre, le ministère de la Culture, le Fonds culturel national et la Cité internationale des arts a permis de proposer aussi en 2021 un format de résidence inédit où l'artiste a bénéficié d'un accompagnement taillé sur son projet au sein de la communauté pluridisciplinaire, internationale et intergénérationnelle d'artistes en résidence à la Cité internationale des arts à Paris.

Suite à un appel à candidature par le Focuna, six dossiers ont été soumis. Le jury, composé de Vincent Gonzalvez et François Tiger (Cité internationale des arts, Paris) Jeff Weber (artiste résident en 2020), Christian Mosar (frEsch a.s.b.l.) et Florence Martin (United Instruments of Lucilin) a attribué la résidence à Andrea Mancini, connu sous le nom de Cleveland. La résidence à Paris a donné l'occasion à Cleveland, qui travaille dans le domaine de la musique électronique, d'établir de nouveaux liens avec des professionnels français du secteur et a été une étape importante et influente dans un parcours déjà international.

Künstlerhaus Bethanien, Berlin

Suite à un appel à candidature par le Focuna, deux dossiers ont été soumis. Le jury de présélection, composé de Claudine Hemmer (ministère de la Culture), Clément Minighetti (Mudam Luxembourg) et Eric Schumacher (artiste résident au KB en 2020) a déclaré les deux dossiers recevables. Ces dossiers ont été proposés à la direction artistique du Künstlerhaus Bethanien qui s'est prononcé pour attribuer la résidence à Mike Bourscheid.

Dans le cadre de cette résidence, Mike Bourscheid a vécu et travaillé à Berlin de juillet à décembre 2021. Outre la mise à disposition du studio, l'artiste a bénéficié d'un encadrement individuel et de la mise en réseau avec la scène artistique berlinoise, de l'organisation d'une exposition au Künstlerhaus Bethanien, d'une aide à la production de 3.000 EUR et de la présentation de son projet dans le BE-Magazin, revue présentant les artistes en résidence.

Depuis 2019, le Fonds culturel national s'est associé à cette résidence et prend en charge la bourse de séjour et de travail pour l'artiste sélectionné.

Academia Belgica, Rome

En 2020, le Fonds Culturel a initié deux bourses annuelles de séjour à l'Academia Belgica à Rome.

Le ministère de la Culture rembourse les frais de logement des boursiers à l'Academia Belgica et le Focuna offre une bourse de séjour et de travail aux lauréats.

La première de ces bourses, d'une durée d'un mois, est destinée à des auteurs, scénaristes, dramaturges ou illustrateurs.

Suite à un appel à candidature, deux dossiers ont été soumis pour 2021. Le jury composé de Claude Kremer (Centre national de littérature), d'Anne Simon (Volleksbühn) et de Gian Maria Tore (Université du Luxembourg) a attribué cette résidence à Christine Muller. La dramaturge et metteuse en scène a séjourné à Rome du 15 juin au 15 juillet 2021 afin de se concentrer sur un travail de recherche sur la révolte, le militantisme italien et plus précisément autour de Nadia Desdemona Lioce. La recherche historique et la récolte de témoignages contemporains auprès de mouvements revendiquant l'utilisation de la violence lui serviront de base d'inspiration pour une pièce de théâtre.

La deuxième des bourses, attribuée en collaboration avec la Fondation Loutsch-Weydert et d'une durée d'un à trois mois, est destinée aux chercheurs dans les domaines des sciences historiques, de l'histoire de l'art, de l'histoire de l'architecture ou des lettres.

En 2021, cette bourse n'a pas été attribuée faute de candidatures appropriées.

5. Les salons, foires, festivals & biennales

5.1 Biennale de Venise

De 1999 à 2017, le pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise a résidé au rez-de-chaussée de la Ca' del Duca, Corte del Duca Sforza à Venise.

Depuis 2018 le Luxembourg dispose d'un espace d'exposition individuel à l'Arsenale (Sale d'Armi), l'un des deux principaux sites de la Biennale. Ce lieu est non seulement généreux en termes d'espace, mais se situe également au cœur de la Biennale, augmentant ainsi considérablement la visibilité du Luxembourg dans ce contexte prestigieux, et ce tant pour le public que pour les professionnels qui visitent la Biennale.

Exposition internationale d'architecture

Depuis 2004, le Grand-Duché de Luxembourg participe régulièrement à la Biennale d'Architecture de Venise. Par cette présence à l'une des plus importantes manifestations européennes au niveau de l'architecture, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan architectural.

LUCA – Luxembourg Center for Architecture a été chargé, en mai 2019, de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 17^{ième} *Mostra Internazionale di Architettura* qui portait le titre *How will we live together ?* et qui devait se dérouler du 23 mai au 29 novembre 2020.

En date du 18 mai 2020, la *Fondazione La Biennale di Venezia* a pris la décision de reporter la Biennale d'Architecture en 2021. Au vu du prolongement de la crise sanitaire, LUCA a travaillé sur l'ajustement du projet. L'intention de départ ayant été de mettre en place un projet interactif et participatif, les réalités de la crise ont amené LUCA à repenser le projet afin de l'adapter en fonction des mesures sanitaires mises en place par les organisateurs.

C'est le 22 mai 2021 que le Pavillon du Luxembourg a ouvert ses portes lors d'un *silent opening*. Le vernissage officiel a eu lieu le 24 septembre, lors d'un weekend commun de vernissages organisé en collaboration avec un réseau ad hoc de pavillons nationaux, et ce en présence de Sam Tanson, ministre de la Culture, Michèle Pranchère-Tomassini, Ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg à Rome et Gian Angelo Bellati, Consul honoraire du Luxembourg à Venise.

En référence à la thématique générale *How will we live together*, la contribution luxembourgeoise proposait une exposition conçue par la curatrice-déléguée Sara Noel Costa de Araujo (Studio SNCDA). L'installation modulaire montrée aux Sale d'Armi, de même que des contributions à la revue d'architecture *Accattone* exploraient des modes de vie réversibles, offrant une vision d'un modèle de réaffectation de terrains en tant que nouveaux biens communs urbains et offrant de nouvelles formes de convivialité.

La Biennale de Venise – Exposition internationale d'architecture s'est déroulée du 22 mai au 21 novembre 2021.

Exposition internationale d'art contemporain

Par la présence régulière à l'une des plus importantes manifestations européennes, voire même mondiales, au niveau de l'art contemporain, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan artistique.

Le Mudam Luxembourg a été chargé de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 59^{ième} *Mostra* qui portera le titre *The Milk of Dreams* et qui sera ouverte au public du 23 avril au 27 novembre 2022.

Suite à un appel à candidature lancé en novembre 2019, un jury s'est réuni les 3 février et 1^{er} avril 2020 pour procéder à la sélection de l'artiste qui investira le pavillon luxembourgeois en 2022. Le jury était composé de Kevin Muhlen (directeur, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), d'Anke Reitz (curatrice, Steichen Collections – CNA, Clervaux), de Dirk Snauwaert (directeur, Wiels, Bruxelles), de Lorenzo Benedetti (curateur, Kunstmuseum St.Gallen), de Michelle Cotton (cheffe du département programmation artistique et contenu, Mudam) et de Christophe Gallois (curateur, responsable des expositions, Mudam). Suzanne Cotter, directrice du Mudam Luxembourg était présidente du jury.

Le jury a retenu le projet de l'artiste Tina Gillen pour représenter le Grand-Duché de Luxembourg à la Biennale de Venise 2022. Son projet *Faraway So Close* sera pensé comme un « tableau vivant » déployé à l'échelle du Pavillon luxembourgeois et offrira une réflexion sur les relations entre l'espace intérieur et le monde extérieur. S'inscrivant dans la continuité des thématiques qui parcourent l'œuvre de l'artiste, comme l'architecture, le paysage ou la relation entre abstraction et figuration, il donnera lieu à la réalisation de nouvelles peintures et d'œuvres in situ, en dialogue avec l'espace historique des Sale d'Armi, au sein de l'Arsenale, et le contexte de la Biennale.



Vernissage du pavillon luxembourgeois à la 17^e Biennale de l'architecture à Venise (Pascale Kauffman, Sara Noel Costa de Araujo, Sam Tanson, Françoise Bruck, Michèle Pranchère-Tomassini, Gian Angelo Bellati) (24.09.2021)

© MCULT



Pavillon luxembourgeois
dans la Chapelle de la
Charité lors des Rencontres
photographiques d'Arles 2021
© CNA / Romain Girtgen

5.2 Rencontres de la Photographie d'Arles

Les Rencontres d'Arles ont été fondées en 1970 par le photographe arlésien Lucien Clergue, l'écrivain Michel Tournier et l'historien Jean-Maurice Rouquette. L'ê'z Arles, association luxembourgeoise de soutien et de promotion de la photographie et des artistes en lien avec le Luxembourg et conventionnée avec le ministère de la Culture, est partenaire du programme associé des Rencontres d'Arles depuis 2016.

Pour l'édition 2021, un panel de nominateurs composé de Marie-Noëlle Farcy (responsable de la collection et commissaire, Mudam), Paul di Felice (vice-président, L'ê'z Arles), Danielle Igniti (administratrice, L'ê'z Arles), Stilbé Schroeder (commissaire Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), Marc Scozzai (commissaire, Rotondes) et Michèle Walerich (administratrice, L'ê'z Arles) a sélectionné six artistes qui ont été invité/es à présenter un avant-projet d'exposition pour la Chapelle de la Charité à Arles.

Le jury, composé de Paul di Felice, Danielle Igniti, Marta Gili (directrice, École nationale supérieure de la photographie d'Arles), Steph Meyers (administrateur, L'ê'z Arles et directeur, Rotondes), Sam Stourdzé (directeur, Les Rencontres d'Arles), Michèle Walerich et Christophe Wiesner (directeur artistique, Paris Photo), s'est réuni le 23 avril 2020 afin d'analyser les projets proposés.

Compte tenu de leurs qualités artistiques, de leur recherche créative et de leur pertinence dans le contexte du festival, le jury a sélectionné les projets des artistes Daniel Reuter et Lisa Kohl.

L'édition 2020 du festival devait débiter le 29 juin 2020 mais face aux nombreux obstacles engendrés par la crise sanitaire, les organisateurs ont, en date du 29 avril 2020, renoncé à présenter cette édition.

Les deux expositions monographiques des artistes Daniel Reuter (Providencia) et Lisa Kohl (Erre) ont dès lors été reportées en 2021.

La 52^{ème} édition des Rencontres de la Photographie d'Arles a eu lieu du 4 juillet au 26 septembre 2021.

5.3 Festival OFF d'Avignon

Après l'annulation du festival d'Avignon en 2020, l'édition 2021 fut particulièrement riche pour le théâtre et la danse luxembourgeois. En effet, dans le cadre de sa coopération avec la région Grand Est française, le Luxembourg a pu officiellement envoyer une pièce de théâtre durant un mois (du 7 au 26 juillet) à La Caserne : *Sales Gosses* de Mihaela Michailov, mis en scène par Fábio Godinho et produit par le Théâtre du Centaure a été sélectionnée par un jury indépendant organisé par la Theater Federatioun. En outre, deux spectacles de danse furent présentés cette année en Avignon : *The Hidden Garden* de Jill Crovisier (production : JC Movement Production) au Théâtre Golovine et *The Passion of Andrea* 2 de Simone Mousset (production : Simone Mousset Projects) aux Hivernales CDCN. Sur place, ces artistes et leurs équipes furent encadrées aussi bien par le ministère de la Culture, la Theater Federatioun et TROIS C-L que par Kultur | lx, qui en profita pour faire également la promotion des autres coproductions luxembourgeoises présentées dans le cadre du festival, qu'elles émanent des Théâtres de la Ville de Luxembourg ou du Fundamental Monodrama Festival. Le nouveau Conseil des arts organisa en outre un *get-together* des professionnel/les du théâtre et de la danse présent/es sur Avignon durant le festival.



Le musicien Jorge de Moura, le metteur en scène Fábio Godinho, l'actrice Claire Cahen et l'artiste et scénographe Marco Godinho après la première avignonnaise de 'Sales Gosses' de Mihaela Michailov à la Caserne (juillet 2021) © MCULT

5.4 Foires internationales du livre

En 2021, les foires du livre reprirent tant bien que mal, avec des jauges réduites et des conditions sanitaires rigoureuses. Sous les auspices de Kultur | lx, le Luxembourg était à nouveau présent à la Frankfurter Buchmesse (du 20 au 24 octobre) avec un stand généreux accueillant auteurs/trices, éditeurs/trices et autres professionnel/les du livre ainsi que des table-rondes et débats également diffusés via *streaming*. En parallèle, le Luxembourg participa au Marché de la Poésie à Paris, avec un stand des éditions Phi. En 2022, le Luxembourg y sera pays invité.

5.5 Salons, foires, festivals et biennales – secteur de la musique

Après une année 2020 catastrophique pour l'ensemble du secteur de l'événementiel, l'année 2021 s'est annoncée bien plus prometteuse. Les organisateurs de festivals, les professionnels du secteur, ainsi que les spectateurs ont aperçu la lumière au bout du tunnel.

Le mot de l'heure était « festival hybride » et les organisateurs ont essayé de garantir une offre musicale pour tout le monde. Dans cette optique, et en conséquences des mesures sanitaires en vigueur, la majorité des festivals au Grand-Duché (ainsi qu'en Grande Région) ont opté de diminuer le nombre de spectateurs qui pouvaient se rendre sur place, et d'organiser des transmissions en direct des concerts, les fameux « Live-Streams ». De nombreuses sociétés se sont spécialisées dans cette pratique depuis le début de la crise sanitaire et la qualité de l'expérience d'un concert à la maison ne cesse d'accroître.

Évidemment, rien remplace l'expérience d'une performance « live », et à partir du printemps 2021 les affiches des festivals traditionnels ont commencé à apparaître. À côté d'une Fête de la Musique qui a couvert tout le pays, on peut énumérer l'e-Lake Festival à Echternach, le Blues Express à Lasauvage, Koll an Aktioun à Haut-Martelange, The Last Summer Dance au château d'Erpeldange, Echterlive à Echternach, le LOA Festival au Kirchberg, pour une première fois la série de concerts « City sounds - Glacis in Concert » au centre-ville et bien d'autres. L'été était de nouveau rempli de musique et de spectacle.

En ce qui concerne l'organisation des foires, il n'y a malheureusement pas eu de changements : depuis quelques années et, en coopération avec music:lx, le ministère de la Culture participe à la foire Jazzahead à Brême (Allemagne), rassemblement le plus important pour le secteur du jazz. Après l'annonce de l'annulation en 2020 et à cause de la persistance de la pandémie, les responsables ont décidé d'organiser aussi en 2021 un événement digital de haute qualité. D'autres foires importantes du secteur ont complètement interrompu leurs activités en 2021. Espérons qu'elles seront au rendez-vous pour 2022 !



Discussion « Les défis du multilinguisme » avec Nathalie Jacoby, Guy Helminger, Ulrike Bail, Joseph Kayser, Robert Schofield à la Frankfurter Buchmesse 2021 (21.10.2021) © MCULT



VI.

Action et médiation culturelle



Vernissage de l'exposition «Collapsed Mythologies» d'Eline Benjaminsen au Waassertuerm, CNA (22.05.2021) © CNA / Romain Girtgen

VI. Action et médiation culturelle

1. Professionnalisation du secteur culturel

1.1 Formation au métier de médiateur culturel

La conception de la formation « Médiation culturelle », a débuté en 2020 et a été mise au point en 2021. Le programme « Médiation culturelle » est une formation en vue de la professionnalisation des personnes, employé/es et indépendant/es, qui souhaitent travailler dans la transmission du savoir et de la médiation culturelle. La sélection des participant/es a été finalisée et le calendrier de la formation a été fixé en fonction des disponibilités des intervenant/es issus, en partie, de la scène culturelle locale. Les premiers cours commencent en janvier 2022.

La formation est proposée par le ministère de la Culture en partenariat avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et le House of Training.

1.2 Formation en « Administration et diffusion du spectacle vivant »

La scène théâtrale et chorégraphique du Luxembourg ne cesse de se professionnaliser, les compagnies et les artistes grand-ducaux proposent des créations de grande qualité et traversent de plus en plus les frontières nationales. Pour poursuivre cette dynamique positive il est important de veiller à ce que la professionnalisation ait lieu dans tous les domaines de la danse et du théâtre, notamment dans l'administration de compagnie et la diffusion du spectacle vivant.

Pour soutenir la professionnalisation des acteurs et actrices de l'écosystème national de la création contemporaine et aider les artistes nationaux dans le développement de leur carrière, la House of Training, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, le ministère de la Culture, le TROIS C-L, la Theater Federatioun et l'ASPRO se sont réunis pour concevoir une formation certifiante en « Administration et diffusion du spectacle vivant » qui sera lancée en 2022.

1.3 Formations diverses

Le ministère de la Culture reste toujours à l'écoute des acteurs du terrain et aide avec le financement et, pour certains cas, à la conception d'une formation.

Une liste de propositions sur les besoins en terme de formation a été établie après une consultation des structures culturelles en 2019. Les formations prévues en 2020 ont été reportées et ont finalement pu avoir lieu en 2021.

2. Accès à la culture

2.1 Accès à la culture – Développement des publics

La culture est accessible à tous, en théorie. En pratique, des barrières, parfois invisibles, se dressent et compliquent l'accès à une réelle participation culturelle. Ces barrières peuvent être de différente nature : des difficultés d'accès physique, des contraintes linguistiques, des préoccupations économiques pour en nommer quelques-unes. Grand nombre de personnes ont des réticences vis-à-vis de la culture, et pour leur permettre d'avoir un accès réellement égalitaire à la culture, des programmations spécifiques ou des actions ciblées doivent être mises en place. Pour garantir cet accès à la culture pour toutes et tous, le ministère de la Culture met en place une stratégie « Accès à la culture » qui se décline en différents volets.

2.2 Accès à la culture pour toutes et tous

Dans le cadre de la professionnalisation des acteurs culturels, des formations sont proposées depuis 2020 dans le domaine de l'accueil et de la communication auprès de publics aux besoins spécifiques. Destinées à ceux qui travaillent dans la médiation, la programmation ou la communication au sein des théâtres, musées et autres institutions culturelles, ces formations sont organisées avec des partenaires comme klaro asbl ou Info Handicap dans un souci de sensibiliser aux besoins et barrières des différents publics et d'accompagner les acteurs culturels dans leur quête d'ouverture de leur programmation à ces publics.

L'appel à projets « Accès à la culture » lancé depuis 2021 constitue un deuxième pilier dans le développement des publics. Afin d'inciter la conception de projets à caractère inclusif et de sensibiliser par ce même biais, le ministère a proposé un financement à des projets qui concernent l'inclusion culturelle d'un groupe cible pour lequel la conception d'une programmation culturelle adaptée est justifiée. En 2021, 9 projets ont été soutenus.

Les pratiques culturelles varient fortement selon le niveau socio-économique des personnes. Afin d'abolir cette première barrière financière Cultur'All, association conventionnée par le ministère de la Culture émet le « Kulturpass » qui donne accès à un grand nombre d'activités culturelles pour 1,50 EUR. Des 102.600 personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté monétaire au Luxembourg en 2019 selon le Statec, 1.617 ont fait la demande pour avoir un « Kulturpass », ce qui correspond à 1,6%. Ce qui peut sembler peu est en fait une belle croissance (+563,41%, de 287 bénéficiaires en 2014 à 1617 bénéficiaires en 2019).



Lotte à la Fête de la Musique 2021 à Dudelange (19.06.2021) © Marc Lazzarini

2.3 Accès à la culture par l'éducation formelle

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture sont en étroite collaboration depuis 2020. Le projet « Kulturama », plateforme de projets culturels dans les écoles, a suscité un grand intérêt auprès des écoles ainsi que des artistes et a connu un grand succès en début de l'année 2020 mais a dû s'arrêter net au mois de mars dans le contexte des premières restrictions liées à la crise sanitaire. Lors de l'ouverture des écoles, les projets culturels générés à travers Kulturama ont pu reprendre, bien que sous des conditions particulières. Les écoles ne sont pas encore retournées à la normale, la disponibilité pour des projets culturels n'est pas encore au stade de début de 2020 non-plus. Le projet Kulturama a pourtant progressé ; des améliorations de la plateforme ont été mis en route et les retours du terrain ont été recueillis afin de pouvoir développer le projet d'avantage.

2.4 L'accès à la culture, un sujet à acteurs multiples

L'accès à la culture pour toutes et tous est un sujet complexe qui ne se résume pas aux personnes à besoins spécifiques et à l'école. Pour remédier à la problématique du public absent dans les institutions culturelles, il est crucial de prendre à bord tous les acteurs œuvrant dans ce domaine. Seul le réseautage permet de tisser un filet assez fort pour pouvoir atteindre chacun/e. Le ministère de la Culture fournit donc un travail constant de présence auprès de tous les acteurs, d'écoute des besoins du terrain ainsi que de recherche de bonnes pratiques à soutenir et à multiplier. Le travail de réseautage se fait aussi au niveau ministériel où le ministère de la Culture fait partie de comités interministériels comme par exemple le Comité interministériel à l'Intégration ou le comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap.

3. Actions culturelles

3.1 Fête de la musique

L'édition 2021 de la Fête de la Musique a retrouvé, après une édition particulière en 2020 suite aux restrictions liées à la crise sanitaire, une voie de normalité. De Dudelange à Echternach, de Luxembourg-Ville à Ettelbruck, plus de 136 concerts gratuits, des spectacles déambulatoires, des tables rondes, karaokés, pour tous les publics, sans oublier les plus jeunes, ont fait vibrer les scènes de 37 localités différentes.

Après des mois si particuliers, l'énergie des musiciens et des amateurs de musique a permis à de nombreux publics de retrouver la joie d'écouter de la musique live, de chanter et de danser ensemble, dans le respect des gestes barrières ou en mode CovidCheck.

La « Journée de la Musique », idée née en 2020 à cause de la crise sanitaire, était de nouveau au rendez-vous : les radios luxembourgeoises ont accompagné l'édition 2021 de la Fête de la Musique par la réalisation d'une programmation exclusivement luxembourgeoise pendant toute la journée du 21 juin.

Le conseil d'administration de l'asbl s'est réuni six fois en 2021. Un montant total de 40.000 EUR a été réparti entre les différents partenaires de l'événement pour l'organisation nationale.

L'asbl Fête de la musique, en association avec le conseil d'administration et la coordination nationale, s'attache à ce que la Fête de la Musique sorte des sentiers battus, qu'elle soit, aussi souvent que possible, une manifestation de plein air qui se déroule dans les rues, sur les places, dans les jardins publics, dans les cours...

L'édition 2022 aura lieu du 16 au 21 juin, ceci avec la participation de plusieurs nouveaux partenaires.

3.2 Journées européennes du Patrimoine



Affiche pour les Journées européennes du Patrimoine 2021

Les Journées européennes du Patrimoine 2021 ont été organisées du 24 septembre au 3 octobre 2021 et ont été placées sous le thème « Patrimoine pour Tous » pour célébrer le patrimoine inclusif et diversifié. Grâce à un appel à projets, 55 projets de 33 organisateurs ont pu être retenus et 3.000 visiteurs ont participé à diverses manifestations telles que des visites guidées, conférences, projets pédagogiques, ateliers qui s'adressaient à un large public et avant tout aux jeunes.

Différentes actions ont eu lieu afin de rendre le patrimoine culturel plus accessible, comme l'aménagement et la visite de parcours autour de sites protégés pour personnes à mobilité réduite ou des personnes avec déficiences visuelles (Luxembourg, vieux quartiers et fortifications - patrimoine mondial, châteaux de Koerich et Useldange ou encore à Saint Pirmin), de même que des projets pour des enfants et jeunes (Labopatrimoine à visite virtuelle au Pafendall, concert avec visite immersive au Hal Nennig au Findel).

3.3 Rendez-vous aux jardins



Affiche pour les Rendez-vous aux jardins 2021

Avec sa première participation aux « Rendez-vous aux jardins » du 4 au 6 juin 2021, le ministère de la Culture reconnaît que la visite d'un parc ou d'un jardin est comparable à celle d'un monument ou d'un musée.

Sur fond d'urgence climatique, le jardin est plus qu'un lieu culturel et social. Le jardin est certes mémoire, expression culturelle, lieu convivial ou de médiation, mais il représente aussi une ressource pour le renouvellement de la planète. Découvrir des jardins notamment privés dans le cadre partagé avec les pays membres du Conseil de l'Europe, c'est mettre en commun sur le plan international sa volonté de les préserver, protéger, conserver et mettre en valeur.

La première édition des « Rendez-vous aux jardins » a été organisée en coopération avec la Ligue luxembourgeoise pour le Coin de Terre et du Foyer qui a rejoint l'initiative en incluant leur festival « Oppe Gardepärtchen (26-27 juin) au projet du ministère. Les deux événements « Rendez-vous aux jardins / Oppe Gaaredepärtchen » ont réuni pas moins de 121 événements organisés sur 80 sites différents. Avec ce taux de participation, le Luxembourg se classait en troisième position après l'Allemagne (183 événements) et l'Italie (167). Au niveau européen les « Rendez-vous aux jardins » présentaient 658 projets répartis sur 467 sites dans 19 pays. Pour en assurer la promotion, le ministère de la Culture avait mis en place un site internet www.jardinsluxembourg.lu reprenant l'agenda de l'ensemble des visites proposées. Un dépliant spécifique a été diffusé à large échelle. La campagne digitale atteignait quelque 70.000 membres de la communauté Facebook. Elle assurait plus de 7.100 consultations de l'agenda et 250 partages. Les manifestations du programme étaient automatiquement publiées sur le site www.eventsinluxembourg.lu qui alimente tous les sites d'informations au Grand-Duché. Le programme a été également publié dans l'agenda international de Heritage in Nature (HEREIN) et du Conseil de l'Europe. Étaient admis pour participer au projet des propositions de visites guidées, des cours de cuisine, des séances de peinture, des lectures, conférences, rallyes, workshops, expositions, ainsi que les arts du spectacle. L'accueil médiatique du projet a été important : RTL Télévision avait consacré 5 reportages au sujet. Saarland TV avait présenté l'initiative à ses téléspectateurs. Les radios 100,7 et ARA, les hebdomadaires Tageblatt et Luxemburger Wort avaient présenté le programme. Le magazine d'architecture Wunnen, la revue Gaard an Heem avaient consacré plusieurs pages au sujet. Malgré un temps des plus maussades, quelque 2.139 visiteurs ont pu être comptés, dans le cadre de visites guidées, dans les jardins qui participaient à ce nouveau projet.



VII.

Patrimoine



Église Sainte-Barbe, Lasauvage © SSMN

VII. Patrimoine

Les services du patrimoine sont responsables de la politique de protection, de conservation, d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier, naturel et immatériel et sont soutenus par différents services, institutions et commissions.

1. Loi relative au patrimoine culturel

Au courant de 2021 divers avis ont été déposés, dont notamment ceux de la Chambre de Commerce et de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI). Le Conseil d'État a émis ses avis complémentaires en date du 11 mai et 12 octobre 2021 ainsi qu'un avis sur les avant-projets de règlements grand-ducaux en exécution du projet de loi relatif au patrimoine culturel en date du 30 novembre 2021.

Suite à ces avis, diverses consultations ont eu lieu et des amendements parlementaires ont pu être élaborés, discutés et adoptés en commission parlementaire.

Sam Tanson à la 41^e conférence générale de l'Unesco (11.11.2021) © MCULT

2. UNESCO

2.1 Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO (ci-après la « Commission ») n'a pu se réunir physiquement que deux fois en 2021, mais a compensé les contraintes sanitaires par des réunions virtuelles et des bulletins d'information, adressés tant à ses membres qu'au grand public. Sous la présidence de la commission, d'importantes réunions des comités ad hoc ont pu se tenir, soit physiquement soit en ligne, comme le comité de gestion du site du patrimoine mondial, le comité MAB ou le comité Géoparc. La Commission a également assisté – par le biais de sa présidente, de sa secrétaire générale, de l'UNESCO Site Manager et du responsable du Patrimoine culturel immatériel à de nombreuses conférences, échanges et consultations en ligne organisés par les programmes respectifs.

Après la reconnaissance, en 2020, de deux nouvelles désignations UNESCO au Luxembourg, la « Minett UNESCO Biosphère » dans le cadre du programme MAB et l'« art musical des sonneurs de trompes » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, la Commission a continué à accompagner le développement de la candidature du Natur- a Geopark Mëllerdall au programme des UNESCO Global Geoparks. Ainsi, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire, la mission d'évaluation de la candidature a été accueillie du 21 au 23 octobre 2021 au Luxembourg. En décembre 2021, la Commission a également assisté en tant qu'observateur au 6^e Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO qui est chargé d'évaluer les candidatures de géoparcs mondiaux UNESCO et de transmettre ou non les nouvelles.



2021 a aussi été l'occasion de consolider les anciennes et nouvelles désignations. En sa première année de fonctionnement la Minett UNESCO Biosphère a étoffé son équipe avec un responsable communication et le recrutement d'une volontaire qui travaille sur les programmes « jeunesse ». Ensemble avec le Musée national d'Histoire naturelle et l'Administration de la Nature et des Forêts, la Minett UNESCO Biosphère a organisé avec succès les Journées de la Biodiversité du 4 au 6 juin 2021. Le 11 décembre 2021, la biosphère a fêté son premier anniversaire avec des interventions de Mme Meriem Bouamrane, Chef de Section Recherches et politiques du programme MAB de l'UNESCO. Cet événement - pour lequel une délégation de la Réserve de Biosphère du Bliesgau dans la Sarre a pu être accueillie en vue d'une collaboration ultérieure - a encore permis de présenter le travail réalisé par la biosphère et le rôle de la réserve de biosphère dans le contexte du développement régional durable. Enfin, une étude sur la consommation des produits locaux a été réalisée en collaboration avec le LISER.

En novembre 2021, la Commission nationale a participé à la 41^e conférence générale de l'UNESCO et a préparé, avec la Délégation permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, le déplacement de la ministre de la Culture lors du segment des discours de politique générale. Dans son discours qu'elle a prononcé le 10 novembre 2021, la ministre de la Culture a tenu à souligner les droits humains dans les domaines clés de l'organisation onusienne.

Le 12 novembre 2021, l'UNESCO a fêté ses 75 années de combats pour une meilleure éducation pour tous, pour des sciences naturelles, humaines et sociales au service de l'humanité, pour une culture de sauvegarde d'un patrimoine culturel, naturel et immatériel partagé par tous les êtres humains et pour un accès libre et sans contrainte aux médias. A travers sa présence, sa participation et son implication dans la mise en œuvre des efforts multilatéraux, le Luxembourg fait depuis ses débuts preuve d'un engagement sans faille pour les programmes, valeurs et priorités de l'UNESCO.

Après l'Unesco Promenade et l'Unesco Bike Tour, le ministère de la Culture et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco ont créé deux audioguides supplémentaires sur la plateforme izi.travel. L'UNESCO Site management a lancé en 2021 une promenade « UNESCO pour tous », une visite guidée adaptée aux personnes à besoins spécifiques. Cette promenade est destinée à ouvrir et garantir l'accès au patrimoine mondial à un public diversifié et élargi. Cette initiative fait partie des efforts du ministère de la Culture à rendre plus accessible et plus inclusive l'offre culturelle au Luxembourg. Le parcours a été identifié et testé par des groupes de personnes aux besoins spécifiques ainsi qu'avec le concours du Service intégration et besoins spécifiques de la Ville de Luxembourg, les responsables du Centre pour le développement des compétences relatives à la vue, de responsables de Hörgeschädigten-Beratung et d'Infohandicap.

Par ailleurs, le processus de rédaction du plan de gestion du site du patrimoine mondial a été continué.

L'année 2021 a encore permis de préparer les rapports périodiques relatifs au site du patrimoine mondial « Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications » et relatifs à la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Pour ce qui est des candidatures multilatérales en cours, en vue de la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel du Luxembourg, la Commission a soutenu la documentation de plusieurs pratiques, savoir-faire et traditions pour intégration aux dossiers de candidature.

Pour ce qui est du programme éducation, il y a lieu de souligner la désignation de Mme Mélanie Troian au poste de coordinatrice nationale du réseau national des écoles associées. Le Luxembourg a marqué son soutien à la déclaration de Paris « les Futurs de l'Éducation » qui constitue un appel mondial à investir dans les futurs de l'éducation.

Action phare: Les Rendez-Vous de l'UNESCO « Mankind and Media. Rethinking the Roles in the Age of Information »

En 2021, la Commission et la Bibliothèque nationale ont organisé un cycle de conférences dans le cadre des « Rendez-Vous de l'UNESCO ». Le thème central du cycle cette année était: « Mankind and Media. Rethinking the Roles in the Age of Information ». Les dernières années ont montré clairement que nous sommes fortement dépendants de la transmission des informations vite et performante : on demande toujours plus de données, plus d'informations, plus de connectivité. Mais peut-on conserver une vue d'ensemble dans ce flux d'information hyperrapide ? Peut-on encore contrôler la transformation des informations par les médias numériques ? Où en est l'humain devant l'évolution exponentielle des technologies, de l'intelligence artificielle et du commerce de nos données ? Qui reste à l'origine de l'information et qui comment nous l'interprétons ? Les cinq conférences, tables rondes et échanges ont traité cette thématique à travers différentes perspectives tant de spécialistes des médias que de philosophes, d'auteurs ou d'artistes.

Les Rendez-Vous de l'UNESCO « Mankind and Media. Rethinking the Roles in the Age of Information » à la BnL (2021) © Marcel Strainchamps



2.2 « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial »

Lancé le 17 décembre 2019, le programme officiel « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » a connu un franc succès avec 123 projets labellisés. « Eng Postkaart den Dag » et « Lusatlas » comptent parmi les projets digitaux les plus importants et à caractère durable. La Ville de Luxembourg avait inauguré le 17 décembre 2019 l'UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum.

La pandémie COVID-19 n'a eu qu'un effet limité avec seulement une quinzaine de projets qui ont dû être annulés. L'effet de la pandémie fut que notamment « La promenade UNESCO » et le « UNESCO Bike Tour » ont connu un très large succès auprès d'une population résidente partant en semi-confinement à la découverte du patrimoine mondial et en rapportant ses beautés avec le plus grand enthousiasme dans les médias sociaux. Le cycle de conférences sur le patrimoine mondial a pu se tenir, soit en streaming, soit au Cercle-Cité ou dans le hall du Lëtzebuerg City Museum. La pandémie n'a pas empêché l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial à tenir son congrès « enhancing livability in world heritage Cities » ou l'International Fortress Congress à se réunir à Luxembourg ou par télé-séances. Le projet « intangible world heritage meets tangible world heritage » avait permis, le 6 juin 2021 l'organisation d'un cortège des sonneurs de trompes, patrimoine mondial immatériel depuis 2019 à traverser « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications », bien inscrit en 1994 au registre du patrimoine mondial. En septembre 2021, le Comité Alstad a baptisé la rose « Lucilinburhuc », dont la Présidente de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO est la marraine. Le 25^e anniversaire de l'inscription de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » a vu l'organisation de trois formations spécifiques pour architectes, urbanistes et ingénieurs organisées par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils en coopération avec l'UNESCO Site Management : « Restaurer des immeubles en zones protégées » - « Un espace public vivant » - « Comment choisir les matériaux pour une restauration réussie ». La Ville de Luxembourg a décidé d'installer une œuvre de l'artiste Spike sur la Corniche en rappel de l'année du 25^e jubilé. Sur le plan de l'édition et de la recherche, il faut mentionner la parution de la bande dessinée « Si Luxembourg m'était conté » parue sous la direction de l'historienne Marie-Paule Jungblut. Les illustrateurs Marc Angel, Marion Dengler, Andy Genen, Antoine Grimée, Sabrina Kaufmann et Pascale Velleine, ainsi que les scénaristes Lucien Czuga, John Rech et Jean-Louis Schlessler, ont rédigé et illustré des histoires et des épisodes relatifs à l'histoire du site du patrimoine mondial. L'association des Amis des musées Luxembourg a fait appel à Marie-Isabelle Callier, auteur et illustratrice pour écrire le livre « Mystère aux musées ». Elle a imaginé l'histoire d'un jeune faune et de son chien qui s'échappent du Musée national d'histoire et d'art en pleine nuit et partent

à la découverte de la ville et de ses musées. La ville de Luxembourg a réservé le N° 122 du magazine « Ons Stad » exclusivement au patrimoine UNESCO. L'archéologue et historienne Isabelle Yegles-Becker a consacré deux recherches publiées dans la revue culturelle Nos Cahiers sur l'histoire de l'ancien refuge de Munster. Le Syndicat des Intérêts Locaux Paffendall-Sichenhaff a édité l'ouvrage collectif « Kanner o Kanner » sur cet ancien faubourg faisant partie du périmètre de l'UNESCO.

La Ville de Luxembourg a créé une page internet spécifique « unesco.vdl.lu » regroupant toutes les informations relatives à Luxembourg, vieux quartiers et fortifications (valeur universelle exceptionnelle, promenade UNESCO, circuits et visites guidées, UNESCO Visitor Center, Kits éducatifs, Villes du Patrimoine Mondial, Architecture). Le programme des fêtes a été clôturé le 31 mai 2021. Le service webarchive de la Bibliothèque nationale a conservé le site internet dédié au programme de l'année jubilaire « patrimoine.lu – worldheritage.lu » dans ses collections accessibles aux visiteurs de la bibliothèque.

2.3 Luxembourg Unesco Site Management

Sur base de différents groupes de travail, suite à l'examen par le Comité de gestion de l'UNESCO Site Management, et suite aux recommandations concernant l'installation d'armoires techniques dans les zones et secteur protégés, des orientations sur la gestion des garde-corps historiques et la restauration des murs de remparts, des orientations spécifiques ont été définies, en 2021, pour le revêtement et l'aménagement des chaussées dans le périmètre de l'UNESCO. Ces recommandations / orientations servent aux maîtres d'ouvrages pour définir leurs cahiers des charges. Lors de l'exécution de ces travaux, ceux-ci sollicitent le Service des sites et monuments nationaux et l'UNESCO Site Manager pour leurs expertises et conseils. Sur initiative de l'UNESCO Site Manager, un accord a été trouvé entre la Ville de Luxembourg et l'Administration des Bâtiments Publics pour identifier dans l'espace public de la capitale, d'une façon identique, les œuvres artistiques appartenant à l'Etat ou à la Ville de Luxembourg.

Ville de Luxembourg © Rolph



Si pendant les années 2018 à 2020, les travaux dans l'espace public ont concerné l'adaptation des infrastructures (avenue de la Liberté, élargissement du Viaduc et du boulevard Roosevelt) au nouveau concept de circulation de la ville (bus et tram), les projets suivis en 2021 ont concerné le réaménagement des places publiques et squares (place de Metz, place de Paris, place des Martyrs, place Guillaume II, place du Théâtre, place du puits Rouge, place Schmëtt, Béinchen, Stierchen, Parc Péitrussdall, église Bourbon, chapelle St Quirin). La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a apporté son expertise au concours pour le réaménagement de la place de la Constitution. Les projets développés dans le cadre de la « LUGA 2025 » à l'intérieur du périmètre de l'UNESCO, ont été coordonnés avec le ministère de la Culture.

La mission de « veille » consiste à accompagner, conseiller, voire concilier, ensemble avec le Service des sites et monuments nationaux et le Service d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Luxembourg, les acteurs impliqués dans les transformations et modifications architecturales du patrimoine bâti dans le périmètre de l'UNESCO. Parmi 34 chantiers publics ou privés (20 en 2020) et 168 réunions sur place, il faut citer les efforts pour la réhabilitation de l'hôtel des Postes, l'Hôtel de Paris, l'hôtel Servais servant de ministère des Finances, l'ancienne Bibliothèque nationale, plusieurs immeubles historiques situés à la Grand'Rue, à la rue du Palais de Justice, la rue Beaumont, la rue Laurent Menager, la rue Saint-Ulric, au plateau du Rham. A chaque fois, le rôle du gestionnaire du bien « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » est de coordonner les acteurs, d'apporter l'expérience historique et de veiller au respect des intérêts de la Convention sur le patrimoine mondial, dont notamment les attributs d'authenticité, d'intégrité et la conservation des axes de vues. Tous les projets prévus dans le cadre de la LUGA 25 et touchant au périmètre UNESCO ont été examinés. Parmi ces projets, la construction d'un pavillon au parc Dräi Eechelen est à signaler comme intervention remarquable. Le suivi et la documentation de cette gestion par les acteurs constitue un élément essentiel du rapport périodique d'évaluation de la gestion du bien que réclame le Comité du Patrimoine Mondial. La planification des travaux de restauration et de scénographie en vue de l'ouverture de la crypte archéologique en-dessous de la Cité judiciaire et le réaménagement du site « Op de de Rondellen » servant de parvis à la crypte, ont compté parmi les grands projets en cours. Le Centre du Patrimoine Mondial, qui avait autorisé ces travaux en 2003, sera informé de leur réalisation en 2022. Le Service des sites et monuments nationaux, comme maître d'ouvrage, estime pouvoir inaugurer cette nouvelle attraction du site UNESCO au troisième trimestre 2023.

Si un avant-projet de plan de gestion pour le bien à valeur universelle exceptionnelle a été présenté en septembre 2020, l'année 2021 a permis d'intégrer les remarques et éléments importants proposés par les différents services de la Ville de Luxembourg et le Luxembourg City Tourist Office. Les travaux du Comité interministériel « RRC: Changement climatique (CC) & adaptation au CC », les enseignements de la formation de PROCULTHER « Virtual international training Module on the protection of tangible and intangible cultural heritage during emergency », les nouveaux éléments du « Policy document on the impacts of climate change on world heritage properties » et les mises à jour des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », sont intégrés au plan de gestion. Celui-ci tient également compte des recommandations de l'UNESCO sur le paysage historique urbain. Le plan de gestion observe également les propos de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (Florence 2000) et que l'État luxembourgeois a ratifié en 2016. La nouvelle version du plan de gestion ainsi augmentée, a été adoptée par le Comité de gestion UNESCO Site Management le 28 septembre 2021. Celui-ci a institué un groupe de travail interinstitutionnel « Etat-Ville » regroupant des représentants des services d'architecture et d'urbanisme et

du service culturel de la Ville de Luxembourg, des représentants du Service des sites et monuments nationaux, de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO ainsi que l'UNESCO Site Manager. L'objectif de ce groupe de travail est d'aboutir à un texte trouvant l'accord de chaque partie, de définir les priorités suivant un calendrier à déterminer, le financement et d'identifier les services responsables de l'implication des mesures définies. Le Centre du Patrimoine Mondial a demandé à ICOMOS une évaluation du projet du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » afin d'orienter les travaux que devra suivre le GT « Etat-Ville ». Le projet représente un « ongoing process » en raison des évolutions intrinsèques que connaît le bien à valeur universelle exceptionnelle et de l'adaptation et des précisions des mesures de gouvernance régulièrement révisées par le Comité du Patrimoine Mondial.

Le même GT « Etat-Ville » accompagnera l'UNESCO Site Manager à mener les travaux pour le rapport périodique sur la gestion du bien « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Le Site Manager a suivi les débats sur les rapports périodiques pour 255 biens du patrimoine mondial dans le cadre de la 44e session élargie du Comité du patrimoine mondial et a participé aux premières formations pour la mise en œuvre du rapport périodique à remettre en 2023 dans le cadre du 3e cycle d'évaluation des biens situés dans la Région Europe et Amérique du Nord. Le Luxembourg a participé aux élections des membres du Comité du Patrimoine Mondial.

La sensibilisation au patrimoine mondial représente un aspect important de la gestion du bien. Le volet des promenades UNESCO avec guide du Luxembourg City Tourist Office ou avec audioguide (izi.travel) a été élargi d'un tour en « leichte Sprache ». La promenade UNESCO pour tous a été éditée en français, allemand, anglais, néerlandais, luxembourgeois et portugais. Le projet a été reconnu comme « best practice » dans le cadre du World Heritage Cities Programme de l'UNESCO. En septembre 2021, les deux premiers panneaux explicatifs ont été installés dans le cadre du « Sentier du parcours juif dans la zone UNESCO ». Ensemble, avec d'autres sentiers sur le même sujet au Grand-Duché, ce parcours fournira le chaînon manquant pour intégrer le Luxembourg à l'itinéraire européen du patrimoine juif du Conseil de l'Europe. La visite « Let's talk UNESCO » explique aux intéressés les critères de classement du bien « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » et l'implication de cette inscription sur le plan urbanistique. Suite aux nouvelles « World Heritage Canopy - Guidelines for media submissions » de juillet 2021, la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, le ministère de la Culture, la cellule promotion de l'image de marque auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes et la Ville de Luxembourg préparent le cahier des charges pour un nouveau film présentant les « vieux quartiers et fortifications ». Les informations dispensées au sein de l'UNESCO Visitor Center ont été actualisées. Un projet d'intégration de ce centre de visites dans les expositions du Lëtzebuerg City Museum est en cours.

3. Stratégie numérique du patrimoine culturel

La coordination générale de la SNPCN s'est donnée comme objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la collecte, de la documentation, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Les grandes orientations stratégiques de la SNPCN ont été dégagées suite à une analyse approfondie de la situation existante :

- Donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel
- Créer des synergies entre les instituts culturels
- Développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- Développement du Réseau de compétence nationale entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;
- Soutien à la transformation digitale au sein des instituts culturels.

3.1 Réseau de compétences du patrimoine culturel numérique

Le Réseau de compétences regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'informations, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs. Les membres du Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'experts des instituts culturels suivant :

- Archives nationales (Anlux)
- Bibliothèque nationale (BNL)
- Centre national de l'audiovisuel (CNA)
- Centre national de littérature (CNL)
- Centre national de recherche archéologique (CNRA)
- Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Musée national d'histoire naturelle (MNHN)
- Service des sites et monuments nationaux (SSMN)

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Une étude exploratoire a permis de dégager les priorités parmi lesquelles figurent le développement d'une plateforme commune de données sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois.

Une phase pilote de 18 mois a été entamée en 2019. Suite à ces travaux, la solution technologique open-source Wikibase a été choisie pour mettre en œuvre une preuve de concept (PoC). Sur la base de critères développés par trois groupes de travail issus du Réseau, une évaluation du PoC a été réalisée et en juillet 2020, il a été décidé d'entamer la prochaine phase de développement de l'outil de production mutualisé basé sur Wikibase.

Le programme de travail de la phase de réalisation de la plateforme partagée (SAF/LUDAP) a abordé différents sujets dont la gouvernance (e.a. rôles et responsabilités), le déploiement de l'instance Wikibase, la modélisation des données (e.a. mapping Cidoc-CRM), les processus de travail, l'ingestion des données et le développement de plusieurs composantes du système. Le Réseau a été accompagné par des experts externes dans leurs travaux, dont des spécialistes Wikibase. Le projet de réalisation a été finalisé fin 2021 et la mise en opération est préparée pour l'année 2022. Les objectifs de la prochaine phase du LUDAP sont de préciser et d'opérationnaliser l'accord de coopération et de préparer les extensions à venir, la modélisation des données des collectivités, la réalisation d'une analyse concernant les noms de lieux historiques et la collecte des exigences pour un site web public.

3.2 Transformation digitale au sein des instituts culturels

Il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transformation digitale par le biais, e. a. de projets pilote, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les systèmes de gestion des collections et des données (applications métier), la qualité et l'interopérabilité des données, les questions de droits d'auteur et la publication et l'utilisation du matériel patrimonial numérique.

Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

Le projet qui consistait à accompagner le Centre national de l'audiovisuel dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, politiques et processus de travail relatifs au cycle de vie de leurs objets et collections numériques a été finalisé en 2021. Le résultat des travaux continue à être intégré dans les développements stratégiques du CNA.

Le projet « Data Quality » aux Archives nationales, dont l'objectif consistait à évaluer et à améliorer la qualité des données, qu'il s'agit de données de référence (description archivistique) ou bien de données de gestion, a été finalisé en 2021. Dans la suite de ces travaux, un nouveau projet a été lancé visant à définir les objectifs stratégiques et opérationnels en matière de transition digitale des Archives nationales pour la période 2022-2026.

Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne.

Une coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solutions de hosting des données. Un programme de travail commun entre le CTIE et la SNPCN a été mis en place avec un suivi régulier des différents projets.

L'évolution du logiciel MuseumPlus RIA a été suivie en fonction des besoins notamment au Musée national d'histoire et d'art (MNHA), au Service des sites et monuments nationaux, au Centre national de recherche archéologique, au Mudam et dans certains musées régionaux (projet pilote). Cette première expérience pilote avec des musées de moyenne ou petite taille a mis en évidence une grande disparité concernant la capacité d'utilisation de ces systèmes selon les normes et standards en vigueur et ceci aussi bien d'un point de vue technique que métier. Afin de permettre une gestion plus efficace et une harmonisation des méthodes de travail et des outils, une étude de faisabilité a été lancée afin d'analyser les possibilités de mise en œuvre d'un programme de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales. Sur la base de cette étude, le projet d'implémentation du programme de mutualisation a été lancé fin 2021 et sera poursuivi en 2022.

Pour être conforme à la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, le Centre national de recherche archéologique a lancé des analyses relatives à la mise en place d'un système d'informations archéologiques lié à MuseumPlus (LARIS-GIS). Le projet d'implémentation est prévu pour 2022.

Des projets d'inventorisation/catalogage numérique et de numérisation de matériel du patrimoine culturel ont été réalisés en 2021 dans une perspective de qualité et d'interopérabilité des données. Au MNHA une campagne de création, vérification et de normalisation des données liées aux œuvres de diverses collections au sein du système de gestion des informations a été prolongée.

En relation directe avec la nouvelle loi relative à la protection et à la conservation du patrimoine culturel, le développement d'une plateforme en ligne de l'inventaire du patrimoine architectural a été planifié. Il s'agit de rendre une partie des informations, se trouvant sur la base de données (MuseumPlus) visible à divers publics. Une étude préalable concernant la réalisation de la plateforme de l'inventaire du patrimoine architectural (PLINA) a été réalisée tout en tenant compte des travaux déjà réalisés dans d'autres instituts du patrimoine culturel et en veillant à créer les synergies nécessaires. Sur la base de cette étude, le projet d'implémentation a été lancé fin 2021.

Le projet de développement d'une plateforme biographique en ligne s'inscrit dans le contexte d'une harmonisation voire d'une mutualisation des approches de gestion et de mise à disposition des données du patrimoine culturel. L'objectif du projet consiste à développer une plateforme biographique pouvant être utilisée dans plusieurs contextes du patrimoine culturel au Luxembourg. Une première phase de développement concerne la création d'un dictionnaire d'artistes. Une étude exploratoire a été menée début 2021 à ce sujet, ensemble avec le MNHA. L'objectif consiste à créer une source d'informations multilingue, fiable et interopérable sur les artistes luxembourgeois, accessible en ligne à la fois aux chercheurs et aux parties intéressées. Bien que l'accent initial soit mis sur les artistes et les entités apparentées, il est prévu dès le départ que la plateforme elle-même soit capable d'héberger et de présenter une grande variété de données biographiques d'autres domaines du patrimoine culturel. La phase de développement a été entamée en été 2021 et consiste à implémenter le système de gestion et de catalogage back-end de la plateforme ainsi qu'une interface frontale avec un jet de données test sur la base d'un logiciel open source.

3.3 La SNPCN dans un contexte européen et international

Par le biais de la Coordination générale de la stratégie numérique du patrimoine culturel national, le ministère de la Culture participe au « Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE) ». Le groupe d'experts constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne notamment dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de sa préservation numérique. Il traite des sujets liés à l'évolution stratégique de l'espace de données et la pérennité d'Europeana. Il est d'autre part, en charge de soutenir l'implémentation de la Recommandation 2021/1970 de la Commission européenne du 10 novembre 2021 relative à un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel. La première réunion du groupe a eu lieu le 16 novembre 2021.



VIII.

*Affaires culturelles
régionales*



Fête de la Musique à Ettelbruck (19.06.2021) © Cape / Pierre Weber

VIII. Affaires culturelles régionales

En 2021 le service d'animation culturelle régionale a changé sa dénomination en service des affaires culturelles régionales. Ce changement de nom va de pair avec un recentrage de ses missions. Axé autour de l'élaboration d'une stratégie de politique culturelle régionale en suivant les priorités politiques du ministère de la Culture auprès des acteurs communaux et régionaux, le service des affaires culturelles régionales a prêté avis et conseil et a agi en tant qu'interface d'information et de sensibilisation auprès des acteurs culturels régionaux et communaux.

En 2021, le service s'est concentré entre autres sur les projets suivants :

- Suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l'aménagement et de l'exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques. L'ouverture des chambres souterraines est prévue pour 2022.
- Accompagnement du projet du nouveau Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, géré désormais par la Fondation Musée national de la Résistance. L'ouverture du musée renouvelé est prévue pour 2022.
- Accompagnement du projet de la refonte muséographique du Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, géré par la Fondation « Possenhaus ».
- Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et sous la coordination de la Direction de la Santé, le service des affaires culturelles régionales a été en charge de la co-rédaction et adaptation progressive des recommandations sanitaires temporaires à l'attention des cinémas, salles de spectacle, salles de théâtre et salles de concert, musées et sites culturels à vocation touristique, bibliothèques.

Le ministère de la Culture suit l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le service des affaires culturelles régionales se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture. Dans ce contexte, le service des affaires culturelles régionales représente le ministère de la Culture au sein de multiples associations culturelles et est responsable du suivi des conventions suivantes :

Centres culturels régionaux : CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck, Mierscher Kulturhaus à Mersch, CUBE 521 à Marnach, Trifolion à Echternach, Kulturhaus Niederaanven à Niederaanven, Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, Kinneksbond à Mamer, Centre culturel régional Opderschmelz à Dudelange, Prabbeli à Wiltz (Coopérations asbl) ; Centre culturel Alt Stadhaus à Differdange ;

Musées : Musée rural de Binsfeld, Maison Victor Hugo à Vianden, Musée de la Draperie à Esch-sur-Sûre, Musée national d'histoire militaire à Diekirch, Musée rural et artisanal de Peppange, Musée Tudor à Rosport, Musée luxembourgeois de l'imprimerie et de la carte à jouer (Kulturhuef) à Grevenmacher, Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn, Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette ;

Fédérations : Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux asbl, Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg), Industriekultur-CNCL ;

Autres : Amis des Châteaux de Beaufort, Fondation Bassin Minier.

1. Guichet des infrastructures et équipements culturels

Le service des affaires culturelles régionales traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction ou au réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

2. Centres culturels régionaux

Les centres culturels sont des structures essentielles pour l'évolution et l'enrichissement de la vie culturelle en région. Au cours de l'année 2021, la ministre de la Culture a reçu le nouveau bureau exécutif du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au ministère de la Culture pour échanger sur différents dossiers d'actualité les concernant.

Le réseau, fédère aujourd'hui 10 centres culturels régionaux du Grand-Duché et agit en tant que représentant auprès du ministère dans le cadre d'échanges publics ou de consultations. Ainsi, le dialogue a été constant entre le ministère de la Culture et le réseau cette année durant, notamment au sujet de l'élaboration et de l'adaptation des différents projets de loi en relation à la pandémie du Covid-19.

Dans cette même optique, les représentants des centres culturels ont pu assister à une réunion organisée en amont des amendements gouvernementaux prévus au projet de loi 6054 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Le Statec a lancé une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont e.a. les centres culturels avec salle de spectacles (à côté des musées, cinémas et châteaux). L'objectif de cette enquête a été de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.

Le ministère de la Culture a élaboré de nouveaux outils servant de cadre à sa nouvelle politique de conventionnement pluriannuel qu'il entend mettre en œuvre, à savoir :

- un guide de conventionnement (cadre référentiel pour l'attribution d'une convention)
- un nouveau type de conventionnement pluriannuel à objectifs
- une charte de déontologie
- un guide d'évaluation

Afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de la progression des frais de fonctionnement des CCR, le ministère de la Culture a également procédé en 2021 à une évaluation et adaptation des conventions par une augmentation linéaire frisant 2,5 %. L'enveloppe financière accordée aux CCR en 2021 augmente de 3,6 %, soit de 3,57 MIO à 3,68 MIO EUR.

Finalement, dans le cadre du paquet de mesures *Neistart Lëtzebuerg – Culture*, le ministère de la Culture avait mis en place en 2020 un mécanisme d'aides financières extraordinaires soutenant entre autres les centres culturels dans leurs efforts d'accueillir des artistes en résidence au sein de leurs structures. Six centres culturels ont donné suite à l'appel à candidature. Dix projets d'artiste en résidence sont soutenus au cours des années 2021 et 2022 par le ministère de la Culture avec un montant total de 221.000 EUR.

3. Musées régionaux

Conformément à ses missions, le service des affaires culturelles régionales a perpétué ses efforts de soutien aux musées régionaux, notamment en matière d'accompagnement, de guidance et d'aide à la professionnalisation. Durant l'année 2021, le service a pu travailler sur un nombre de points en collaboration avec les acteurs locaux :

- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.
- Consultation des musées et fédérations en matière de mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 et conseil quant à la mise en œuvre des différentes recommandations temporaires.
- Dans le cadre du programme « Neistart Lëtzebuerg », un programme d'aides financières instauré par le Gouvernement durant l'année 2020 en vue de relancer le secteur culturel et la création artistique, des conventions pour 15 projets du secteur muséal ont pu être signées début 2021, équivalent à un montant total de 1.114.683,10 EUR.
- Échanges réguliers entre le service et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM Luxembourg). Doté d'une convention avec le ministère de la Culture depuis 2020, l'ICOM Luxembourg détient la mission de fédérer les musées luxembourgeois et la profession muséale, de catalyser leurs efforts, de représenter leurs intérêts, et de contribuer à la professionnalisation du secteur muséal national. Depuis 2021, l'ICOM Luxembourg encadre non seulement les « stater muséeën », le réseau des 7 musées et centres d'art à Luxembourg-Ville, mais également les « Musées Luxembourg », le réseau des musées locaux qui a été constitué en 2008 et qui compte plus de 60 musées. En 2021, le service a soutenu les efforts d'organisation et de coordination de l'ICOM Luxembourg pour la 24^{ème} édition des Luxembourg Museum Days du 15 au 16 mai 2021, le week-end portes ouvertes pour tous les musées au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que pour la 20^{ème} édition de la Nuit des Musées du 9 octobre 2021, l'événement phare des musées à Luxembourg-Ville.
- Sous la coordination conjointe du service de la stratégie numérique du ministère de la Culture et du CTIE, encadrement et suivi de l'implémentation du programme de gestion des collections « MuseumPlus », auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Un groupe de travail, composé de différents types de musées, a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration de ce projet pilote et afin d'assurer dans la mesure du possible, la prise en compte des besoins de tout type de musée. En fournissant une structure de base pour la gestion des collections, ce projet a pour objectif de soutenir davantage les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation. Il est prévu de servir, à moyen terme, un cercle élargi de musées.
- Une personne du service assure le rôle de représentante nationale au sein de la « European Museum Academy » (EMA). Cette fondation sans but lucratif établie au Pays-Bas a pour objet de réunir des expert/es en muséologie, de partager des expériences et de développer les connaissances sur le domaine muséal. La fondation s'occupe en outre de l'organisation de différents prix muséaux européens.

IX.

*Affaires européennes
et internationales*



Sam Tanson au Conseil des ministres UE de la culture (18.05.2021) © European Union / Mario Salerno

IX. Affaires européennes et internationales

1. Union européenne

À la suite d'une année 2020 marquée par les discussions sur la crise sanitaire et ses impacts sur les secteurs culturels et créatifs, le Conseil de l'Union européenne a thématiqué en 2021 davantage la reprise et la résilience du secteur, mais a également continué à se pencher sur les priorités du Plan de travail en faveur de la Culture (2019-2022) et leur mise en œuvre.

Au niveau des actions européennes, l'année a vu, d'un côté, le lancement du nouveau programme *Europe créative (2021-2027)* à l'occasion d'une cérémonie formelle qui s'est tenue en juin à Lisbonne et à laquelle a participé la ministre Sam Tanson. De l'autre côté, c'est au niveau de la Capitale européenne de la culture, Esch-sur-Alzette 2022 que les premiers projets du contenu ont commencé à se concrétiser, avec également un dernier monitoring par le panel européen d'experts indépendants, débouchant sur l'attribution du Prix Melina Mercouri.

1.1 Réunions ministérielles

- [Conseil des ministres UE de la Culture \(Bruxelles, 18 mai 2021\)](#)

Sous présidence portugaise (janvier-juin), le Conseil a adopté des [Conclusions sur la reprise, la résilience et la durabilité des secteurs de la culture et de la création](#). Ce texte prévoit aussi bien des actions à plus court terme en lien avec la relance du secteur dans le contexte de la Covid-19 qu'à moyen terme en vue de crises futures respectivement en lien avec des problématiques plus générales, telles que l'accès aux financements, les transitions écologique et numérique ou encore les partenariats avec d'autres secteurs.

Les ministres ont également tenu un débat d'orientation sur la diversification des sources et des mécanismes de financement pour la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel européen, cela suite à un atelier organisé en janvier sur le thème « Autres sources de financement en faveur du patrimoine culturel » et sur base d'un document de typologies de financement complémentaires et d'un rapport spécial de 2020 de la Cour européenne des comptes.

- [Echange informel des ministres de la Culture \(Lisbonne, 18 juin 2021\)](#)

- Conseil des ministres UE de la Culture (Bruxelles, 30 novembre 2021)

En proposant des [conclusions sur la culture, l'architecture et l'environnement bâti de qualité en tant qu'éléments clés de l'initiative du nouveau Bauhaus européen](#), la Présidence slovène (juillet-décembre) a souhaité : 1) souligner les divers aspects d'une architecture de haute qualité (au sens large de l'approche holistique dégagée par le groupe d'experts qui a travaillé sur le sujet depuis 2019), de même que le rôle spécifique des architectes ; et 2) mettre cela en lien avec la communication sur le New European Bauhaus que la Commission européenne a publiée le 15 septembre 2021.

Le débat d'orientation prévu par la présidence a porté sur l'héritage culturel et les droits d'héritage dans le contexte du développement durable et de l'avenir de l'Europe, sujet assez confus aux concepts flottants.

- Autres sujets abordés par les ministres :
 - [Guide de financement et outil Web CultureEU](#)
 - La réunion des ministres de la culture du G20 et la déclaration de Rome des ministres de la culture du G20
 - Taxation du marché de l'art
 - Capitales européennes de la Culture 2025 et 2026

1.2 Comité Affaires culturelles

Le Comité des Affaires culturelles (CAC), groupe de travail préparatoire du Conseil qui rassemble les délégués des 27 États membres, s'est réuni environ quinze fois entre janvier et décembre 2021, d'abord en format virtuel/en ligne, puis majoritairement en présentiel à Bruxelles, en fonction de la situation infectieuse du moment.

Le CAC a négocié et préparé les textes et débats pour les Conseils des ministres de la Culture (voir supra), mais a également travaillé sur différents autres thèmes, dont :

- Évaluation de la Recommandation de la Commission du 27 octobre 2011 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du contenu culturel et la préservation numérique
- Liens entre culture et le guichet unique douanier de l'UE
- Négociation du mandat du groupe MOC (Méthode Ouverte de Coopération) sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels culturels et créatifs
- Année internationale de l'économie créative pour le développement durable de l'UNESCO
- Évaluation à mi-parcours du Plan de travail en faveur de la culture 2019-2022 du Conseil
- Rapport du groupe MOC « Vers l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs »
- Approche du EEAS au patrimoine culturel dans les situations de conflits et crises
- Culture et relations externes (étude EUNIC sur la contribution des relations culturelles pour construire paix et stabilité)
- Nomination des experts indépendants représentant le Conseil dans les panels de sélection et de monitoring pour les Capitales européennes de la Culture et le Label du patrimoine européen pour la période 2022-2024
- Travail du European Institute of Innovation and Technology (EIT) dans le domaine des secteurs culturels et créatifs
- Rapport de l'OECD sur la dimension régionale des secteurs culturels et créatifs

1.3 Autres groupes de travail européens avec participation luxembourgeoise

- Comité du programme « Europe créative » : les réunions ayant eu lieu en ligne, les ordres du jour des réunions ont été marqués par le début différé du programme dû à son adoption tardive.
- Méthode ouverte de coordination (MOC) : dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de travail en faveur du Conseil, le groupe d'experts sur le thème « High quality architecture and built environment for everyone » a terminé son rapport auquel était associé un agent du ministère. Deux autres groupes MOC ont entamé leurs travaux, respectivement sur le sujet « La dimension culturelle du développement durable » et sur « Statut et conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création » ; le ministère de la Culture est représenté dans les deux groupes, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ayant délégué un agent au 2^e groupe.
- Groupe d'experts sur l'espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE) : ce groupe a été mis en place en 2021 par la Commission européenne pour faire suite au groupe précédemment consacré au patrimoine culturel numérique et Europeana (DCHE). Son mandat a été adapté aux objectifs d'espace commun dans le cadre du programme Europe numérique (v. partie « *Stratégie numérique du patrimoine culturel* »).
- Commission expert group on cultural heritage
- Groupe des coordinateurs nationaux du label européen du patrimoine
- Groupe d'experts restitution de biens culturels
- Expert Group on Customs Issues Related to Cultural Goods
- Group "Export/Import of Cultural Goods"
- Reflection Group "EU and Cultural Heritage"

1.4 Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le ministère de la Culture a été représenté et a participé autant que possible aux réunions (en ligne) du CICPE, groupe coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes et regroupant les représentants des ministères qui traitent de questions et dossiers européens.

1.5 Esch2022, Capitale européenne de la culture

2021 - Dernière ligne droite, mais une foule d'événements ont déjà donné un avant-goût de ce qui va se passer l'année prochaine. Sur les 600 dossiers complétés, 130 ont été finalement retenus au cours de l'année 2021 et les conventions ont été signées avec les acteurs culturels. Les thèmes traités sont très variés, comme l'évolution industrielle de la région, la digitalisation ou encore le développement durable.

Présentation ci-dessous d'une très petite sélection de cette année très riche en événements mais toujours marquée par la pandémie Covid-19 qui n'a pas facilité le travail et les échanges.

Digital Press Day (26 février 2021)

Le « Digital Press Day », depuis le Centre Wax de Pétange, a débuté avec une prise de parole de Sam Tanson. Pour la ministre de la Culture, Esch 2022 « *en reliant le passé au futur, en rapprochant deux régions étroitement liées, va ouvrir de nouvelles et durables perspectives.* »

Pendant la journée, la parole a été donnée à plusieurs porteurs de projets et acteurs culturels déjà confirmés et invités à porter leurs explications, déjà plus concrètes cette fois-ci, sur les déclinaisons possibles autour du thème « Remix », le leitmotiv d'Esch2022. Des responsables de différentes structures artistiques, régionales et autres, trois ministres du Grand-Duché (Lex Delles, Carole Dieschbourg et François Bausch), des historiens, des hommes politiques tant luxembourgeois que français, ont ensuite tour à tour pris la parole pour décliner leurs vues sur les différentes facettes de « Remix » qui, selon Françoise Poos, deviendront un « *miroir vivant de la diversité culturelle* » de toute la région.

Remise symbolique des clés du quartier général d'Esch2022 (février 2021)

La remise symbolique des clés et la visite du bâtiment administratif réalisé pour l'ASBL Esch2022 se sont déroulées en présence du ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, et de la ministre de la Culture, Sam Tanson.

Situé à proximité immédiate de la terrasse des Hauts-Fourneaux, près de la gare de Belval-Université, face au pavillon Skip jaune vif, qui sera également utilisé par Esch2022 l'année prochaine, le bâtiment constitue le centre administratif, logistique et médiatique de l'équipe Esch2022.

Un soin particulier a été apporté pour que le QG d'Esch2022 ait une empreinte écologique réduite, tient à faire savoir son maître d'ouvrage, le Fonds Belval. Le bâtiment administratif s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de durabilité.

Chambre des députés, Commission culture (mars 2021, visioconférence)

La ministre de la Culture Sam Tanson a informé les députés/es sur l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les capitales européennes de la culture et a souligné qu'avec Novi Sad (Serbie) s'ajoute un partenaire fort et intéressant au projet des capitales en 2022. La ministre a parlé de l'importance de la Charte de Développement durable élaborée par l'équipe d'Esch2022 en collaboration avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et des travaux de restauration sur Esch-Belval qui vont être prêts pour l'année prochaine.

Partenariat à la carte (mars 2021)

Dès le début, la capitale européenne de la culture Esch 2022 a essayé d'ancrer une culture du mécénat dans un territoire incluant le nord lorrain. En 2021, le Business for Culture Club passe aux travaux pratiques : une plate-forme de « match-making » rapproche les futurs partenaires pour élaborer des partenariats originaux. Une entreprise pourra ainsi troquer des prestations techniques contre des cours de danse ou de percussion à l'intention de son personnel. L'échange pourrait aller jusqu'à la privatisation partielle de sites ou spectacles, voire à des prestations sur mesure pour de gros annonceurs.

Déjeuner presse : Projets destinés au jeune public (avril 2021)

Sur environ 140 projets, à près de la moitié d'entre eux revêt une dimension qui concerne particulièrement les enfants ou les adolescents. Lors du déjeuner presse à la Schungfabrik, l'équipe d'Esch2022 a présenté certains projets comme, par exemple, « Den neie Mineur » qui sont développés avec le Script du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le « Zentrum fir politesch Bildung ». Ou encore, le Théâtre national de Strasbourg (TNS) est impliqué dans un autre projet Esch2022 appelé à rayonner dans tout le territoire transfrontalier et dédié à la jeunesse. Pour son projet « E roude Fueдем duerch de roude Buedem », Maskénada ne réunit pas moins de six communes du syndicat de communes luxembourgeois Pro-Sud.

Recherche de bénévoles (mai 2021)

Esch2022 lance un « appel de recherche » de plus de 500 bénévoles ou « ambassadeurs » de la région qui auront plaisir à en être les représentants à l'extérieur et à contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des différents éléments du programme Esch2022. S'il existe une grande variété de missions possibles, la diversité est aussi requise concernant les bénévoles eux-mêmes.

La Nuit Européenne - Esch Citylife (juin 2021)

À travers un parcours de performances littéraires dans la grande salle de la Kulturfabrik, la Nuit Européenne a présenté plusieurs auteurs européens dont la vision éclaire notre présent. Ce festival multilingue de voix essentielles et critiques a cherché à dévoiler la face cachée de l'Europe à la veille de la grande fête culturelle d'Esch2022.

« C'est un projet résolument européen », insiste Sam Tanson, « une apothéose d'un long processus qui va perdurer bien au-delà de 2022. Cette Capitale va s'engager à promouvoir et à développer la diversité culturelle d'un espace qui partage les mêmes valeurs communes, le tout dans un fort esprit européen ».

Aux 160 projets auxquels se rattachent plus de 2000 manifestations et il s'agit donc d'impliquer au maximum les résidents. Le programme vise à refléter à la fois « le potentiel diversifié de la région et une scène internationale de premier plan ». Les nouveaux établissements sortis du sol ou réhabilités (Konschthal, Ariston, Bridderhaus, Bâtiment4...) offrent des perspectives engageantes.

En complément des projets portés par les acteurs locaux, trois partenariats internationaux sont noués directement par l'équipe d'Esch2022 pour les expositions dans la Möllerei à Belval, avec le ZKM Centre d'art et des médias Karlsruhe, Ars Electronica et HEK (Maison des arts électroniques de Bâle). Et un concert en plein air des Black Eyed Peas est annoncé par la Rockhal.

Luxair inaugure l'avion qui va afficher les couleurs d'Esch2022 dans le ciel. Cet avion aux dessins imaginés par l'artiste Lynn Cosyn et ne pourrait être « que le premier partenariat qui vivra tout au long d'Esch2022 ». (novembre 2021)

Bâtiment IV un tiers-lieu culturel à Esch/Alzette (décembre 2021)

Le Bâtiment IV du domaine Schlassgoart d'Esch/Alzette – qui jadis était occupé par la direction d'Arcelor Mittal Schifflange – est mis à disposition pour trois ans à l'association frEsch par le groupe sidérurgique. Il accueille désormais un ensemble d'associations qui se sont réunies en collectif pour élaborer un projet commun et gérer cette grande bâtisse et ses extérieurs (5.000m²) au rythme de la création culturelle et de l'innovation sociale, le tout dans une perspective de transition écologique.

Le Bâtiment IV est devenu le troisième tiers-lieu culturel aux côtés du FerroFerrum et du Cultural Hub+/Vestiaires, suite à l'appel à projets lancé par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

Edition de ZOOM par Esch2022 (décembre 2022)

Dans le cadre d'Esch2022, un nouveau guide touristique de la région appelé « Zoom » a été édité et publié par l'équipe Esch2022. À travers une soixantaine de destinations, il couvre la région du sud du Luxembourg, et la France voisine.

De nombreux projets ou manifestations ont donc accompagné le processus de la mise en place de Esch2022, capitale européenne de la culture. La Konschthal a ouvert ses portes avec une première exposition de Gregor Schneider et à l'Annexe22, petit pavillon, situé Place du Brill au cœur d'Esch/Alzette, a montré pendant les 12 mois derniers tout un programme d'expositions et d'installations d'artistes du Luxembourg et de la capitale partenaire, Kaunas.

Esch 2022 thématisé par la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

La Commission a salué l'avancement des travaux préparatoires communs pour la capitale européenne de la culture Esch2022 qui associe la Communauté de Communes du Pays Haut-Val d'Alzette (CCPHVA) sur le territoire lorrain. Selon la CIG, le partage du label de capitale européenne entre la ville d'Esch-sur-Alzette et la Région Grand Est illustre le fort engagement des versants luxembourgeois et français pour la reconnaissance d'un patrimoine commun. Le projet permettrait non seulement le développement économique et culturel de la région frontalière franco-luxembourgeoise, mais également la reconnaissance des communautés de vie de part et d'autre de la frontière. Dans un esprit de co-développement, la Commission salua en outre la décision de la signature de la Convention-cadre de partenariat Esch2022, ainsi que la décision de la partie luxembourgeoise de prendre en charge le co-financement à hauteur de 50% des projets des acteurs culturels du côté français.

Remix Festival – prélude à Esch2022 (septembre à décembre 2021)

(Petite sélection d'événements)

Pour aiguïser l'appétit, l'équipe de l'association Esch2022 a concocté – avec un bon nombre de partenaires culturels – un programme prometteur qui a débuté avec un show multidisciplinaire dans l'église Saint Martin de Dudelange : Musique d'orgue et sons de l'ère industrielle, un spectacle de lumières avec des projections de films d'archives sur la sidérurgie et un spectacle de danse contemporain qui a su convaincre les spectateurs.

Fin novembre, dans le Grand Auditorium de la Maison du savoir, à Belval, s'est déroulée la remise des prix du grand concours de dessin sur le thème de l'espace qui a réuni un jeune public scolaire et passionné d'espace luxembourgeois et français le temps d'une cérémonie intéressante. Les idées les plus extraordinaires auront la chance de devenir un élément clé de la journée de lancement de la capitale européenne de la culture, le 26 février prochain.

Deux invités de marques sont venus partager avec les enfants leur expérience dans l'espace: la Française Claudie Haigneré, la première astronaute européenne à voler à bord de la Station spatiale européenne (ISS) et l'Allemand Reinhold Ewald, ancien directeur de l'agence spatiale allemande, qui a, lui aussi, voyagé dans l'espace il y a 25 ans.

De même, dans le cadre du Remix Festival, l'ensemble musicale Lucillin et le pianiste Francesco Tristano Schlimé ont donné un avant-goût sur leur ambitieux projet 33.7 qui se déroulera pendant 33.7 heures en 2022.

Troisième et dernier Monitoring Meeting Report des experts ECOC (octobre 2021, en visioconférence)

Dans son rapport faisant suite à la troisième réunion de suivi avec les représentants de la Capitale européenne de la culture Esch2022, la Ville d'Esch-sur-Alzette et le ministère de la Culture, le panel d'experts indépendants ECOC de la Commission européenne félicite l'équipe organisationnelle d'Esch2022 pour son très bon travail et recommande que le prix Melina Mercouri soit attribué au projet.

À quelques mois du lancement d'Esch2022, le panel a salué notamment la richesse et la qualité du programme culturel qui atteint un bel équilibre entre programmation nationale et internationale, tout en accentuant la dimension participative qui sous-tend l'ensemble des projets. Esch2022 remplit encore le critère de la durabilité par le biais des investissements infrastructurels réalisés dans la perspective de 2022, et par une programmation dont de multiples éléments ont été conçus pour avoir une seconde vie, au-delà de 2022. Le panel acclame finalement le solide soutien politique dont bénéficie le projet aux niveaux local, régional et national, et approuve sa situation financière stable et solide.

Le ministère de la Culture participe au financement de la Capitale européenne de la culture Esch2022 à raison de 40 millions d'euros. [Third Monitoring Meeting Report by the European Capital of Culture Expert Panel](#)

REMIX Culture - Press Day Esch2022 (octobre 2021)

A la Rockhal, l'équipe d'Esch2022 a posé les bases de la future capitale européenne de la culture, rappelant ses philosophies et dévoilant une partie de sa programmation. Parmi les nombreuses interventions au pupitre, certains mots et expressions restent dans le ton: « mobilité », « tourisme », « développement durable », « retour sur investissement ». Des objectifs importants, remis à leur place par la ministre de la Culture, Sam Tanson: « Sans culture, un territoire n'a pas d'âme! Et elle ne peut être un moteur qu'avec les acteurs locaux ».

Sur grand écran, la Grande-Duchesse Maria Teresa parle de « vecteur d'intégration » et de « vivre ensemble ». Sous le leitmotiv « Remix Culture », Esch2022 et ses dix-neuf communes impliquées, ramènent donc sur le tapis les questions d'identité.

2. Conseil de l'Europe

2.1 Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Conformément au mandat du CDCPP, les délégué/es des États membres ont supervisé les travaux du CoE (normes, politiques et bonnes pratiques) qui relèvent de leurs domaines de compétence dans l'objectif d'assurer la gestion durable des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères en tant que fondement des sociétés démocratiques.

Le CDCPP tenant normalement une session plénière par an (habituellement en mai/juin), le calendrier usuel s'est quelque peu décalé depuis 2020 du fait de la Covid. Ainsi, une réunion intermédiaire a dû se tenir en ligne dès avril 2021 pour organiser des élections en vue du renouvellement partiel du Bureau du CDCPP. Une première partie de la 10^e réunion plénière a ensuite été organisée le 18 juin, suivie d'une deuxième partie les 8 et 9 décembre 2021.

La réunion plénière de juin s'est concentrée avant tout sur des questions générales relatives aux programmes de travail dans les domaines de la culture (exposition « Libre de créer, créer pour être libre », arts et AI, Compendium), du patrimoine (Conventions de Nicosie et de Faro, Stratégie 21, JEP etc.) et du paysage. Les délégués se sont également penchés sur la question des mises à jour des méthodes de travail et ont préparé la session thématique en vue de la réunion de décembre. Décembre a par ailleurs permis de faire un tour plus complet sur toutes les conventions, activités et programme du Conseil de l'Europe en matière culturelle, patrimoniale et paysagère.

Pratique lancée en 2019, les sessions permettent d'échanger plus en profondeur sur des sujets sociétaux transversaux qui, d'un côté, impactent les trois domaines du CDCPP, mais où ceux-ci ont, de l'autre côté, également des points de vue et contributions à proposer en retour. Le programme ne prévoyant qu'une seule session thématique pour 2021, celle-ci a été consacrée au sujet « Archéologie et technologies numériques », avec un échange de bonnes pratiques en référence particulièrement à la Convention de La Valette relative à la protection du patrimoine archéologique. Ont également participé à cette session deux agents du Centre national de recherche archéologique (CNRA), ainsi que la responsable du ministère de la Culture de la stratégie nationale de numérisation du patrimoine culturel.

2.2 Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

L'Ukraine ayant rejoint l'Accord partiel élargi des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (APE) en 2021, le programme compte entretemps 35 États membres, la République tchèque ayant demandé à être observateur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Malgré la crise sanitaire, les organes statutaires du programme - le Conseil de direction et le Comité de parties - ont poursuivi leurs travaux à un rythme soutenu dans la mesure où le nombre de candidatures à la labélisation va toujours croissant. À noter que le Luxembourg, en la personne du Représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe, a été confirmé une nouvelle fois à la tête du Comité des parties.

Conseil de direction APE

Le Conseil de Direction de l'APE a tenu sa réunion statutaire annuelle les 28 et 29 avril 2021 (en ligne) avec un programme chargé en termes d'évaluations régulières d'itinéraires déjà certifiés (Sur les pas des Huguenots et des Vaudois, Route européenne de la culture mégalithique, Voies européennes de Mozart ; un itinéraire s'est vu retirer sa certification), mais aussi d'itinéraires candidats à la certification (Route d'Énée, Itinéraire Alvar Aalto - Architecture et design du 20^e siècle, Itinéraire Cyrille et Méthode, La Route européenne d'Artagnan, Route du Danube à l'âge du fer ; 8 candidatures ont été refusées ou recalées).

À côté, d'autres points ont été discutés par les délégués, comme les cartographies d'itinéraires et thématiques par pays (Arménie, Monténégro, Pologne, Russie) ou encore l'organisation du Forum annuel des itinéraires culturels (prévu à Kutaisi en Géorgie, mais devant finalement avoir lieu en ligne). À noter aussi la signature d'un protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT) pour renforcer la dimension touristique des itinéraires culturels, resp. leur signification en termes de durabilité et de développement social, économique et culturel en Europe.

Le groupe de travail pour la mise à jour des règles de procédure de certification, créé en 2020 afin de parer au déferlement de candidatures, a également continué ses travaux, le Luxembourg faisant partie des 12 experts chargés de passer en revue les critères et procédures de certification.

Ces travaux ont d'ailleurs fait partie des sujets à l'ordre du jour d'une réunion informelle que le Conseil de direction a tenue à l'occasion du Forum consultatif annuel en date du 29 septembre.

Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

En tant qu'agence technique et siège du programme des itinéraires culturels, l'IEIC bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture dont le montant s'est élevé en 2021 à 255.000 EUR.

Le Conseil d'administration de l'asbl IEIC s'est réuni à cinq reprises : le 4 février, le 25 mars, le 22 juin, le 22 octobre et le 7 décembre 2021. Responsable des missions de l'IEIC dans le cadre du programme des itinéraires culturels, il a, entre autres, finalisé un accord opérationnel en 2021 pour venir clarifier et fixer la relation entre APE et IEIC, ainsi que les obligations de l'un et de l'autre dans ce contexte. Le CA a par ailleurs acté un changement au niveau de la présidence : le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), élu à cette charge en février 2021, a été appelé à d'autres fonctions à l'étranger au cours de l'été et c'est son successeur au MAEE qui a repris son mandat pour également assurer la présidence jusqu'à la fin de celui-ci. Le ministère de la Culture est toujours représenté par deux de ses agents, les autres membres du CA étant un représentant de la Direction du tourisme auprès du ministère de l'Economie, deux représentants de l'APE et deux représentants du Conseil de l'Europe.

Les itinéraires culturels et le Luxembourg

L'inauguration le 5 septembre 2021 d'une plaque comm. morale
l'emplacement de la première synagogue de Luxembourg a également été l'occasion de lancer l'itinéraire du patrimoine juif au Luxembourg. Le siège du réseau qui met en oeuvre cet itinéraire se trouvant déjà au Luxembourg, le volet luxembourgeois a jusqu'à présent toujours été en planification, mais connaîtra désormais un développement concret.

Les itinéraires culturels thématiques par la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

Le patrimoine fortifié de la Grande Région constitue un témoignage particulier qui, à travers la valorisation des citadelles, forteresses et autres, raconte de façon concrète une histoire commune qui contribue à expliquer la réalité au jour le jour de la Grande Région d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle de l'entente, de l'échange et du vivre-ensemble des habitants de ce territoire. La Commission a reconnu la pertinence de la thématique et du narratif de l'itinéraire franco-germano-luxembourgeois et exprima son plein soutien aux efforts actuellement menés afin qu'il puisse garder la certification d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

2.3 Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Le Luxembourg a officiellement rejoint en janvier 2021 le programme et le réseau du Compendium, service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes. La cotisation annuelle en lien avec cette affiliation est de 10.000 EUR.

Dans la suite de cette adhésion, un appel à experts indépendants au titre du Luxembourg a ensuite été lancé fin juin par le Compendium, aboutissant à la sélection par le board du Compendium de la candidature conjointe de Lydia Grysiewicz et Giny Laroche. La première mission des deux expertes a été de rédiger le premier profil-pays pour la base de données en ligne qui propose un aperçu approfondi des politiques, statistiques et tendances culturelles disponibles pour le Luxembourg. Travail réalisé avec un soutien financier du ministère, le premier profil-pays devrait être disponible au premier trimestre 2022.

Inauguration d'une plaque commémorative à l'emplacement de la première synagogue de Luxembourg et lancement de l'itinéraire du patrimoine juif au Luxembourg (05.09.2021) © Alain Piron



3.2 Groupe de travail Culture

En attendant la dissolution de l'Espace culturel Grande Région, ce groupe de travail s'est réuni en parallèle à trois reprises en 2021. Les débats ont mené sur la composition de ce nouveau groupe, les modalités de son fonctionnement et le financement de ses activités futures.

Les activités organisées en 2021 étaient largement régies par les réalités imposées par la pandémie. Au courant de l'année, les événements suivants ont eu lieu, respectivement auraient dû avoir lieu :

- Dans le cadre du programme de la Présidence française, le Luxembourg a participé au lancement de l'appel à contributions écrites « Destin(s) de la Grande Région » et y a désigné des membres du jury. Ce projet vise à mettre en lumière, par le biais de travaux scientifiques inédits, des parcours de vie individuels ou collectifs illustrant les rapports, à travers les époques, entre les territoires composant aujourd'hui la Grande Région, et plus largement la France, l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et la Belgique.

À travers la somme des contributions, il s'agit de proposer un regard nouveau sur l'histoire de la Grande Région, en mettant en exergue la diversité et l'évolution des rapports entre ses territoires et populations, ainsi que leurs conséquences sur le continent européen et l'histoire de la construction européenne.

Il a également été pris soin que la démarche de l'appel Destin(s) de la Grande Région puisse s'articuler au mieux avec les principales échéances et activités prévues en 2022, que ce soit dans le cadre d'Esch2022 – capitale européenne de la culture, d'événements du programme de travail de la Présidence ou d'autres initiatives pertinentes.

- Une rencontre du 29 juin 2021 autour de la captation de spectacles et leur diffusion via des plateformes numériques a rassemblé une trentaine de participants en ligne et une autre trentaine en présentiel.
- L'événement prévu en juillet 2021, qui devait rassembler le GT Culture, le GT Tourisme et des experts touristiques au sujet de la valorisation d'Esch 2022, a été annulé faute d'inscrits.
- La rencontre autour des technologies immersives et de leurs applications dans les institutions patrimoniales et muséales, qui devait initialement être organisée dans le cadre du KIF (Knowledge Immersive Forum), eut finalement lieu en octobre à Metz à l'Arsenal.
- La proposition d'une programmation croisée de groupes issus des différents territoires de la Grande Région lors de deux événements culturels, portée par les réseaux régionaux de musiques actuelles et évoquée lors du dernier GT, n'a finalement pas pu aboutir durant l'été.
- La rencontre dédiée au cirque contemporain eut lieu en novembre, dans le cadre de la Nuit du Cirque 2021.
- La rencontre professionnelle des programmeurs et compagnies de marionnettes sur les problématiques de diffusion au sein de l'espace transfrontalier s'est tenue le 18 septembre dans le cadre du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes.
- En octobre, une conférence-débat rassemblant les acteurs du cinéma et du théâtre au sujet du développement durable eut lieu dans le cadre du festival War on Screen.
- Le 8 octobre, dans le cadre du festival Nancy Jazz Pulsations, une rencontre des réseaux de musiques actuelles des régions voisines avec les professionnels présents sur le festival a permis de présenter et de promouvoir les outils pratiques et ressources en ligne mises en place par les différents réseaux, ainsi que les opportunités du nouveau programme Erasmus+.
- Une rencontre dédiée au jeune public s'est tenue dans le cadre du Festival du Film Italien de Villerupt, début novembre 2021.

3. Grande Région

3.1 Espace culturel Grande Région

Depuis le 15 janvier 2021, le Grand Est français préside l'Espace culturel Grande Région. L'exécutif de l'association se compose de Patrick Thil, (Région GE), président, de Christelle Creff (DRAC GE), secrétaire et de Tom Gantenbein (LU), trésorier.

Suite à la décision prise lors de la 7e Conférence des Ministres de la Culture de la Grande Région fin 2020 de continuer la coopération future sous la forme d'un groupe de travail, susceptible de prendre la relève à l'association existante, la dissolution de celle-ci fut entamée et exécutée en 2021.

Pour cela, il fallait d'abord formaliser la volonté des ministres par un vote des membres de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 9 novembre 2021.

Par la suite, le conseil d'administration a confié l'exécution de la procédure de liquidation de l'association à son exécutif, qui procéda à la résiliation des derniers contrats existants, à la préparation des bilans et à la publication de la dissolution au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois.

La liquidation définitive de l'asbl a été votée le 14 décembre 2021. L'avis de radiation de l'association fut ensuite publié au registre du commerce et des sociétés en date du 17 décembre 2021:

« Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2021

- constate que les liquidateurs dûment mandatés par l'Assemblée générale ont affecté le boni de liquidation au GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région – compte annexe GT Culture.
- prononce la clôture de la liquidation et constate que l'association a cessé d'exister.

Pour extrait conforme. »

L'assemblée générale décida en outre que les archives digitales et en papier du secrétariat de l'Espace culturel Grande Région seront conservés et traités par le ministère de la Culture luxembourgeois.

Quant à l'affectation des fonds, en parallèle du processus de dissolution, une convention financière entre les membres du Groupe de travail (GT) Culture de la Grande Région et le GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région a été élaborée permettant de mobiliser des fonds consacrés à la coopération transfrontalière en matière culturelle, dont l'utilisation incombera aux membres du GT Culture, par le biais de sa présidence en exercice.

4. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est composé de deux organes: du Conseil d'orientation et de la Direction du CIJF au sein de l'OIF. Le Conseil d'orientation, dans lequel le Luxembourg occupe un siège, est l'organe délibératif du CIJF.

Le Conseil d'orientation a tenu sa 19^e réunion, au niveau des experts, le 28 avril 2021 en visioconférence, sous la présidence du Royaume du Maroc. Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur les préparatifs des IX^{es} Jeux de la Francophonie RDC Kinshasa 2022.

A ce sujet, le Conseil d'orientation constata des retards importants dans l'organisation et le processus de préparation des Jeux, notamment en ce qui concerne les infrastructures. Les IX^{es} Jeux sont censés avoir lieu du 19 au 28 août 2022 (au lieu d'août 2021, date reportée à cause de la pandémie).

Quant aux préparatifs du Luxembourg aux concours culturels des prochains Jeux, un appel aux candidatures a été lancé le 1^{er} avril 2021. L'appel s'adressait à des jeunes âgés entre 18 et 35 ans intéressés à se présenter dans les 11 concours culturels officiels retenus pour les Jeux, à savoir : Arts de la rue : Hip-hop (danse), Marionnettes géantes, Jonglerie avec ballon (freestyle ball) ; Arts visuels ; Peinture ; Sculpture-Installation ; Photographie ; Chanson ; Contes et conteurs ; Danse de création ; Littérature (nouvelle) ; Création numérique.

Six jeunes ont présenté leurs candidatures respectives. Toutefois, en raison de la pandémie qui continuait à sévir et des clarifications à apporter par l'organisateur des Jeux sur les progrès réalisés sur le terrain, la candidature du Luxembourg pour participer aux prochains Jeux de la Francophonie à Kinshasa en République démocratique du Congo a dû être mise en suspens. Aucune décision sur la participation effective du Grand-Duché aux prochains Jeux n'a pu être prise en 2021.

En outre, en 2021, les statuts du CIJF ont été actualisés. Si le Conseil d'orientation était composé avant de dix-huit représentants d'États ou de gouvernements membres de l'OIF, les nouvelles règles devront mieux tenir compte de la répartition géographique des sièges et des acteurs impliqués dans le déroulement des Jeux. En vertu de ces nouvelles règles, adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie en date des 18-19 novembre 2021, le Luxembourg ne dispose plus que d'une voix consultative (au titre de la culture).

3.3 Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière

Il s'est réuni en cours d'année à plusieurs reprises sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes, notamment pour préparer la COPIL et la CIG FR-LU.

3.4 Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG FR-LU)

Le 17 mars 2021 eut lieu la réunion du comité de pilotage franco-luxembourgeois (COPIL), dont l'objet était de préparer la Commission intergouvernementale (niveau ministériel) à venir. Pour la culture, le point de situation des préparatifs des deux côtés de la frontière de l'action Esch2022 - capitale européenne de la culture figurait à l'ordre du jour.

La CIG eut finalement lieu le 19 octobre 2021 à Belval.

5. Relations culturelles bilatérales

5.1 Accords dit culturels

Aucun nouvel accord dit culturel n'a été signé en 2021 par le Luxembourg. Cependant, les négociations en vue d'une entente de coopération avec le Québec ont pu être achevées et conclues le 19 octobre [lors d'une rencontre en ligne entre la ministre de la Culture Sam Tanson et la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Nathalie Roy](#). Ne s'agissant pas d'ouvrir des canaux de collaboration et de financement alternatifs, l'objectif de l'entente est de renforcer et de faciliter la coopération et le développement de liens entre acteurs culturels et créatifs des deux côtés.

Suite à la demande de la Pologne pour le renouvellement du programme exécutif de l'accord dit culturel signé en 1990, les travaux sur les projets de textes successifs ont été entamés en début d'année, le ministère de la Culture achevant les consultations des services concernés et instituts culturels en avril. Impliquant également le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le service des Médias et des Communications, ainsi que le ministère des Sports, le projet de texte a été finalisé en novembre. Faute de temps, la signature n'a plus pu être organisée avant la fin de l'année, mais est prévue pour février 2022.

5.2 Coopérations avec les postes diplomatiques et avec des partenaires étrangers

Le volet des relations culturelles bilatérales a été fortement réduit en 2021. Les raisons en sont multiples : d'un côté, la mobilité et la possibilité d'organiser des activités culturelles à l'étranger ont encore été fortement impactées tout au long de 2021 du fait de la Covid ; de l'autre côté, Kultur | lx a commencé à déployer ses activités et nombre d'aides financières du ministère de la Culture ont été transférées vers Kultur | lx, ce qui implique également la nécessité subséquente de réorienter à court, moyen et long terme les missions et l'implication du ministère dans les activités de promotion culturelle à l'étranger. Cette phase de transition a déjà commencé en 2021, ce qui n'empêche que quelques projets ont néanmoins pu se réaliser en coopération avec les postes diplomatiques luxembourgeois (voir sections dédiées aux différentes disciplines).



5.3 Mission culturelle du Luxembourg en France

Contexte

L'activité de la Mission culturelle en 2021 a été marquée à la fois par la transition et des vagues consécutives de la pandémie Covid-19. Au bout de 10 ans de travail, Valérie Quilez a quitté le poste du responsable de la Mission pour développer au Luxembourg le nouveau conseil des arts, Kultur | lx dont l'objectif sera de déployer les carrières des artistes grand-ducaux à l'international. L'arrivée de son remplaçant, Michal Grabowski, recruté localement par l'Ambassade à Paris, marque à la fois la volonté d'assurer la continuité d'implantation culturelle du Luxembourg en France, et un tournant dans le fonctionnement même de la Mission.

Résumé des activités en 2021

Malgré nombreuses annulations au premier trimestre 2021 (Semaine des cinémas étrangers, le Salon du Livre, Europe Vox, Biennale Révélation, Fête de la Cité, Art-Hop Polis...), conséquence d'un nouveau confinement imposé, la Mission culturelle a pu réaliser ou se joindre à plus de cinquante projets, dont la plupart étaient des événements grand public. La Mission a été active dans tous les domaines culturels. Parmi les exemples les plus éminents, l'on peut citer plusieurs expositions de photographie contemporaine (Sébastien Cuvelier, Raoul Ries et Christophe Aschman), le travail d'accompagnement de nos artistes en résidence (Mike Bourscheid, Laurianne Bixhain, Andrea Mancini), des lectures et des rencontres en présentiel et en numérique (Fabienne Faust, Jean Portante), des concerts (Greg Lamy, Arthur Possing Quartet, Cathy Krier et Sabine Weyer), ou encore des visites d'études (Salon SoBD au Festival Contern).

Parallèlement et sans cesse, la Mission a continué à communiquer sur l'actualité luxembourgeoise en France (+130 followers pour la page Facebook), tout en maintenant ses contacts existants et en ouvrant de nouveaux partenariats (SoBD, cipm, éditions lanskins, théâtre des ronds points, coopération entre la Fondation Biermans-Lapôte et Les Trois C-L). Avec l'Ambassade, elle a assuré la présence de ses représentants lors des grands événements en France aux côtés des artistes (Avignon, Arles, Sedan) et attiré l'attention des partenaires et du public par les rendez-vous importants au Luxembourg, tels que la biennale De Mains de Maîtres (exposition à la Résidence de l'Ambassadrice, un déjeuner de presse) ou Esch2022. En ce qui concerne ce dernier, plusieurs projets ont été réalisés en France avec l'équipe de Nancy Braun, dont une conférence de presse et une exposition grand public de photographie contemporaine avec 2 autres futures capitales, Kaunas et Novi Sad.

Vernissage de l'exposition «Visage(s) d'Europe» (avec Sébastien Cuvelier, photographe ; Hermano Sánchez de Ruivo, Mairie de Paris ; Ariel Weil, Maire du Paris Centre) (08.05.2021) © Mission culturelle du Luxembourg en France



Greg Lamy Trio au Festival Jazz à la Cité. (15.10.2021)
@ Mission culturelle du Luxembourg en France

Point sur le budget

Le budget annuel alloué par le ministère de la Culture pour réaliser la programmation de la Mission culturelle était de 31.500 EUR. Cette somme a permis d'organiser nombre d'événements en France, ainsi qu'une visite d'étude qui a résulté en un projet de longue perspective (Salon SoBD).

Ce budget a été dépensé à 86%, les économies étant le résultat d'une situation sanitaire instable qui avait résulté en de nombreuses annulations, surtout pendant les trois premiers mois de l'année. D'autres événements, passés en numérique, se sont avérés moins coûteux. Malgré la multiplication des efforts et de nouveaux projets au cours de l'année.

Il est important de souligner que le financement de certains projets a aussi été possible grâce aux fonds d'autres institutions sous la tutelle du ministère de la Culture (Focuna, le CNL), du ministère des Affaires étrangères et européennes (exposition transitory, achat des livres pour la bibliothèque AWARE), de l'Ambassade à Paris (serveur internet, organisation des conférences d'Esch2022 et De Mains de Maîtres) et de Kultur|lx (résidence Claire Parson, concerts au Duc des Lombards).

Conclusions

Après le départ de l'ancienne responsable de la Mission culturelle, la Mission a non seulement réalisé les projets prévus, mais a organisé des événements nouveaux. Leur nombre confirme la nécessité de garder ce poste à Paris, qui pourra servir dans l'avenir de renforcement de contacts avec le nouveau conseil des arts, les institutions publiques luxembourgeoises et les partenaires existants et potentiels en France.

6. Autres

6.1 Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

En tant que représentant du ministre de la Culture, le service des Affaires européennes et internationales a participé aux réunions du CID, comité dont l'objet est d'aviser les grandes orientations de la politique de coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle.

6.2 Comité interministériel Droits de l'homme

Le service Affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

6.3 Etat des lieux

« La culture à l'international »

Pour mettre en œuvre la recommandation n° 56 du KEP, un état des lieux sur l'ensemble du volet international de la culture a été lancé en 2020. La décision ayant été prise de ne pas charger un expert externe de ce mapping, mais deux agents du ministère de la Culture et deux agents du ministère des Affaires étrangères et européennes, l'exercice a connu en 2021 un ralentissement consécutif au fait que deux agents aient quitté leurs fonctions en début d'année, la rédaction de l'état de lieux étant dès lors assurée, pour l'essentiel et à côté de ses fonctions usuelles, par l'agent du ministère de la Culture en charge des affaires européennes et internationales. En parallèle et en interaction avec cet exercice, ce service a également commencé à esquisser le futur plan d'action et une future stratégie de politique culturelle européenne et internationale, comme cela est prévu par la recommandation n°58 du KEP.

6.4 EUNIC - European Union National Institutes for Culture

Pour mettre en œuvre la recommandation n° 56 du KEP, un état des lieux sur l'ensemble du volet international de la culture a été lancé en 2020. La décision ayant été prise de ne pas charger un expert externe de ce mapping, mais deux agents du ministère de la Culture et deux agents du ministère des Affaires étrangères et européennes, l'exercice a connu en 2021 un ralentissement consécutif au fait que deux agents aient quitté leurs fonctions en début d'année, la rédaction de l'état de lieux étant dès lors assurée, pour l'essentiel et à côté de ses fonctions usuelles, par l'agent du ministère de la Culture en charge des affaires européennes et internationales. En parallèle et en interaction avec cet exercice, ce service a également commencé à esquisser le futur plan d'action et une future stratégie de politique culturelle européenne et internationale, comme cela est prévu par la recommandation n°58 du KEP.

X.

*Les structures culturelles
et commissions sous tutelle
du ministère*



Nouvel accrochage de la collection permanente d'Art ancien du MNHA (octobre 2021) © MNHA / Tom Lucas

X. Les structures culturelles et commissions sous tutelle du ministère

1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère

1.1 Instituts culturels de l'Etat

Des réunions régulières des directeurs des instituts culturels de l'Etat avec la ministre ont permis de continuellement faire le point sur l'impact de la situation sanitaire pour le personnel des instituts et leurs usagers et d'adresser les thématiques communes aux instituts.

Suite aux inondations en juillet 2021, le ministère de la Culture a rapidement su débloquent des interventions d'urgence et des soutiens spécifiques afin de limiter les dégâts aux collections et patrimoine sous leur garde.

Face au besoin d'une réforme législative tenant compte de l'accroissement des activités des instituts culturels et de leurs développement et transformations au fil des années, l'année 2021 a encore marqué une avancée importante pour ce qui est de la négociation du recrutement pour couvrir les besoins cruciaux en personnel des instituts avec la Commission d'Economies et de Rationalisation. Ainsi, 44 nouveaux postes ont été affectés aux instituts culturels de l'Etat.

Vu les difficultés de stockage, la recherche de locaux adaptés aux besoins des instituts et de leurs collections a également été poursuivie. Un accord politique a été trouvé en vue de la planification d'un dépôt national pour héberger les collections du patrimoine culturel mobilier au quartier NeisSchmelz à Dudelange.

Enfin, 2021 a marqué le début de l'analyse des programmes de travail pluriannuel soumis par les instituts culturels au ministère de la Culture. Ces documents formeront la base de discussion entre le ministère et les instituts pour les années à venir, ceci afin de garantir une programmation prévisible, accompagnée et soutenue par le ministère de tutelle.

Les services de protection du patrimoine

Centre national de recherche archéologique

Créé en 2011 par règlement grand-ducal, le Centre National de Recherche Archéologique (CNRA) est l'organisme national chargé d'assurer la gestion scientifique et administrative du patrimoine archéologique luxembourgeois. Installés à Bertrange, les locaux du CNRA comprennent bureaux, laboratoires et dépôts, infrastructures partagées avec les ateliers de restauration archéologique et avec les ateliers de menuiserie et de ferronnerie du Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA).

Le CNRA est composé d'un service administratif, de deux services de gestion du patrimoine archéologique (service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire et service de la carte archéologique et des détecteurs de métaux), ainsi que de quatre services de recherches scientifiques (Préhistoire, Protohistoire, Gallo-Romain, Moyen-Âge et Temps Modernes).

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2011 portant création d'un Centre national de recherche archéologique auprès du Musée national d'histoire et d'art :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/07/24/n5/jo>

<https://www.cnra.lu>

Service des Sites et monuments nationaux

Le Service des sites et monuments nationaux, institut culturel de l'Etat, a pour mission principale l'étude, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural national, à savoir le patrimoine rural et urbain, le patrimoine féodal et fortifié, le patrimoine religieux, le patrimoine paysager ainsi que le patrimoine industriel.

Les communes, via leurs plans d'aménagement généraux (PAG), doivent repérer et protéger les immeubles ayant un intérêt local. Afin qu'une protection cohérente et conséquente puisse se mettre en place, au profit de tout le patrimoine bâti, le repérage du patrimoine bâti digne de protection a été réalisé pour tout le Grand-Duché, ensemble avec les communes, leurs bureaux d'études et le Service des sites et monuments nationaux. Parallèlement à cette vaste analyse et aux protections communales qui en suivent, l'Etat, via le SSMN, a pu élargir sensiblement la liste des objets bénéficiant d'une protection nationale et entamer l'inventaire scientifique du patrimoine bâti.

Le Service des sites et monuments nationaux a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://ssmn.public.lu>

Les institutions culturelles

Archives nationales

Les Archives nationales permettent de reconstituer l'histoire du Luxembourg. Sous la tutelle du ministère de la Culture, elles se trouvent au Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville. Rebaptisées « Archives nationales » en 1988, elles recevront à ce moment aussi le statut d'institut culturel. Les missions et le cadre du personnel actuels sont définis par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État : collecter les documents d'intérêt historique national ; conseiller les producteurs ou détenteurs d'archives, publiques ou privées, sur le classement ; l'inventorisation et la conservation de leurs archives ; prendre en charge des dépôts d'archives privées ; d'organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques dans le but de valoriser le patrimoine archivistique national et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation de ce patrimoine.

Une loi relative à l'archivage a été adoptée à la Chambre des députés le 10 juillet 2018, conférant au Grand-Duché de Luxembourg son premier cadre légal complet relatif à l'archivage et aux archives. La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, stipule que désormais les administrations et services de l'État sont obligés de proposer leurs archives publiques aux Archives nationales. De plus, l'élaboration de tableaux de tri individuels pour tous ces organismes est prévue dans un délai de 7 ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Les Archives nationales ont été réorganisées par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://anlux.public.lu>

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale est un lieu public ouvert à tous à Luxembourg-Kirchberg. La BnL conserve, collecte et catalogue toutes les publications éditées au Luxembourg ainsi que celles parues à l'étranger en rapport avec le Grand-Duché. Elle est la principale bibliothèque patrimoniale, scientifique et de recherche du pays. Elle a une vocation encyclopédique, environ deux tiers de ses fonds proviennent de l'étranger et touchent tous les domaines du savoir afin de satisfaire, au mieux, la demande de ses usagers. La loi du 18 avril 2013, autorisant la construction d'un nouveau bâtiment pour la BnL a mis fin à une discussion de longue date. Éparpillés sur plusieurs sites différents pendant des années, depuis le 1^{er} octobre 2019, tous les dépôts et services sont regroupés sur un site unique.

À côté de plus de 1,8 million de publications sur support papier, elle propose à ses usagers un nombre toujours croissant de documents sous format numérique : e-journals, e-books et bases de données. Bien plus qu'un lieu d'étude et de documentation, la BnL est aussi un lieu de rencontre culturelle. Elle organise régulièrement des conférences, expositions et manifestations autour de sujets les plus divers. De plus, elle assure des missions de représentation et de coopération internationale. En tant que coordinatrice du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu, la BnL assure une mission d'innovation quant aux nouvelles technologies de gestion documentaire.

La Bibliothèque nationale a été réorganisée par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://bnl.public.lu>

Centre national de l'audiovisuel

Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) est un institut culturel créé en 1989 et placé sous l'autorité du ministère de la Culture. Ses missions sont la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine audiovisuel et photographique luxembourgeois.

Depuis fin 2007, installé dans de nouveaux locaux, le CNA est devenu à la fois un espace d'exposition (Display01 et Display02), un lieu de projections cinématographiques (CinéStarlight), de consultations de documents (Médiathèque) et de formation tout en regroupant archives, studios (son et prise de vue) et laboratoires photographiques.

Conservation, restauration, production, distribution, soutien à la création ou éducation, les tâches des trois départements (film, photographie et son) du CNA sont multiples et sollicitent la participation de nombreux spécialistes et créateurs nationaux et internationaux.

Le Centre national de l'audiovisuel a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<http://cna.public.lu>

Centre national de la littérature

Le Centre national de littérature (CNL), institut culturel de l'État créé en 1994 et régi par la loi du 25 juin 2004, déploie ses ressources et activités dans le cadre historique des Maisons Servais et Becker-Eiffes à Mersch. Institut littéraire scientifique à vocation publique, le CNL se distingue par une recherche documentaire spécialisée dans le domaine des littératures luxembourgeoises et un vaste programme de rencontres et d'animations socioculturelles autour de la littérature, du livre et de l'écrit. Le Centre dispose d'une salle de lecture publique, d'un espace d'exposition, de plusieurs locaux conviviaux destinés à accueillir des manifestations littéraires régulières, d'une bibliothèque de plus de 40.000 livres et d'un dépôt d'archives climatisé permettant la conservation à long terme de quelque 450 fonds d'archives et collections. Le CNL dispose également de deux studios aménagés, adjacents à la Maison Becker-Eiffes. Situés au bord du parc de la Maison Servais, ils permettent d'accueillir des chercheurs pour des séjours de recherche, d'héberger des participants lors de colloques, mais aussi d'inviter des écrivains en résidence d'auteur.

Le Centre national de littérature a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://cnl.public.lu>

Musée national d'histoire et d'art & Musée Dräi Eechelen

En 1946, le musée a ouvert ses portes au public sous le nom de musées de l'État. Il comportait en effet deux départements, un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle.

Au fil des décennies, les collections et les activités du musée se sont tellement diversifiées et multipliées, que la seule solution était de scinder les deux institutions pour permettre un plus grand épanouissement. C'est donc, en 1988 qu'intervient la séparation institutionnelle des musées de l'État en un musée national d'histoire et d'art (MNHA) et un musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée).

Le musée national d'histoire et d'art, situé au cœur du quartier historique de la vieille ville, fut récemment rénové et réaménagé. On peut admirer dans les salles au sous-sol, consacrées à l'archéologie, les collections dédiées à la préhistoire, la protohistoire, l'époque gallo-romaine, sans oublier le moyen âge. Dans une nouvelle salle, les visiteurs admireront les dernières découvertes mises au jour lors des fouilles archéologiques les plus récentes. Si le musée abrite en outre des sculptures et des peintures anciennes, il présente aussi une collection d'art contemporain.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnha.lu>

Exceptionnel bâtiment historique, le réduit restauré du fort Thüngen, construit en 1732-33, abrite le Musée Dräi Eechelen-Forteresse, Histoire, Identités. Dans l'exposition permanente, chaque casemate illustre une période du passé de la forteresse, notamment à travers ses liens avec l'histoire du Luxembourg. Tout au long de la visite, les quelques 600 objets et documents originaux, souvent inédits, témoignent de la richesse des collections du musée.

<https://m3e.public.lu>

Musée national d'histoire naturelle

Jusqu'en 1966, les musées de l'État cohabitaient au Marché-aux-Poissons avec un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle. En 1988 intervient la séparation institutionnelle des Musées de l'État en un Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) et un Musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée). Le musée national d'histoire naturelle se trouve aujourd'hui dans le quartier du Grund.

Actuellement, le musée national d'histoire naturelle comprend 7 sections scientifiques (zoologie, botanique, paléontologie, géologie/minéralogie, écologie, anthropologie/biologie humaine, géophysique/astrophysique) ainsi que trois services généraux (le service administratif, le service éducatif et le service muséologique technique).

Le musée a développé son service éducatif pour les classes scolaires, initie des activités de sensibilisation à l'environnement (activités de loisir pour jeunes, Panda-Club, compagnes de sensibilisation, Musée-Bus, publications) et relance la recherche scientifique sur le patrimoine naturel.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnhn.lu>

1.2 Les établissements publics

Le collège des directeurs des organisations rattachées à l'administration centrale de l'État (OAC) réunit les directeurs de la Rockhal, de la Philharmonie, de Neimënster, du Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain et du Théâtre National du Luxembourg. Il se réunit régulièrement au sein du ministère de la Culture, en présence de la ministre de la Culture et grâce à l'organisation de M. Luc Eicher. En 2021, ce collège s'est réuni à deux reprises pour discuter e.a. les sujets suivants : la situation des institutions culturelles pendant la pandémie, le statut de « l'établissement public » dans le domaine culturel, les conventions collectives dans le secteur culturel et la stratégie et plan de travail pluriannuels. Avec le soutien du ministère des Finances, le ministère de la Culture entend introduire dans le budget 2024 les premières conventions pluriannuelles auprès des OAC précités.

Neimënster (Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster)

Redonner au lieu une vocation spirituelle, tel était l'objectif des initiateurs du Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster en plaçant le programme sous le thème « dialogue des cultures, culture du dialogue ». Le CCRN accueille concerts, ballets, spectacle vivant, stages et expositions. Il est lieu de création et d'accueil. Il est ouvert au grand public, au jeune public, aux associations et aux créateurs. Et rencontres, échanges, collaborations, coproductions y sont la clef de voute d'un programme fédérateur.

Loi du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2001/07/24/n7/jo>

<https://www.neimenster.lu>

Philharmonie (Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine Charlotte)

Conçue par l'architecte Christian de Portzamparc, la Philharmonie (Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte) dresse son élégante silhouette au cœur de la Place de l'Europe. La colonnade qui l'entoure abrite trois salles qui pourront, selon leur taille, accueillir entre 120 et 1500 auditeurs.

La programmation artistique de la Philharmonie couvre un large éventail avec aussi bien de la musique classique que contemporaine, mais également du jazz, des musiques du monde et des concerts pour enfants. Par ailleurs, cette institution culturelle est la résidence de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Après une année d'existence, force est de constater que la Luxembourg Philharmonic Orchestra Academy, lancée en septembre 2021, est un véritable succès. Rassemblant des instrumentistes d'exception en voie de professionnalisation, cette structure offre une formation d'excellence sur deux ans au métier de musicien d'orchestre. Tout au long de la saison passée, les sept académiciens ont ainsi eu l'opportunité de prendre part à des concerts, enregistrements et tournées au sein de l'OPL profitant au passage du savoir-faire des plus grands chefs, des soirées privées avec des sponsors et de proposer leurs propres événements en Salle de Musique de Chambre. Ils ont également bénéficié de différents ateliers allant de la rencontre avec des luthiers à la gestion du stress, en passant par des séances avec des professionnels du domaine de la santé.

Par ailleurs, la Philharmonie Luxembourg rassemble quelque 90 musiciens amateurs de plus de 18 ans, au sein du tout nouvel Orchestre de la Place de l'Europe. Ayant vu le jour début 2022, la phalange est placée sous la direction experte de Benjamin Schäfer, percussionniste de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Pour les instrumentistes, tout en maintenant un réel degré d'exigence, l'objectif est de se retrouver chaque semaine dans une ambiance conviviale afin de préparer un concert final dans le Grand Auditorium de la Philharmonie, qui se tiendra lors du Fräiraim Festival.

Loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2011/12/16/n13/jo>

<https://www.philharmonie.lu>

Rockhal (Centre de musique amplifiée)

Avec trois salles de concerts – un Main Hall qui peut loger une audience jusqu'à 6500 personnes, un Club qui peut en contenir 1200, ainsi que The Floor dont la capacité peut aller jusqu'à 200 personnes, la Rockhal, complexe dirigé par l'établissement public Centre de Musiques Amplifiées et cofinancé par l'État Luxembourgeois est comme un bijou rayonnant sur le paysage musical luxembourgeois et au-delà. Le Rocklab du CMA a pour mission de promouvoir la création artistique par la mise à disposition d'espaces et de dispositifs d'accompagnement à des musiciens professionnels et amateurs et comprend pas moins de six salles de répétition, un studio d'enregistrement des espaces de mise en spectacle, une médiathèque et des espaces de travail et de réunion. Cette union Rockhal – Rocklab est un mélange puissant capable de donner vie aux projets musicaux des artistes et de susciter à travers des concerts live des émotions intenses et inoubliables pour le public.

L'année 2021 a été très marquée par les effets de la pandémie.

En étroite collaboration avec l'inspection sanitaire, le CMA a élaboré des concepts sanitaires rendant possible le retour de concerts avec des capacités de 1.000 personnes et plus, préparant ainsi le retour d'événements en pleine capacité des espaces de la Rockhal. Ainsi une série de concerts a été organisée sous le nom de « Because Music Matters » entre février et juin 2021.

Le mois d'octobre a vu un retour des concerts en pleine capacité en application du régime CovidCheck, avant que le début 2022 a vu une nouvelle fermeture des activités de concert.

La pandémie a fait que les salles de répétitions du CMA sont restées vides pendant une longue durée.

Ainsi l'équipe du Rocklab s'est vue obligée de transposer certains aspects de son activité vers l'environnement digital, avec notamment des tutoriels et vidéos interactives et ludiques. Très tôt dans la pandémie, une nouvelle activité a vu le jour pour soutenir et promouvoir les musiciens locaux : le Rocklab s'est lancé dans la production audiovisuelle, le but n'étant pas de produire des vidéoclips, mais de présenter un artiste et de lui donner une plateforme d'expression musicale et de promotion.

Ce changement d'activités a contribué à un re- et up-skilling d'une partie du personnel de la Rockhal, qui étaient au chômage partiel en raison de l'absence d'activité de concerts, et a ainsi permis de réaliser un travail valorisant à de nombreux égards.

Deux produits sont nés de cette initiative :

Les « Pop-Up Sessions » sont la captation de la performance de musiciens locaux dans un cadre insolite. Produits par un prestataire externe et soutenus financièrement par un sponsor, ces clips sont des outils de promotion pour les artistes permettant de montrer leur qualité artistique et leur savoir-faire.

Les « Rocklab Sessions » sont la présentation de musiciens locaux qui racontent leur histoire à travers des performances et des interviews. Produits entièrement par l'équipe du CMA, ces épisodes visent à documenter d'une part la scène musicale luxembourgeoise et d'autre part l'état des lieux et l'évolution de l'ensemble des musiciens actifs au Luxembourg.

D'autres productions incluent le « Songbook », réalisé en collaboration avec le Grund Club pour soutenir le concept de singer-songwriter.

Pour le public jeune, une série de vidéos a été produite pour leur permettre la découverte de la musique amplifiée, notamment la série « Be a Hero ».

Loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé Centre de Musiques Amplifiées :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/26/n5/jo>

<https://www.rockhal.lu>

Fonds culturel national

Le Fonds culturel national, créé en 1982 en tant qu'établissement public régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, est initialement conçu comme organisme chargé de recevoir et de gérer des fonds issus du mécénat afin de les redistribuer aux divers acteurs culturels. Grâce à la dotation annuelle de l'Oeuvre Nationale Grande-Duchesse Charlotte, la mission de l'établissement public a été amplifiée par la possibilité de soutenir activement par le biais d'aides ponctuelles, de bourses et de résidences d'artistes le développement culturel du pays.

Depuis juillet 2021, Kultur | LX - Arts Council Luxembourg a repris la majorité des activités du Fonds culturel national : l'encouragement à la mobilité, le soutien à la diffusion internationale et les résidences d'artistes à l'étranger. Comme prévu dans le *Kulturentwécklungspiang* 2018-2028, ce transfert d'activités contribue à réunir sous un même toit différentes initiatives. Dans cette première phase de transition, Kultur | LX, de même que le Fonds culturel national ont été à la disposition des artistes pour les aider au mieux dans leurs démarches. En outre, le Fonds culturel national concentre ses activités de soutien sur l'aide à l'édition d'œuvres littéraires et artistiques ainsi que sur différentes bourses organisées en collaboration avec des mécènes privés.

Désormais, le Fonds culturel national continue à assurer le rôle d'intermédiaire dans la promotion des activités culturelles au Luxembourg et est considéré comme une plateforme de transition de fonds entre donateurs et bénéficiaires en permettant au mécène d'obtenir des déductions fiscales. Ainsi, depuis 2015, figurant parmi les organismes autorisés à recevoir des dons fiscalement déductibles, le Fonds culturel national a accepté 110 demandes d'agrément d'associations qui souhaitent profiter des dons en espèces pour financer des activités culturelles. 21 demandes de renouvellement d'agrément ont été acceptées. En 2021, 16 donations en nature (objets d'art, mobilier, livres, objets de collection ou des documents qui sont d'une haute valeur culturelle, artistique ou historique) ont été faites au profit des Archives nationales de Luxembourg, de la Bibliothèque nationale du Luxembourg, du Centre Mosellan d'Ehnen, de la Commune de Wormeldange, du Kierchfong pour la Fabrique d'Église de Wormeldange, du MUDAM – Musée d'Art Contemporain du Luxembourg, du Musée national d'histoire et d'art, du Musée national de la résistance et des deux Musées de la Ville de Luxembourg.

Le Fonds organise, tous les deux ans depuis 2003, le Lëtzeburger Filmpräis qui récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois. Depuis 2014, cette remise de prix est orchestrée en étroite collaboration avec l'Académie du film luxembourgeois (d'*Filmakademie*) qui supervise le vote de ses membres. La 9^e édition du *Lëtzeburger Filmpräis* a eu lieu le 26 novembre 2021 au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg. Le film *Superhemp retörns* y fut sacré meilleur film luxembourgeois et la série *Capitani* meilleure production télévisée.

Le Fonds a aussi continué en 2021 ses actions de promotion et de sensibilisation aux contenus nouveaux médias en reconduisant pour la 4^e année consécutive son pavillon de réalité virtuelle dans le cadre de la 11^e édition du Luxembourg City Film Festival et a mis sur pied une formule « VR to Go » (location de casques VR).

Loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle :

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2014/09/22/n1/jo>

<http://www.filmfund.lu/>

1.3 Les fondations

Mudam Luxembourg- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

Inauguré en 2006, dans un bâtiment spécialement conçu par le célèbre architecte sino-américain Ieoh Ming Pei, Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean se situe dans le Park Dräi Eechelen, dominant le splendide centre historique de la ville de Luxembourg. La forme introvertie de la forteresse, repliée autour de ses murs de fortification, se retrouve dans le bâtiment de Ieoh Ming Pei. La géométrie du musée est ainsi une sorte de continuation de la forteresse. En 1997, le projet pour la construction du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean est officiellement adopté. À travers sa collection, ses expositions, sa programmation et ses partenariats, Mudam Luxembourg a pour mission de promouvoir l'art emblématique de notre époque.

Loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean :

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1998/04/28/n1/jo>

<https://www.mudam.lu>

1.4 Les associations sans but lucratif

Agence luxembourgeoise d'action culturelle

L'Agence occupe une place importante dans le tissu culturel du Luxembourg et elle reste un partenaire fiable pour le ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg lorsqu'il s'agit de réaliser des projets culturels d'envergure.

Bien ancrée dans la vie culturelle luxembourgeoise à travers ses différentes activités, l'alac est devenue au fil des années un lien entre pouvoirs publics et acteurs culturels, voire entre différents ministères et collectivités territoriales.

L'alac gère le bureau luxembourgeois pour « Creative Europe – Culture », programme-cadre de la Commission européenne en faveur des secteurs de la culture et de l'audiovisuel.

Les autres piliers de l'agence sont la gestion et l'animation du Cercle Cité, le culture.lu, ECHO et luxembourgticket.

<https://www.alac.lu>

Le Fonds culturel national s'est associé en 2017 au GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubai pour le volet « Culture » du pavillon du Luxembourg à l'exposition universelle de Dubaï. Huit artistes ont été retenus par un comité artistique pour former un collectif d'artistes. Ce collectif sera amené à développer des propositions artistiques et à se concerter avec l'architecte et le scénographe afin de mener une réflexion conceptuelle pour incorporer le volet culturel et artistique à la scénographie du pavillon. Le collectif d'artistes est formé de Julie Conrad (design), Ady El Assal (film), Guy Helming (littérature), Karolina Markiewicz & Pascal Piron (arts visuels), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique) et Renelde Pierlot (théâtre). Dans le contexte de la présentation du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubai, qui a eu lieu du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, le secteur culturel national, dont notamment la création contemporaine, est largement impliqué dans l'élaboration de la scénographie du pavillon du Grand-Duché.

En concordance avec le thème proposé pour l'Expo 2020 Dubai « Connecting minds, Creating the future », l'exposition artistique suit l'idée d'une mise en relation des esprits artistiques, pour arriver à la réalisation de projets collectifs artistiques et culturels. L'anthologie poétique « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » de Guy Helming en collaboration avec Julie Conrad, Karolina Markiewicz et Pascal Piron permet de présenter un extrait de la littérature luxembourgeoise au public mondial. « Artefacts » - l'installation interactive sous forme d'une nuée d'objets en argile de Julie Conrad en collaboration avec Patrick Muller – relie les esprits en pratiquant un langage universel. Le court-métrage « Full Memory » de Ady El Assal montre la vie d'un jeune syrien qui mène une vie normale en Europe, mais doit faire face à une réalité sombre par rapport à son passé. À travers des sculptures audiovisuelles, « Gestalten », projet de Patrick Muller en collaboration avec Guy Helming, brouille l'idée d'intérieur et d'extérieur, remet en question l'idée de frontières et d'identités nationales. Simone Mousset et Renelde Pierlot en collaboration avec différentes artistes qui habitent sur la route entre Luxembourg et Dubaï, explorent les thématiques de l'invisibilité, du silence, du vide et de l'absence à travers différentes formes d'art avec leur projet « How To Host A Ghost ». Le film mêlant documentaire et fiction « Spectrum Cinqfontaines » de Karolina Markiewicz et Pascal Piron en collaboration avec Ady El Assal et Patrick Muller touche à l'histoire répétitive, presque perpétuelle, celle des migrations, des minorités.

L'enveloppe budgétaire du Fonds culturel national a été fixée à 350.000 EUR, échelonnée sur cinq exercices comptables (2017, 2018, 2019, 2021, 2022).

Fonds pour la production audiovisuelle (Film Fund)

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund Luxembourg) a été créé en 1990 pour encourager et promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle au Grand-Duché de Luxembourg. Établissement public placé sous la tutelle du ministre de la Culture et du ministre en charge du secteur de l'audiovisuel, le Fonds met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du gouvernement.

La mission du Fonds consiste à encourager la création cinématographique et à promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle au Grand-Duché de Luxembourg notamment par le biais d'aides financières, de subventions, de subsides, de bourses et de récompenses.

2021 a été marqué par la continuation de la préfiguration de la structure nouvellement créée en faveur de l'accompagnement et de la diffusion de la culture et de la création luxembourgeoises, l'asbl Kultur | lx.

Suite à l'entrée en fonction des deux coordinatrices nationale et internationale en février 2021, l'équipe a été renforcée avec les responsables des secteurs arts visuels, arts du spectacle et littérature et édition, ainsi que les responsables administratif et communication. Face à ce recrutement massif, une journée « Teambuilding » a été organisée fin 2021 afin de rapprocher les membres du conseil d'administration, l'équipe de Kultur | lx et les membres des comités de sélection.

Comme prévu dans le projet de création de la structure, l'année 2021 a vu l'intégration formelle de music:LX et Reading Luxembourg, efforts qu'il s'agissait de consolider et développer, en construisant sur les bases solides et préétablies par les prédécesseurs qui sont ici remerciés pour leur travail remarquable.

En vue d'un soutien efficace à la promotion et diffusion de la culture et des artistes luxembourgeois dans les années à venir, Kultur | lx a procédé à une analyse approfondie des formes d'aides existantes. Un nouveau catalogue d'aides transversales pour tous les secteurs culturels et orientées suivant le cycle de vie d'un projet culturel et la carrière des artistes et créatifs a été développé. À l'occasion de la conférence de presse du 5 juillet, ce nouveau dispositif d'aides a été présenté, tout comme l'identité visuelle et le site internet dont s'est doté Kultur | lx.

Le travail rédactionnel sur l'avant-projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx – Arts Council Luxembourg a été continué en 2021 et ce dernier, après aval du conseil de gouvernement, a pu être déposé à la Chambre des députés, en vue de sa discussion en 2022.

Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain

Institution-phare de l'art contemporain au Luxembourg et à l'international, le Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain se consacre exclusivement à la création contemporaine. Résolument centré sur la production artistique et non sur la collection et la conservation, le centre d'art met l'accent sur l'expérimentation et la prise de risque inhérente à toute démarche créative.

En 2021, le Casino Luxembourg a fêté ses 25 ans d'existence : 25 ans d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes contemporains, 25 ans de soutien à la création, 25 ans de rencontres, sociales et professionnelles, à l'occasion de vernissages, de tables rondes, de visites guidées, d'ateliers créatifs, de conférences, de performances, d'événements de musique et de danse. 25 ans d'expériences artistiques et humaines qui ont contribué à la consolidation du patrimoine culturel – matériel, bien sûr, mais aussi immatériel, ancré dans les souvenirs et les expériences de tous les acteurs/trices concerné/e/s, des artistes et du public.

2021 marque aussi l'année de naissance du Casino Display. En accord avec le ministère de la Culture et dans un souci d'élargir son champ d'action, le Casino Luxembourg a repris, en février 2021, la programmation de la galerie du Kunschthaus Beim Engel, désormais appelée Casino Display. En l'absence d'écoles d'art au Luxembourg, il est essentiel de proposer une plateforme dont le but est de promouvoir la très jeune création et de soutenir les jeunes créatifs/ives d'aujourd'hui et de demain.

L'une des missions du Casino Display est d'accompagner les jeunes afin de les aider à s'insérer dans la multitude de filières créatives des écoles d'art et dans les différents secteurs professionnels artistiques. Dans ce but, la programmation du Casino Display inclut la promotion de l'interdisciplinarité et l'échange d'expériences. Parallèlement, le Casino Display entretient des partenariats avec quatre écoles d'art de la Grande Région avec lesquelles il collabore tout au long de l'année. Dans le cadre de ces échanges et du travail de prospection, certain/e/s étudiant/e/s sélectionné/e/s auront la possibilité d'exposer au Casino Display.

<https://www.casino-luxembourg.lu>

Rotondes

Site exceptionnel constitué de deux anciennes remises de locomotives à la gare de Luxembourg, les Rotondes sont un lieu unique. Le centre culturel propose des manifestations dans les domaines des arts de la scène, des musiques actuelles et des arts visuels, ainsi qu'une offre importante de conférences, de projets participatifs et d'ateliers pour tous les âges.

Défricheuses de nouveaux talents dans les domaines précités, les Rotondes accordent une place importante aux jeunes, autant comme participants que comme public, et font figure de centre d'expertise et d'incubateur d'initiatives nouvelles dans l'interface entre la culture et l'éducation.

À côté de la vocation artistique, les Rotondes sont une plateforme pour des conférences et de grands débats de société, initiés notamment par les nouveaux secteurs économiques et sociaux.

<https://rotondes.lu>

1.5 Les institutions à mission spéciale

L'Institut Grand-Ducal

En conformité la loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut grand-ducal, le ministère de la culture continue à suivre les activités des différentes sections de l'institut culturel et à veiller à l'allocation conséquente des budgets.

L'Institut ayant pour objet de cultiver les sciences, les lettres et les arts et de contribuer au rayonnement de la production intellectuelle sur les plans national et international, ses activités comprennent e.a. l'organisation de manifestations à caractère culturel et scientifique, des travaux de recherche et la réalisation de publications.

Suite au déménagement de l'Institut grand-ducal au sein des nouveaux locaux de la Bibliothèque nationale, il y a eu lieu d'élaborer une convention afin de régler les conditions et termes de cette cohabitation et collaboration.

Par ailleurs, la Section des sciences morales et politiques a également procédé à l'élaboration de son règlement interne en 2021.

2. L'observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les structures culturelles sous tutelle du ministère

En automne 2020, le nouveau Plan d'action national pour l'égalité a été présenté aux représentants/es des ministères. Ce dernier dresse une feuille de route pour favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie. Les actions font écho aux quatre grandes thématiques, avec pour rappel l'égalité dans l'éducation, l'emploi, la société et les communes. Par ailleurs, l'égalité revêt une dimension transversale et implique aussi l'engagement de l'ensemble des ministères et administrations. Une première évaluation est prévue pour 2022.

En 2021, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts de veiller constamment à une représentation égalitaire dans les organes de décision interne et promeut la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.). La part des femmes et des hommes dans les fonctions dirigeantes des structures culturelles se présente comme suit :

	Directeur	Directrice	Président	Présidente	Conseil d'admin.	Conseil d'admin.	En % par organ.	En % par organ.
	H	F	H	F	H	F	H	F
Instituts culturels de l'Etat (loi 2004)								
Centre national de recherche archéologique	1							
Service des Sites et monuments nationaux	1							
Archives nationales		1						
Bibliothèque nationale	1							
Centre national de l'audiovisuel	1							
Centre national de la littérature		1						
Musée national d'histoire et d'art	1							
Musée national d'histoire naturelle	1							
Etablissements publics								
Neimënster		1		1	3	6	30	70
Philharmonie	1		1		5	4	55,5	44,4
Rockhal	1		1		5	4	55,5	44,4
Film Fund Luxembourg	1			1	1	2	33,3	66,6
Fonds culturel national			1		2	1	66,6	33,3
Fondations								
Mudam Luxembourg		1	1		5	5	50	50
Musée de la Résistance	1		1		5	3	62,5	37,5
ASBL								
Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain	1			1	3	4	37,5	62,5
Rotondes	1		1		6	5	54,54	45,45
Théâtre national du Luxembourg	1		1		5	3	62,5	37,5
Agence luxembourgeoise d'action culturelle	1			1	4	4	50	50
TROIS C-L	1		1		2	5	28,5	71,5
Kultur lx ASBL		2		1	6	5	51	49
Esch2022 : Capitale européenne de la culture		1	1		14	6	63,63	36,37
Total (nbr)	15	7	9	5	66	57		
Total (%)					55,47	44,52		

3. Les conseils et commissions consultatives

3.1 Conseil national du livre

Le Conseil national du livre est un organe consultatif du ministère de la Culture, créé par la loi de 2004 sur les Instituts culturels de l'État. Il regroupe des représentant/es de la chaîne du livre au Luxembourg et soumet au ministère de la Culture des avis relatifs à la politique du livre. Fin 2021, les membres du Conseil furent les suivants : Myriam Bamberg, représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Marc Binsfeld, pour les Lëtzebuerger Bicherediteuren ; Iris Depoulain, pour l'Office de la propriété intellectuelle ; Fernand Ernster, pour la Fédération luxembourgeoise des Libraires ; Gusty Graas, de l'Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques ; Nico Helming, auteur (président du CNLi) ; Romain Jeblick, de la Luxembourg Organization for Reproduction Rights ; Josée Kirps, directrice des Archives nationales du Luxembourg ; Martine Mathay, représentante de la Bibliothèque nationale de Luxembourg ; Jean-Marie Reding, pour l'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, documentalistes et archivistes (Albad) ; Claudia Schneider-Schoo, de l'Initiativ Freed um Liesen ; Pascal Seil, représentant du Centre national de littérature ; Josée Hansen (en remplacement de Nora Si Abderrahmane), service littérature et théâtre du ministère de la Culture ; Sophie Thoma, service bibliothèques du ministère de la Culture et Nora Wagener, autrice.

En 2021, le Conseil ne s'est réuni qu'une seule fois, et ce en novembre en présentiel. Ses membres y ont discuté des activités des différents acteurs de la chaîne du livre autour des Journées du livre en avril, du projet d'introduire un prix fixe du livre au Luxembourg et de sujets inhérents au Concours littéraire national (désir d'archivage des manuscrits soumis avec possibilité d'introduire une date de levée du secret ; diversification des genres pour inclure le scénario de films...). En outre, il a avalisé le transfert du mécanisme d'aide à la traduction de livres vers le nouvel organe Kultur | lx.

3.2 Conseil supérieur des bibliothèques

Le Conseil supérieur des bibliothèques, constitué par la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, regroupe actuellement 21 membres. En 2021, le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) s'est réuni les 17 mars, 9 juin, 29 septembre et 15 décembre. Dû à la crise sanitaire, deux de ces réunions n'ont pas pu être tenues en présentiel, mais ont eu lieu via Skype.

Le CSB constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

Remplacements au sein du CSB

Depuis juin 2021, Josée Hansen remplace Nora Si Abderrahmane, en congé de maternité suivi d'un congé parental.

Depuis fin septembre, Martine Mathay remplace temporairement Jackie Dupont au secrétariat du CSB, et ce jusqu'en septembre 2022.

Séances plénières

Lors des séances plénières du CSB en 2021, les sujets suivants ont été à l'ordre du jour :

Dénomination officielle du CSB et son identité visuelle

Dans l'article 20 de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, le Conseil est officiellement nommé *Conseil supérieur des Bibliothèques*. Il en est de même dans tous les arrêtés grand-ducaux. Le « p » pour les bibliothèques publiques s'est introduit au cours des années et sera désormais omis.

Les missions du Conseil supérieur ne changent pas.

Le CSB veut se donner une identité visuelle ; la décision définitive devrait être prise en 2022.

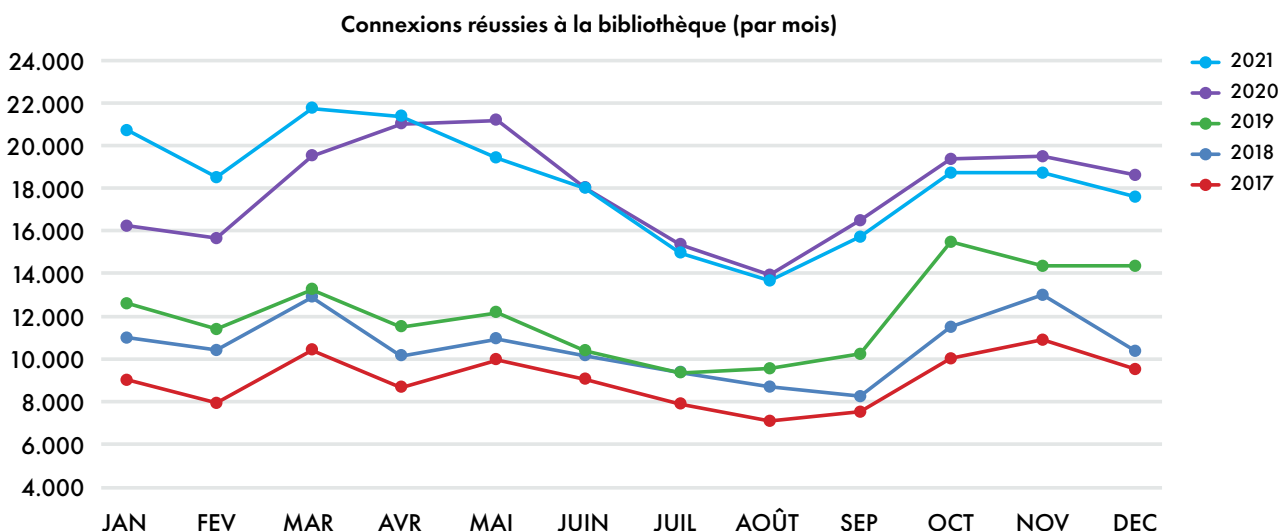
Salle de lecture de la BnL (2021) © Marcel Strainchamps



Le programme eBooks.lu

Le Conseil a évalué régulièrement la mise en œuvre du programme ebooks.lu, réalisé par 11 bibliothèques publiques en collaboration avec la Bibliothèque nationale (BnL) et son département du Consortium pour l'acquisition et la gestion des publications numériques. La consultation des ebooks et livres audio offerts est croissante (accroissement de 2 % les derniers 12 mois) depuis le début de la pandémie en 2020.

Nombre d'authentifications avec succès



Accroissement annuel (derniers 12 mois) : 2%

Column1	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2017	8 946	8 124	10 539	8 753	10 048	8 919	7 878	7 229	7 569	10 075	10 911	9 454	108 445
2018	10 950	10 457	12 830	10 304	10 995	10 357	9 241	8 708	8 475	12 006	12 974	10 112	127 409
2019	12 407	11 427	13 308	11 464	12 278	10 578	9 320	9 607	10 316	15 370	14 235	14 149	144 459
2020	16 228	15 615	19 527	20 894	20 965	17 818	15 327	13 936	16 438	19 440	19 521	18 642	214 351
2021	20 757	18 343	21 854	21 291	19 306	17 893	14 756	13 768	15 718	19 047	18 915	17 744	219 392

Comme le budget annuel était déjà épuisé en été, la BnL a contribué 11.460,81 EUR supplémentaires au financement du programme, en tout 71. 541,51 EUR. Les Bibliothèques publiques ont contribué 59.900 EUR pour l'acquisition d'ebooks et livres audio.

Les membres du Conseil se sont mis d'accord de changer de stratégie de promotion pour 2022 afin de mieux cibler le grand public et le public en général. Les membres du CSB ont évalué l'offre et le coût du programme en 2021 et vont de décider comment poursuivre en 2022.

En 2021 la BnL a fait les adaptations nécessaires pour permettre aux bibliothèques publiques d'inscrire directement leurs lecteurs au programme eBooks.lu. Ainsi, depuis l'été 2021 leurs lecteurs de plus de quatorze ans ont automatiquement accès aux ebooks dès leur inscription dans une bibliothèque publique agréée.

Dans des ateliers, organisés par le département du Consortium de la BnL, les représentants des bibliothèques publiques peuvent désormais apprendre comment aider les lecteurs quand ils rencontrent des problèmes techniques lors du téléchargement des ebooks.

Quatre acteurs luxembourgeois, dont le CSB, ont signé une lettre ouverte fin novembre 2021, soutenant l'appel aux éditeurs francophones pour une ouverture des contenus et une pluralité d'éditeurs francophones dans les collections d'e-books dans les bibliothèques.

3.3 Conseil des archives

Le Conseil des archives (ci-après CONA) a été institué par l'article 22 de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage. Cette loi a par la suite été mise en œuvre par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 qui a déterminé le fonctionnement du conseil.

En mettant en place ce conseil, l'intention du législateur a été d'associer à l'orientation de la politique archivistique les producteurs d'archives, les utilisateurs des archives et des représentants de la société civile, et de suivre ainsi une pratique déjà largement répandue au niveau international. En conséquence de cette décision, les membres représentant ces différentes catégories d'intervenants ont été désignés par l'arrêté grand-ducal du 11 février 2020.

Les missions du CONA, définies à l'article 22 de la loi sur l'archivage, sont de nature consultative pour toute question en matière d'archives lui soumise par le ministre ayant dans ses attributions les Archives nationales.

Présentations

Lors de la session du 17 mars, Angelika Bräutigam et la présidente du Mierscher Lieshaus, Kasia Radziszewska, ont présenté le projet RFID du Mierscher Lieshaus. Lors de la session de juin, Anne Manternach, présidente et Lia Blum, trésorière, ont présenté l'association d'étudiants en bibliothéconomie, archivistique et documentation « Jonk BAD » aux membres du CSB.

Promotion

Les « Walfer Bicherdeeg » ayant été annulés à cause de la crise sanitaire, « Reading Luxembourg » a proposé une campagne de promotion pour la littérature luxembourgeoise, pour laquelle les bibliothèques membres du CSB ont fait la promotion. Dans le cadre de la campagne « Reading Luxembourg », le CNL a enregistré des courtes lectures d'auteurs pour adultes et enfants. Avec l'autorisation des auteurs de ces lectures, celles-ci ont été mises à disposition aux bibliothèques membres du CSB afin de les intégrer à leurs sites web. La Cité Bibliothèque a enregistré leurs lectures d'auteurs pour enfants accessibles via YouTube.



Rémunération des lectures d'auteurs

Le CSB a organisé un échange de vues avec Samuel Hamen, président de l'Associatioun Lëtzebuurger Literatur Schrëftsteller*innen A:LL en décembre 2021 au sujet des recommandations tarifaires proposées par A:LL pour les interventions d'un auteur luxembourgeois en bibliothèque publique. Face à des pratiques variables en ce qui concerne la rémunération actuelle des auteurs, ainsi que la volonté affirmée de la part des bibliothèques membres de garantir une rémunération équitable des lectures d'auteurs, une entrevue entre le ministère de la Culture, A:LL et une délégation du CSB est prévue pour 2022.

Groupes de travail

Groupe de travail « audiovisuel »

Dans le cadre de son projet pilote « video on demand (VOD) », le groupe de travail « audiovisuel » a sollicité le soutien du ministère de la Culture pour négocier avec le projet européen *Sooner*, qui commercialise les films luxembourgeois à des prix jugés trop élevés par les trois bibliothèques regroupées dans le projet, à savoir la BnL, le CNA et la Cité Bibliothèque.

Parallèlement, le groupe de travail « audiovisuel » a étoffé son offre actuelle *Kanopy* et *Divercities* par le prestataire de VOD Filmfreund, qui offre un accès à des productions allemandes, et qui aimerait aussi intégrer dans son catalogue des productions luxembourgeoises.

Groupe de travail « ebooks »

En ce qui concerne le groupe de travail « ebooks », en janvier 2021, Deborah Storn, présidente du CSB, a quitté le groupe de travail « ebooks » et a été remplacée par Jil Weiler, représentante de la Bibliothèque municipale de Differdange au sein du CSB.

Un traité conservé aux Archives nationales de Luxembourg (2013) © Joe Goergen

Le conseil peut également rendre des avis et soumettre des propositions au ministre. Il peut prendre une fonction active en tant qu'organe de réflexion et d'impulsion. Il se prononce notamment sur les propositions de classement d'archives historiques privées ou peut en proposer le classement. En ce qui concerne certains domaines spécialisés touchant à l'archivage, le conseil peut faire appel à l'expertise de personnes extérieures au conseil et compétentes en la matière.

Le CONA a encore un rôle à jouer dans le cadre de demandes de communications d'archives publiques non encore ouvertes au public et qui ont été confrontées à un refus de communication de la part de l'autorité versante. L'article 17, paragraphe 7, de la loi sur l'archivage permet alors au demandeur de saisir le CONA du refus qui lui a été opposé afin que le CONA émette un avis sur ce refus à l'adresse de l'autorité versante qui sera alors appelée à considérer à nouveau la demande initiale dans un délai de trois semaines.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2021, une année qui a à nouveau été marquée par l'incidence de la pandémie COVID-19. En ce qui concerne plus particulièrement le CONA, la pandémie a eu comme conséquence essentiellement que les différentes réunions et consultations internes, tout comme des réunions externes ont essentiellement été menées par visioconférence, ce qui a, certes, permis au CONA de remplir sa mission, mais a empêché les contacts informels pourtant si utiles.

Tout comme le rapport pour 2020, le rapport annuel portant sur l'exercice 2021 présentera à tour de rôle les différentes activités du conseil dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par l'article 22, paragraphe 1, points 1 à 6, de la prédite loi.

Avant de commencer cette revue, il y a encore lieu de noter que la composition du CONA a été modifiée suite à la démission de Madame Ines Kurschat, qui a quitté le conseil dans lequel elle siégeait en tant que représentante de la société civile en sa qualité de présidente du Conseil de presse après avoir été appelée à d'autres fonctions. Le CONA remercie Madame Kurschat pour son engagement au sein du conseil.

Le siège laissé vacant par Madame Kurschat n'a pas encore été pourvu par une nouvelle nomination. Au regard des dispositions de l'article 22, paragraphe 2, alinéa 1er, de la loi du 17 août 2018, précitée, le CONA reste toutefois valablement constitué.

1. Fonctionner comme organe consultatif et se prononcer sur toute question en matière d'archives qui lui est soumise par le ministre

En 2021 le CONA a été saisi de deux demandes d'avis.

1) Par courrier signé par sa présidente et daté du 26 octobre 2021, la Chambre des Notaires a transmis au CONA une demande d'avis relative aux délais de dépôt auprès des Archives nationales des minutes notariales et à l'articulation entre les dispositions de l'article 16, paragraphe 5, de la loi sur l'archivage, d'un côté, et de l'article 69 de la loi modifiée du 9 décembre 1976 sur le notariat, de l'autre. Cette demande a été suivie d'une entrevue entre les parties concernées et une commission ad hoc du CONA. Au cours de cette entrevue les différents points de vue ont pu être expliqués.

En date du 20 décembre 2021, le CONA a transmis à la Chambre des Notaires son avis du même jour, qui a retenu, sur la question lui soumise, « que, contrairement à des actes notariés authentifiant ou constatant un acte juridique à effet, le cas échéant, appelé à durer mais néanmoins immédiat, à l'instar d'un acte de vente, de donation ou portant constitution d'une société, les dispositions testamentaires ainsi que les donations entre époux sont des actes appelés à sortir leur effet seulement dans le futur et à une date non-déterminable d'avance », de telle sorte que le CONA a conclu que « tant que le cas y visé ne s'est pas encore réalisé, les actes concernés sont à considérer comme des éléments de dossiers encore en cours et n'ayant de ce fait pas encore atteint la fin de leur durée d'utilité administrative, élément déclencheur de l'obligation d'archivage dans les délais de la loi précitée du 17 août 2018 » et qu'il s'en suit que « dans une lecture combinée des deux dispositions rappelées ci-dessus, le dépôt par les notaires des actes relatifs à des dispositions testamentaires ainsi qu'à des donations entre époux aux Archives nationales ne vise pas ces actes, même passés depuis plus de soixante ans, tant que les personnes ayant passé l'acte concerné sont encore en vie. »

2) Par courrier daté du 21 décembre 2021, Madame la ministre de la Culture a saisi le CONA d'un ensemble de questions relatives, respectivement, aux demandes de consultations avant l'expiration des délais prévus à la loi sur l'archivage et aux actes de l'état civil. Une commission ad hoc a été constituée au début de janvier 2022 en vue de la préparation d'un avis qu'il est prévu de rendre dans les meilleurs délais.

2. fonctionner comme organe de réflexion et d'impulsion dans le domaine des archives et formuler des avis et des propositions au ministre

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les travaux du CONA ont continué à être fortement impactés en 2021 par la pandémie de la COVID-19.

Le CONA a toutefois rendu, en date du 11 octobre 2021, son avis relatif au Rapport annuel des Archives nationales pour l'année 2020 sur l'encadrement des archives publiques, dans lequel il a retenu que « [le Conseil ne peut que féliciter les Archives nationales, mais aussi les différents ministères et administrations, y compris au niveau communal, pour le travail effectué depuis l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage en vue d'une meilleure gestion des archives publiques et encourager tous les acteurs à continuer sur cette voie dans l'intérêt, à la fois, des autorités et administrations versantes que des Archives nationales. ».

3. Proposer des mesures en matière de politique archivistique sur le plan national

Au courant de l'année sous rapport, le CONA n'a pas été amené à proposer des mesures spécifiques en matière de politique archivistique sur le plan national.

4. Promouvoir l'archivage

L'année sous rapport n'a pas donné l'occasion au CONA de promouvoir l'archivage de façon directe. Le conseil a néanmoins continué à offrir une présence Internet permettant l'information du public sur son existence et sur les possibilités de contact. Cette présence a notamment été mise à profit par des tiers pour contacter le CONA pour des renseignements mineurs qui ont, à chaque fois, pu être donnés.

5. Se prononcer sur les propositions de classement d'archives privées comme archives privées historiques

Le CONA n'a pas été saisi de propositions de classement d'archives privées pendant l'année sous rapport.

6. Émettre un avis dans le cas d'un refus de communication d'archives publiques avant l'expiration des délais de communication

Pendant l'année sous rapport le CONA a été saisi d'une seule réclamation.

Conformément à la décision prise dans sa réunion du 2 octobre 2020, et afin de respecter les principes régissant la protection des données personnelles, le CONA reprend ci-après uniquement les éléments essentiels des avis formulés dans ce cadre, sans indiquer l'origine de la réclamation.

La réclamation précitée avait trait à un refus opposé par des archives communales à la consultation d'un dossier de demande d'autorisation de bâtir d'un établissement financier, consultation refusée pour des raisons tirées de l'article 16, paragraphe 2, de la loi relative à l'archivage et du fait que le délai de consultation y fixé à 50 ans n'était pas encore révolu au moment de la demande. L'instruction de la réclamation par le CONA a toutefois abouti à une résolution du différend par une rédaction plus ciblée de la demande initiale qui a permis de lever les objections de l'autorité versante et a ainsi rendu possible un accès du chercheur aux éléments du dossier considérés comme étant pertinents pour sa recherche, sans rédaction d'un avis formel du CONA.

Cette fonction du CONA de médiateur entre les demandeurs d'accès, les différentes archives et les autorités versantes mérite d'être soulignée tout particulièrement.

2020

2020

2020

2021

2020

2020



XI.

Perspectives



ALFA CENTAURI à l'occasion du 3 du Trois au Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois TROIS C-L (Katarzyna Baran, Kamil Wawruta, Bartosz Bandura) (03.10.2021) © TROIS C-L / Marco Pavone

XI. Perspectives

1. Assises sectorielles

Au fur et à mesure que les états des lieux sectoriels, commandités par le ministère de la Culture, seront réalisés par les expert/es externes et internes, des Assises sectorielles seront organisées afin de présenter ces travaux aux représentant/es des secteurs respectifs et de mener un échange sur les résultats obtenus. Le prochain état des lieux à faire l'objet d'un débat public sera dédié aux arts visuels. Des Assises sectorielles y relatives se dérouleront le 28 juin 2022 au Mudam Luxembourg.

2. Les réformes législatives

2.1 Loi relative au patrimoine culturel

Le projet de loi relatif au patrimoine culturel sera voté au début de l'année 2022 et publiés en même temps que ses règlements grand-ducaux d'exécution. Suite à la publication et l'entrée en vigueur une campagne de sensibilisation sera organisée avec des réunions régionales pour les citoyens.

2.2 Loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État

En 2021, le travail de rédaction sur l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État a été accéléré face au besoin d'une réforme législative tenant compte de l'accroissement des activités des instituts culturels et de leurs développement et transformations au fil des années.

2.3 Loi relative aux organismes culturels rattachés à l'administration centrale

Dans le programme gouvernemental actuel on peut lire : « Le Gouvernement mènera une réflexion quant à l'opportunité de doter certaines institutions culturelles publiques ou privées existantes d'une forme de gestion administrative plus souple allée au caractère public de l'institution ». Les institutions suivantes sont visées dans ce contexte : Mudam Luxembourg, Musée d'art moderne Grand-Duc Jean ; Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain ; les Rotondes ; Théâtre National du Luxembourg. Dans ce contexte, des consultations ont eu lieu au sein du « comité des directeurs » regroupant les organismes culturels rattachés à l'administration centrale (OAC) et portant sur les statuts d'établissements publics, de fondations ou d'associations paraétatiques. En présence de la ministre de la Culture, des échanges de vue ont eu lieu entre les institutions qui disposent déjà du statut d'établissement public et celles qui gèrent des activités ayant un caractère de service public. Les conseils d'administration des institutions culturelles concernées ont entretemps confirmé leur intérêt pour un changement de leur statut juridique en établissement public.

2.4 Loi relative aux bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion et l'accès à la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission de savoir. L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

2.5 Plan quinquennal des infrastructures culturelles

Au cours de l'année 2022, le ministère de la Culture continuera à analyser l'opportunité de mettre en place un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif. La mise en place d'un fonds spécifique à l'exécution d'un plan quinquennal permettrait au ministère de la Culture de tenir compte sur le long terme des besoins spécifiques en matière d'infrastructures culturelles, tant au niveau des communes, qu'au niveau des associations sans but lucratif actives dans le domaine culturel avec le but partagé de contribuer à une offre culturelle et socioculturelle égalitaire et équilibrée à travers le pays.

2.6 Conseil national de la Culture

Alors que les travaux du comité de pilotage en vue de la création de Kultur | lx sont désormais achevés, les membres du comité ont exprimé leur souhait de voir le dialogue et l'échange entre les acteurs de ces différents secteurs culturels continué sous une forme structurée. C'est à cette fin que la ministre de la Culture vise à réactiver le Conseil national de la culture, tel que défini par l'ancien règlement ministériel du 29 mai 1986 portant réorganisation du Conseil national de la culture. Une nouvelle version est actuellement à l'étude.

2.7 Agrément pour musées

Conformément au *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* et à ses recommandations n° 14 (« Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel ») et n° 38 (« Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.) »), le ministère de la Culture a analysé des axes de structuration possibles en vue d'établir un cadre d'action pour le secteur des musées.

Il a notamment examiné l'opportunité et les modalités de mise en place d'un agrément pour institutions muséales, tel qu'il est appliqué dans d'autres pays. Les exemples des gouvernements du Québec, de la Belgique ou de l'Autriche démontrent que l'introduction d'un tel « label de qualité » contribue à promouvoir et à faire respecter de manière plus ciblée les normes muséales internationales et favorisent, à terme, une conservation adéquate de notre patrimoine, conformément aux normes fixées pour la pratique des professionnel/les des musées.

3. Les grands événements

3.1 Esch2022

Esch-sur-Alzette porte le titre « Capitale européenne de la culture 2022 » depuis décembre 2017. Tout au long de l'année 2022, Esch-sur-Alzette accueillera des manifestations culturelles, au même titre que Kaunas en Lituanie et Novi Sad en Serbie.

Aux côtés de la ville d'Esch-sur-Alzette, dix autres communes luxembourgeoises de l'association Pro-Sud et huit communes françaises de la Communauté des Communes du Pays Haut Val Alzette (CCPHVA) ont adopté la devise « *Remix Culture* ». Le but du projet est de faire durablement évoluer cette région, autrefois marquée par l'industrie, et de la transformer en une région comme destination attrayante de nature et de culture, au niveau national et international.

En 2021, le compte à rebours est lancé pour Esch2022. La Capitale européenne de la culture, Esch2022 sera officiellement inaugurée le 26 février 2022.

Durant près d'une année, cette région marquée par l'industrie sidérurgique présentera toute la richesse de son activité sociale et culturelle à travers de nombreux projets. Ils raconteront l'histoire d'une région du centre de l'Europe marquée par l'activité industrielle, de son développement et de la société qui la constitue. La réflexion principale restera l'identité européenne et ses modes de pensée.

Une autre des lignes de force d'Esch2022 est la participation des citoyens à l'organisation de ses activités culturelles ainsi qu'au développement durable de leur pays. Le tourisme, la culture et le développement durable sont les autres pierres angulaires d'Esch2022.

Une application mobile a été spécifiquement développée pour proposer des conseils de visites dans la région. De plus, l'équipe d'Esch2022 a publié à la fin de l'année son propre guide de voyage. Les habitants et les visiteurs de la Grande-Région et bien au-delà pourront, par exemple, explorer la région sur le Minett Cycle Tour ou le Minett-Trail et partager leurs impressions sur le blog de voyage d'Esch2022.

De nombreux acteurs culturels locaux se greffent à Esch2022 afin de faire rayonner ce territoire amené à être, le temps d'une année, une capitale européenne de la culture. Citons le Centre dramatique de Thionville (Nest), l'Orchestre national de Metz ou encore la MJC de Villerupt. En somme, Esch2022 semble mettre tout en œuvre pour honorer le statut de dimension européenne.

<https://www.esch2022.lu>

3.2 Expo Dubai 2020

Lors de la conférence de presse du 21 septembre 2021, la ministre de la Culture, Sam Tanson, les curateurs Bernard Baumgarten et Kevin Muhlen, ainsi que le président du Fonds culturel national, Jo Kox, ont présenté le projet « *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* » au public. Avec le but de trouver un concept différent et novateur qui reflète la richesse et la diversité de la création contemporaine luxembourgeoise, des artistes ouverts à l'expérimentation artistique ont été choisis par le comité artistique en 2017. « *La mission de ce concept innovant est de créer un terrain propice à la collaboration, l'interaction entre les artistes et les formes artistiques. En tant que curateurs du projet en question nous souhaitons que les artistes s'inspirent mutuellement, se remettent en question, se critiquent, questionnent perpétuellement leurs concepts et leurs œuvres pour arriver à des propositions qui répondraient non seulement à la thématique et un contexte donné, mais qui reflèteraient un certain Zeitgeist de la création contemporaine. L'autre défi est aussi de créer des œuvres personnelles avec des thématiques universelles et de miser sur la collaboration durable entre les artistes après l'EXPO 2020 DUBAI. Les projets proposés sont à l'image des résidents du Luxembourg, mais aussi de la société et du monde contemporain dans lequel nous vivons. Les œuvres regardent vers un avenir possible, innovant tout en questionnant une société de contrastes et de contradictions, sans toutefois ne jamais oublier de regarder en arrière pour se nourrir de l'histoire.* » (© Bernard Baumgarten et Kevin Muhlen)

3.3 Luga 2025

Depuis son lancement officiel en 2019, l'a.s.b.l. LUGA 2023 a pu enregistrer bon nombre d'idées de projets en amont de l'exposition horticole « LUGA 2025 – Luxembourg Urban Garden » qui aurait dû investir la ville de Luxembourg de mai à octobre 2023. La matérialisation des thèmes de la LUGA qui sont d'une importance si vitale pour nos sociétés plurielles méritent un temps de préparation et un soutien budgétaire plus importants, surtout en raison de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le projet. Le conseil d'administration de l'a.s.b.l. LUGA 2023, dont le ministère de la Culture est membre, a ainsi décidé de reporter l'événement en 2025 : « *L'EXPERIENCE LUGA : semer en 2023 – récolter en 2025* ». L'exposition pourra ainsi bénéficier de l'achèvement de la première phase de la renaturation de la Pétrusse. L'enveloppe budgétaire alloue désormais à l'a.s.b.l. LUGA 2023 un budget total de 22 Millions d'Euros, le budget initial ayant été de 10 Millions d'Euros. L'équipe a été renforcée de 5 personnes autour d'une nouvelle coordinatrice du projet. Le 1er juillet 2021, l'a.s.b.l. a lancé un appel à idées pour la participation LUGA à la Floridade Expo 2022 à Almere (Pays-Bas). Fin 2021, les responsables de la LUGA ont discuté avec les différents services étatiques et communaux des modalités de réalisation des 73 projets en préparation pour 2025. Un calendrier et des procédures pour l'implémentation de ces projets ont été arrêtés. Les projets développés à l'intérieur du périmètre de l'UNESCO ont été coordonnés avec le ministère de la Culture.

4. Les grands chantiers immobiliers

4.1 Villa Louvigny

Il est prévu que l'avant-projet sommaire soit finalisé pour le mois de mars 2022. En parallèle, le groupe d'experts continuera son travail afin d'équiper au mieux la Villa Louvigny selon les besoins techniques et pratiques nécessaires.

4.2 Bâtiment Robert Schuman

Dans l'attente du départ des institutions européennes prévu pour 2023, l'année 2022 sera dédiée aux procédures administratives à parcourir et à la préparation de l'avant-projet sommaire.

De même, un concept de fonctionnement du Fundus des secteurs du théâtre et de la danse sera élaboré. Il est prévu que ce fonds trouvera son siège au bâtiment Robert Schuman.

4.3 Centre national des collections publiques

Sur le site NeiSchmelz même, les travaux d'assainissement de l'ancienne friche industrielle sont censés commencer en 2022. En ce qui concerne l'avancement du projet CNCP, des concertations précises devront avoir lieu avec l'Administration des bâtiments publics en vue de la réalisation de deux études successives :

- réaliser une étude approfondie à faire par un spécialiste en la matière pour déterminer en détail les besoins en espaces de stockage nécessités par nos instituts de l'État et les principaux établissements culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture (volumes et conditions de conservation) ;
- réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'un dépôt national pour la culture sur le site NeiSchmelz à Dudelange, quartier en planification par le Fonds du Logement.

XIX. Nécrologie

Elles/ils nous ont quitté/es en 2021.

08.01.2021	Emile Hemmen	Écrivain, poète
08.01.2021	Marco Reckinger aka CRCHSN	Musicien (Christal and Crack)
14.01.2021	Manuel Schortgen	Éditeur (Editions Schortgen)
19.01.2021	Pierre Nimax Sr.	Compositeur, pianiste, chef d'orchestre, chef de chœur
20.02.2021	Faustini Cima aka Fausti	Musicien, entertainer
18.03.2021	Roby Zenner	Journaliste, traducteur, correcteur, secrétaire de l'Actioun Lëtzebuergesch - Eis Sprooch, président du Pius Verband (2001-2021)
25.04.2021	Cédric Ardement	Accessoiriste de plateau (Bad Banks, Capitani, Gutland, Rusty Boys, etc.)
28.06.2021	Wil Lofy	Sculpteur, peintre
06.07.2021	Ender Frings	Acteur
07.07.2021	Romain Urhausen	Photographe, designer, sculpteur, architecte, régisseur
17.07.2021	Sr. Lotty Jacoby	Autrice, poétesse
15.10.2021	André Grisse	Préhistorien, fondateur du musée de la Préhistoire « Hihof », Echternach
26.10.2021	Luigi Felten	Musicien (guitariste de Heavy Petrol, Matt Dawson & Warehouse, Blues Women & Whiskey), technicien de son (KUFA)
05.11.2021	Milly Thill	Autrice, co-autrice du livre scolaire "Bim"
01.12.2021	André Antony	Auteur
25.12.2021	Guy Linster	Membre et président du Conseil national du livre, président du Fonds culturel national, co-fondateur et président de "Initiativ Freed um Liesen" (1996-2021)
26.12.2021	Henri Losch	Acteur, scénariste, linguiste, co-fondateur du Théâtre Ouvert Luxembourg (TOL)
27.12.2021	Jochen Herling	Photographe

Rapport d'activité 2021

Avril 2022

Impressum

Editeur : ministère de la Culture

Coordination éditoriale : Jo Kox, Luc Schadeck

Rédaction : Chris Backes, Marianne Backes, Lisa Baldelli, Cindy Bleser, Laurence Brasseur, Beryl Bruck, Claudio Cassarà, Catherine Decker, Marianne Denzle, Serge Eiffes, Luc Eicher, Tom Gantenbein, Josiane Geisler, Béatrice Godart, Michal Grabowski, Josée Hansen, Joé Haas, Claudine Hemmer, Danièle Kohn-Stoffels, Anne Kontz-Hoffmann, Magalie Tasch, Jo Kox, Sophie Lammar, Marc Lux, Robert Philippart, Chiara Reiffers, Luc Schadeck, Loa Schroeder, Jean-Claude Spedener, Tammy Tangeten, Barbara Zeches.

Graphisme couverture : Headroom Design

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-2-87984-120-5



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu